

Table des matières

RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT

	<i>Pages</i>
Résumé	2
Vue d'ensemble	
Remarques préliminaires	5
Résultat en bref	5
Budget du compte administratif	7
Valeurs limites selon le frein à l'endettement	8
Contexte économique et financier	9
Modifications induites par la LFinEC	9
Budget 2016	10
- Budget du compte de fonctionnement	12
- Budget du compte des investissements	15
- Projets gérés par crédits d'engagement	16
PFT 2017-2019	16
Conclusions	17
Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2016	18
Projets de lois et décrets accompagnant le budget 2016	19
Budget du compte de fonctionnement	
Résultats	34
Evolution des charges et des revenus	35
Charges de personnel et effectifs	37
Biens, services et marchandises	40
Intérêts passifs et service de la dette	41
Charges de transfert	44
Opérations internes, attributions et prélèvements aux financements spéciaux	46
Recettes fiscales	48
Revenus des biens et contributions	50
Revenus de transfert	51
Vue d'ensemble par nature de charges et de revenus	52
Classification fonctionnelle	54
Budget du compte de fonctionnement détaillé par département	55
- Autorités législatives	56
- Autorités exécutives	58
- Autorités protection données et transparence	64
- Contrôle cantonal des finances	66
- Autorités judiciaires	68
- Finances et santé	74
- Justice, sécurité et culture	94
- Education et famille	124
- Université	164
- Développement territorial et environnement	166
- Economie et action sociale	194
Budget du compte des investissements	
Résultats	214
Récapitulation par département	216
Compte des investissements par nature	217
Budget des projets gérés par crédits d'engagement	
Projets gérés par crédits d'engagement	220
Crédits d'engagement en cours	223
Crédits d'engagement à solliciter	227
Annexes	
1 Synthèses des mesures d'amélioration du budget 2016 et répartition des effets par catégorie	232
2 Fiches mesures d'accompagnement au budget 2016	233

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons le budget de l'Etat pour l'exercice 2016. Le plan financier et des tâches (PFT) 2017-2019 qui devrait accompagner le budget, conformément à l'article 14 de la LFinEC, sera remis à votre Autorité à fin novembre 2015, en même temps que le rapport sur le programme d'assainissement répondant à la motion 13.186.

Résumé

Le budget 2016 présente un excédent de charges au compte de fonctionnement de 11,7 millions de francs et une enveloppe d'investissements nets de 70,9 millions. Les limites du frein à l'endettement sont respectées puisque le degré de couverture des revenus déterminants se situe à 0,6 % (limite maximale de 1%) et le degré d'autofinancement à 70,4% (limite minimale de 70%).

L'élaboration du budget 2016 a été un exercice très difficile pour le Conseil d'Etat et les départements. Il enregistre une diminution de la péréquation fédérale (RPT) de près de 25 millions de francs par rapport au budget 2015. Cette baisse est liée à la réduction de la dotation à la péréquation des ressources opérée par les Chambres fédérales, combinée à l'amélioration relative de l'indice des ressources du canton de Neuchâtel. Ce dernier progresse de 88,1 à 90,5 points, car l'année de référence 2012, qui fut bonne pour le canton contrairement à d'autres cantons, entre dans le calcul. De plus, la compensation des cas de rigueur, qui représente 100 des 183 millions reçus, baisse par paliers de 5 millions dès 2016 pour disparaître complètement en 2036. Ces dispositions relèvent de la loi fédérale sur la RPT. A cette baisse de la RPT s'ajoute une conjoncture difficile qui pèse notamment sur les recettes des personnes morales et exerce une pression supplémentaire sur les charges.

Le Conseil d'Etat a bien sûr continué dans la ligne définie en 2014 et 2015 en maintenant son engagement en faveur de la prospérité et prenant des mesures fortes en vue de maîtriser les charges dans le budget 2016. En plus de la rigueur imposée dans tous les secteurs et de la poursuite des réformes organisationnelles en cours, il présente ainsi un paquet d'améliorations de 15,9 millions de francs dont 13,1 millions relèvent de la compétence du Grand Conseil. Ces mesures sont décrites dans le présent rapport, notamment celles relevant de votre Autorité. Les décrets y relatifs font partie des décisions sur le budget 2016. Elles s'ajoutent à celles déjà intégrées dans les deux derniers budgets pour un total de l'ordre de 45 millions de francs, qui non seulement se poursuivent, mais s'amplifieront encore en 2016 (+10 millions) et les années suivantes.

Si les communes avaient volontairement été ménagées par les précédents paquets, le Conseil d'Etat a toutefois annoncé dès septembre 2014 que ni l'effort d'assainissement de 164 millions de francs demandé par votre Autorité ni l'absorption des baisses de recettes de la RPT ne pouvaient s'envisager sans les communes, dont les ressources ont progressé plus rapidement que celles de l'Etat ces dernières années. Il paraît en effet inconcevable de toucher au niveau cantonal à des prestations essentielles pour la population sans mettre en question simultanément les prestations du niveau communal, et ce d'autant que les communes ont profité des mesures d'amélioration adoptées ces dernières années (limitation de la progression des charges salariales et de la facture sociale, programme d'amnistie fiscale, etc.). Le Conseil d'Etat a toutefois cherché à partager l'effort avec les communes en proposant des mesures limitées pour 2016 à environ 8 millions de francs, et qui laissent une marge de manœuvre décisionnelle à ces dernières ou rétablissent la cohérence dans le partage des compétences et des charges. L'ensemble des mesures touchant les communes a fait l'objet d'une information à l'attention de ces dernières et de la commission des finances.

Parmi les mesures d'amélioration qui relèvent de la compétence du Grand Conseil, on citera en particulier la renonciation à la rémunération du capital de 100 millions pour le passage à la primauté des cotisations (2,4 millions), le partage du rabais d'impôt avec les communes (2,5 millions), l'abandon des subventions aux postes de direction de l'école obligatoire (2,2 millions) et des subventions pour les constructions scolaires (2,3 millions).

Les charges brutes se montent à 2'194,9 millions de francs et progressent de 41,5 millions ou 1,9% par rapport à 2015. La hausse est principalement due aux subventions redistribuées (groupe 37) et aux imputations internes (groupes 39) qui sont neutres financièrement car elles se retrouvent à l'identique dans les revenus. Leur augmentation est liée à des corrections de pratiques comptables. Pour les autres groupes de charges, le niveau est proche de celui de 2015. On constate une stabilité des charges de personnel (groupe 30, -7,6 millions ou -1,7% - baisse principalement liée à l'écart statistique), domaine dans lequel le budget 2016 confirme également les options prises précédemment: progression des salaires individuels de 0,5%, évolution de l'IPC non compensée et "mise en réserve" (absence de compensation des futures progressions de l'IPC tant que l'indice n'aura pas rattrapé celui sur la base duquel sont calculés les salaires actuels), poursuite des travaux de refonte du régime salarial pour 2017. Concernant l'écart statistique sur les charges de personnel, le Conseil d'Etat l'a augmenté, sur la base des comptes 2014, à plus de 16 millions, contre 9,7 millions de francs en 2015, ce qui explique l'essentiel de la baisse des charges de personnel. Le Conseil d'Etat admet un certain risque mais pense pouvoir atteindre l'objectif en maintenant la rigueur imposée lors des remplacements de postes et en profitant des premiers effets des réformes de l'Etat. Les biens, services et marchandises (groupe 31, +0,1 million ou +0,1%) sont stables également.

Les charges de transfert s'élèvent à 1'235,6 millions de francs (groupes 34, 35 et 36) et sont en légère hausse, soit 10,1 millions ou 0,8% par rapport à 2015. Les augmentations sont souvent liées aux flux intercantonaux (secteurs de la santé et de la formation tertiaire, placements dans les établissements pénitentiaires ou en institutions) dont les cantons ont souvent perdu la maîtrise. Le Conseil d'Etat est conscient qu'il s'agit là d'un enjeu national important et pour lequel les corrections prendront plus de temps. Une étude est prévue dans le cadre du mandat d'analyse des prestations cantonales que l'Etat a confié à un institut et dont les résultats seront connus en début 2016.

L'autre enjeu majeur, en particulier en 2016, porte sur les revenus. Ils se situent à 2'183,2 millions de francs, soit une progression de 41,1 millions ou 1,9% par rapport à 2015. Comme pour les charges, l'essentiel de la progression s'explique par des modifications intervenues dans la pratique comptable, en particulier au niveau des subventions à redistribuer et des imputations internes. Pour le surplus, les perspectives ne sont pas forcément réjouissantes. En plus de la baisse RPT, la disparition du cours-plancher CHF/Euro rend une distribution de bénéfice par la BNS sur l'exercice 2015 très incertaine. Néanmoins, certains économistes la considèrent encore possible et la Confédération a maintenu ce revenu dans son propre budget 2016. Par ailleurs, l'évolution du taux de change qui a découlé de la décision de la BNS a fragilisé l'économie neuchâteloise, industrielle et exportatrice, qui montrait déjà quelques signes de ralentissement à fin 2014. Les recettes fiscales sur les personnes morales sont clairement en recul (-15 millions), et cela déjà en 2015, comme l'indiquait la première prévision sur les comptes annuels. Du côté des recettes des personnes physiques, les attentes restent positives, notamment en raison des effets bénéfiques de l'amnistie fiscale (incitation à la déclaration des revenus non déclarés) débutée cette année pour deux ans.

Le Conseil d'Etat reste convaincu que la conduite financière de l'Etat doit être envisagée à moyen et long termes. La baisse drastique des recettes de la RPT ne peut ainsi être absorbée en un seul exercice et les effets de la conjoncture doivent être appréhendés en tant que tels et n'être ni amplifiés ni compensés par des mesures qui nuiraient aux dynamiques

positives dont le canton de Neuchâtel a besoin (développement économique, formation et insertion professionnelles, mobilité, fiscalité, etc). Le Conseil d'Etat a ainsi admis, dans l'élaboration du budget 2016, deux risques sur les revenus en maintenant une contribution de la BNS de 14,5 millions et en s'écartant de quelques 10 millions des estimations fiscales du service des contributions. A cela s'ajoute l'ajustement de l'écart statistique sur les charges de personnel et des prévisions de charges calculées au plus juste dans tous les départements. Le budget 2016 inclut ainsi quelques risques qui imposeront la poursuite d'une grande rigueur tout au long de l'exercice à venir.

L'enveloppe d'investissements nets de 70,9 millions de francs est très proche de celle de 2015 (72,1 millions). Elle concrétise le principe autorisé par la nouvelle loi sur les finances (LFinEC, art. 30, al. 2, let. b) qui voit les investissements budgétés pris en considération à raison de 85% seulement dans le calcul du degré d'autofinancement. Lors de la clôture des comptes, c'est néanmoins la totalité des investissements comptabilisés qui sera prise en compte pour vérifier le respect des règles du frein à l'endettement. Parmi les principaux projets inscrits au budget 2016, on retiendra la poursuite de l'assainissement énergétique du CPLN (10 millions), de la rénovation des prisons (5,9 millions) et des réformes de l'Etat (3,1 millions), ainsi que l'entretien constructif des routes (4,2 millions) et la 12ème étape de correction des routes cantonales (3,1 millions).

Après prise en compte des mouvements avec les financements spéciaux (solde négatif de 13,9 millions) et des amortissements du patrimoine administratif (51,1 millions), l'insuffisance de financement (augmentation de l'endettement) est estimée à 35,4 millions de francs. La dette devrait se situer à 1'179 millions de francs à fin 2015 et à près de 1'209 millions de francs à fin 2016. Compte tenu des taux très favorables actuellement, la charge d'intérêts passifs continue à baisser de 31,0 millions de francs au budget 2015 à 26,9 millions de francs au budget 2016. Le taux moyen baisse également de 2,37% prévu en 2015 à 1,92% en 2016.

Au vu des difficultés rencontrées dans l'élaboration du budget et du résultat de celui-ci, le Conseil d'Etat ne peut se satisfaire de la situation et est convaincu de la nécessité d'un programme d'assainissement. C'est pourquoi, il s'y attèle depuis de nombreux mois en collaboration avec les communes et la commission des finances, en vue de présenter à fin novembre prochain le PFT 2017 – 2019 et le rapport sur l'assainissement des finances.

Le canton de Neuchâtel n'a pas de choix : il doit garantir l'équilibre durable de sa structure financière s'il entend relever les défis importants qui l'attendent dans les prochaines années, notamment le financement de la stratégie de Mobilité 2030, la modernisation de son réseau de soins et l'accompagnement des évolutions attendues aux plans démographique et social.

Vue d'ensemble

Remarques préliminaires

*Structure de présentation
du rapport*

Le rapport s'articule de la manière suivante:

- Résumé, vue d'ensemble, conclusions,
- Projets de lois (mesures) et décret (budget),
- Budget du compte de fonctionnement,
- Budget du compte des investissements,
- Budget des projets gérés par crédits d'engagement,
- Annexes (tableau mesures, fiches descriptives mesures).

*Convention des signes utilisés
en regard des montants
dans les tableaux*

" + " ou sans signe apparent, indique une détérioration du compte de fonctionnement (augmentation des charges / diminution des revenus) ou du compte des investissements (augmentation des dépenses / diminution des recettes), ou du compte de financement (augmentation de l'endettement);

" - " indique une amélioration du compte de fonctionnement (diminution des charges / augmentation des revenus) ou du compte des investissements (diminution des dépenses / augmentation des recettes), ou du compte de financement (diminution de l'endettement).

Résultat en bref

Le budget 2016 s'établit comme suit:

- le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de 11,7 millions de francs;
- le volume des investissements nets atteint 70,9 millions de francs (61,0 millions après déduction de l'overbooking de 9,9 millions);
- le solde des mouvements avec les financements spéciaux indique un besoin de financement net de 13,9 millions de francs (attributions de 2,1 millions et prélèvements de 16,0 millions);
- le résultat global se solde par une insuffisance de financement de 35,4 millions de francs.

Compte de financement <i>(en millions de francs)</i>	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Investissements nets	70,9	57,0	48,8
- Overbooking	9,9 ¹⁾	___ ²⁾	---
+ Excédent de charges (+) / de revenus (-)	11,7	11,3	-0,1
- Prélèvements aux financements spéciaux	-16,0	-9,2	-126,4
- Attributions aux financements spéciaux	2,1	2,9	45,9
- Amortissements du patr. administratif	51,1	51,3	56,5
Insuff. (+) / exc. (-) de financement	35,4	23,3	72,7

¹⁾ Compte tenu du principe de l'overbooking (art. 30, al. 2, let. b LFinEC), les investissements nets réels comptabilisés lors de la clôture de l'exercice 2016 devraient être de 61 millions de francs (70,9 - 9,9).

²⁾ Ecart statistique de -15 millions de francs inclus en 2015 dans les investissements nets de 57 millions, selon amendement du Grand Conseil.

*Principales variations
par rapport au budget 2015*

Les charges totales s'élèvent à 2'194,9 millions de francs (+1,9%) et les revenus à 2'183,2 millions de francs (+1,9%).

Les principales variations de charges concernent les subventions redistribuées (+31,9 millions; +22,3%), les imputations internes (+13,7 millions; +17,7%), les charges salariales (-7,6 millions; -1,7%), les subventions accordées (+5,5 millions; + 0,5%), les dédommagements aux collectivités publiques (+4,6 millions; +4,5%) et les intérêts passifs (-4,1 millions; -13,3%). On constate que les charges de fonctionnement de l'administration (charges de personnel et BSM) sont bien maîtrisées (quasi-stagnation).

Les principales variations de revenus concernent les subventions à redistribuer (+31,9 millions; +22,3%), les impôts (+23,4 millions; +2,1%), les parts à des recettes sans affectation (-23,2 millions; -7%), les subventions acquises (-16 millions; -6,2%), les imputations internes (+13,7 millions; +17,7%) et les prélèvements aux financements spéciaux (+6,8 millions; +73,2%)

Sur le plan de la présentation comptable, les charges et revenus du Conseil d'Etat ont été regroupés sous "Chancellerie d'Etat".

Un nouveau centre financier pour le centre de formation cantonal pour adultes (CEFNA) a été créé dans le Département de l'éducation et de la famille (DEF).

Dans le cadre de la facture sociale et du domaine de l'intégration professionnelle, d'importantes modifications sont intervenues dans la présentation comptable des flux impliquant la Confédération, l'Etat et les communes, afin d'assurer la conformité aux règles comptables en vigueur. Ces modifications concernent les services de l'action sociale, de l'emploi, des migrations et de la cohésion multiculturelle

Risques budgétaires Chaque budget est par nature une projection à un moment donné de la situation financière escomptée pour l'exercice à venir. Alors que l'évolution de certains postes de charges et de revenus sont relativement stables et prévisibles, d'autres dépendent de facteurs exogènes sur lesquels le Conseil d'Etat et l'administration n'ont pas ou que peu d'emprise. Compte tenu des conditions particulières liées à la baisse de la RPT, le Conseil d'Etat a admis deux risques sur les revenus en maintenant une contribution de la BNS de 14,5 millions de francs selon la convention ordinaire avec les cantons et en s'écartant de quelques 10 millions de francs des estimations fiscales du service cantonal des contributions. Le risque s'élève ainsi à environ 25 millions de francs, en plus de ceux inhérents aux prévisions de charges faites dans chaque département.

Budget du compte administratif

Compte administratif

(Comptes de fonctionnement et des investissements)

En francs	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Compte de résultats			
Total des charges	2'194'867'357	2'153'359'677	2'217'181'154.18
+ Totales des revenus	-2'183'150'667	-2'142'086'996	-2'217'254'337.93
Excédent de charges (+) / de revenus (-)	11'716'690	11'272'681	-73'183.75
Compte des investissements			
Total des dépenses	105'743'700	88'613'076	80'310'570.62
+ Total des recettes	-34'875'300	-31'591'835	-31'514'486.76
= Investissements nets	70'868'400	57'021'241	48'796'083.86
Compte de financement			
Investissements nets	70'868'400	57'021'241	48'796'083.86
- Overbooking (art. 30, al 2, let. B LFinEC) ¹⁾	9'880'260	0	0.00
+ Excédent de charges (+) / de revenus (-)	11'716'690	11'272'681	-73'183.75
- Prélèvements aux financements spéciaux	-15'993'950	-9'236'031	-126'392'552.64
- Attributions aux financements spéciaux	2'132'700	2'866'400	45'880'161.07
- Amortissement du patrimoine administratif	51'120'121	51'332'455	56'532'391.33
- Amortissement du découvert			
= Insuffisance (+) / Excédent (-) de financement	35'445'960	23'331'098	72'702'900.35
Variation de la fortune nette			
Insuffisance de financement (+) / Excédent (-)	35'445'960	23'331'098	72'702'900.35
+ Report au bilan (passifs)	88'128'121	85'790'690	133'927'039.16
- Report au bilan (actifs)	111'857'390	97'849'107	206'703'123.26
= Accroissement (+) / Diminution (-) du découvert	11'716'690	11'272'681	-73'183.75

1) Investissements nets totaux prévus	70'868'400
- Investissements selon art. 30, al. 6, LFinEC (flux fin. nets positifs)	5'000'000
= Investissements nets déterminants	65'868'400
Overbooking (15% des investissements nets déterminants)	9'880'260

Valeurs limites selon le frein à l'endettement

Budget 2016

Budget de fonctionnement

Valeur limite	1%
Total des revenus	-2'183'150'667
- Subventions à redistribuer (rubriques 47)	-174'482'000
- Imputations internes (rubriques 49)	-91'486'592
= Revenus déterminants	-1'917'182'075
Excédent de charges prévu	11'716'690
Excédent de charges en % des revenus (exc. de charges / rev. déterminants * 100)	0.61%

Budget des investissements

Valeur limite	70%
Amortissements du patrimoine administratif	51'120'121
- Excédent de charges	11'716'690
= Marge d'autofinancement	39'403'430
Investissements nets prévus	70'868'400
- Investissements selon art. 30, al. 6, LFinEC ¹⁾	5'000'000
= Investissements nets déterminants	65'868'400
Degré d'autofinancement des investissements $[MA * 100 / (\text{invest. nets déterminants} * 0.85)]$ ²⁾	70.38%

1) Les investissements qui doivent entraîner des flux financiers nets positifs sur une période de dix ans n'entrent pas dans la détermination des limites de l'endettement (art. 30, al. 6, LFinEC et art. 28, al.4, RFLinEC).

2) Selon principe de l'overbooking (art. 30, al. 2, LFinEC) prise en compte à raison de 85% des investissements nets déterminants pour le calcul du degré d'autofinancement.

Contexte économique et financier

Depuis le début de l'année, la force du franc suisse et l'abandon du cours plancher face à l'euro ont un impact important sur la conjoncture suisse. Ainsi, le PIB réel a progressé de +0,2% au deuxième trimestre 2015, après s'être contracté de -0,2% lors du premier trimestre. En comparaison annuelle, il s'est amélioré de +1,2% à prix constants. La balance commerciale des marchandises a livré des impulsions positives, en raison d'un repli des importations plus important que celui des exportations. Les dépenses de consommation des ménages privés et des administrations publiques de même que les investissements en biens d'équipement ont également contribué à la croissance du PIB au deuxième trimestre. En revanche, la balance commerciale des services a livré des impulsions négatives. Sur le marché de l'emploi, on comptait 136'983 chômeurs au niveau national à fin août 2015 (taux de chômage de 3,2%, en hausse de 0,2 point en regard d'août 2014). L'effectif des chômeurs dans le canton de Neuchâtel à la même période s'établit à 4'766 personnes (taux de chômage de 5,4%). L'indice des prix à la consommation a considérablement diminué depuis le début de l'année. En comparaison annuelle, il s'est contracté de -1,3% entre juillet 2014 et juillet 2015. Les principales raisons de cette évolution résident dans la diminution des prix de l'énergie et l'appréciation du franc suisse.

Les prévisions conjoncturelles de juin 2015 du Groupe d'experts de la Confédération tablent sur une croissance du PIB en termes réels de +0,8% en 2015 (+1,6% en 2016) et une augmentation du taux de chômage de 3,3% à 3,5% entre 2015 et 2016. Quant au renchérissement, il devrait se situer à environ -1% en 2015 et +0,3% en 2016. Il est important de souligner que l'incertitude conjoncturelle demeure importante face à l'adaptation de notre économie au contexte monétaire ainsi qu'à l'affaiblissement du commerce mondial et à nos relations délicates avec l'UE.

Modifications induites par la LFinEC

La nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) adoptée par votre autorité le 24 juin 2014 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Conformément aux articles 77 et suivants de la loi, plusieurs dispositions ne prendront néanmoins effet qu'ultérieurement. Il en va ainsi des nouveaux états financiers selon les normes du MCH2 (budget 2017), des nouvelles règles en matière d'équilibre financier et de limitation de l'endettement (budget 2020) ou encore des états financiers consolidés (comptes 2020).

Les principales dispositions de la LFinEC en vigueur revêtant une signification particulière pour les autorités sont les suivantes:

Plan financier et des tâches

- Etablissement chaque année à l'attention du Grand Conseil d'un rapport d'information sur la planification financière roulante (ou plan financier et des tâches [PFT] selon la nouvelle terminologie), en même temps que le budget.

Droit des crédits

- Crédits d'engagement requis au brut. Les éventuelles subventions acquises et autres participations de tiers sont néanmoins comptabilisées en déduction du crédit alloué.
- Compétence décisionnelle du Conseil d'Etat - notamment pour ouvrir un nouveau crédit d'engagement - portée de 400'000 à 700'000 francs.
- Révision des limites exigeant une majorité qualifiée pour de nouvelles dépenses (limites portées de 5 à 7 millions pour les dépenses uniques

et de 0,5 à 0,7 million pour les dépenses renouvelables), ou des modifications de recettes fiscales (limite portée de 5 à 7 millions). Introduction des mêmes limites pour les mesures d'économies (frein au démantèlement social).

- Alimentation des fonds uniquement par des recettes affectées prévues par la loi. Les bonifications budgétaires discrétionnaires sont en principe prohibées.

Mécanisme de maîtrise des finances (dispositions transitoires)

- Abaissement du déficit autorisé de 2% à 1%.

N.B. : L'exigence d'un équilibre quadriennal du résultat devra être respectée à partir de 2020 (sur les années 2017 – 2020).

- Prise en compte à 85% du montant total des investissements nets budgétés dans le calcul du degré d'autofinancement, afin de tenir compte des soldes de crédits non utilisés en fin d'exercice ("overbooking"). Lors de la clôture des comptes, c'est néanmoins le 100% des investissements comptabilisés qui sont considérés dans la vérification de la conformité du degré minimal d'autofinancement.
- Sortie du calcul des limites des limites du frein à l'endettement des investissements générant des flux financiers nets positifs sur une durée de 10 ans.

Budget 2016

Constats

Le Conseil d'Etat relève que les efforts accomplis ces dernières années commencent à porter leurs fruits. Les derniers exercices sont équilibrés, tandis que les tendances lourdes sur l'évolution des charges sont partiellement maîtrisées.

Un regard prospectif met toutefois en relief l'extrême fragilité de notre situation qui se caractérise par des variations importantes de certains postes budgétaires d'une année à l'autre, une érosion progressive de nos recettes, et par des mutations profondes de la société auxquelles il faudra s'adapter:

- L'évolution des recettes fiscales ainsi que des parts aux recettes fédérales est extrêmement incertaine et volatile, et par conséquent toujours source d'inquiétude (réformes fiscales CH et NE; RPT; évolution conjoncturelle);
- Des défis majeurs sont à relever (augmentation de la capacité d'investissement, mobilité 2030, accompagnement de l'évolution de notre société vers un vieillissement et une précarisation accentués, etc.).

Ces constats renforcent la conviction du Conseil d'Etat quant à la nécessité de:

- poursuivre les efforts de maîtrise des charges et de leur dynamique,
- remettre en question l'organisation des services publics (programme de réformes de l'Etat, organisation des communes, hospitalière, scolaire, etc.),
- réfléchir aux priorités des actions de l'Etat,
- poursuivre l'engagement en faveur d'une prospérité globale du canton.

Motion 13.186

La motion 13.186 "Programme d'assainissement financier" adoptée par le Grand Conseil le 26 mars 2014, prescrit au Conseil d'Etat de présenter et de mettre en œuvre le plus rapidement possible, mais, en tous les cas, avant la session du budget 2016, un programme d'assainissement des finances du canton qui porte sur une amélioration de 8% des charges déterminantes, soit environ 164 millions de francs (base comptes 2012).

Approche suivie par le Conseil d'Etat

Avec en toile de fond la réponse à donner à la motion 13.186 précitée, le Conseil d'Etat a privilégié une stratégie basée sur les 4 axes suivants:

- A l'instar des budgets 2014 et 2015 dont les mesures se poursuivent voire s'intensifient, élaboration de nouvelles mesures d'amélioration - prioritairement durables - accompagnant le budget 2016, fruit de réflexions menées au sein du collège.
- Collaboration étroite avec la commission des finances pour tenter de trouver un consensus politique le plus large possible sur quelques mesures d'améliorations structurelles d'envergure prenant effet à partir de 2017 ou ultérieurement. Un rapport à ce sujet doit être adopté d'ici fin novembre 2015.
- Collaboration avec l'Association des communes neuchâtelaises, par le biais de sa CDC-Finances, pour identifier les domaines dans lesquels les communes peuvent apporter une contribution, en évitant autant que possible les simples reports de charges, par le biais de mesures qui laissent une marge de manœuvre décisionnelle aux autorités communales sur le niveau de compensation qu'elles souhaitent fixer. Un objectif annuel de 30 à 40 millions de francs de participation des communes aux efforts de redressement a été annoncé par le Conseil d'Etat dès septembre 2014, compte tenu notamment de la progression des revenus plus rapide (d'environ 30 millions) enregistrée par les communes depuis l'introduction des réformes dans le domaine de la fiscalité. Par ailleurs, certaines autres mesures prises par le Conseil d'Etat bénéficient conjointement aux communes: mesures d'économie dans la facture sociale (3,5 millions) ou la limitation de la progression salariale (0,5 à 1 million) ainsi que la dynamisation des recettes (notamment réformes fiscales et programme d'amnistie). L'ensemble des mesures touchant les communes fait l'objet d'une information à l'attention de ces dernières et de la commission des finances. Certaines mesures prenant effet dès l'année prochaine font par ailleurs l'objet de révisions légales soumises à votre Autorité par le biais du présent rapport sur le budget 2016. Pour l'essentiel, elles consistent en un alignement des compétences financières sur les compétences décisionnelles. Enfin, le Conseil d'Etat propose de lisser sur deux ans l'harmonisation de la répartition du produit de l'impôt des frontaliers et a décidé de reporter d'un an l'introduction de la LApEI, préservant ainsi les recettes communales liées à l'utilisation du domaine public.
- Mandat donné ce printemps à un institut pour procéder à une analyse détaillée des prestations de l'Etat dans 34 domaines de tâches. Dans une perspective intercantonale seront mis en évidence les éventuels surcoûts liés à un manque d'efficacité ou à un niveau de prestations élevé, ainsi que les structures de coûts défavorables liées aux besoins de la société (p. ex. démographie). Les flux intercantonaux tout comme la structure des revenus de notre canton feront par ailleurs l'objet d'une étude complémentaire. Le rapport final sera publié au printemps 2016, et les conclusions pourront venir en appui des réflexions menées avec la COFI, dans le cadre du processus de recherches d'économies qui sera amené à se poursuivre ces prochaines années.

Procédure en général

En préambule au lancement de la procédure budgétaire 2016, le Conseil d'Etat a revisité la manière d'aborder le processus d'élaboration du budget et du plan financier et des tâches (PFT) à la lumière de la nouvelle législation financière (LFinEC) et des expériences passées. Le PFT devient dans ce contexte, et conformément à la LFinEC, un outil essentiel de la conduite financière de l'Etat. Le Conseil d'Etat a convenu de concentrer la réflexion politique en amont de la procédure budgétaire, sur la base des données actualisées du PFT précédent.

Pour ce faire, il a pris les mesures pour que le PFT soit mis à jour en continu, en fonction des orientations politiques et des évaluations faites tout au long de l'année par les départements et services quant à l'évolution des données de planification.

Dans cette optique, le Conseil d'Etat a décidé quatre périodes de référence lors desquels il entend traiter le budget et le PFT:

- Décembre et mars: accent mis sur le PFT actualisé.
- Juin et août: examen du budget de l'année suivante.

Les entretiens bilatéraux, tenus jusqu'ici en cours de procédure au mois de juin entre le chef du DFS et chaque département, ont été avancés à février, soit avant le lancement de la procédure budgétaire, de manière à pouvoir orienter les travaux durant la phase amont. Les directives relatives à l'établissement du budget et du PFT continuent d'être émises vers fin mars par le Conseil d'Etat.

A terme et dans l'idéal, le dernier PFT actualisé devrait servir de base de départ pour l'élaboration du prochain budget.

Objectifs financiers

Avant le lancement de la procédure budgétaire à fin mars 2015, le Conseil d'Etat a fixé aux départements et services les objectifs suivants:

- Respect des dispositions relatives au frein à l'endettement (déficit maximum de 1% des revenus déterminants, degré d'autofinancement d'au minimum 70%).
- Fixation d'un objectif de croissance par rapport à 2015 pour l'enveloppe des investissements nets (compte tenu de l'application d'un écart statistique ("overbooking") de 15% selon art. 30, al. 2, let. b LFinEC), dont environ 30 millions pour les bâtiments, 20 millions pour le génie civil et 5 millions pour l'informatique et les télécommunications.
- Fixation d'un objectif d'amélioration par rapport à 2015 pour le résultat du compte de fonctionnement, permettant de respecter la contrainte du frein à l'endettement et d'inscrire un montant annuel en croissance pour les investissements. Cet objectif visait également à respecter l'engagement du Conseil d'Etat de retourner à un résultat proche de l'équilibre budgétaire d'ici la fin de la législature.
- A partir du dernier PFT 2016-18, mandat aux départements et services de procéder à une nouvelle estimation des charges et des revenus, étendue au PFT 2019, prenant en compte les chiffres effectifs comptabilisés lors de la clôture des comptes 2014.
- Poursuite du régime transitoire appliqué dès 2015 en matière de ressources humaines.
- Prise en compte seulement d'augmentations d'effectifs prévues dans le cadre du programme de législature, dûment compensées sous d'autres postes ou par des revenus supplémentaires en lien direct.
- Renoncement à tout nouveau projet, tout nouveau poste ainsi qu'à toute nouvelle charge qui ne sont pas intégralement compensés, qui ne sont pas imposés par la Confédération, qui ne découlent pas de contraintes légales ou qui ne figurent pas dans le programme de législature et dans le plan financier du Conseil d'Etat.
- Centralisation partielle des rubriques transversales de fonctionnement relatives aux frais de ports et affranchissements, véhicules de service (hors véhicules spéciaux du service des ponts et chaussées) et aux bâtiments auprès des services centraux concernés (Chancellerie, Garage de l'Etat, service des bâtiments).
- Intégration en cours de procédure des économies proposées par le Conseil d'Etat en accompagnement du budget 2016 ou dans le cadre des mesures faisant partie du programme d'assainissement.

Budget du compte de fonctionnement

Malgré les mesures prises précédemment, le processus budgétaire 2016 s'est avéré très difficile et de nouvelles mesures de nature structurelle ont été nécessaires et décidées par le Conseil d'Etat.

Il a été tenu compte de la disparition progressive de certains fonds dont l'alimentation par le biais du budget ordinaire n'est plus conforme au MCH2. C'est ainsi que les prélèvements aux fonds ont été ajustés, afin de tenir compte de l'absence d'alimentation et d'une dissolution de la fortune au plus tard en 2017 pour plusieurs d'entre eux.

En cours de procédure, le Conseil d'Etat a procédé à la centralisation partielle de plusieurs prestations transversales, dans le but d'accroître les synergies, de professionnaliser davantage la gestion, d'améliorer la qualité des prestations et de réaliser des économies d'échelle estimées de 15 à 20% dans une optique de 3 à 5 ans. Les prestations concernées par la centralisation sont les ports et affranchissements (à la Chancellerie), les véhicules de service (au garage de l'Etat rattaché au service de la sécurité civile et militaire [SSCM]), ainsi que l'exploitation, la location et l'entretien des bâtiments (au service des bâtiments [SBAT]). Des exceptions ont été admises pour certains objets pour lesquels il était judicieux pour des raisons pratiques de maintenir un savoir-faire décentralisé. Ces transferts seront accompagnés par la création d'un à deux EPT compensés ailleurs dans les départements.

Le déficit final, de 11,7 millions de francs, représente 0,61% des revenus déterminants. Il se situe par conséquent dans la limite de 1% autorisée par le frein à l'endettement. L'objectif initial du Conseil d'Etat de réduire le déficit n'a en revanche pas pu être atteint, malgré les efforts déployés.

Mesures d'accompagnement au budget 2016

La poursuite des efforts visant à répondre à la motion 13.186 du Grand Conseil "Assainissement financier" tout comme la nécessité de présenter un budget 2016 qui s'inscrive dans les limites autorisées du frein à l'endettement ont conduit le Conseil d'Etat à prendre une série de mesures d'accompagnement supplémentaires au niveau légal ou réglementaire. Parmi les nouvelles mesures sur le budget 2016 d'un total de 15,9 millions de francs, dont 13,1 millions relèvent de la compétence du Grand Conseil, on citera en particulier la renonciation à la rémunération du capital de 100 millions pour le passage à la primauté des cotisations (2,4 millions), le partage du rabais d'impôt avec les communes (2,5 millions), l'abandon des subventions aux postes de direction de l'école obligatoire (2,2 millions) et des subventions d'investissement aux constructions scolaires (2,3 millions).

Un tableau de synthèse des mesures d'accompagnement au budget 2016 figure en **annexe 1** du présent rapport.

Des fiches d'accompagnement figurant en **annexe 2** présentent en détail, dans l'ordre de numérotation figurant dans le tableau de synthèse, les mesures les plus significatives.

Tableau récapitulatif des mesures 2014-2016

Des mesures d'accompagnement budgétaires ont également été présentées par le Conseil d'Etat actuel au titre des exercices 2014 et 2015, pour un montant total d'un ordre de grandeur de 45 millions de francs dont les effets non seulement se poursuivent, mais s'intensifieront encore en 2016 d'environ 10 millions de francs (p. ex. nouvelle baisse des subventions au CNP et à l'HNE), ainsi qu'au cours de ces prochaines années.

Modifications légales proposées par le biais du budget 2016

Plusieurs modifications légales relevant de votre Autorité et ayant une incidence sur le budget 2016 vous sont remises pour décision à la suite du présent rapport. Il s'agit:

- de modifications légales nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement citées plus haut (les numéros se réfèrent aux mesures indiquées dans le tableau de synthèse et des fiches détaillées figurant en annexes 1 et 2);
- de lisser sur deux ans (à raison de 2/3 en 2016 et 1/3 en 2017) l'harmonisation de l'impôt des frontaliers avec les autres recettes fiscales et d'atteindre ainsi dès 2016 une stabilisation des coefficients d'impôts cantonaux et communaux, la bascule d'un point (en faveur de l'Etat) prévue en 2017 en compensation du financement des tâches sécuritaires étant ainsi neutralisée par celle (en faveur des communes) qui devrait intervenir en compensation de la fin de l'harmonisation du produit de l'impôt des frontaliers.

Parts à des recettes fédérales

Part du canton au bénéfice de la BNS

La convention signée le 21 décembre 2011 entre le Département fédéral des finances (DFF) et la BNS concernant la distribution du bénéfice de la Banque nationale pour les exercices 2011 à 2015 prévoit des versements sous certaines conditions, notamment la reconstitution préalable des réserves monétaires et pour autant que la réserve pour distributions futures ne devienne pas négative à la suite d'une distribution de bénéfices. Moyennant respect des conditions susmentionnées, la convention fixe une distribution annuelle de 1 milliard de francs à la Confédération (1/3) et aux cantons (2/3). Pour notre canton, le montant reçu bon an mal an s'élève à quelque 14,5 millions de francs depuis 2011. Depuis que la crise de l'euro a éclaté, les résultats annuels de la BNS sont sujets à de très fortes fluctuations. Pour la première fois depuis bien longtemps, la BNS a essuyé des pertes en 2013 qui l'on empêché de redistribuer des bénéfices. En 2014 en revanche, la BNS a enregistré un bénéfice record de 38 milliards de francs. Grâce à ce résultat, les cantons ont reçu une double part sur la distribution de bénéfice pour l'exercice 2014. Le montant de 29 millions de francs perçu par notre canton sera comptabilisé sur les comptes 2015, suite à l'application anticipée du principe du MCH2 consistant à enregistrer les bénéfices l'année qui suit l'exercice où il a été généré. Pour les années suivantes, une nouvelle convention dont nous ne connaissons pas la teneur doit être négociée entre le DFF et la BNS. Dans un contexte de forte volatilité amené à perdurer ces prochaines années, les cantons ne peuvent désormais plus compter sur la stabilité d'une source de revenu en provenance de la BNS, jusqu'ici assez prévisible. Des retournements de situation extrêmement forts et rapides peuvent modifier fondamentalement dans un sens ou dans l'autre les perspectives de résultats en cours d'année. Malgré les pertes de changes importantes enregistrées par la BNS durant ce premier semestre 2015, le Conseil d'Etat a néanmoins pris le risque, faute d'autres estimations plus fiables, d'inscrire un montant de 14,5 millions de francs correspondant à la moyenne des parts de bénéfices reçues au cours des années précédentes.

RPT Tous les 4 ans, le système de péréquation financière et de répartition des tâches (RPT) entre la Confédération et les cantons est réexaminé au travers du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière et le Parlement fédéral se prononce sur l'opportunité d'apporter des modifications. A cette occasion, tant les mécanismes qui sous-tendent les instruments péréquatifs que les dotations financières desdits instruments peuvent être remis en question. L'année 2016 constituant la première année de la troisième période quadriennale, ce processus de remise en question s'est terminé durant le premier semestre 2015.

En définitive, les Chambres fédérales ont décidé de ne pas modifier fondamentalement le système existant, mais d'apporter quelques ajustements à certains mécanismes. En revanche, le Parlement s'est accordé sur une diminution de la dotation de la péréquation des ressources, qui concerne tant la Confédération que les cantons contributeurs. Le Parlement a ainsi validé une diminution de la dotation basée sur le compromis politique proposé par la Conférence des directeurs cantonaux des finances, auquel Neuchâtel a adhéré. La diminution est de 165 millions de francs (au lieu des 330 millions proposés par le Conseil fédéral), dont 98 millions en faveur de la Confédération et 67 millions en faveur des cantons contributeurs.

Le budget 2016 intègre les montants à recevoir au titre de la péréquation financière selon les chiffres communiqués par la Confédération et mis en consultation auprès des cantons au début du mois de juillet. La variation du montant perçu par Neuchâtel s'explique majoritairement par l'augmentation de l'indice des ressources du canton, qui passe de 88,1 points pour 2015 à 90,5 points en 2016 car l'année de référence 2012, qui fut bonne pour le canton contrairement à d'autres cantons suisses, entre dans le calcul. Cette progression, combinée à la diminution de la dotation, implique une

baisse du montant prévu au titre de la péréquation des ressources, qui passe de 62,5 millions de francs à 44,4 millions (-18,1 millions). Le montant prévu au titre de la compensation des charges excessives reste quant à lui relativement stable; il baisse de 900'000 francs pour s'établir à 37,8 millions de francs. Enfin, la compensation des cas de rigueur, qui représente 100 des 183 millions des montants perçus, baisse par paliers de 5 millions dès 2016 pour disparaître complètement en 2036. Ces dispositions relèvent de la loi fédérale sur la RPT.

Au total, la péréquation financière 2016 en faveur de Neuchâtel s'élève à 183 millions de francs, soit une diminution de 24,3 millions par rapport à 2015 et de 8,5 millions par rapport à 2014. Ces diminutions résultent de la progression de l'indice des ressources du canton, combinée à la diminution de la dotation de la péréquation des ressources, ainsi que de la diminution de la compensation des cas de rigueur.

<i>En millions de francs</i>	2016	2015 définitif	Ecart
Péréquation des ressources	-44,4	-62,5	-15,3
Compensation des charges excessives	-37,8	-38,7	-0,9
Compensation des cas de rigueur	-100,8	-106,1	-5,3
Effets nets en faveur du canton	-183,0	-207,3	-24,3
<i>Indice des ressources</i>	<i>90,5</i>	<i>88,1</i>	<i>-2,1</i>

Les montants reçus au titre de la RPT diminueront selon les estimations actuelles de 30 à 60 millions de francs au cours des trois prochaines années.

Budget du compte des investissements

Montants portés au budget 2016

En vertu du mécanisme du frein à l'endettement, les investissements nets doivent être autofinancés à hauteur de 70% (période transitoire 2016-2019). L'autofinancement correspond au montant des amortissements du patrimoine administratif, en régression depuis quelques années, diminué de l'excédent de charges du budget de fonctionnement. Les amortissements du patrimoine financier ne sont pas pris en compte; ces derniers sont pour l'essentiel des non-valeurs fiscales et ne constituent donc pas de l'autofinancement. Le degré d'autofinancement se calcule en rapportant l'autofinancement aux investissements nets.

Avec la LFinEC, le montant total des investissements nets budgété est pris en compte à raison de 85% dans le calcul du degré d'autofinancement, afin de tenir compte des soldes de crédits régulièrement non utilisés en fin d'exercice (principe de l'"overbooking"). Lors de la clôture des comptes, c'est néanmoins le 100% des investissements comptabilisés qui sont considérés dans la vérification de la conformité du degré minimal d'autofinancement. Le Conseil d'Etat entend profiter de cette flexibilité accrue pour optimiser au mieux son portefeuille des investissements.

Le montant des investissements *nets* atteint 70,9 millions de francs, dont 5 millions de participations à une société électrique considérés hors des mécanismes du frein à l'endettement (flux financiers nets positifs sur 10 ans selon art. 30, al. 6 LFinEC). Après retranchement de ce montant et application du principe de l'overbooking, le degré d'autofinancement se monte à 70,38%. Par conséquent, la limite du frein à l'endettement est respectée. L'objectif initial de faire croître cette enveloppe des investissements n'a pas pu être atteint, compte tenu des contraintes du frein à l'endettement, ce qui a conduit le Conseil d'Etat à devoir adopter une stricte priorisation des nouveaux projets à solliciter.

Projets gérés par crédits d'engagement

Mode de présentation

Avec la nouvelle législation financière entrée progressivement en vigueur au 1^{er} janvier 2015, une claire dissociation est opérée entre le compte des investissements et les crédits d'engagement alloués, ces derniers pouvant à l'avenir aussi bien recouvrir des charges de fonctionnement que des dépenses d'investissement.

Le compte des investissements comprend depuis 2015 uniquement les dépenses et les recettes classées par natures comptables.

Le tableau des projets gérés par crédits d'engagement présente les projets en cours ou à solliciter, avec l'indication des tranches de paiement budgétées ou prévues jusqu'en 2019. Il a pour fonctions premières de documenter les projets donnant lieu à un crédit d'engagement, et d'assurer que l'enveloppe globale qui leur est allouée n'est pas dépassée. Jusqu'à la mise à disposition des outils de gestion informatiques adéquats, les crédits d'engagement comprennent uniquement à titre transitoire (jusqu'à fin 2016) les projets d'investissement proprement dits. En l'occurrence, les montants des tranches budgétées pour 2016 correspondent à celles inscrites dans le budget du compte des investissements.

Conformément aux dispositions de la LFinEC, les nouveaux crédits d'engagement sont depuis 2015 requis pour le montant total brut des dépenses. Au moment de l'activation au bilan, c'est néanmoins le montant net, soit après déduction des éventuelles participations d'autres collectivités publiques ou de tiers, qui est pris en considération.

PFT 2017-2019

L'article 14 LFinEC prescrit désormais au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil pour qu'il en prenne connaissance en même temps que le budget, un rapport d'information relatif au plan financier et des tâches (PFT), établi selon la classification fonctionnelle pour les trois ans suivant le budget. A ce titre, le PFT devient un instrument essentiel de la conduite de l'Etat. Le Conseil d'Etat travaille depuis plusieurs mois avec la commission des finances du Grand Conseil à l'identification des mesures d'assainissement, dans le but de répondre à la motion 13.186 relative à la résorption du déficit structurel de l'Etat par des mesures d'économies durables. Le résultat de ces travaux fera l'objet d'un rapport qui sera adopté d'ici fin novembre prochain. Afin de replacer ces mesures dans un contexte plus global, il a paru opportun au Conseil d'Etat d'intégrer le PFT 2017-19 au rapport susmentionné plutôt qu'en accompagnement du rapport sur le budget 2016. Le PFT 2017-2019 sera ainsi disponible avant les débats budgétaires au début du mois de décembre, mais abordé au Grand Conseil en même temps que le rapport sur les mesures d'assainissement, vraisemblablement au printemps 2016.

Conclusions

La situation favorable sur les revenus qui prévalait encore lors de la préparation du budget 2015 ne sera plus de mise en 2016. La dégradation conjoncturelle est déjà notable dans les prévisions relatives au bouclage des comptes 2015.

Au recul sur les rentrées fiscales s'ajoute la baisse attendue des revenus de la RPT. Ce sont des baisses d'environ 40 millions de francs (RPT et impôt sur les personnes morales) avec lesquelles le Conseil d'Etat a dû composer pour boucler le budget 2016. Dans ce contexte difficile, le Conseil d'Etat est donc résolu à poursuivre l'effort d'assainissement. Il présente 15,9 millions de francs de nouvelles mesures. Celles-ci s'ajoutent aux mesures déjà prises en 2014 et 2015 pour un total de l'ordre de 45 millions, mais dont les effets s'intensifieront en 2016 (+10 millions) et les années suivantes.

Grâce à ces efforts, le Conseil d'Etat a malgré tout réussi à présenter un budget qui entre dans le cadre des mécanismes de frein à l'endettement. Certes, certains risques ont été pris sur les estimations de revenus, notamment en ce qui concerne la contribution de la BNS (14,5 millions) et certaines rentrées fiscales (10 millions). Mais cette solution est préférable à la mise en œuvre de mesures supplémentaires insuffisamment préparées et non pérennes qui risquent par ailleurs de mettre en danger les dynamiques positives que le Conseil d'Etat souhaite instaurer notamment dans les domaines du développement économique, de l'intégration et des réformes de l'administration.

D'autres mesures viendront compléter le programme d'assainissement dans le cadre du PFT 2017-2019. Toutes ces mesures feront l'objet d'un rapport sur le redressement en réponse à la motion 13.186 en novembre prochain.

Le canton de Neuchâtel n'a pas de choix : il doit garantir l'équilibre durable de sa structure financière s'il entend relever les défis importants qui l'attendent dans les prochaines années, notamment le financement de la stratégie de Mobilité 2030, la modernisation de son réseau de soins et l'accompagnement des évolutions attendues aux plans démographique et social. Cet effort, le Conseil d'Etat entend le fournir avec le concours de l'ensemble des partenaires, convaincu que les transformations de notre environnement et de notre société ne peuvent trouver des réponses immédiates ou ne relevant que de l'engagement du gouvernement. Les priorités que le Conseil d'Etat a fixées dans son programme de législature proposent néanmoins des orientations claires pour y parvenir ensemble.

Convaincu de la nécessité de poursuivre les réformes afin de relever des défis essentiels à l'avenir du canton, le Conseil d'Etat vous remercie d'approuver le budget 2016 avec les décrets et les lois qui l'accompagnent.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 23 septembre 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,

La chancelière,

M. MAIRE-HEFTI

S. DESPLAND

Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2016

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 4, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000;

vu la Loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014;

vu le rapport du Conseil d'Etat du 23 septembre 2015,

décète:

Article premier Le budget général de l'Etat pour l'année 2016 est adopté.
Ce budget se résume comme suit:

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>		
Total des charges	2'194'867'357	
Total des revenus		2'183'150'667
Excédent de charges		11'716'690
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	105'743'700	
Total des recettes		34'875'300
Investissements nets		70'868'400
<i>Financement</i>		
Investissements nets	70'868'400	
Overbooking (art. 30 LFinEC)		9'880'260
Amortissements du patrimoine administratif		51'120'121
Excédent de charges du compte de fonctionnement	11'716'690	
Solde des mouvements avec les financements spéciaux	13'861'250	
Insuffisance de financement		35'445'960

Art. 2 ¹⁾ Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²⁾ Le Conseil d'Etat pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

La présidente,

Les secrétaires,

Projets de lois et décrets accompagnant le budget 2016

No 01

Loi portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du date,
décrète:

Article premier La loi sur les contributions directes (LCdir), du 21 mars 2000, est modifiée comme suit:

I.

Art. 40c note marginale

Rabais d'impôt
pour l'impôt
cantonal
Périodes fiscales
2014-2015

Art. 40c bis (nouveau)

Rabais d'impôt
pour l'impôt
cantonal et
communal
Période fiscale
2016

¹Pour chaque enfant mineur ou majeur poursuivant un apprentissage ou des études dont le contribuable assume pour l'essentiel l'entretien, il est déduit de l'impôt cantonal et communal sur le revenu un rabais d'impôt calculé selon les alinéas 2 et 3.

²Le rabais d'impôt de base s'élève à 100 francs.

³Les coefficients d'impôt déterminés conformément à l'article 3 alinéas 4 et 5 sont appliqués au rabais d'impôt de base.

⁴Ce montant est réparti proportionnellement lorsque l'entretien de l'enfant est assuré par plusieurs contribuables.

⁵Si l'impôt cantonal et communal devait être inférieur à ce montant, la différence ne donne lieu à aucun report ou remboursement.

⁶Ce montant n'est pas appliqué à l'impôt cantonal et communal calculé selon les articles 42 et 42a.

II.

Rabais d'impôt
pour l'impôt
cantonal et
communal
Période fiscale
2017

Art. 40d (nouveau)

¹Pour chaque enfant mineur ou majeur poursuivant un apprentissage ou des études dont le contribuable assume pour l'essentiel l'entretien, il est déduit de l'impôt cantonal et communal sur le revenu un rabais d'impôt calculé selon les alinéas 2 et 3.

²Le rabais d'impôt de base s'élève à 200 francs.

³Les coefficients d'impôt déterminés conformément à l'article 3 alinéas 4 et 5 sont appliqués au rabais d'impôt de base.

⁴Ce montant est réparti proportionnellement lorsque l'entretien de l'enfant est assuré par plusieurs contribuables.

⁵Si l'impôt cantonal et communal devait être inférieur à ce montant, la différence ne donne lieu à aucun report ou remboursement.

⁶Ce montant n'est pas appliqué à l'impôt cantonal et communal calculé selon les articles 42 et 42a.

III.

Art. 40e (nouveau)

Rabais d'impôt
pour l'impôt
cantonal et
communal
Dès période
fiscale 2018

¹Pour chaque enfant mineur ou majeur poursuivant un apprentissage ou des études dont le contribuable assume pour l'essentiel l'entretien, il est déduit de l'impôt cantonal et communal sur le revenu un rabais d'impôt calculé selon les alinéas 2 et 3.

²Le rabais d'impôt de base s'élève à 250 francs.

³Les coefficients d'impôt déterminés conformément à l'article 3 alinéas 4 et 5 sont appliqués au rabais d'impôt de base.

⁴Ce montant est réparti proportionnellement lorsque l'entretien de l'enfant est assuré par plusieurs contribuables.

⁵Si l'impôt cantonal et communal devait être inférieur à ce montant, la différence ne donne lieu à aucun report ou remboursement.

⁶Ce montant n'est pas appliqué à l'impôt cantonal et communal calculé selon les articles 42 et 42a.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le chiffre I de la présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

²L'entrée en vigueur du chiffre II est fixée par une loi spéciale. Si le chiffre II n'entre pas en vigueur au 1^{er} janvier 2017, le chiffre I est modifié comme suit avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Art. 40c bis note marginale

Rabais d'impôt
pour l'impôt
cantonal et
communal
Périodes fiscales
2016 et suivantes

³L'entrée en vigueur du chiffre III est fixée par une loi spéciale et ne peut intervenir que si le chiffre II est entré en vigueur. Si le chiffre III n'entre pas en

vigueur au 1^{er} janvier 2018, le chiffre II est modifié comme suit avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Art. 40d note marginale

Rabais d'impôt
pour l'impôt
cantonal et
communal
Périodes fiscales
2017 et suivantes

Art. 4 Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y lieu, à la promulgation et à l'exécution de la présente loi.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

La présidente, La secrétaire générale,

**Loi
portant modification de la loi concernant la répartition de
la part du canton au produit de l'impôt fédéral direct
(LRIFD)**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 5, alinéa 1, lettre g, 55 et 69 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 23 septembre 2015,

décède:

Article premier La loi concernant la répartition de la part du canton au produit de l'impôt fédéral direct (LRIFD), du 26 juin 1995, est modifiée comme suit :

En fin de loi

Modification temporaire selon la loi du ... décembre 2015 (nouveau)

¹L'attribution au fonds d'aide aux communes de 4,0% du produit brut de la part du canton à l'impôt fédéral direct prévu à l'article premier, lettre b, de la présente loi est réduite à 2,5% durant l'année 2016.

²Le montant correspondant à cette réduction est attribué à l'Etat.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation et à l'exécution de la présente loi.

²Il fixe son entrée en vigueur, qui peut le cas échéant intervenir de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2016.

Art. 4 ¹La promulgation et l'entrée en vigueur de la présente loi sont subordonnées à l'adoption du décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2016, du ... décembre 2015.

²En cas de refus du décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2016, du ... décembre 2015, la présente loi devient caduque de plein droit.

³Cette caducité est constatée par le Conseil d'Etat par voie d'arrêté.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

La présidente, La secrétaire générale,

**Loi
portant modification de la loi concernant l'aide à la lecture
publique et aux bibliothèques**

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du date,
décrète:*

Article premier La loi concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques, du 15 décembre 1981, est modifiée comme suit:

Art. 2, al. 1

¹La lecture publique est rendue accessible par des bibliothèques.

Art. 3

Abrogé

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹La présente loi entre en vigueur le.....

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

La présidente, Les secrétaires,

Loi
portant modification de la loi sur la caisse de pensions
pour la fonction publique du canton de Neuchâtel
(LCPFPub), du 24 juin 2008

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du xx xxx 2015,
décède:

Article premier La loi sur la caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), du 24 juin 2008, est modifiée comme suit:

Art. 4, al. 4 (nouvelle teneur)

⁴L'Etat est tenu à une participation unique d'assainissement de la Caisse d'un montant de 100 millions de francs, établi à la date-valeur du 1^{er} janvier 2014. Cette participation est exigée par la Caisse dès qu'elle institue un plan en primauté des cotisations au sens de l'article 4, alinéa 2, soit au plus tard le 1^{er} janvier 2039.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

La présidente,

Les secrétaires,

Décret
portant révision du décret fixant le tarif des frais, des émoluments de chancellerie et des dépens en matière civile, pénale et administrative (TFrais), du 6 novembre 2012

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du date,
décète:

Article premier Le décret fixant le tarif des frais, des émoluments de chancellerie et des dépens en matière civile, pénale et administrative (TFrais), du 6 novembre 2012, est modifié comme suit:

Art. 55 al, 3 et 4

³Le tarif horaire mentionné aux alinéas 1 et 2 est réduit de 50% taxe sur la valeur ajoutée (TVA) non comprise pour le temps consacré aux déplacements.

⁴*Alinéa 3 actuel.*

Disposition transitoire à la modification du...

Le présent décret est applicable à toutes les causes pendantes devant les autorités dès son entrée en vigueur.

Art. 2 Le présent décret n'est pas soumis au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le présent décret entre en vigueur le ...

²Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

La présidente,

Les secrétaires,

**Loi
portant modification de la loi sur l'organisation scolaire
(LOS)
et portant abrogation de la loi donnant compétence au
Conseil d'Etat de fixer les modalités de paiement des
subventions cantonales accordées au titre des
constructions scolaires et des installations sportives**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 23 septembre 2015,

décède:

I.

Les actes mentionnés ci-après sont modifiés comme suit:

1. Loi sur l'organisation scolaire (LOS), du 28 mars 1984

Art. 48, al. 1

¹L'Etat prend en charge au titre de subvention cantonale:

a) (inchangé)

b) Abrogé

c) les 37% des prestations dues par les communes à la Caisse de pensions de l'Etat pour les membres du personnel enseignant des établissements communaux d'enseignement public.

Art. 52, 53 et 55

Abrogés

Art. 62a, nouveau

Subventionnement des constructions

¹ Les projets terminés peuvent faire l'objet d'une demande de subvention définitive jusqu'au 30 novembre 2017.

² Les projets répondant à des besoins reconnus avant le 31 décembre 2015 peuvent faire l'objet d'une demande de subvention provisoire jusqu'au 30 juin 2016.

³ Le Conseil d'Etat arrête par voie réglementaire les modalités de l'abandon du subventionnement des constructions.

II.

Les actes mentionnés ci-après sont abrogés:

1. Loi donnant compétence au Conseil d'Etat de fixer les modalités de paiement des subventions cantonales accordées au titre des constructions scolaires et des installations sportives, du 17 décembre 1985.

III.

¹ La présente loi est soumise au référendum facultatif.

² La loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

³ Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

La présidente, Les secrétaires,

**Loi
portant modification de la loi sur les droits politiques
(LDP)**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 23 septembre 2015,
décède:

Article premier La loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, est modifiée comme suit:

Art. 133b

Chaque parti représenté au Grand Conseil reçoit une indemnité de 2.700 francs par siège au Grand Conseil.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 L'entrée en vigueur de la présente loi est fixée au 1^{er} janvier 2016.

²Il pourvoit, s'il y a lieu à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

La présidente,

Les secrétaires,

Commentaires: Bascule d'impôt / Report de l'harmonisation complète des clés de répartition des impôts de 2016 en 2017

Conformément à l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes décidée lors de la session de décembre 2013 par le Grand Conseil, tous les impôts perçus conjointement par l'Etat et les communes doivent être répartis selon une même clé, fixée à hauteur de 120 points (soit 60%) en faveur de l'Etat et de 80 points (en moyenne) (soit 40%) en faveur des communes. Cette répartition concerne l'impôt des personnes physiques, l'impôt des personnes morales, l'impôt à la source et l'impôt des frontaliers. Une mesure transitoire a été prévue pour l'impôt des frontaliers. Durant les deux premières années (2014 et 2015), cet impôt n'a pas été inclus dans la clé de répartition unique. Cette mesure implique que la clé de répartition pour les trois autres impôts a été fixée à 123 points pour l'Etat et à 77 points pour les communes durant la phase transitoire. Dès 2016, selon la loi du 2 décembre 2013, la clé de répartition des impôts à raison de 120 points pour l'Etat et à 80 points pour les communes entre en vigueur. Elle implique une bascule de 3 points d'impôt de l'Etat aux communes, qui concerne l'impôt des personnes physiques, l'impôt des personnes morales et l'impôt à la source. De l'autre côté, elle implique une bascule de 70 points (sur une base Etat/communes de 200 points) des communes à l'Etat.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouveau financement du socle sécuritaire de base décidée par le Grand Conseil le 4 novembre 2014, une nouvelle bascule d'impôt d'un point des communes à l'Etat entre en vigueur en 2017. La nouvelle clé de répartition des impôts entre l'Etat et les communes passera donc de 120/80 à 121/79 points.

Afin d'éviter que deux bascules d'impôt interviennent à un an d'intervalle, le Conseil d'Etat propose de combiner les deux bascules en une seule en 2016. La situation avec deux bascules d'impôt à un an d'intervalle ne facilite pas le pilotage des budgets cantonaux et communaux et complique la tâche des services chargés d'encaisser l'impôt et de redistribuer la part d'impôt communal aux différentes communes. De surcroît, cette mesure permet, afin d'être globalement neutre pour les finances de l'Etat et des communes, de lisser l'entrée en vigueur de l'harmonisation de la clé de répartition de l'impôt des frontaliers avec celle des autres impôts sur deux ans et d'éviter ainsi de trop grosses diminutions de recettes fiscales dans les communes qui hébergent de nombreux travailleurs frontaliers. Le Conseil d'Etat propose donc au Grand Conseil, en lieu et place de procéder à une bascule d'impôt de 3 points de l'Etat aux communes en 2016 et d'un point des communes à l'Etat en 2017, de combiner en quelque sorte les deux bascules et de transférer 2 points d'impôt de l'Etat aux communes en 2016.

Pour être financièrement neutre pour les finances de l'Etat et des communes, cette mesure s'accompagnera d'une modification du décret relatif à la compensation de l'impôt des frontaliers permettant aux communes frontalières de conserver en 2016 52% au lieu de 40% du produit de la compensation financière versée par la France au titre de l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers. Cette clé permet de lisser l'entrée en vigueur complète de l'harmonisation de la clé de répartition de cet impôt avec les autres impôts qui interviendra donc en 2017.

Décret
portant modification de trois décrets relatifs à la fixation
des coefficients de l'impôt cantonal et communal dû par
les personnes physiques et les personnes morales, et à
l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 23 septembre 2015,

décède:

I.

Les actes mentionnés ci-après sont modifiés comme suit:

1. Décret fixant les coefficients de l'impôt cantonal direct et de l'impôt communal direct dus par les personnes physiques, du 2 décembre 2013 [RSN 631.00]

Article premier, al. 2 et 3

²Dès l'année 2016, le coefficient de l'impôt cantonal direct dû par les personnes physiques est fixé à 121% ... *fin de phrase inchangée.*

³Abrogé

Art. 2, al. 2 et 3

²*Début de phrase inchangé,...* ces coefficients sont fixés dès l'année 2016 au niveau des coefficients fixés par les Conseils généraux pour 2016, augmentés de 2% de l'impôt de base.

³Abrogé

⁴Alinéa 3 actuel.

⁵Alinéa 4 actuel.

2. Décret fixant les coefficients de l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales, du 2 décembre 2013 [RSN 631.00.1]

Article premier, al. 2 et 3

²Dès l'année 2016, le coefficient de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales est fixé à 121% ... *fin de phrase inchangée.*

³Abrogé

Art 2, al. 2 et 3

²Dès l'année 2016, le coefficient de l'impôt communal sur le bénéfice et le capital des personnes morales est fixé à 79% ... *fin de phrase inchangée.*

³Abrogé

3. Décret approuvant une modification apportée à l'accord signé le 11 avril 1983 par le Conseil fédéral et par le Gouvernement de la République française relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers d'une part, concernant la compensation financière prévue par cet accord d'autre part, du 24 mars 1986 [RSN 638.3]

Art. 2, al. 1 à 3; 4 à 6 (nouveaux)

¹En 2016, l'Etat participe à raison de 48% au produit ... *(suite alinéa premier inchangée).*

²Le 52% restant ... *(suite inchangée).*

³Si ce lieu est situé hors canton, le 52% restant ... *(suite inchangée).*

⁴Dès l'année 2017, l'Etat participe à raison de 60% au produit ... *(suite alinéa premier inchangée).*

⁵Le 40% restant ... *(suite alinéa 2 inchangée).*

⁶Si ce lieu est situé hors du canton, le 40% restant ... *(suite alinéa 3 inchangée).*

Art. 3, al. 1 et 2; 3 et 4 (nouveaux)

¹*(Début de phrase inchangé)*... est prise en charge en 2016 à raison de 52% par la commune du domicile.

²*(Début de phrase inchangé)*... avec une autre commune neuchâteloise, le 52% en question est réparti... *(suite inchangée).*

³*(Début de phrase de l'alinéa premier inchangé)*...est pris en charge dès 2017 à raison de 40% par la commune de domicile.

⁴*(Début de phrase de l'alinéa 2 inchangé)* ... avec une autre commune neuchâteloise, le 40% en question est réparti ... *(suite alinéa 2 inchangée).*

Art. 2, note marginale, alinéa unique

II. ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

²Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

La présidente,

Les secrétaires,

Budget du compte de fonctionnement

Commentaires sur les principaux groupes
de charges et de revenus

Budget du compte de fonctionnement

COMPARAISON DES RÉSULTATS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

(En milliers de francs)

	<i>Budgets</i>		<i>2014</i>	<i>Comptes</i>		
	<i>2016</i>	<i>2015</i>		<i>2013</i>	<i>2012</i>	<i>2011</i>
Charges	2'194'867	2'153'360	2'217'181	2'327'027	2'058'270	1'950'928
Revenus	-2'183'151	-2'142'087	-2'217'254	-2'090'274	-2'058'326	-1'953'894
Excédent de charges (+) / Revenus (-)	11'717	11'273	-73	*236'753	-56	-2'966

*y. c. provisions pour prévoyance.ne de 221'352 millions de francs.

Evolution des charges et des revenus

Les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble de l'évolution des charges et des revenus, selon leur nature et selon les départements.

Les groupes de charges et de revenus sont commentés en détail dans les chapitres du présent rapport.

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

(en millions de francs)

	<i>Budget</i> 2016	<i>Budget</i> 2015	<i>Comptes</i> 2014	<i>Différence entre</i> <i>budget 2016 et</i> <i>budget 2015</i> %		<i>Différence entre</i> <i>budget 2016 et</i> <i>compte 2014</i> %	
<i>Charges</i>							
Charges de personnel	443.5	451.1	535.0	-7.6	-1.7	-91.6	-17.1
Biens, services et marchandises	148.8	148.7	131.7	+0.1	+0.1	+17.1	+13.0
Intérêts passifs	26.9	31.0	29.8	-4.1	-13.3	-2.9	-9.8
Amortissements	72.0	73.7	77.1	-1.7	-2.4	-5.1	-6.6
Parts et contributions sans affectation	5.5	5.7	9.8	-0.1	-2.4	-4.3	-43.6
Dédommagements à des collectivités publiques	108.5	103.9	98.7	+4.6	+4.5	+9.9	+10.0
Subventions accordées	1'121.5	1'116.0	1'085.9	+5.5	+0.5	+35.7	+3.3
Subventions redistribuées	174.5	142.6	136.2	+31.9	+22.3	+38.3	+28.1
Attributions aux financements spéciaux	2.1	2.9	45.9	-0.7	-25.6	-43.7	-95.4
Imputations internes	91.5	77.7	67.2	+13.7	+17.7	+24.3	+36.2
Total charges	2'194.9	2'153.4	2'217.2	+41.5	+1.9	-22.3	-1.0
<i>Revenus</i>							
Impôts	-1'111.2	-1'087.8	-1'094.6	23.4	+2.1	+16.5	+1.5
Patentes et concessions	-6.2	-6.2	-6.1	-0.0	-0.1	+0.1	+2.0
Revenus des biens	-60.8	-58.4	-61.6	2.4	+4.1	-0.8	-1.3
Contributions	-140.6	-138.4	-140.5	2.1	+1.6	+0.1	+0.1
Part à des recettes sans affectation	-309.3	-332.4	-300.8	-23.2	-7.0	+8.4	+2.8
Dédommagements de collectivités	-33.0	-33.1	-35.3	-0.1	-0.2	-2.3	-6.5
Subventions acquises	-240.2	-256.1	-248.6	-16.0	-6.2	-8.5	-3.4
Subventions à redistribuer	-174.5	-142.6	-136.2	31.9	+22.3	+38.3	+28.1
Prélèvements aux financements spéciaux	-16.0	-9.2	-126.4	6.8	+73.2	-110.4	-87.3
Imputations internes	-91.5	-77.7	-67.2	13.7	+17.7	+24.3	+36.2
Total revenus	-2'183.2	-2'142.1	-2'217.3	41.1	+1.9	+34.1	-1.5
Total net	+11.7	+11.3	-0.1	+0.4	+3.9	+11.8	-

CHARGES ET REVENUS PAR DÉPARTEMENT

(en millions de francs)

	Budget 2016			Budget 2015			Différence des charges nettes	
	Charges	Revenus	Charges nettes	Charges	Revenus	Charges nettes		%
AULE	3.6	-0.0	3.6	3.6	-0.0	3.6	-0.0	-0.6
AUEX	18.5	-6.9	11.6	17.7	-6.8	10.9	+0.7	+6.5
PPDT	0.3	-0.0	0.3	0.3	-0.0	0.2	+0.0	+1.3
CCFI	1.3	-0.2	1.1	1.4	-0.2	1.2	-0.1	-4.7
AUJU	24.9	-2.2	22.7	25.0	-2.2	22.8	-0.1	-0.5
DFS	515.4	-1'439.1	-923.7	508.6	-1'429.2	-920.6	-3.1	+0.3
DJSC	265.9	-90.9	175.0	267.2	-90.6	176.6	-1.6	-0.9
DEF	476.4	-87.4	389.0	478.8	-88.7	390.0	-1.0	-0.3
Université	99.2	-47.1	52.1	95.1	-43.2	52.0	+0.2	+0.4
DDTE	271.6	-236.1	35.5	267.2	-229.5	37.7	-2.2	-5.9
DEAS	517.6	-273.2	244.4	488.5	-251.7	236.7	+7.7	+3.3
Total	2'194.9	-2'183.2	11.7	2'153.4	-2'142.1	11.3	+0.4	+3.9

Charges de personnel

Charges de personnel	Variations par rapport au budget 2015			Comptes 2014 Fr.
	Budget 2016 Fr.	Budget 2015 Fr.	%	
Autorités, magistrats et commissions	13'963'487	13'979'393	-0,1	13'118'979
Personnel administratif et d'exploitation	246'914'460	244'560'877	+1,0	228'357'292
Écart statistique et remplacements	-16'380'000	-9'650'000	+69,7	0
Personnel enseignant cantonal	110'020'900	112'136'551	-1,9	110'577'043
Charges sociales et divers	88'938'270	90'044'247	-1,2	182'967'428
30 Total	443'457'117	451'071'068	-1,7	535'020'742

Introduction Cette rubrique comprend toutes les charges de personnel (salaires, charges sociales, indemnités, frais de recrutement et de formation) du personnel de l'Etat, à l'exception de l'Université.

Globalement, les charges de personnel 2016 sont inférieures de 7,6 millions de francs à celles du budget 2015. Cette variation s'explique en grande partie par une meilleure estimation de la valeur de l'écart statistique (montant estimatif représentant les économies réalisées lors des départs et remplacements de personnel ainsi que sur des postes inoccupés ou supprimés en cours d'année).

L'augmentation de l'écart statistique à 16,4 millions de francs, soit 6,7 millions de plus qu'au budget 2015, se fonde sur le fait qu'une sous-estimation quasi chronique de ce dernier a été constatée sur les précédents exercices, notamment par rapport aux comptes 2014. Le Conseil d'Etat admet un certain risque mais pense pouvoir atteindre l'objectif en maintenant la rigueur imposée lors des remplacements de postes et en profitant des premiers effets des réformes de l'Etat.

Mesures salariales transversales

Mesures salariales 2016

Partant du constat que les mécanismes prévus par les dispositions légales et réglementaires actuelles ne sont pas en adéquation avec les possibilités financière de l'Etat, et après de nombreuses années de mesures salariales ponctuelles, le Conseil d'Etat a décidé en 2014 de reprendre la question de la politique salariale de manière plus fondamentale. Les travaux d'élaboration d'une nouvelle politique salariale sont en cours, avec un objectif de mise en application fixé à janvier 2017.

En 2016, les mesures transitoires introduites en 2015 sont en conséquence reconduites, alors qu'elles devraient être abandonnées en 2017 avec l'entrée en vigueur du nouveau système salarial. Comme pour 2015, l'octroi d'échelons, d'annuités de haute-paie ou de changements de classes de traitement a été suspendue pour être remplacée pour le personnel administratif et technique par un simple pourcentage d'augmentation, fixé à 0,5%, et pour les enseignants par des montants uniques de 90 ou 180 francs selon les situations.

Le Conseil d'Etat n'a pas prévu de répercuter sur les traitements le repli de l'indice des prix à la consommation sur la période de référence (-1,2% entre mai 2014 et mai 2015). En compensation, les traitements ne seront pas indexés à la hausse lorsque l'IPC progressera à nouveau.

Personnel enseignant des écoles cantonales (secondaire 2)

Le budget 2016 a été ajusté et affiné en prenant en considération les constats relevés aux comptes des années précédentes pour les rubriques budgétaires y relatives.

Variations de l'effectif du personnel entre le budget 2015 et le budget 2016

Résumé des variations

	Budget 2016	Budget 2015	Postes supplémentaires 2016			Réductions d'effectif 2016	EPT VARIATION TOTALE
			Financé par des tiers	Auto financé par l'activité	A la charge du budget		
PERSONNEL ADMINISTRATIF							
Autorités judiciaires	93.54	93.04			1.00	-0.50	0.50
Autorités législatives	9.00	8.30			0.70		0.70
Contrôle cantonal des finances	8.65	8.75				-0.10	-0.10
Chancellerie	29.30	27.10			2.70	-0.50	2.20
DFS	376.07	369.14	0.78		8.37	-2.20	6.93
DJSC	823.45	811.15			13.40	-1.10	12.30
DEF	361.01	354.06		1.00	12.58	-6.63	6.95
DDTE	371.29	372.55			0.74	-2.00	-1.26
DEAS	305.51	304.06		0.95	1.60	-1.10	1.45
TOTAL PERSONNEL ADMINISTRATIF	2'377.82	2'348.15	0.78	1.95	41.09	-14.13	29.67
MAGISTRATS (sans suppléances)							
Conseil d'Etat	5.00	5.00					
Autorités judiciaires	42.50	42.50					
TOTAL MAGISTRATS	47.50	47.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL PERSONNEL ETAT (administratif + magistrats)	2'425.32	2'395.65	0.78	1.95	41.09	-14.13	29.67

Les effectifs se basent sur les rubriques budgétaires 301000 (personnel administratif et d'exploitation) et 300200 (magistrats). Pour rappel, le service des ressources humaines n'effectue pas le suivi de l'effectif enseignant.

L'effectif budgétaire total du personnel administratif et d'exploitation, y compris les magistrats, passe de 2015 à 2016 de 2395,65 EPT à 2425,32 EPT (équivalents plein temps), soit une augmentation de 29,67 EPT.

Les variations les plus significatives par rapport au budget 2015 sont détaillées ci-après.

Aux **Autorités judiciaires**, les tribunaux d'instance enregistrent -1 EPT de secrétaire (le poste avait été créé dans l'attente d'une décision AI). La décharge des membres de la CAAJ n'est plus assurée par des magistrats suppléants, mais par 1,5 EPT de greffiers-rédacteurs / procureur assistant dès le 1^{er} septembre 2014. Ces 1,5 EPT font partie des effectifs des Autorités judiciaires et sont par conséquent intégrés dans les instances concernées depuis le 1^{er} janvier 2015 et au budget 2016. Le budget est donc transféré de la rubrique budgétaire 300215 "Suppléance CAAJ" dans la rubrique budgétaire 300205 "Traitements greffiers rédacteurs", avec un impact financier à la baisse au niveau des charges totales.

A la **Chancellerie d'Etat**, l'augmentation de 2,7 EPT s'explique par le transfert du poste de chauffeur du Conseil d'Etat du DEAS et par le renforcement voulu par le Conseil d'Etat en matière de communication et de lobbying.

Au **DFS**, le service financier est en cours de réorganisation et intégrera un poste actuellement financé par le redressement des finances avant de voir ses effectifs redescendre. A la santé publique, un collaborateur scientifique (0,6 EPT) remplacera le chef de projet réorganisation spatiale HNE. Le poste de responsable de la médecine scolaire, jusque-là financé par la rubrique mandats et expertise sera intégré à l'effectif du service (0,4 EPT). Le service a en outre besoin d'un responsable pour le projet cybersanté / e-health (crédit d'investissement) et d'un collaborateur pour renforcer le service surchargé dans différents domaines. Suite à la centralisation des charges d'exploitation et de loyers au SBAT, un renforcement de l'effectif est nécessaire. Pour ce faire, un transfert d'EPT du DEF au SBAT est prévu. Le SIEN renforce son effectif principalement en lien avec des enjeux de sécurité.

Au **DJSC**, l'augmentation globale de 12,3 EPT découle pour l'essentiel de l'achèvement du processus de création de la police unique, ainsi que du renforcement de l'effectif du service pénitentiaire conformément au Plan d'action adopté par le Grand Conseil. Dans les deux cas, les objectifs initiaux et le rythme de progression ont été notablement revus à la baisse.

Au **DEF**, l'augmentation de 6,95 EPT s'explique par plusieurs variations dont une augmentation de la dotation de 5,1 EPT, notamment en assistants sociaux, au service de la protection de l'adulte et de la jeunesse. Le solde des variations correspond à des réorganisations internes et à l'augmentation d'un poste de thérapeute au centre de psychomotricité.

Au **DDTE**, la quasi-totalité des services contribuent à une diminution globale des effectifs de 2 EPT. L'augmentation de 0,74 EPT au service de la consommation et des affaires vétérinaires est due à la sortie des animatrices PAM (programme prévention morsures) des salaires occasionnels pour les rattacher aux salaires ordinaires. Il s'agit donc uniquement d'un simple transfert sans incidences financières.

Au **DEAS**, la variation globale de 1,45 EPT s'explique principalement par le transfert du poste de chauffeur du Conseil d'Etat à la Chancellerie d'Etat et au renforcement dans les domaines de l'asile, de la lutte contre la fraude et du contentieux LAMal.

Biens, services et marchandises

Biens, services et marchandises				
	<i>Budget 2016</i>	<i>Budget 2015</i>	<i>Variations par rapport au budget 2015</i>	<i>Comptes 2014</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Imprimés, fournitures de bureau, matériel d'enseignement	9'399'200	9'563'500	-1,7	8'793'245
Mobilier, machines, véhicules	13'131'800	13'240'900	-0,8	10'723'543
Eau, énergie, combustibles	5'868'685	6'334'700	-7,4	5'529'430
Autres marchandises	11'506'700	11'609'000	-0,9	10'184'070
Entretien des immeubles et du réseau routier	18'798'600	19'456'600	-3,4	16'390'941
Entretien d'objets mobiliers	7'662'740	7'145'940	+7,2	6'034'104
Loyers, fermages et redevances	17'284'935	14'679'420	+17,7	13'783'867
Dédommagements pour frais	4'379'700	4'709'500	-7,0	4'393'965
Honoraires et autres services	49'824'665	51'375'889	-3,0	46'387'974
Biens, services divers	10'921'450	10'553'410	+3,5	9'449'770
31 Total	148'778'475	148'668'859	+0,1	131'670'909

Les achats de biens, services et marchandises augmentent très légèrement par rapport au budget 2015 (+0,1 million) et plus fortement par rapport aux comptes 2014 (+17,1 millions).

Au budget 2016, certaines charges transversales relatives aux frais de ports et affranchissements, aux frais d'entretien et d'exploitation des bâtiments et aux frais de véhicules de service, ont été regroupées dans les services centraux concernés.

Au service des bâtiments, les loyers augmentent fortement depuis 2015 en raison principalement du paiement, dès 2016, d'un loyer pour le CPMB (+2,2 millions), et de la volonté politique de regrouper et réorganiser le logement de l'Administration cantonale (centralisation des loyers dans ce service).

L'évolution à la baisse des honoraires et autres services provient principalement des frais d'emprunts au service financier (-1,9 million), puisqu'aucun emprunt public n'est prévu en 2016.

Intérêts passifs

Intérêts passifs	Variations			Comptes 2014 Fr.
	Budget 2016 Fr.	Budget 2015 Fr.	par rapport au budget 2015 %	
Dettes à court terme	10'000	10'000	0,0	4'078
Dettes à moyen et long terme	26'071'752	27'757'780	-6,1	28'619'825
Dettes envers les institutions et fondations	6'500	2'451'700	-99,7	11'772
Autres intérêts passifs	803'000	803'300	-0,0	1'168'715
32 Total	26'891'252	31'022'780	-13,3	29'804'390

Les intérêts passifs diminuent de 4,1 millions de francs par rapport au budget 2015, soit 2,9 millions de moins que ceux comptabilisés dans les comptes 2014. Les variations significatives sont enregistrées au niveau des intérêts du service de la dette (-1,7 million) et des intérêts versés aux institutions et fondations (-2,4 millions).

Le tableau du "Service de la dette" figurant à la page suivante présente de manière détaillée les intérêts sur la dette. Le montant des nouveaux emprunts à conclure en 2016 est estimé en tenant compte de l'insuffisance de financement prévue au budget 2015 et des emprunts à rembourser cette même année. Ainsi, même si la dette prévisionnelle augmente de 29,4 millions de francs par rapport à celle budgétée en 2015, les conditions favorables sur les marchés des capitaux et le financement d'une partie de la dette (objectif: 10-15% à l'horizon fin 2016) en emprunt à court terme devraient permettre d'abaisser les intérêts passifs de 1,7 million de francs en 2016 et de maintenir le taux moyen de la dette à un niveau historiquement bas (1,921% au 31.12.2016).

La diminution de 2,4 millions de francs relative aux intérêts versés aux institutions et fondations s'explique par la proposition du Conseil d'Etat visant à abandonner dès 2016 l'indexation de la participation unique d'assainissement de prévoyance.ne au taux moyen de la dette, exigée par la Caisse dès qu'elle institue un plan en primauté des cotisations.

La rubrique "Autres intérêts passifs" représente essentiellement les intérêts dus aux contribuables en application de la loi fiscale.

Taux comparatifs des charges d'intérêt

	Année	Intérêts	Charges d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux moyen des
		passifs	par rapport au total	moyen de la dette	emprunts publics
		Fr.	des charges	consolidée	à 8 ans (cantons)
			%	%	%
Comptes	2005	61'993'573	2,88	3,238	2,07
	2006	56'377'622	3,27	3,255	2,55
	2007	48'584'763	2,72	3,261	2,98
	2008	45'438'220	2,40	3,234	3,02
	2009	43'242'188	2,26	3,053	2,30
	2010	39'076'045	2,03	2,870	1,75
	2011	34'671'322	1,78	2,668	1,61
	2012	33'226'347	1,61	2,403	0,77
	2013	32'019'003	1,38	2,345	1,07
	2014	29'804'390	1,35	2,386	0,77
Budgets	2015	31'022'780	1,44	2,368	0,2
	2016	26'891'252	1,23	1,921	

Service de la dette

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initiale	Taux	Dettes au 31.12.2015 *	Annuités 2016			Dettes au 31.12.2016 *
							Intérêts	Amort.	Total	
Total						1'179'408'000	26'071'752	50'634'165	76'705'917	1'208'773'835
<i>Intérêts courus 2015 prévisionnels</i>							-8'900'611		-8'900'611	
<i>Intérêts courus 2016 prévisionnels</i>							8'847'278		8'847'278	
Emprunts obligataires						300'000'000	3'603'750	0	3'603'750	300'000'000
200M - 1.250% - 24.09.2012/2027	Public	24.09.2012	24.09.2015	200'000'000	1.2500%	200'000'000	2'500'000	0	2'500'000	200'000'000
50M Swap à départ différé - (taux swap 0.9675% - taux spot 0.24%) - 10.11.2015/2024	Banque	10.11.2015	2024	50'000'000	0.7275%	0	363'750	0	363'750	363'750
100M - (taux spot 0.24% + marge 0.5%) - Renouvellement partielle emprunts échus 2015	Public	10.11.2015	2024	100'000'000	0.7400%	100'000'000	740'000	0	740'000	100'000'000
Emprunts à taux fixes						659'408'000	20'313'835	50'634'165	70'948'000	648'773'835
40M - 4.25% - 15.07.2002/2017	prévoyance.ne	15.07.2002	15.07.2017	40'000'000	4.2500%	40'000'000	1'700'000	0	1'700'000	40'000'000
100M - 2.55% - 15.09.2005/2020	Banque	15.09.2005	15.09.2020	100'000'000	2.5500%	100'000'000	2'550'000	0	2'550'000	100'000'000
50M - 3.08% - 21.02.2007/2022	Banque	21.02.2007	21.02.2022	50'000'000	3.0800%	50'000'000	1'540'000	0	1'540'000	50'000'000
50M - 3.375% - 22.11.2007/2017	Banque	22.11.2007	22.11.2017	50'000'000	3.3750%	50'000'000	1'687'500	0	1'687'500	50'000'000
50M - 3.83% - 25.06.2008/2018	Assurance	25.06.2008	25.06.2018	50'000'000	3.8300%	50'000'000	1'915'000	0	1'915'000	50'000'000
20M - 2.7675% - 29.12.2008/2019	Banque	29.12.2008	30.12.2019	20'000'000	2.7675%	20'000'000	553'500	0	553'500	20'000'000
50M - 2.79% - 24.08.2009/2019	Banque	24.08.2009	26.08.2019	50'000'000	2.7900%	50'000'000	1'395'000	0	1'395'000	50'000'000
50M - 3.05% - 24.08.2009/2021	Banque	24.08.2009	24.08.2021	50'000'000	3.0500%	50'000'000	1'525'000	0	1'525'000	50'000'000
50M - 2.4% - 14.12.2009/2016	Banque	14.12.2009	14.12.2016	50'000'000	2.4000%	50'000'000	1'200'000	50'000'000	51'200'000	0
10M - 2.250% - 09.07.2010/2022	Banque	09.07.2010	08.07.2022	10'000'000	2.2500%	10'000'000	225'000	0	225'000	10'000'000
20M - 2.375% - 09.07.2010/2025	Banque	09.07.2010	09.07.2025	20'000'000	2.3750%	20'000'000	475'000	0	475'000	20'000'000
30M - 2.40% - 09.07.2010/2025	Assurance	09.07.2010	09.07.2025	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000	0	720'000	30'000'000
50M - 2.21% - 15.12.2010/2022	Assurance	15.12.2010	15.12.2022	50'000'000	2.2100%	50'000'000	1'105'000	0	1'105'000	50'000'000
50M - 2.59% - 29.04.2011/2026	Assurance	29.04.2011	29.04.2026	50'000'000	2.5900%	50'000'000	1'295'000	0	1'295'000	50'000'000
30M - 2.40% - 30.06.2011/2021	Assurance	30.06.2011	30.06.2021	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000	0	720'000	30'000'000
50M - 3.5% - 01.01.2014/2053	prévoyance.ne	01.01.2014	31.12.2053	50'000'000	3.5000%	49'408'000	1'707'835	634'165	2'342'000	48'773'835

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initiale	Taux	Dette au 31.12.2015 *	Annuités 2016			Dette au 31.12.2016 *
							Intérêts	Amort.	Total	
Emprunts à court terme couvert par des Swap de taux						100'000'000	2'207'500	0	2'207'500	100'000'000
Swap 50M - 2.225% - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	2.2250%	0	1'112'500	0	1'112'500	0
50M - Libor 3 mois couvert par le Swap 2011 - 28.04.2011/20xx	Banque	28.04.2011	24.xx.20xx	50'000'000	0.4900%	50'000'000	245'000	0	245'000	50'000'000
Swap 50M - 1.210% - 31.05.2012/2023	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	1.2100%	0	605'000	0	605'000	0
50M - Libor 3 mois couvert par le Swap 2012 - 31.05.2012/20xx	Banque	31.05.2012	31.xx.20xx	50'000'000	0.4900%	50'000'000	245'000	0	245'000	50'000'000
Emprunt à court terme						80'000'000	0	0	0	160'000'000
50M - 0.0% - renouvellement du solde des emprunts échus en 2015		xx.xx.2015	xx.xx.20xx	50'000'000	0.0000%	50'000'000	0	0	0	50'000'000
30M - 0.0% - couverture de l'insuffisance de financement 2015		xx.xx.2015	xx.xx.20xx	30'000'000	0.0000%	30'000'000	0	0	0	30'000'000
50M - 0.0% - renouvellement des emprunts échus en 2016		xx.xx.2016	xx.xx.20xx	50'000'000	0.0000%	0	0	0	0	50'000'000
30M - 0.0% - couverture de l'insuffisance de financement 2016		xx.xx.2016	xx.xx.20xx	30'000'000	0.0000%	0	0	0	0	30'000'000

* Correspond à la dette au "sens étroit" telle que définie dans le rapport relatif à la statistique financière.

Charges de transfert

Charges de transfert				
	Budget 2016 Fr.	Budget 2015 Fr.	Variations par rapport au budget 2015 %	Comptes 2014 Fr.
Parts et contributions sans affectation	5'526'000	5'664'000	-2,4	9'798'529
Dédommagements à des collectivités publiques	108'547'863	103'903'969	+4,5	98'674'770
Subventions aux collectivités publiques	111'626'701	113'616'629	-1,8	106'762'802
Subventions aux établissements et institutions	762'194'907	734'182'618	+3,8	715'206'301
Subventions aux personnes physiques et morales	247'727'600	268'248'400	-7,7	263'923'496
34, 35, 36 Total	1'235'623'071	1'225'615'616	+0,8	1'194'365'898

Les charges de transfert augmentent globalement de 10 millions de francs par rapport au budget précédent et de 41,3 millions par rapport aux comptes 2014.

Les parts et contributions sans affectation sont identiques aux montants prévus pour 2015. L'écart de 4,3 millions de francs avec les comptes 2014 relève de la cantonalisation du produit des radars prévue dans la nouvelle loi sur la police entrée en vigueur en 2015.

Les dédommagements à des collectivités publiques sont en augmentation de 4,6 millions de francs au regard du budget 2015 et de 9,9 millions au regard des derniers comptes clôturés. Les variations proviennent des dédommagements versés à d'autres cantons. L'écart s'explique principalement par un transfert comptable des charges liées aux mesures pénales, ainsi qu'une progression de ces charges. La différence avec les comptes 2014 relève en outre de la centrale d'alarme 144.

La variation des subventions accordées à des collectivités publiques concerne les montants versés aux communes. La diminution entre le budget 2016 et le budget 2015 (-2 millions) découle en grande partie de la subvention relative aux traitements des enseignants de l'école obligatoire. L'augmentation de 4,9 millions de francs par rapport à 2014 s'explique par la hausse, déjà prévue au budget 2015, des montants octroyés au travers du fonds pour les routes communales (+1,6 million) et du fonds des eaux (+3,9 millions).

La catégorie des subventions accordées à des établissements et des institutions présente une importante augmentation tant par rapport au budget 2015 (+28 millions), que par rapport à l'exercice 2014 (+47 millions). Les principales progressions au regard de 2014 relèvent des PC AVS (+4 millions), des PC AI (+2,3 millions), des subsides versés au domaine des transports en lien avec le FAIF et l'introduction de l'horaire 2016 (+12,3 millions), des institutions pour l'accueil extrafamilial (+2,4 millions), des institutions pour adultes et mineurs du canton (+3,7 millions), des institutions OES (+2,7 millions), du NECO (+3,4 millions) et d'une modification comptable relative à l'Université (+5,2 millions). La différence avec le budget 2015 s'explique par les augmentations des montants prévus pour les transports (+11,9 millions), en lien avec le FAIF et l'horaire 2016, et des montants prévus pour les institutions pour adultes du canton (+1,3 million), les institutions pour mineurs hors canton (+1,3 million) et les institutions OES (+1,1 million).

Les subventions accordées aux personnes physiques et morales diminuent de 20,5 millions de francs en comparaison du budget 2015 et de 16,2 millions par rapport aux comptes 2014. Ces baisses sont largement influencées par différentes modifications relatives à la facture sociale. En particulier, il est prévu au budget 2016 une modification purement comptable relative à l'aide matérielle, à savoir que seule la part des dépenses de l'Etat est comptabilisée, alors qu'auparavant les dépenses totales (Etat et communes) étaient comptabilisées dans les subventions accordées et la part communale refacturée dans les subventions acquises. Pour le reste, le budget 2016 enregistre principalement une augmentation de l'assistance aux réfugiés.

Opérations internes, attributions et prélèvements aux financements spéciaux

L'examen de ces rubriques ne peut se faire que conjointement, car le virement ou le prélèvement à la fortune des fonds dépend de l'attribution par voie budgétaire figurant dans les opérations internes.

OPÉRATIONS INTERNES

	Budget 2016 Fr.	Budget 2015 Fr.	Ecarts %	Comptes 2014 Fr.
Bonifications budgétaires aux fonds	5'571'756	7'349'010	-24,2	5'677'930
Transferts interservices et interfonds	77'623'236	64'254'120	+20,8	48'004'426
Prélèvements budgétaires dans les fonds	8'291'600	6'146'024	+34,9	13'469'424
39 et 49 Total	91'486'592	77'749'154	+17,7	67'151'780

Les bonifications budgétaires ont été limitées, comme pour les budgets 2014 et 2015, à quelques fonds, conformes au MCH2, pour autant que ces bonifications soient explicitement prévues par la loi.

L'accroissement des transferts interservices est principalement dû aux transferts intervenus en lien avec la facture sociale et aux programmes d'insertion, ainsi qu'à l'imputation dans divers services de charges transversales relatives aux frais de ports et affranchissements, aux frais d'entretien et d'exploitation des bâtiments et aux frais de véhicules de service qui ont été, dès le budget 2016, inscrits dans les services centraux.

Les prélèvements budgétaires dans les fonds augmentent par rapport au budget 2015, principalement dans le fonds de politique régionale (+0,7 million) et dans le fonds des routes communales (+0,9 million).

Les bonifications budgétaires enregistrent les variations suivantes:

	Budget 2016 Fr.	Budget 2015 Fr.	Ecarts Fr.	Comptes 2014 Fr.
Fonds d'aide aux communes	-1'925'000	-3'040'000	1'115'000	-1'745'960
Fonds de politique régionale	0	0	0	-770'000
Fonds des routes communales	-1'891'600	-1'929'300	37'700	-1'952'049
Fonds d'encouragement cinématographique	0	0	0	-185'000
Fonds d'intégration des jeunes	-1'695'156	-1'429'710	-265'446	-248'384
Fonds pour activités culturelles et artistiques	-60'000	-350'000	290'000	-350'000
Fonds de l'énergie	0	-600'000	600'000	-426'537
Total	-5'571'756	-7'349'010	1'777'254	-5'677'930

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS À LA FORTUNE DES FONDS

	Budget 2016 Fr.	Budget 2015 Fr.	Comptes 2014 Fr.
380 Attributions à la fortune des fonds	1'795'400	2'866'400	9'083'527
./. 480 Prélèvements à la fortune des fonds	-9'528'689	-8'906'931	-14'026'548
Variation annuelle de la fortune des fonds	-7'733'289	-6'040'531	-4'943'021

La diminution des attributions à la fortune des fonds par rapport au budget 2015 s'explique principalement par la diminution de l'attribution au fonds d'aide aux communes (-1,1 million).

ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX RÉSERVES

	Budget 2016 Fr.	Budget 2015 Fr.	Comptes 2014 Fr.
381 Attributions aux réserves	337'300	0	36'796'634
./. 481 Prélèvements aux réserves	-6'420'261	-284'100	-112'345'689
Variation annuelle des réserves	-6'082'961	-284'100	-75'549'055

Les attributions aux réserves sont les suivantes:

- Provision pour pertes sur débiteurs Fr. 272'000
- Apport supplémentaire Prévoyance.ne Fr. 65'300

Les prélèvements aux réserves sont les suivants:

- Réserve matériel roulant pour entreprises Fr. -4'300'000
- Réserve pour équipements Fr. -1'800'000
- Provision réserve de la dîme de l'alcool Fr. -100'000
- Divers Fr. -220'261

Evolution des prélèvements aux divers fonds

	Budget 2016 Fr.	Budget 2015 Fr.	Comptes 2014 Fr.	Comptes 2013	Comptes 2012	Comptes 2011
Groupe 480	-9'528'689	-8'906'931	-14'026'548	-23'816'292	-14'866'733	-13'353'504

Recettes fiscales

Recettes fiscales	Budget 2016 Fr.	Budget 2015 Fr.	Variations par rapport au budget 2015 %	Comptes 2014 Fr.
Impôt sur revenu et fortune (y compris impôt à la source et travailleurs frontaliers)	-764'500'000	-729'350'000	+ 4,8	-740'539'410
Impôt sur bénéfice et capital	-206'400'000	-221'750'000	- 6,9	-223'466'503
Impôt foncier	-8'350'000	-8'300'000	+ 0,6	-5'260'069
Impôt sur gains en capital / immobiliers	-29'446'400	-26'832'100	+ 9,7	-27'861'108
Droits de mutations	-32'900'000	-32'750'000	+ 0,5	-29'184'832
Impôt sur successions et donations	-18'600'000	-17'000'000	+ 9,4	-16'339'017
Taxes sur véhicules et bateaux	-47'389'200	-48'232'500	-1,7	-48'801'221
Impôt sur la consommation (maison de jeux)	-3'600'000	-3'600'000	0,0	-3'194'625
40 Total	-1'111'185'600	-1'087'814'600	+2,1	-1'094'646'784

Impôt direct des personnes physiques

L'impôt des personnes physiques, malgré les effets de la réforme, va augmenter. En effet, l'amnistie fiscale rencontre un beau succès et les recettes seront supérieures à nos premières projections dans ce domaine. De plus, l'impôt des frontaliers ainsi que l'impôt à la source continuent leur progression.

Dès 2016, le coefficient cantonal sera adapté à 121 et la part de l'impôt des frontaliers pour le canton correspondra à 48% au lieu de 25% précédemment. Par une modification légale soumise à votre Autorité au travers du présent rapport, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil, en lieu et place de procéder à une bascule d'impôt de 3 points de l'Etat aux communes en 2016 et d'un point des communes à l'Etat en 2017, de combiner en quelque sorte les deux bascules et de transférer 2 points d'impôt de l'Etat aux communes en 2016. Cette mesure permet de lisser l'harmonisation de la clé de répartition de l'impôt des frontaliers avec celle des autres impôts sur deux ans au lieu d'une seule et d'en amortir ainsi l'impact sur les communes les plus touchées.

Nous devons rester attentifs à l'évolution de l'économie qui semble marquer quelques signes de ralentissement et aux conséquences sur le revenu des personnes physiques.

Impôt direct des personnes morales

L'impôt des personnes morales baisse de manière importante (-15 millions). Les événements du début d'année, ainsi qu'un ralentissement de la conjoncture, provoquent une baisse des bénéfices des entreprises qui est difficilement évaluable. Nous devons impérativement rester attentifs et suivre cette évolution.

Impôt foncier

L'impôt foncier comprend l'impôt grevant les immeubles de placement des personnes morales et celui prélevé sur les immeubles appartenant à des institutions de la prévoyance professionnelle.

Impôt sur les gains en capital et droits de mutations (lods)

Le secteur immobilier semble ralentir quelque peu, d'où la faible augmentation prévue des droits de mutations (+0,5%) pour 2016. Les prévisions sont plus optimistes concernant les gains en capital, qui comprennent les gains immobiliers et dans une moindre mesure les contributions sur plus-values prélevées pour de nouvelles zones à bâtir. L'augmentation sensible de l'impôt sur les gains en capital est influencée par les contributions sur plus-values.

Autres recettes

De par leur nature imprévisible, les recettes des impôts sur les successions et les donations ont été évaluées de manière prudente sur la base de l'évolution moyenne de ces dernières années. La diminution des taxes sur véhicules et bateaux est liée au nouveau système de taxation.

RECETTES FISCALES COMPARÉES AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

	Budget 2016 Fr.	Budget 2015 Fr.	Comptes 2014 Fr.	Comptes 2013 Fr.	Comptes 2012 Fr.
<i>Produit de l'impôt direct cantonal</i>					
Impôt direct personnes physiques ¹⁾	-764'500'000	-729'350'000	-740'539'409	-775'681'875	-775'319'021
Impôt direct personnes morales	-206'400'000	-221'750'000	-223'466'503	-200'025'329	-173'606'442
Total	-970'900'000	-951'100'000	-964'005'912	-975'707'204	-948'925'463
Impôt foncier	-8'350'000	-8'300'000	-5'260'069	-6'409'202	-5'870'276
Impôt sur gains en capital / immobiliers	-29'446'400	-26'832'100	-27'861'108	-30'334'598	-24'554'324
Droits de mutations	-32'900'000	-32'750'000	-29'184'832	-35'827'744	-29'489'297
Impôts sur successions et donations	-18'600'000	-17'000'000	-16'339'017	-14'065'625	-18'586'331
Recettes fédérales:					
- Impôt fédéral direct	-77'000'000	-76'500'000	-73'279'134	-78'605'581	-76'152'021
- Impôt anticipé et taxe d'exemption	-12'519'000	-11'353'000	-14'101'110	-10'689'882	-12'263'714
- Droits sur les carburants	-9'365'000	-9'307'500	-9'236'412	-9'110'600	-10'325'549
- Redevance poids lourds	-9'524'000	-9'816'000	-9'142'515	-9'811'166	-9'841'056
- Régie des alcools	-600'000	-600'000	-570'363	-584'917	-587'890
Taxes sur véhicules, cycles et bateaux	-47'389'200	-48'232'500	-48'801'221	-45'595'506	-44'530'683

1) Y compris l'impôt à la source et les impôts des travailleurs frontaliers (versements compensatoires)

Revenus des biens et contributions

Revenus des biens et contributions	Budget 2016 Fr.	Budget 2015 Fr.	Variations par rapport au budget 2015 %	Comptes 2014 Fr.
Revenus du patrimoine financier	-16'673'700	-16'784'500	-0,7	-25'658'002
Revenus du patrimoine administratif	-19'333'640	-18'130'500	6,6	-13'204'722
Intérêt et part au bénéfice de la BCN	-22'200'000	-21'800'000	1,8	-21'200'000
Emoluments administratifs	-30'731'850	-29'432'980	4,4	-28'860'748
Ecolages	-13'687'350	-14'197'150	-3,6	-13'061'239
Redevances d'utilisation et prestations de services	-25'377'100	-25'022'300	1,4	-18'977'262
Dédommagements de tiers	-20'512'623	-20'606'913	-0,5	-24'351'947
Amendes	-21'393'000	-21'420'000	-0,1	-19'950'505
Autres revenus des biens et contributions	-31'434'190	-29'407'691	6,9	-36'749'508
42, 43 Total	-201'343'453	-196'802'034	2,3	-202'013'933

Les revenus des biens et les contributions augmentent de 4,5 millions de francs par rapport au budget 2015 et sont globalement stables par rapport aux comptes 2014.

Les revenus provenant des immeubles du patrimoine administratif augmentent plus significativement au service des bâtiments (+1,1 million).

Les autres revenus progressent de 2 millions de francs par rapport au budget 2015, principalement au service financier, en raison de la rémunération de nouvelles cautions (+0,8 million).

Revenus de transfert

Revenus de transfert	Budget 2016	Budget 2015	Variations par rapport au budget 2015	Comptes 2014
	Fr.	Fr.	%	Fr.
Parts et recettes sans affectation, dont:	-309'266'000	-332'426'500	-7,0	-300'821'946
<i>RPT</i>	-185'582'000	-210'045'000	-11,6	-194'179'462
<i>IFD</i>	-77'000'000	-76'500'000	+0,6	-73'279'134
<i>Impôt anticipé</i>	-11'789'000	-10'633'000	+10,9	-13'357'376
<i>Bénéfice BNS</i>	-14'500'000	-14'500'000	0,0	0
<i>Droits sur carburants et redevance poids lourds</i>	-18'889'000	-19'123'500	-1,2	-18'378'927
Dédommagements de collectivités publiques	-32'993'072	-33'062'380	-0,2	-35'283'336
Subventions acquises	-240'169'000	-256'145'297	-6,2	-248'621'580
44, 45, 46 Total	-582'428'072	-621'634'177	-6,3	-584'726'862

Les revenus de transfert du canton présentent une diminution de 39,2 millions de francs par rapport au budget 2015 et sont en légère baisse de 2,3 millions de francs au regard des comptes 2014. La forte baisse par rapport à 2015 relève principalement des montants à recevoir au titre de la péréquation financière nationale (-24,5 millions) et des subventions acquises (-16 millions).

L'importante variation relative aux parts et recettes sans affectation par rapport à 2015 relève de la péréquation financière nationale. Le montant total des paiements compensatoires prévu pour Neuchâtel en 2016 s'élève à 185,6 millions de francs, contre 210 millions au budget 2015. Cette variation s'explique par une baisse du montant perçu au titre de la péréquation des ressources (augmentation de l'indice du canton et diminution de la dotation votée par les Chambres fédérales), ainsi qu'une baisse du montant de la compensation des cas de rigueur (diminution de la dotation prévue par la loi). La variation par rapport aux comptes 2014 provient également en grande partie de la péréquation financière nationale, ainsi que d'une augmentation attendue de l'IFD et une diminution de l'impôt anticipé.

Les dédommagements de collectivités publiques varient peu comme souvent. La baisse de 2,3 millions de francs par rapport aux comptes 2014 relève des montants reçus par le SFPO pour les formations du degré secondaire II et tertiaire.

Les subventions acquises diminuent de 16 millions de francs par rapport au précédent budget et de 8,5 millions de francs au regard des comptes 2014. Ces baisses sont largement influencées par différentes modifications relatives à la facture sociale. En particulier, il est prévu au budget 2016 une modification purement comptable relative à l'aide matérielle, à savoir que seule la part des dépenses de l'Etat est comptabilisée, alors qu'auparavant les dépenses totales (Etat et communes) étaient comptabilisées dans les subventions accordées et la part communale refacturée dans les subventions acquises. Pour le reste, le budget 2016 prévoit principalement une augmentation des forfaits reçus pour les réfugiés par rapport au budget précédent (+2,2 millions) et une augmentation de la participation des communes aux entreprises de transports (+4,9 millions), en lien avec le financement du FAIF et la mise en œuvre de l'horaire 2016.

Compte de fonctionnement

Vue d'ensemble par nature de charges et de revenus

Compte de fonctionnement Vue d'ensemble par nature (charges)			Variations par rapport au budget 2015 %	Comptes 2014 Fr.
	Budget 2016 Fr.	Budget 2015 Fr.		
3 Charges	2'194'867'357	2'153'359'677	+1.9	2'217'181'154
30 Charges de personnel	443'457'117	451'071'068	-1.7	535'020'742
300 Autorités, commissions et juges	13'963'487	13'979'393	-0.1	13'118'979
301 Personnel administratif et d'exploitation	230'534'460	234'910'877	-1.9	228'357'292
302 Personnel enseignant	110'020'900	112'136'551	-1.9	110'577'043
303 Assurances sociales	33'046'330	32'823'336	+0.7	31'108'399
304 Caisse de pensions et de prévoyance	45'444'739	45'955'051	-1.1	142'360'040
305 Assurance-maladie	1'471'650	1'484'000	-0.8	1'337'526
307 Prestations aux retraités	2'180'100	3'212'400	-32.1	2'473'310
308 Personnel temporaire	2'346'000	2'496'100	-6.0	2'383'280
309 Autres charges du personnel	4'449'450	4'073'360	+9.2	3'304'873
31 Biens, services et marchandises	148'778'475	148'668'859	+0.1	131'670'909
310 Imprimés, fournitures de bureau et d'enseignement	9'399'200	9'563'500	-1.7	8'793'245
311 Mobilier, machines, véhicules	13'131'800	13'240'900	-0.8	10'723'543
312 Eau, énergie, combustibles	5'868'685	6'334'700	-7.4	5'529'430
313 Autres marchandises	11'506'700	11'609'000	-0.9	10'184'070
314 Entretien des immeubles	18'798'600	19'456'600	-3.4	16'390'941
315 Entretien d'objets mobiliers	7'662'740	7'145'940	+7.2	6'034'104
316 Loyers, fermages, redevances d'utilisation	17'284'935	14'679'420	+17.7	13'783'867
317 Dédommagements pour frais	4'379'700	4'709'500	-7.0	4'393'965
318 Honoraires et autres services	49'824'665	51'375'889	-3.0	46'387'974
319 Frais divers	10'921'450	10'553'410	+3.5	9'449'770
32 Intérêts passifs	26'891'252	31'022'780	-13.3	29'804'390
321 Dettes à court terme	10'000	10'000	+0.0	4'078
322 Dettes à moyen et long terme	26'071'752	27'757'780	-6.1	28'619'825
323 Dettes envers des entités particulières	6'500	2'451'700	-99.7	11'772
329 Autres intérêts passifs	803'000	803'300	-0.0	1'168'715
33 Amortissements	72'016'151	73'749'800	-2.4	77'076'376
330 Amortissements du patrimoine financier	20'896'030	22'417'345	-6.8	20'543'985
331 Amortissements du patrimoine administratif	51'120'121	51'332'455	-0.4	56'532'391
34 Parts et contributions sans affectation	5'526'000	5'664'000	-2.4	9'798'529
340 Parts recettes versées aux communes	2'900'000	2'900'000	+0.0	7'034'504
341 Parts recettes versées aux cantons	2'626'000	2'764'000	-5.0	2'764'025
35 Dédommagements à des collectivités publiques	108'547'863	103'903'969	+4.5	98'674'770
350 Confédération	2'166'400	1'587'245	+36.5	1'667'765
351 Cantons	97'292'763	93'545'244	+4.0	88'888'032
352 Communes	9'088'700	8'771'480	+3.6	8'118'973
36 Subventions accordées	1'121'549'208	1'116'047'647	+0.5	1'085'892'599
360 Confédération	8'277'000	7'878'200	+5.1	8'248'975
361 Cantons	524'800	835'800	-37.2	738'764
362 Communes	102'824'901	104'902'629	-2.0	97'775'063
363 Propres établissements	295'800'577	391'364'700	-24.4	383'752'059
364 Sociétés d'économie mixte	291'728'400	173'448'200	+68.2	174'542'835
365 Institutions privées	174'665'930	169'369'718	+3.1	156'911'407
366 Personnes physiques et morales	247'727'600	268'248'400	-7.6	263'923'496
37 Subventions redistribuées	174'482'000	142'616'000	+22.3	136'210'897
371 Cantons	0	64'500	-100.0	16'322
372 Communes	27'914'400	6'985'100	+299.6	4'924'449
373 Propres établissements	50'632'000	46'720'000	+8.4	47'175'602
375 Institutions privées	93'327'600	84'294'000	+10.7	81'812'291
376 Personnes physiques	2'608'000	4'552'400	-42.7	2'282'233
38 Attributions aux financements spéciaux	2'132'700	2'866'400	-25.6	45'880'161
380 Attributions aux fonds	1'795'400	2'866'400	-37.4	9'083'527
381 Attributions aux réserves	337'300	0	-	36'796'634
39 Imputations internes	91'486'592	77'749'154	+17.7	67'151'780
390 Imputations internes	80'939'336	66'267'220	+22.1	49'122'502
395 Attributions budgétaires	10'547'256	11'481'934	-8.1	18'029'278

Compte de fonctionnement Vue d'ensemble par nature (revenus)	Variations par rapport au budget 2015			Comptes 2014 Fr.
	Budget 2016 Fr.	Budget 2015 Fr.	budget 2015 %	
4 Revenus	-2'183'150'667	-2'142'086'996	+1.9	-2'217'254'338
40 Impôts	-1'111'185'600	-1'087'814'600	+2.1	-1'094'646'784
400 Impôts sur le revenu et la fortune	-764'500'000	-729'350'000	+4.8	-740'539'410
401 Impôts sur le bénéfice et le capital	-206'400'000	-221'750'000	-6.9	-223'466'503
402 Impôts fonciers	-8'350'000	-8'300'000	+0.6	-5'260'069
403 Impôts sur les gains en capital	-29'446'400	-26'832'100	+9.7	-27'861'108
404 Droits de mutations et de timbre	-32'900'000	-32'750'000	+0.5	-29'184'832
405 Impôts sur les successions et donations	-18'600'000	-17'000'000	+9.4	-16'339'017
406 Impôts sur la propriété et la dépense	-47'389'200	-48'232'500	-1.7	-48'801'221
407 Impôts sur la consommation	-3'600'000	-3'600'000	+0.0	-3'194'625
41 Patentes et concessions	-6'231'000	-6'235'000	-0.1	-6'111'529
410 Impôts sur la consommation	-6'231'000	-6'235'000	-0.1	-6'111'529
42 Revenus des biens	-60'779'740	-58'387'200	+4.1	-61'555'888
420 Banques	-700	-174'800	-99.6	-272'126
421 Créances	-5'113'000	-7'167'000	-28.7	-11'277'828
422 Capitaux patrimoine financier	-728'500	-961'500	-24.2	-730'467
423 Immeubles du patrimoine financier	-374'000	-406'200	-7.9	-474'408
424 Gains comptables sur placements du patr. financier	-10'457'500	-8'075'000	+29.5	-12'903'172
426 Participations patrimoine administratif	-22'200'000	-21'800'000	+1.8	-21'200'000
427 Immeubles du patrimoine administratif	-19'333'640	-18'130'500	+6.6	-13'204'722
429 Autres revenus	-2'572'400	-1'672'200	+53.8	-1'493'165
43 Contributions	-140'563'713	-138'414'834	+1.6	-140'458'045
431 Emoluments administratifs	-30'731'850	-29'432'980	+4.4	-28'860'748
433 Ecolages	-13'687'350	-14'197'150	-3.6	-13'061'239
434 Autres redevances d'utilisation et prest. de services	-25'377'100	-25'022'300	+1.4	-18'977'262
435 Ventes	-6'771'500	-5'665'000	+19.5	-5'361'551
436 Dédommagements de tiers	-20'512'623	-20'606'913	-0.5	-24'351'947
437 Amendes	-21'393'000	-21'420'000	-0.1	-19'950'505
438 Prestations pour investissements	-4'281'990	-4'461'891	-4.0	-3'779'104
439 Autres contributions	-17'808'300	-17'608'600	+1.1	-26'115'689
44 Parts à des recettes sans affectation	-309'266'000	-332'426'500	-7.0	-300'821'946
440 Parts à des recettes fédérales	-256'789'000	-270'790'500	-5.2	-245'439'136
441 Parts à des recettes cantonales	-52'477'000	-61'636'000	-14.9	-55'382'810
45 Dédommagements de collectivités publiques	-32'993'072	-33'062'380	-0.2	-35'283'336
450 Confédération	-5'714'100	-5'426'500	+5.3	-5'389'014
451 Cantons	-14'293'172	-14'985'780	-4.6	-17'014'551
452 Communes	-12'985'800	-12'650'100	+2.7	-12'879'771
46 Subventions acquises	-240'169'000	-256'145'297	-6.2	-248'621'580
460 Confédération	-162'300'800	-150'624'916	+7.8	-144'527'341
461 Cantons	0	-6'000	-100.0	-6'000
462 Communes	-76'644'200	-104'278'000	-26.5	-103'457'529
463 Propres établissements	0	0	-	0
469 Autres subventions	-1'224'000	-1'236'381	-1.0	-630'711
47 Subventions à redistribuer	-174'482'000	-142'616'000	+22.3	-136'210'897
470 Confédération	-127'306'600	-120'657'500	+5.5	-115'407'908
471 Cantons	-23'094'000	-20'964'500	+10.2	-19'943'238
472 Communes	-24'081'400	-894'000	+2'593.7	-859'751
474 Subventions provenant de l'étranger	0	-100'000	-100.0	0
48 Prélèvements aux financements spéciaux	-15'993'950	-9'236'031	+73.2	-126'392'553
480 Prélèvements aux fonds	-9'573'689	-8'951'931	+6.9	-14'046'864
481 Prélèvements aux réserves	-6'420'261	-284'100	+2'159.9	-112'345'689
49 Imputations internes	-91'486'592	-77'749'154	+17.7	-67'151'780
490 Imputations internes	-80'939'336	-66'267'220	+22.1	-50'145'643
495 Attributions budgétaires	-10'547'256	-11'481'934	-8.1	-17'006'137
Excédent de charges (+) / de revenus (-)	11'716'690	11'272'681	+3.9	-73'184

Classification fonctionnelle

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des charges nettes selon les diverses tâches confiées à l'Etat.

L'attribution des rubriques budgétaires aux différents secteurs d'activités (ou domaines fonctionnels) se fait sur la base de la nomenclature en vigueur dans le modèle comptable harmonisé des collectivités publiques. En cas de transfert d'une rubrique d'un secteur à un autre, les montants concernant l'avant-dernier budget sont également adaptés de façon à permettre une meilleure comparaison.

Classification fonctionnelle (charges nettes, en francs)	Budget 2016		Budget 2015	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Administration générale	74'012'792	5,2	77'999'346	5,5
Sécurité publique	104'421'551	7,3	102'777'856	7,3
Enseignement et formation	418'583'224	29,4	418'937'751	29,6
Culture et loisirs	13'610'919	1,0	14'407'612	1,0
Santé	359'080'428	25,2	350'879'915	24,8
Prévoyance sociale	336'864'732	23,6	329'953'991	23,4
Trafic	81'143'046	5,7	80'896'185	5,7
Protection et aménagement de l'environnement	10'017'253	0,7	10'718'290	0,8
Économie publique	27'441'664	1,9	26'433'610	1,9
Sous-total	1'425'175'609	100,0	1'413'004'556	100,0
Finances et impôts	-1'413'458'919		-1'401'731'875	
Excédent de charges	11'716'691		11'272'681	

Les trois domaines enseignement et formation, santé et prévoyance sociale totalisent 1,1 milliard de charges nettes au budget 2016, soit un peu moins de 80% des charges nettes globales relatives à l'ensemble des domaines.

L'amélioration de 11,7 millions de francs constatée dans le domaine finances et impôts par rapport au précédent budget provient principalement de l'augmentation des revenus découlant de l'imposition des personnes physiques. A noter que les recettes fiscales au titre des travailleurs frontaliers sont dorénavant incluses dans la bascule d'impôt décidée en 2013. L'amélioration de 4 millions de francs relative au domaine administration générale résulte essentiellement de la décision d'augmenter l'écart statistique sur les charges de personnel.

Les excédents de charges du budget 2015 et du budget 2016 étant relativement proches, les améliorations évoquées ci-dessus sont, au final, annihilées par l'augmentation des charges nettes dans d'autres domaines.

L'augmentation des charges nettes du domaine de la santé par rapport au budget 2016 (8,2 millions) concerne surtout les coûts dévolus au maintien à domicile et, dans une moindre mesure, aux établissements médico-sociaux (EMS). L'augmentation des charges nettes du domaine de la prévoyance sociale (6,9 millions) provient entre autres des mesures d'aide aux chômeurs, de la hausse des PC AVS et des subventions accordées aux institutions spécialisées cantonales. Des explications plus détaillées sur les variations en matière de santé et de social sont également disponibles dans les chapitres sur les charges et les revenus de transfert.

Pour le reste, les autres domaines évoluent de manière relativement stable par rapport au budget de l'année dernière. Bien souvent des augmentations de charges ou diminutions de revenus sont compensées par des augmentations de revenus ou diminutions de charges d'un même ordre de grandeur, à l'intérieur même du domaine. C'est par exemple le cas au sein du domaine trafic, où la participation de l'Etat au nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire (FAIF) et le coût de la mise en œuvre de l'horaire 2016 sont contrebalancés par les parts communales encaissées ainsi que par la dissolution d'une réserve de 4,3 millions de francs créée lors de la clôture des comptes 2010.

Budget du compte de fonctionnement

Détails des rubriques selon la classification
institutionnelle et commentaires



	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Autorités législatives			
<i>Total des charges</i>	3,623,996	3,645,931	3,465,066.90
<i>Total des revenus</i>	500 -	1,000 -	11,744.90 -
<i>Charges/Revenus(-)</i>	3,623,496	3,644,931	3,453,322.00
Grand Conseil			
<i>Total des charges</i>	2,502,715	2,630,005	2,440,593.80
<i>Total des revenus</i>	0	0	8,500.00 -
<i>Charges/Revenus(-)</i>	2,502,715	2,630,005	2,432,093.80
30 Charges de personnel	1,809,000	1,752,000	1,775,325.45
300110 Jetons de présence	1,500,000	1,450,000	1,471,250.00
303001 AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	157,000	150,000	154,075.45
309800 Autres charges de personnel	152,000	152,000	150,000.00
31 Biens, services et marchandises	355,000	335,540	273,609.10
315300 Entretien de l'équipement informatique	35,000	34,540	7,159.30
317000 Déplacements	184,000	180,000	176,707.40
318000 Mandats, expertises, études	40,000	40,000	0.00
318005 Honoraires, mandats	34,000	34,000	38,076.75
319105 Contributions à des institutions intercantionales	7,000	7,000	7,743.85
319800 Autres frais divers	55,000	40,000	43,921.80
33 Amortissements	141,965	141,965	141,965.00
331000 Biens du patrimoine administratif	141,965	141,965	141,965.00
36 Subventions accordées	143,750	345,000	201,250.00
365131 Contribution aux groupes politiques	143,750	345,000	201,250.00
39 Imputations internes	53,000	55,500	48,444.25
390040 Recettes accordées à d'autres services	0	0	470.40
390627 Prestations informatiques SIEN	53,000	55,500	47,973.85
43 Contributions	0	0	8,500.00 -
436030 Remboursement de frais	0	0	8,500.00 -
Secrétariat général du Grand Conseil			
<i>Total des charges</i>	1,121,281	1,015,926	1,024,473.10
<i>Total des revenus</i>	500 -	1,000 -	3,244.90 -
<i>Charges/Revenus(-)</i>	1,120,781	1,014,926	1,021,228.20
30 Charges de personnel	1,107,981	1,004,626	1,017,133.40
301000 Personnel administratif et exploitation	911,592	825,734	824,108.10
301010 Salaires occasionnels	0	0	2,224.90
303000 AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	79,129	72,797	70,061.55
304000 Caisse de pensions	115,260	104,094	118,738.85
309800 Autres charges de personnel	2,000	2,000	2,000.00
31 Biens, services et marchandises	12,000	10,000	7,177.80
317000 Déplacements	6,000	6,000	3,877.10
319800 Autres frais divers	6,000	4,000	3,300.70
39 Imputations internes	1,300	1,300	161.90
390125 Imprimés	300	300	0.00
390145 Imprimante multifonction	1,000	1,000	11.90
390513 Formation continue	0	0	150.00
43 Contributions	500 -	1,000 -	1,020.00 -
435000 Ventes à des tiers	500 -	1,000 -	1,000.00 -
439850 Recettes diverses	0	0	20.00 -
49 Imputations internes	0	0	2,224.90 -
490625 Remboursements de traitements	0	0	2,224.90 -

Remarques

AUTORITÉS LÉGISLATIVES

Grand Conseil		
300110	Jetons de présence	En 2016, les travaux du Grand Conseil vont s'intensifier, avec notamment la réforme des institutions. Il a été tenu compte de la probabilité de la tenue de plus nombreuses séances, voire d'une session supplémentaire.
303001	AVS, ALFA, AC, acc, autres	Idem.
311300	Licences & logiciels	Mise à disposition du Bureau virtuel et de l'accès à la plateforme Intranet du parlement: jusqu'en 2016 y compris, les frais sont couverts par le crédit d'investissement pour l'informatisation du Grand Conseil.
315300	Entr. éq. informatique	La garantie du nouveau système informatique et de vote électronique de la salle du Grand Conseil, installé en 2013, est parvenue à son terme en mai 2015. A cette suite, un contrat d'entretien a été passé avec le fournisseur de l'installation pour un montant d'environ 20'000 francs par an. Le montant en sus du contrat de maintenance représente la somme estimée nécessaire pour pouvoir faire face à des dépenses non couvertes dans le contrat de maintenance.
317000	Déplacements	Déplacements des membres du Grand Conseil: remarque semblable à celle concernant les jetons de présence (rubrique 300110).
318000	Mandats, exp., études	Mandats confiés par les organes du Grand Conseil. Dès 2015, selon décision du bureau du Grand Conseil, la commission des finances et la commission de gestion disposent chacune d'un montant de 10'000 francs, alors que le bureau dispose d'un montant de 20'000 francs.
318005	Honoraires, mandats	Informatisation de la salle du Grand Conseil: montant de 20'000 francs pour la régie lors des sessions, auquel s'ajoute un montant de 14'000 francs pour la diffusion audiovisuelle des sessions sur Internet.
319800	Autres frais divers	Frais liés au fonctionnement du Grand Conseil. En 2016, la réunion des bureaux des Grands Conseils de Suisse romande, de Berne et du Tessin aura lieu à Neuchâtel. Cette réception, regroupant environ 70 personnes pendant deux jours, est organisée par chaque canton dans le cadre d'un tournus. Le budget 2016 est augmenté de 15'000 francs pour d'organisation de cette réception.
331000	Biens du patr. adm.	Amortissement des crédits d'investissements pour l'informatisation du parlement et de sa salle (durée: cinq ans dès 2014).
365131	Contrib. aux groupes politiques	Transfert de la rubrique aux autorités exécutives dès l'exercice 2016. Le solde de 143'750 francs en 2016 s'explique ainsi: Le montant annuel de 345'000 francs représente l'indemnité des groupes parlementaires pour une année de législature (durée: de juin à fin mai de l'année suivante). Pour être en conformité avec le principe d'échéance, une délimitation périodique de ce montant doit donc être effectuée. Pour l'exercice 2015, un actif transitoire de 143.750 francs (5/12 du total) est comptabilisé, montant imputé dans le compte de charges de l'exercice 2016.
390627	Prest. info. SIEN	Prestations fournies par le service informatique de l'Etat dans le cadre de l'informatisation (salle du Grand Conseil et parlement sans papier).
Secrétariat général du Grand Conseil		
301000	Pers. adm. + exploit.	Par décision du bureau du Grand Conseil concernant le rattrapage de la saisie d'anciens procès-verbaux de sessions, une collaboratrice a été engagée par le biais d'un contrat de droit privé de durée limitée jusqu'à la fin du rattrapage, pour un total estimé à 3000 heures effectives de travail, à effectuer d'ici à mai 2017 au plus tard. Les charges de personnel ont été augmentées en conséquence.
303000	AVS, ALFA, chô.m., acc.	Idem.
304000	Caisse de pensions	Idem.
317000	Déplacements	Les déplacements de collaborateur-trice-s du secrétariat sont plus nombreux qu'auparavant, dans le canton et hors canton, dans le cadre de séances de commissions, d'assemblées intercantionales, de réceptions, visites ou autres manifestations du Grand Conseil.
319800	Autres frais divers	Idem à la rubrique précédente en ce qui concerne les frais relatifs aux objets cités.
435000	Vente à des tiers	L'informatisation et le développement du site Internet du Grand Conseil aboutissent à une diminution du nombre d'abonnés aux publications du Grand Conseil sous forme papier.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Autorités exécutives				
	<i>Total des charges</i>	18,540,709	17,680,037	17,940,124.47
	<i>Total des revenus</i>	6,948,400 -	6,792,200 -	7,642,686.52 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	11,592,309	10,887,837	10,297,437.95
Conseil d'Etat				
	<i>Total des charges</i>	0	4,257,526	4,925,708.10
	<i>Total des revenus</i>	0	235,600 -	1,054,098.50 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	0	4,021,926	3,871,609.60
30	Charges de personnel	0	3,520,026	3,614,986.25
300100	Traitements du Conseil d'Etat	0	1,224,626	1,197,560.05
301000	Personnel administratif et exploitation	0	53	61,712.70
301010	Salaires occasionnels	0	10,000	7,010.40
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	0	104,939	107,429.10
304000	Caisse de pensions	0	8	6,407.80
307100	Prestations retraités à charge de l'Etat	0	2,180,400	2,187,566.20
307390	Prest.de libre passage en espèces	0	0	47,300.00
31	Biens, services et marchandises	0	456,500	1,014,195.50
317000	Déplacements	0	0	91.00
317600	Congrès et conférences	0	200,000	189,952.13
317610	Manifestations et réceptions	0	140,000	739,666.47
318000	Mandats, expertises, études	0	40,000	8,500.00
319100	Cadeaux pour centenaires	0	1,500	1,490.00
319800	Autres frais divers	0	75,000	74,495.90
36	Subventions accordées	0	260,000	260,000.00
365100	Aide au tiers monde	0	260,000	260,000.00
39	Imputations internes	0	21,000	36,526.35
390125	Imprimés	0	1,000	0.00
390829	PI Cafétériat, restau.	0	0	1,442.00
390839	PI mandats, experts, études	0	0	7,000.00
390840	PI manifestations, réceptions	0	20,000	28,084.35
43	Contributions	0	235,600 -	218,117.05 -
436020	Remboursement de frais divers	0	70,000 -	84,103.25 -
436030	Remboursement de frais	0	30,000 -	6,607.60 -
436365	Remboursement cotisations sociales	0	110,600 -	101,729.80 -
439850	Recettes diverses	0	25,000 -	25,676.40 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	0	0	834,147.30 -
481110	Prélèvement provision bicentenaire	0	0	834,147.30 -
49	Imputations internes	0	0	1,834.15 -
490020	Prestations de service internes	0	0	1,834.15 -
Chancellerie d'Etat				
	<i>Total des charges</i>	10,174,290	4,582,265	4,106,068.90
	<i>Total des revenus</i>	776,900 -	358,000 -	344,564.00 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	9,397,390	4,224,265	3,761,504.90
30	Charges de personnel	5,260,390	1,497,865	1,445,170.70
300100	Traitements du Conseil d'Etat	1,220,479	0	0.00
301000	Personnel administratif et exploitation	1,406,353	1,204,649	1,161,679.90
301010	Salaires occasionnels	37,000	25,000	24,896.50
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	231,665	107,306	101,593.75
304000	Caisse de pensions	180,293	156,909	153,000.55
307100	Prestations retraités à charge de l'Etat	2,178,600	0	0.00
309800	Autres charges de personnel	6,000	4,000	4,000.00
31	Biens, services et marchandises	4,423,100	3,079,100	2,652,167.65
310100	Elections, votations	170,000	305,000	127,484.73
315310	Maintenance applications info. externes	10,000	15,000	3,707.10
317000	Déplacements	14,600	10,000	9,175.95
317600	Congrès et conférences	171,800	0	0.00
317610	Manifestations et réceptions	60,000	0	0.00
318000	Mandats, expertises, études	25,000	10,000	0.00
318030	Ports et affranchissements	3,784,100	2,630,000	2,464,660.05
318330	Frais divers de banque	100	100	81.19
318525	Information	100,000	100,000	38,440.35
319100	Cadeaux pour centenaires	1,500	0	0.00
319800	Autres frais divers	86,000	9,000	8,618.28

Remarques

AUTORITÉS EXÉCUTIVES

Les centres financiers Conseil d'Etat et chancellerie d'Etat, secrétariat général ont été fusionnés dans le centre financier chancellerie d'Etat dans le but d'en simplifier la gestion.

	Chancellerie d'Etat	
301000	Personnel administratif et exploitation	Augmentation des charges due au prochain engagement d'un-e chef-fe de l'office des relations extérieures et de la communication, au transfert du chauffeur du Conseil d'Etat du secrétariat général du DEAS à la chancellerie d'Etat au 1 ^{er} août 2016, ainsi qu'à l'engagement d'un-e lobbyiste dès le 1 ^{er} septembre 2016.
309800	Autres charges de personnel	Adaptation de l'indemnité aux cadres en fonction de l'engagement du chef de l'office des relations extérieures et de la communication.
310100	Élections, votations	Réduction des charges en lien avec l'organisation des élections communales, dont une partie des coûts est prise en charge par les communes. Transfert d'une partie des charges dans la rubrique budgétaire 318525.
315310	Maintenance applications info. externes	Ajustement des charges aux résultats des années précédentes.
317000	Déplacement	Voir remarque sous la rubrique budgétaire 301000.
317600	Congrès, conférences	Transfert des charges en lien avec la collaboration intercantonale dans la rubrique budgétaire 361500. Augmentation due à un transfert de charges entre le DJSC et la chancellerie d'Etat.
317610	Manifestations et réceptions	En 2015, le budget comprenait les charges liées à l'élection du président du Conseil des Etats.
318000	Mandats, expertises et études	Redimensionnement des charges.
318030	Ports et affranchissements	Centralisation de tous les frais de ports et d'affranchissements de l'administration à la chancellerie d'Etat afin de bénéficier de meilleures conditions tarifaires.
318525	Information	Transfert de la rubrique budgétaire 310100.
319800	Autres frais divers	Augmentation des charges dues à l'augmentation de personnel.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Autorités exécutives				
33	Amortissements	0	0	20.00
330010	Pertes sur débiteurs	0	0	20.00
36	Subventions accordées	461,800	0	0.00
361500	Collaboration intercantonale	35,000	0	0.00
365100	Aide au tiers monde	260,000	0	0.00
365130	Contribution aux partis politiques	166,800	0	0.00
39	Imputations internes	29,000	5,300	8,710.55
390115	Fournitures de bureau	0	100	0.00
390125	Imprimés	7,000	4,000	7,999.15
390145	Imprimante multifonction	0	1,200	711.40
390840	PI manifestations, réceptions	22,000	0	0.00
41	Patentes et concessions	82,000 -	82,000 -	75,092.00 -
410110	Feuille officielle	82,000 -	82,000 -	75,092.00 -
43	Contributions	490,800 -	144,000 -	137,212.35 -
431000	Emoluments administratifs	80,000 -	90,000 -	73,001.60 -
435000	Ventes à des tiers	38,000 -	0	0.00
436020	Remboursement de frais divers	248,200 -	51,000 -	61,575.90 -
436365	Remboursement cotisations sociales	109,600 -	0	0.00
439850	Recettes diverses	15,000 -	3,000 -	2,634.85 -
49	Imputations internes	204,100 -	132,000 -	132,259.65 -
490350	Prestations internes port et affranchissement	159,100 -	84,000 -	87,484.65 -
490826	PI journaux, revues, imprimés	45,000 -	48,000 -	44,715.00 -
490831	PI Emoluments	0	0	60.00 -
Service d'achat, logistique et imprimés				
<i>Total des charges</i>		<i>8,366,419</i>	<i>8,840,246</i>	<i>8,908,347.47</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>6,171,500 -</i>	<i>6,198,600 -</i>	<i>6,244,024.02 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>2,194,919</i>	<i>2,641,646</i>	<i>2,664,323.45</i>
30	Charges de personnel	1,961,384	2,037,078	1,995,250.55
301000	Personnel administratif et exploitation	1,618,887	1,682,798	1,645,158.95
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	141,830	145,010	142,692.35
304000	Caisse de pensions	200,667	209,270	207,399.25
31	Biens, services et marchandises	6,209,400	6,656,900	6,711,056.88
310000	Fournitures de bureau et imprimés	789,600	786,000	869,636.15
310060	Information	0	2,000	36.47
310600	Fourn. scolaires, école enfantine	240,000	240,000	214,642.49
310610	Fourn. scolaires, ens. primaire	1,230,000	1,230,000	1,212,869.17
310620	Fourn. scolaires, ens. secondaire	1,675,000	1,675,000	1,653,117.35
310695	Fournitures et matériel refacturés	795,400	800,000	794,702.01
311000	Machines, mobilier et équipement	32,000	34,000	52,267.98
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	55,000	55,000	55,026.60
315020	Entretien des véhicules	0	15,000	14,323.05
315300	Entretien de l'équipement informatique	214,000	45,000	44,999.30
316010	Leasing de l'équipement informatique	602,000	1,200,000	1,234,489.55
316600	Droits d'auteurs	8,500	7,000	7,261.30
316610	Location de machines	314,100	300,000	352,391.38
316695	Location de machines refacturées	176,800	190,900	122,952.98
317000	Déplacements	12,000	12,000	11,953.40
318000	Mandats, expertises, études	50,000	50,000	50,112.00
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	0	2,075.00
319800	Autres frais divers	15,000	15,000	18,200.70
33	Amortissements	167,635	116,768	152,037.44
330010	Pertes sur débiteurs	0	0	19.98
331000	Biens du patrimoine administratif	137,635	96,768	96,768.00
331080	Amortiss. matériel périmé	30,000	20,000	55,249.46
39	Imputations internes	28,000	29,500	50,002.60
390040	Recettes accordées à d'autres services	0	0	4.00
390600	Locations	5,000	5,000	5,000.00
390625	Remboursements de traitements	0	0	375.00
390627	Prestations informatiques SIEN	20,000	20,000	40,231.25
390821	Prestations internes Garage Arsenal Colombier	0	2,000	1,355.95
390823	Rbt traitements	0	0	56.25
390835	PI Escortes, enquêtes	2,000	0	2,500.00

Remarques

Chancellerie d'Etat (suite)		
361500	Collaboration intercantonale	Transfert de la rubrique budgétaire 317600.
365130	Partis politiques	Transfert de la rubrique budgétaire 365131 du Grand Conseil. Réduction des indemnités aux partis politiques de 10%. Compte tenu du chevauchement de ces charges sur deux exercices, seuls 7 mois sont pris en compte. Par contre, le montant a été réduit de l'intégralité de la diminution de l'indemnité.
431000	Emoluments administratifs	Ajustement des recettes aux résultats des années précédentes.
435000	Ventes à des tiers	Frais facturés pour l'organisation de manifestations au Château. Transfert de la rubrique budgétaire 439850 du Conseil d'Etat.
436020	Remboursement de frais divers	Adaptation aux résultats des exercices précédents de la rétrocession des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Etat, ainsi que des frais de ports et affranchissements facturés aux tiers.
439850	Recettes diverses	Frais facturés pour la location de salles. Transfert de la rubrique budgétaire 435000.
490350	Prestations internes port et affranchissement	Augmentation de la facturation à l'interne des frais de ports et d'affranchissements en raison de la centralisation à la chancellerie d'Etat de toutes les charges.
Service d'achat, de logistique et des imprimés		
301000	Personnel administratif et exploitation	Diminution de 0,5 EPT dans le secteur de l'approvisionnement en lien avec la mesure d'optimisation des économats.
310060	Information	Suppression de la rubrique budgétaire suite au résultat des comptes 2014.
315020	Entretien véhicules	L'ensemble des charges en lien avec les véhicules ont été centralisées au service de la sécurité civile et militaire.
315300	Entretien, équipement informatique	Suite à l'achat de nouvelles imprimantes pour le CEEN, les frais de maintenance ont été intégrés dans cette rubrique budgétaire au lieu de la rubrique budgétaire 316010.
316010	Leasing équipement informatique	Suite à l'achat de nouvelles imprimantes pour le CEEN par le compte des investissements, il n'est plus fait recours au leasing. Les frais de maintenance des imprimantes sont transférés dans la rubrique budgétaire 315300.
316610	Location de machines	Augmentation du nombre des impressions noires des multifonctions à l'interne de l'administration. Cette rubrique est compensée avec la rubrique budgétaire 316695.
316695	Location machines refacturées	Diminution du nombre des impressions couleurs des multifonctions à l'interne de l'administration.
331000	Biens du patrimoine administratif	Amortissement supplémentaire dû à l'achat, à fin 2014, de matériel de contrôle de la mise sous pli.
331080	Amortissement matériel périmé	Adaptation du budget aux charges de l'exercice 2014.
390821	PI Garage Arsenal	Voir remarque sous rubrique budgétaire 315020.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Autorités exécutives				
390840	PI manifestations, réceptions	1,000	0	480.15
390847	PI matériel et outillage	0	2,500	0.00
42	Revenus des biens	0	0	53.56 -
429910	Gains sur différences de change	0	0	53.56 -
43	Contributions	1,650,400 -	1,610,000 -	1,895,456.52 -
435000	Ventes à des tiers	800,400 -	760,000 -	809,527.42 -
436320	Remboursement frais d'impression	850,000 -	850,000 -	1,085,722.33 -
439850	Recettes diverses	0	0	206.77 -
49	Imputations internes	4,521,100 -	4,588,600 -	4,348,513.94 -
490115	Fournitures de bureau	258,700 -	284,300 -	232,551.65 -
490125	Prestations du CEEN	319,600 -	352,900 -	253,520.10 -
490135	Machines et équipement	7,000 -	4,500 -	13,303.40 -
490145	Imprimante multifonction	180,800 -	221,900 -	153,316.85 -
490625	Remboursements de traitements	30,000 -	0	0.00
490640	Prestation édition et matériel scolaires	3,725,000 -	3,725,000 -	3,695,821.94 -

Remarques

	Service d'achat, de logistique et des imprimés (suite)	
390847	Matériel, outillage	Idem.
435000	Ventes à des tiers	Adaptation du budget aux comptes 2014 pour les ventes de fournitures de bureau.
490115	Fournitures de bureau	Légère diminution de la facturation en prestation interne pour les fournitures de bureau.
490125	Prestations du CEEN	Diminution de la facturation en prestation interne pour les imprimés du CEEN.
490145	Imprimante multifonction	Transfert du poste de travail facturé par le SALI au CPLN sous la rubrique budgétaire 490625.
490625	Remboursement de traitement	Voir remarque sous rubrique budgétaire 490145.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Autorités protection données et transpar				
	<i>Total des charges</i>	256,300	252,300	189,633.40
	<i>Total des revenus</i>	4,200 -	3,500 -	1,575.70 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	252,100	248,800	188,057.70
Autorités protection données et transpar				
	<i>Total des charges</i>	256,300	252,300	189,633.40
	<i>Total des revenus</i>	4,200 -	3,500 -	1,575.70 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	252,100	248,800	188,057.70
30	Charges de personnel	14,300	12,000	5,433.40
300000	Commissions	14,300	12,000	5,433.40
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	242,000	240,300	184,200.00
351100	Contrib. préposé intercantonal protection données	242,000	240,300	184,200.00
45	Dédommagements de collectiv. publiques	4,200 -	3,500 -	1,575.70 -
451600	Contributions des autres cantons	4,200 -	3,500 -	1,575.70 -

Remarques

AUTORITÉS DE LA PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA TRANSPARENCE (PPDT)

Autorités de la protection des données et de la transparence		
300000	Commission	Augmentation liée à la prévisibilité d'une séance supplémentaire de la commission.
351100	Contribution Préposé	La convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE), qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2013 prévoit que le financement du préposé intercantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT) s'effectue au prorata des populations des deux cantons. Ainsi, le 71 % du budget total est à la charge du Canton de Neuchâtel. Le détail des postes figure dans le budget jurassien, puisque le siège de cette nouvelle autorité est au Breuleux.
451600	Contribution des autres cantons	Participation à hauteur de 29% du canton du Jura aux frais de la commission de la protection des données et de la transparence.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Contrôle cantonal des finances				
	<i>Total des charges</i>	1,344,956	1,401,193	1,326,408.21
	<i>Total des revenus</i>	215,000 -	215,000 -	268,542.15 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	1,129,956	1,186,193	1,057,866.06
Contrôle cantonal des finances				
	<i>Total des charges</i>	1,344,956	1,401,193	1,326,408.21
	<i>Total des revenus</i>	215,000 -	215,000 -	268,542.15 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	1,129,956	1,186,193	1,057,866.06
30	Charges de personnel	1,268,956	1,275,193	1,256,864.00
301000	Personnel administratif et exploitation	1,025,388	1,029,202	1,014,772.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	89,775	89,685	88,351.50
304000	Caisse de pensions	131,793	134,306	132,830.55
309000	Frais, formation et perfectionnement	20,000	20,000	18,909.95
309800	Autres charges de personnel	2,000	2,000	2,000.00
31	Biens, services et marchandises	76,000	126,000	69,544.21
317000	Déplacements	16,000	16,000	17,305.05
318000	Mandats, expertises, études	50,000	100,000	42,753.96
319800	Autres frais divers	10,000	10,000	9,485.20
43	Contributions	215,000 -	215,000 -	259,582.15 -
438400	Prestations Etat, construction A5	0	15,000 -	44,160.00 -
439850	Recettes diverses	215,000 -	200,000 -	215,422.15 -
49	Imputations internes	0	0	8,960.00 -
490839	PI mandats, experts, études	0	0	8,960.00 -

Remarques

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

Contrôle cantonal des finances	
318000	Mandats, exp., études
438400	Prestations Etat, construction A5
	Renonciation à un mandat d'audit informatique
	Fin des prestations d'audit mandatées par l'Office fédéral des routes en lien avec l'achèvement des travaux de l'A5.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Autorités judiciaires				
	<i>Total des charges</i>	24,946,207	25,031,825	22,872,999.58
	<i>Total des revenus</i>	2,241,300 -	2,221,300 -	2,345,090.45 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	22,704,907	22,810,525	20,527,909.13
Secrétariat général				
	<i>Total des charges</i>	1,697,172	1,981,997	1,823,609.86
	<i>Total des revenus</i>	0	0	100.00 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	1,697,172	1,981,997	1,823,509.86
30	Charges de personnel	976,933	1,044,026	838,946.31
300210	Suppléances	300,000	300,000	142,286.26
300215	Suppléances ordinaires Caaj	0	161,817	155,802.90
301000	Personnel administratif et exploitation	318,297	265,517	224,308.20
301045	Salaires stagiaires	200,004	180,000	191,893.45
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	72,233	80,094	63,880.61
304000	Caisse de pensions	40,899	54,099	60,774.89
309000	Frais, formation et perfectionnement	2,500	2,500	0.00
309300	Frais, recherche de personnel	35,000	0	0.00
309800	Autres charges de personnel	8,000	0	0.00
31	Biens, services et marchandises	118,000	448,000	499,168.55
310030	Livres et périodiques	5,000	5,000	251.00
317000	Déplacements	3,000	3,000	1,379.70
317605	Conférence judiciaire	10,000	10,000	6,495.90
318000	Mandats, expertises, études	20,000	20,000	2,875.00
319000	Cotisations	50,000	0	0.00
319700	Frais et dépens sur recours TF	20,000	20,000	2,000.00
319705	Indemnisations et tort moral prévenus acquittés	0	300,000	404,155.35
319800	Autres frais divers	10,000	90,000	82,011.60
33	Amortissements	593,739	487,471	485,495.00
331000	Biens du patrimoine administratif	593,739	487,471	485,495.00
39	Imputations internes	8,500	2,500	0.00
390115	Fournitures de bureau	1,500	1,500	0.00
390125	Imprimés	1,000	1,000	0.00
390135	Machines et équipement	5,000	0	0.00
390145	Imprimante multifonction	1,000	0	0.00
43	Contributions	0	0	100.00 -
439850	Recettes diverses	0	0	100.00 -
Tribunaux d'instance				
	<i>Total des charges</i>	10,797,152	10,530,426	10,089,132.77
	<i>Total des revenus</i>	1,920,000 -	1,800,000 -	1,977,679.60 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	8,877,152	8,730,426	8,111,453.17
30	Charges de personnel	10,148,652	10,143,926	9,726,433.78
300205	Traitements greffiers-rédacteurs	367,640	339,020	236,046.45
300207	Traitements magistrats	3,731,523	3,689,953	3,748,026.70
300220	Assesseurs APEA	400,008	399,996	230,880.80
300225	Représentants chambres conciliation	50,000	49,968	45,066.10
301000	Personnel administratif et exploitation	3,746,581	3,791,677	3,722,703.60
301010	Salaires occasionnels	30,000	49,992	24,639.00
301750	Service de piquet	40,000	40,000	13,179.30
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	728,854	724,018	689,706.13
304000	Caisse de pensions	1,012,046	1,019,302	995,795.70
309000	Frais, formation et perfectionnement	40,000	40,000	20,390.00
309800	Autres charges de personnel	2,000	0	0.00
31	Biens, services et marchandises	618,500	376,500	335,022.09
310030	Livres et périodiques	39,000	39,000	34,286.35
317000	Déplacements	25,000	25,000	21,610.00
317205	Témoins	25,000	35,000	14,432.50
318000	Mandats, expertises, études	3,500	0	0.00
318005	Honoraires, mandats	50,000	0	0.00
318015	Analyses particulières	16,000	0	0.00
318051	Médecins et experts	260,000	250,000	248,616.74
318055	Interprètes	10,000	7,500	4,252.90
319705	Indemnisations et tort moral prévenus acquittés	170,000	0	0.00
319800	Autres frais divers	20,000	20,000	11,823.60
33	Amortissements	20,000	0	14,832.00

Remarques

AUTORITÉS JUDICIAIRES

300215	Secrétariat général Suppléances Caaj	La décharge des membres de la CAAJ n'est plus assurée par des magistrats suppléants, mais par 1.5 EPT de greffiers-rédacteurs / procureur assistant à partir du 1 ^{er} septembre 2014. Ces 1.5 EPT font partie des effectifs des Autorités judiciaires et sont par conséquent intégrés dans les instances concernées depuis le 1 ^{er} janvier 2015 et au budget 2016. Le budget est donc transféré de la rubrique budgétaire 300215 Suppléance CAAJ en budget 2015 dans la rubrique budgétaire 300205 Traitements greffiers-rédacteurs en budget 2016, avec un impact financier à la baisse au niveau des charges totales.
301045	Salaires stagiaires	Le budget 2016 a été revu à la hausse en fonction des comptes 2014. Cette planification s'inscrit dans un programme de formation destiné aux avocats stagiaires et stagiaires maturité.
309300	Recherche personnel	Il s'agit d'un transfert technique des frais d'annonce liés au recrutement du personnel dans la rubrique budgétaire appropriée et qui étaient précédemment budgétés en 319800 Autres frais divers. Le budget 2016 a été revu à la hausse de 15'000 francs en fonction des comptes 2014 et de la tendance croissante des comptes 2015.
309800	Autres charges personnel	Il s'agit d'un transfert technique des autres charges de personnel dans la rubrique budgétaire appropriée et qui étaient précédemment budgétées en 319800 Autres frais divers.
319000	Cotisations	Il s'agit d'un transfert technique dans la rubrique budgétaire appropriée de la cotisation Swisslex (Banque suisse de données juridiques) qui concerne les Autorités judiciaires ainsi que les autres services de l'administration et qui est prise en charge en totalité par les Autorités judiciaires. Cette charge était précédemment budgétée en 319800 Autres frais divers.
319705	Indemnisation, tort moral	Il s'agit d'un transfert technique des indemnisations et tort moral pour prévenus acquittés (selon les articles 429 et ss du CPP) dans les centres financiers concernés, soit aux Tribunaux d'instance, au Tribunal cantonal et au Ministère public. Le montant du budget 2016 a été revu à la hausse en fonction du fort accroissement observé (+51% en 2014 par rapport à 2013 pour les trois instances).
309800	Autres frais divers	Il s'agit d'un transfert technique de frais dans les rubriques budgétaires appropriées, soit vers 309300 Recherche personnel, 309800 Autres charges personnel et 319000 Cotisations.
331000	Biens du patrimoine adm.	Le pilotage des rubriques d'amortissement est automatisé dans SAP et dépend des activations réelles au bilan jusqu'à l'année précédente et au budget. Les règles d'amortissement sont définies dans le RLFinEC. Il est logique que certains amortissements baissent ou augmentent par rapport au précédent budget. Les services n'ont pas la maîtrise des coûts qui leur sont imputés. Pour d'éventuelles explications de détails, le service financier est responsable.
	Tribunal d'instance	
300205	Traitements greffiers-rédacteurs	Le budget inclut le transfert technique des traitements de 0.5 EPT de greffier-rédacteur pour soutenir le juge membre de la CAAJ et qui étaient précédemment budgétés en 300215 Suppléances CAAJ.
301000	Pers. Adm.+exploit.	-1.0 EPT de secrétaire en budget 2016. En budget 2015, 2.0 EPT pour un poste de secrétaire dans l'attente d'une décision AI.
301010	Salaires occasionnels	Les honoraires des traducteurs interprètes salariés de l'Etat ont été revus à la baisse en fonction des comptes 2014 et de la tendance des comptes 2015.
317205	Témoins	Les indemnités de témoignage ont été revues à la baisse en fonction des comptes 2014 et de la tendance des comptes 2015.
318000	Mandats, exp., études	Il s'agit d'un transfert technique des expertises scientifiques et techniques dans la rubrique budgétaire appropriée et qui étaient précédemment budgétées en 318051 Médecins et experts.
318005	Honoraires, mandats	Il s'agit d'un transfert technique des frais accessoires d'instruction et d'exécution dans la rubrique budgétaire appropriée et qui étaient précédemment budgétés en 318051 Médecins et experts.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Autorités judiciaires				
330010	Pertes sur débiteurs	20,000	0	14,832.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	5,000	0	0.00
350800	Dédommagements divers à la Confédération	5,000	0	0.00
39	Imputations internes	5,000	10,000	12,844.90
390115	Fournitures de bureau	5,000	10,000	45.05
390135	Machines et équipement	0	0	10,972.40
390831	PI Emoluments	0	0	1,827.45
43	Contributions	1,920,000 -	1,800,000 -	1,977,679.60 -
431000	Emoluments administratifs	1,920,000 -	1,800,000 -	1,974,508.00 -
436010	Remboursement de traitements	0	0	3,171.60 -
Tribunal cantonal				
	<i>Total des charges</i>	<i>5,368,491</i>	<i>5,478,407</i>	<i>4,990,442.99</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>300,000 -</i>	<i>400,000 -</i>	<i>344,655.00 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>5,068,491</i>	<i>5,078,407</i>	<i>4,645,787.99</i>
30	Charges de personnel	5,104,491	5,382,407	4,937,365.20
300205	Traitements greffiers-rédacteurs	960,114	902,388	858,779.40
300207	Traitements magistrats	2,172,481	2,194,306	2,170,968.65
301000	Personnel administratif et exploitation	1,010,761	1,014,652	1,011,802.85
301010	Salaires occasionnels	10,008	30,000	4,686.20
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	362,870	357,495	349,208.80
304000	Caisse de pensions	556,256	553,568	530,472.30
307100	Prestations retraités à charge de l'Etat	0	300,000	0.00
309000	Frais, formation et perfectionnement	30,000	30,000	11,447.00
309800	Autres charges de personnel	2,000	0	0.00
31	Biens, services et marchandises	258,000	83,000	52,982.19
310030	Livres et périodiques	30,000	30,000	22,371.19
317000	Déplacements	6,000	6,000	3,407.55
317205	Témoins	5,000	5,000	276.00
318051	Médecins et experts	10,000	15,000	3,210.00
318055	Interprètes	7,000	7,000	0.00
319000	Cotisations	10,000	0	0.00
319705	Indemnisations et tort moral prévenus acquittés	180,000	0	0.00
319800	Autres frais divers	10,000	20,000	23,717.45
39	Imputations internes	6,000	13,000	95.60
390115	Fournitures de bureau	5,000	10,000	15.40
390145	Imprimante multifonction	1,000	3,000	80.20
43	Contributions	300,000 -	400,000 -	344,655.00 -
431000	Emoluments administratifs	300,000 -	400,000 -	344,468.00 -
436010	Remboursement de traitements	0	0	187.00 -
Ministère public				
	<i>Total des charges</i>	<i>7,083,392</i>	<i>7,040,994</i>	<i>5,969,813.96</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>21,300 -</i>	<i>21,300 -</i>	<i>22,655.85 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>7,062,092</i>	<i>7,019,694</i>	<i>5,947,158.11</i>
30	Charges de personnel	5,876,392	5,860,994	5,167,347.27
300205	Traitements greffiers-rédacteurs	679,963	611,289	417,039.90
300207	Traitements magistrats	2,072,577	2,052,631	2,048,209.70
300210	Suppléances	0	0	50,954.99
301000	Personnel administratif et exploitation	1,926,219	1,956,053	1,607,755.50
301010	Salaires occasionnels	130,008	150,000	106,171.85
301750	Service de piquet	13,000	13,000	9,316.05
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	421,009	414,778	365,943.77
304000	Caisse de pensions	601,615	633,244	537,722.61
309000	Frais, formation et perfectionnement	30,000	30,000	24,232.90
309800	Autres charges de personnel	2,000	0	0.00
31	Biens, services et marchandises	844,000	1,118,000	800,793.79
310030	Livres et périodiques	18,000	18,000	11,299.70
317000	Déplacements	35,000	45,000	29,904.00
317205	Témoins	10,000	20,000	3,191.45
318000	Mandats, expertises, études	70,000	0	0.00
318005	Honoraires, mandats	60,000	0	0.00
318015	Analyses particulières	80,000	0	0.00
318051	Médecins et experts	440,000	1,000,000	742,486.34

Remarques

	Tribunal d'instance (suite)	
318015	Analyses particulières	Il s'agit d'un transfert technique des analyses de laboratoire dans la rubrique budgétaire appropriée et qui étaient précédemment budgétées en 318051 Médecins et experts.
318051	Médecins et experts	Malgré les transferts techniques, le budget consacré aux honoraires des médecins et experts a été revu à la hausse en fonction des comptes 2014 et de la tendance des comptes 2015.
319705	Indemnisation, tort moral	Il s'agit d'un transfert technique des indemnisations et tort moral pour prévenus acquittés (selon les articles 429 et ss du CPP) depuis le centre financier Secrétariat général dans les centres financiers concernés, soit aux Tribunaux d'instance, au Tribunal cantonal et au Ministère public. Le montant du budget 2016 a été revu à la hausse en fonction du fort accroissement observé (+51% en 2014 par rapport à 2013 pour les trois instances).
330010	Pertes sur débiteurs	Les émoluments impayés, précédemment comptabilisés en déduction du 431000 Émoluments administratifs, sont, à partir du 1 ^{er} janvier 2014, comptabilisés dans la rubrique budgétaire 330010 Pertes sur débiteurs.
350800	Dédom. div. Confédération	Il s'agit d'un transfert technique des frais d'écoutes téléphoniques dans la rubrique budgétaire appropriée et qui étaient précédemment budgétés en 318051 Médecins et experts.
431000	Émoluments administratifs	Ce budget a été revu à la hausse en fonction des comptes 2014 et de la tendance des comptes 2015 et considérant le transfert des émoluments impayés en 330010 Pertes sur débiteurs.
	Tribunal cantonal	
300205	Traitements greffiers-rédacteurs	Le budget inclut le transfert technique des traitements de 0.5 EPT de greffier-rédacteur pour soutenir le juge président de la CAAJ et qui étaient précédemment budgétés en 300215 Suppléances CAAJ.
301010	Salaires occasionnels	Les honoraires des traducteurs interprètes salariés de l'Etat ont été revus à la baisse en fonction des comptes 2014 et de la tendance des comptes 2015.
307100	Prest. retr. cha. Etat	Suppression à partir de 2016 des prestations pour retraités à charge de l'Etat.
318051	Médecins et experts	Les honoraires des médecins et experts ont été revus à la baisse en fonction des comptes 2014 et de la tendance des comptes 2015.
319000	Cotisations	Il s'agit d'un transfert technique des cotisations dans la rubrique budgétaire appropriée et qui étaient précédemment budgétées en 319800 Autres frais divers.
319705	Indemnisation, tort moral	Il s'agit d'un transfert technique des indemnisations et tort moral pour prévenus acquittés (selon les articles 429 et ss du CPP) depuis le centre financier Secrétariat général dans les centres financiers concernés, soit aux Tribunaux d'instance, au Tribunal cantonal et au Ministère public. Le montant du budget 2016 a été revu à la hausse en fonction du fort accroissement observé (+51% en 2014 par rapport à 2013 pour les trois instances).
309800	Autres frais divers	Il s'agit d'un transfert technique des cotisations dans la rubrique budgétaire appropriée, soit 319000 Cotisations.
431000	Émoluments administratifs	La baisse de 100'000 francs en budget 2016 correspond à la réalité des comptes depuis 2011. A noter que les cours du Tribunal cantonal connaissent des variations d'émoluments significatives (comptabilisées en fin de cause). Celles-ci sont influencées soit par la nature des causes (Cour de droit public), soit par la valeur litigieuse (cours civiles). Le volume limité d'affaires (CC: 11; CACIV: 116; CDP: 334 en 2014) a pour effet que quelques affaires à fort impact financier peuvent suffire à faire varier considérablement le montant global des émoluments.
	Ministère public	
300205	Traitements greffiers-rédacteurs	Le budget inclut le transfert technique des traitements de 0.5 EPT de procureur assistant pour soutenir le procureur membre de la CAAJ et qui étaient précédemment budgétés en 300215 Suppléances CAAJ.
301010	Salaires occasionnels	Les honoraires des traducteurs interprètes salariés de l'Etat ont été revus à la baisse en fonction des comptes 2014 et de la tendance des comptes 2015.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Autorités judiciaires				
318055	Interprètes	20,000	20,000	8,316.10
319000	Cotisations	1,000	0	0.00
319705	Indemnisations et tort moral prévenus acquittés	100,000	0	0.00
319800	Autres frais divers	10,000	15,000	5,596.20
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	350,000	0	0.00
350800	Dédommagements divers à la Confédération	350,000	0	0.00
39	Imputations internes	13,000	62,000	1,672.90
390115	Fournitures de bureau	5,000	10,000	45.00
390145	Imprimante multifonction	1,000	2,000	120.00 -
390831	PI Emoluments	7,000	50,000	1,149.80
390839	PI mandats, experts, études	0	0	598.10
43	Contributions	21,300 -	21,300 -	22,655.85 -
431000	Emoluments administratifs	21,300 -	21,300 -	22,655.85 -

Remarques

Ministère public (suite)		
317000	Déplacements	Ce budget a été revu à la baisse en fonction des comptes 2014 et de la tendance des comptes 2015.
317205	Témoins	Idem.
318000	Mandats, exp., études	Il s'agit d'un transfert technique des expertises scientifiques et techniques dans la rubrique budgétaire appropriée et qui étaient précédemment budgétées en 318051 Médecins et experts.
318005	Honoraires, mandats	Il s'agit d'un transfert technique des frais accessoires d'instruction et d'exécution dans la rubrique budgétaire appropriée et qui étaient précédemment budgétés en 318051 Médecins et experts.
318015	Analyses particulières	Il s'agit d'un transfert technique des analyses de laboratoire dans la rubrique budgétaire appropriée et qui étaient précédemment budgétées en 318051 Médecins et experts.
318051	Médecins et experts	Il s'agit d'un transfert technique de frais dans les rubriques budgétaires appropriées, soit vers 318000 Mandats, expertises, études, 318005 Honoraires, mandats, 318015 Analyses particulières et 350800 Dédommagement divers Confédération.
319705	Indemnisation, tort moral	Il s'agit d'un transfert technique des indemnisations et tort moral pour prévenus acquittés (selon les articles 429 et ss du CPP) depuis le centre financier du Secrétariat général dans les centres financiers concernés, soit aux Tribunaux d'instance, au Tribunal cantonal et au Ministère public. Le montant du budget 2016 a été revu à la hausse en fonction du fort accroissement observé (+51% en 2014 par rapport à 2013 pour les trois instances).
350800	Dédom. div. Confédération	Il s'agit d'un transfert technique des frais d'écoutes téléphoniques et de protection des témoins dans la rubrique budgétaire appropriée et qui étaient précédemment budgétés en 318051 Médecins et experts.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. finances et santé				
	<i>Total des charges</i>	515,404,737	508,605,235	614,524,014.73
	<i>Total des revenus</i>	1,439,074,350 -	1,429,155,312 -	1,517,870,185.45 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	923,669,613 -	920,550,077 -	903,346,170.72 -
Secrétariat général				
	<i>Total des charges</i>	1,171,001	1,170,543	1,061,876.05
	<i>Total des revenus</i>	87,000 -	87,000 -	21,901.96 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	1,084,001	1,083,543	1,039,974.09
30	Charges de personnel	865,601	872,699	804,763.60
301000	Personnel administratif et exploitation	686,206	691,317	633,520.85
301010	Salaires occasionnels	0	0	152.75
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	60,459	60,535	56,256.25
304000	Caisse de pensions	88,936	90,848	84,483.75
309000	Frais, formation et perfectionnement	0	0	350.00
309800	Autres charges de personnel	30,000	30,000	30,000.00
31	Biens, services et marchandises	69,300	63,500	34,336.50
310030	Livres et périodiques	1,400	1,600	1,134.65
317000	Déplacements	10,000	10,000	9,234.40
317600	Congrès et conférences	0	20,000	0.00
318000	Mandats, expertises, études	26,000	0	6,000.00
319800	Autres frais divers	31,900	31,900	17,967.45
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	235,100	233,144	220,778.70
351250	Conférences intercantionales	235,100	233,144	220,778.70
39	Imputations internes	1,000	1,200	1,997.25
390145	Imprimante multifonction	1,000	1,200	1,160.20
390829	PI Cafétériat, restau.	0	0	837.05
43	Contributions	15,000 -	15,000 -	21,901.96 -
431000	Emoluments administratifs	5,000 -	5,000 -	2,850.00 -
439850	Recettes diverses	10,000 -	10,000 -	19,051.96 -
49	Imputations internes	72,000 -	72,000 -	0.00
490625	Remboursements de traitements	72,000 -	72,000 -	0.00
Office d'organisation				
	<i>Total des charges</i>	471,000	454,688	310,727.65
	<i>Total des revenus</i>	5,500 -	5,500 -	4,826.20 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	465,500	449,188	305,901.45
30	Charges de personnel	410,600	363,188	280,288.05
301000	Personnel administratif et exploitation	291,320	239,439	180,051.45
301010	Salaires occasionnels	45,960	45,499	52,070.65
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	29,586	24,635	19,942.90
304000	Caisse de pensions	36,734	43,615	25,263.05
309000	Frais, formation et perfectionnement	7,000	10,000	2,960.00
31	Biens, services et marchandises	60,400	91,500	30,439.60
310030	Livres et périodiques	200	300	179.90
317000	Déplacements	8,200	8,200	6,967.50
317600	Congrès et conférences	0	15,000	0.00
318000	Mandats, expertises, études	50,000	60,000	21,654.00
319800	Autres frais divers	2,000	8,000	1,638.20
43	Contributions	5,500 -	5,500 -	4,826.20 -
439850	Recettes diverses	5,500 -	5,500 -	4,826.20 -
Redressement finances et adapt.structure				
	<i>Total des charges</i>	5,741,490	4,692,943	2,519,519.36
	<i>Total des revenus</i>	3,133,790 -	2,871,612 -	1,490,732.36 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	2,607,700	1,821,331	1,028,787.00
30	Charges de personnel	1,291,790	1,316,112	1,006,639.46
301000	Personnel administratif et exploitation	1,038,324	1,055,676	797,474.40
301010	Salaires occasionnels	27,300	27,299	18,047.50
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	94,197	95,247	71,355.80
304000	Caisse de pensions	130,469	136,390	104,296.90
309000	Frais, formation et perfectionnement	1,500	1,500	15,464.86
31	Biens, services et marchandises	1,842,000	1,555,500	484,092.90

Remarques

FINANCES ET SANTÉ

318000	Secrétariat général Mandats, expertises, études	Création d'une commission consultative "reconnaisances des communautés religieuses".
301000	Office d'organisation Personnel administratif et exploitation	Augmentation de personnel courant 2015.
317600	Congrès, conférences	L'organisation de la conférence sur l'organisation des administrations publiques a lieu tous les deux ans.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. finances et santé				
311300	Licences et logiciels	367,000	300,000	0.00
315310	Maintenance applications info. externes	100,000	0	0.00
317000	Déplacements	1,000	2,500	354.90
318000	Mandats, expertises, études	1,371,000	1,250,000	481,142.20
319800	Autres frais divers	3,000	3,000	2,595.80
33	Amortissements	2,607,700	1,821,331	1,028,787.00
331000	Biens du patrimoine administratif	0	0	1,028,787.00
331006	Amortissement patrimoine ADM manuellement	2,607,700	1,821,331	0.00
43	Contributions	3,133,790 -	2,871,612 -	1,490,732.36 -
438000	Prestations pour investissements	3,133,790 -	2,871,612 -	1,490,732.36 -
Service financier				
	<i>Total des charges</i>	<i>36,323,784</i>	<i>43,064,775</i>	<i>151,668,964.55</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>244,264,160 -</i>	<i>264,840,200 -</i>	<i>342,017,509.59 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>207,940,376 -</i>	<i>221,775,425 -</i>	<i>190,348,545.04 -</i>
30	Charges de personnel	4,165,732	4,117,295	102,898,459.25
301000	Personnel administratif et exploitation	3,432,414	3,369,775	3,272,829.15
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	300,398	293,608	284,322.95
304000	Caisse de pensions	430,520	448,712	415,642.15
304003	Caisse pension RFV	0	0	98,923,300.00
309000	Frais, formation et perfectionnement	2,400	5,200	2,365.00
31	Biens, services et marchandises	1,803,500	3,782,000	1,889,226.23
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	0	1,000	0.00
315020	Entretien des véhicules	0	0	98,178.25
317000	Déplacements	3,000	5,500	2,954.05
318000	Mandats, expertises, études	50,800	60,800	11,321.10
318064	Assurance-RC et choses	526,000	533,000	516,306.15
318080	Taxes CCP	924,000	970,000	933,393.50
318305	Frais de courtage	120,000	120,000	120,000.00
318320	Frais d'emprunts	70,200	1,958,200	55,956.35
318330	Frais divers de banque	30,000	10,000	9,531.19
318335	Impôt foncier	8,000	8,500	7,509.75
318355	Frais sur titres et participations	0	0	179.35
318365	Frais de poursuites	0	0	85,459.45
319305	Franchises assurances	60,000	100,000	39,661.95
319800	Autres frais divers	11,500	15,000	8,775.14
32	Intérêts passifs	26,088,252	30,219,480	28,665,280.71
321300	Dettes à court terme	10,000	10,000	4,077.90
322300	Intérêts s/dettes à moyen et long termes	26,071,752	27,757,780	28,619,825.20
323300	Dettes envers des entités particulières	6,500	2,451,700	11,771.50
329910	Pertes sur différences de changes	0	0	29,606.11
33	Amortissements	0	0	100,298.06
330010	Pertes sur débiteurs	0	0	1,541.35
330200	Moins-values cessions d'immobilisations	0	0	49,834.71
331300	Amortissement prêts et participations	0	0	48,922.00
34	Parts et contributions sans affectation	2,626,000	2,764,000	2,764,025.00
341380	Compensation cas rigueur, part cantonale	2,626,000	2,764,000	2,764,025.00
36	Subventions accordées	1,560,000	1,560,000	1,750,000.00
363305	Subvention LPP TransRun	0	0	190,000.00
365310	Eglises, selon concordat	1,560,000	1,560,000	1,560,000.00
38	Attributions aux financements spéciaux	65,300	0	13,165,300.00
381115	Réserve politique conjoncturelle	0	0	1,900,000.00
381238	Vers. unique prévoyance.ne professions pénibles	0	0	8,400,000.00
381240	Provision litiges en cours	0	0	231,000.00
381326	Provision TVA	0	0	248,000.00
381346	Provision apport suppl. prévoyance.ne	65,300	0	0.00
381347	Prov.primauté cotisation prévoyance.ne	0	0	2,386,300.00
39	Imputations internes	15,000	622,000	436,375.30
390125	Imprimés	0	0	222.40
390145	Imprimante multifonction	2,000	2,000	843.85
390831	PI Emoluments	13,000	20,000	8,771.55
395737	Attrib. au fonds de l'énergie	0	600,000	426,537.50

Remarques

Redressement finances et adapt. structure		
315310	Maint.applic.extern.	Maintenance du nouveau système de gestion de l'Etat.
318000	Mandats.,exp.,études	L'année 2016 est l'année charnière dans la réalisation du nouveau système de gestion de l'Etat (SIGE). Le recours à des spécialistes ainsi que des renforts ciblés est ainsi indispensable.
438000	Prestations pr inves	Le projet de redressement des finances et réformes de l'Etat est financé par un crédit d'engagement de 16 millions adopté par le Grand Conseil. L'amortissement des montants engagés dépend des activations réelles au bilan jusqu'à l'année n-1 (fin 2014) et au budget n (2015).
Service financier		
301000	Personnel administratif et exploitation	Réorganisation validée par le Conseil d'Etat. Intégration progressive d'EPT financés par le crédit sur la réforme de l'Etat avec plafonnement des effectifs et objectif de réduction après l'introduction du SIGE.
318320	Frais d'emprunt	Pas d'emprunt public prévu en 2016, d'où une baisse importante des frais y relatifs.
318330	Frais divers de banque	Reprise des frais bancaires en lien avec les nouvelles prestations du Guichet Unique.
319305	Franchises assurances	Ce montant se base sur la charge de sinistres des précédentes années. Il tient également compte de l'augmentation de la franchise de l'assurance RC.
322300	Intérêts moyen et long terme	Malgré une hausse de la dette prévisionnelle, les conditions favorables sur les marchés des capitaux et la stratégie de financer une part plus importante de la dette en emprunts à court terme (objectif. 10-15% de la dette totale à fin 2016) permettent une baisse des intérêts passifs.
323300	Dettes envers des entités particulières	Initialement prévue dans la rubrique 323300 et comptabilisée en 2014 dans la rubrique 381347, le Conseil d'Etat propose d'abandonner dès 2016 l'indexation de la participation unique d'assainissement de <u>prevoyance.ne</u> au taux moyen de la dette, exigée par la Caisse dès qu'elle institue un plan en primauté des cotisations.
341380	Compensation cas de rigueur, part cantonale	Contribution cantonale à la compensation des cas de rigueur. Conformément à la loi fédérale, les montants versés et encaissés au titre des cas de rigueur diminuent de 5% par an dès 2016.
381346	Provision apport suppl. prévoyance.ne	Conformément à la loi instituant la Caisse de pensions (art. 3, al. 2, des dispositions transitoires), les employeurs affiliés à <u>prevoyance.ne</u> sont tenus de verser une contribution unique d'assainissement d'un montant de 60 millions de francs, établi à la date-valeur du 1 ^{er} janvier 2014 et ensuite indexé à l'indice suisse des prix à la consommation.
390831	PI Emoluments	Emoluments d'inscription d'hypothèque légale par l'office du contentieux général auprès du registre foncier dans le cadre de la gestion de dossiers immobiliers. Lié au volume des affaires transmises par le service des contributions.
395737	Attribution fonds énergie	Selon le projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL), une redevance sera prélevée, en lieu et place d'une attribution budgétaire au fonds de l'énergie.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. finances et santé				
41	Patentes et concessions	33,000 -	57,000 -	32,887.40 -
410300	Régale des sels	33,000 -	57,000 -	32,887.40 -
42	Revenus des biens	28,821,400 -	27,671,400 -	28,772,849.33 -
420300	Intérêts sur c/courants bancaires et CCP	0	174,200 -	271,762.20 -
421300	Intérêts sur créances	73,000 -	141,000 -	141,836.45 -
422310	Revenus sur titres	725,000 -	950,000 -	729,747.30 -
423300	Revenus immeubles patrimoine financier	0	0	8,325.00 -
424300	Bénéfice sur titres	0	0	735,815.50 -
424350	Récupération de créances amorties	3,300,000 -	3,000,000 -	4,304,498.95 -
426300	Intérêts sur capital de dotation BCN	5,000,000 -	5,000,000 -	5,000,000.00 -
426310	Participation au bénéfice de la BCN	17,200,000 -	16,800,000 -	16,200,000.00 -
429330	Rémunération garantie Etat par la BCN	1,300,000 -	1,200,000 -	1,300,000.00 -
429335	Rémunération cautions	1,223,400 -	406,200 -	78,130.00 -
429910	Gains sur différences de change	0	0	2,733.93 -
43	Contributions	721,500 -	551,500 -	1,801,217.66 -
431000	Emoluments administratifs	450,000 -	0	470,924.60 -
436000	Remboursement d'assurances	0	0	115,646.00 -
436360	Remboursement primes d'assurances	27,500 -	27,500 -	53,651.20 -
439305	Ristournes courtage	220,000 -	220,000 -	254,915.00 -
439850	Recettes diverses	24,000 -	304,000 -	906,080.86 -
44	Parts à des recettes sans affectation	212,047,000 -	235,483,000 -	207,849,788.00 -
440310	Part à l'impôt anticipé	11,789,000 -	10,633,000 -	13,357,376.00 -
440340	Part au bénéfice de la BNS	14,500,000 -	14,500,000 -	0.00
440350	Impôt à la fiscalité épargne UE	176,000 -	305,000 -	312,950.00 -
440360	Péréquation des ressources, part fédérale	26,357,000 -	37,132,000 -	28,126,765.00 -
440365	Comp. charges géo-topographiques	23,138,000 -	23,147,000 -	22,741,001.00 -
440370	Comp. charges socio-démographiques	14,683,000 -	15,575,000 -	15,373,735.00 -
440380	Comp. cas de rigueur, part fédérale	68,927,000 -	72,555,000 -	72,555,150.68 -
441360	Péréquation des ressources, part cantons	18,013,000 -	25,358,000 -	19,105,235.00 -
441380	Compensation cas de rigueur, part cantons	34,464,000 -	36,278,000 -	36,277,575.32 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	1,800,000 -	0	102,561,513.00 -
481332	Prov. hausse cotis. LPP entités subv.	0	0	3,192,613.00 -
481345	Provision RFV prévoyance.ne	0	0	99,287,900.00 -
481346	Dissolution provision apport suppl. prévoyance.ne	0	0	81,000.00 -
481600	Prélèvement réserve pour équipements	1,800,000 -	0	0.00
49	Imputations internes	841,260 -	1,077,300 -	999,254.20 -
490315	Charges intérêts et assurances	735,150 -	820,000 -	735,150.00 -
490535	Prestations internes CNIP	0	147,400 -	147,500.00 -
490670	Location salles de sports du CSM	104,000 -	109,900 -	114,494.00 -
490828	PI Assurances	2,110 -	0	2,110.20 -
Service des contributions				
	<i>Total des charges</i>	37,590,385	39,945,559	36,890,327.86
	<i>Total des revenus</i>	1,144,226,000 -	1,122,376,000 -	1,129,097,048.29 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	1,106,635,615 -	1,082,430,441 -	1,092,206,720.43 -
30	Charges de personnel	16,136,115	16,189,318	14,508,081.35
301000	Personnel administratif et exploitation	13,285,931	13,310,081	11,969,119.20
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	1,162,927	1,162,011	1,042,438.27
304000	Caisse de pensions	1,645,257	1,677,226	1,520,956.95
309000	Frais, formation et perfectionnement	42,000	40,000	24,433.00 -
31	Biens, services et marchandises	2,004,200	1,915,000	1,878,071.80
310000	Fournitures de bureau et imprimés	3,000	2,000	3,463.45
310030	Livres et périodiques	7,200	10,000	7,163.25
310310	Imprimés et frais de taxation	214,000	247,000	200,646.40
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	200,000	200,000	144,585.00
317000	Déplacements	49,000	55,000	48,423.55
318000	Mandats, expertises, études	635,000	645,000	635,178.60
318360	Frais de perception	800,000	750,000	838,110.45
319800	Autres frais divers	96,000	6,000	501.10
32	Intérêts passifs	800,000	800,000	1,136,321.25
329800	Intérêts dus aux contribuables	800,000	800,000	1,136,321.25
33	Amortissements	16,723,070	18,001,241	16,596,216.16
330010	Pertes sur débiteurs	10,000	10,000	14,757.40
330300	Non-valeurs fiscales	16,500,000	17,750,000	16,462,885.45

Remarques

Service financier (suite)		
420300	Intérêts sur c/courants bancaires et CCP	Les conditions de rémunération des comptes de liquidités sont proches de zéro, voire négatives au-delà d'un certain montant de liquidités.
421300	Intérêts sur créances	D'une part, le prêt de 1,5 million de francs accordé par l'Etat au fonds de désendettement et de prévention à l'endettement (FDFN) ne porte plus à intérêt pour une durée indéterminée. D'autre part, au vu des conditions de rémunération proches de zéro, voire négatives, il n'est pas prévu d'effectuer de placement à court terme.
422310	Revenus sur titres	Une diminution des revenus sur titres est prévue.
424350	Récupération créances amorties	Malgré l'ampleur des plans de désendettement et compte tenu de la diminution de dotation de 0,5 EPT, les perspectives d'encaissement paraissent favorables. L'exercice 2015 permettra de confirmer cette tendance, après un exercice 2014 en léger recul.
426310	Participation au bénéfice de la BCN	Le budget 2016 enregistre la participation au bénéfice 2015 de la BCN selon les normes MCH2. Selon prévision de la banque à la fin du premier semestre 2015, on peut s'attendre à un résultat légèrement supérieur à 2014.
429335	Rémunération cautions	De nouvelles cautions ont été octroyées contre rémunération.
431000	Emoluments administratifs	Emoluments de recouvrement facturés par l'office du contentieux général. A ce jour, la tendance reste haussière.
439850	Recettes diverses	Successions dévolues à l'Etat et transfert des émoluments sur la rubrique 431000.
440310	Part à l'impôt anticipé	Prévision en légère hausse selon la dernière indication de l'Administration fédérale des finances (AFF) d'avril 2015.
440340	Part au bénéfice de la BNS	Le budget 2016 enregistre la participation au bénéfice 2015 de la BNS selon les normes MCH2. Les prévisions actuelles de la BNS et la situation des taux de change indiquent qu'un versement aux cantons est peu probable en 2016. Toutefois, certains économistes restent optimistes et l'incertitude demeure. Le Conseil d'Etat a pris l'option de maintenir le montant minimum attendu selon la convention entre la BNS et les cantons malgré les prévisions actuelles.
440350	Impôt à la fiscalité épargne UE	Prévision en baisse selon la dernière indication de l'AFF d'avril 2015, liée à l'entrée prévisible de l'échange automatique des données.
440360	Péréquation des ressources, part fédérale	Diminution par rapport à 2015 en lien avec la réduction de la dotation votée par les Chambres fédérales pour la période 2016-19 ainsi que par la hausse de l'indice de ressource de notre canton. La variation du potentiel de ressources de Neuchâtel s'explique principalement par une augmentation des bénéficiaires des personnes morales et dans une moindre mesure par une augmentation des revenus de frontaliers.
440370	Comp. charges socio-démographiques	La variation par rapport à 2015 résulte d'une combinaison d'effets découlant de la mise à jour des données de référence, de l'indexation négative et de la modification du calcul de l'indicateur de pauvreté.
440380	Comp. cas de rigueur, part fédérale	Cf. explication rubrique 341380.
441360	Péréquation des ressources, part cantons	Cf. explication rubrique 440360.
441380	Compensation cas de rigueur, part cantons	Cf. explication rubrique 341380.
490315	Charges intérêts et assurances	Abandon de la prise en charge par l'office du logement des intérêts sur emprunts liés aux prêts et participations octroyés par cet office.
490535	Prestations internes CNIP	Changement de comptabilisation et calcul d'un loyer facturé au CNIP (voir rubrique 364505 du secrétariat général du DEAS).
490828	PI Assurances	Le service financier facture par prestations internes le montant de la casco des bateaux pour le CPLN.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. finances et santé				
330320	Remises fiscales	40,000	75,000	33,422.31
331000	Biens du patrimoine administratif	173,070	166,241	85,151.00
39	Imputations internes	1,927,000	3,040,000	2,771,637.30
390125	Imprimés	0	0	350.00
390600	Locations	0	0	40.00
390835	PI Escortes, enquêtes	2,000	0	2,000.00
390840	PI manifestations, réceptions	0	0	146.30
395710	Attribution au fonds d'aide aux communes	1,925,000	3,040,000	1,745,960.00
395715	Attrib. fonds communes, péréquation verticale	0	0	1,023,141.00
40	Impôts	1,059,250,000 -	1,035,900,000 -	1,041,827,842.74 -
400300	Impôt direct, personnes physiques	706,000,000 -	687,250,000 -	694,163,911.03 -
400310	Impôt direct, à la source	32,500,000 -	31,000,000 -	34,992,825.15 -
400320	Frontaliers, Accord franco-suisse 1983	26,000,000 -	11,100,000 -	11,382,673.40 -
401300	Impôt direct, personnes morales	206,400,000 -	221,750,000 -	223,466,502.76 -
402300	Impôt foncier	8,350,000 -	8,300,000 -	5,260,068.90 -
403300	Impôt sur gains immobiliers	28,500,000 -	26,750,000 -	27,038,012.40 -
404300	Lods	32,900,000 -	32,750,000 -	29,184,832.00 -
405350	Impôts sur les successions	18,600,000 -	17,000,000 -	16,339,017.10 -
42	Revenus des biens	5,000,000 -	7,000,000 -	11,108,743.26 -
421310	Intérêts dus par les contribuables	5,000,000 -	7,000,000 -	11,108,743.26 -
43	Contributions	2,976,000 -	2,976,000 -	2,880,664.63 -
431000	Emoluments administratifs	600,000 -	600,000 -	548,688.57 -
436340	Remboursement de frais, bordereau unique	2,226,000 -	2,226,000 -	2,179,418.40 -
439000	Contributions de tiers	80,000 -	80,000 -	100,282.00 -
439300	Recettes estimation cadastrale	40,000 -	40,000 -	44,963.00 -
439850	Recettes diverses	30,000 -	30,000 -	7,312.66 -
44	Parts à des recettes sans affectation	77,000,000 -	76,500,000 -	73,279,133.96 -
440300	Part à l'impôt fédéral direct	77,000,000 -	76,500,000 -	73,279,133.96 -
49	Imputations internes	0	0	663.70 -
490831	PI Emoluments	0	0	565.00 -
490840	PI manifestations, réceptions	0	0	98.70 -
Service de la santé publique				
<i>Total des charges</i>		<i>349,141,754</i>	<i>341,156,007</i>	<i>345,104,479.13</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>1,635,000 -</i>	<i>1,186,000 -</i>	<i>2,807,105.20 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>347,506,754</i>	<i>339,970,007</i>	<i>342,297,373.93</i>
30	Charges de personnel	3,584,670	3,077,625	2,755,168.30
300000	Commissions	30,000	33,000	17,623.90
301000	Personnel administratif et exploitation	2,864,649	2,482,900	2,196,964.40
301010	Salaires occasionnels	30,000	13,078	52,390.50
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	253,424	217,393	194,714.00
304000	Caisse de pensions	396,598	323,255	285,347.50
309000	Frais, formation et perfectionnement	10,000	8,000	8,128.00
31	Biens, services et marchandises	1,138,000	898,000	639,304.14
317000	Déplacements	25,000	22,000	24,494.35
318000	Mandats, expertises, études	530,000	400,000	251,678.15
318040	Mesures de prophylaxie	450,000	388,000	280,148.09
319210	Frais divers, serv. sanitaire coordonné	111,000	66,000	67,553.15
319800	Autres frais divers	22,000	22,000	15,430.40
33	Amortissements	321,884	181,882	109,384.00
331000	Biens du patrimoine administratif	321,884	181,882	109,384.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	2,091,700	1,705,000	554,902.55
351220	Organismes relatifs à la santé	110,700	119,000	72,350.55
351240	Centre information toxicologique Zürich	31,000	31,000	30,705.85
351280	Centrale d'alarme 144	1,950,000	1,555,000	428,074.15
352800	Dédommagements divers aux communes	0	0	23,772.00
36	Subventions accordées	342,000,500	335,288,500	337,869,793.54
361200	Formation du domaine de la santé	0	394,000	298,589.00
362220	Centres de consultations grossesse	292,600	292,600	303,267.66
362800	Subsides divers aux communes	30,000	130,000	220,000.00
363205	Equipe mobile en soins palliatifs	386,000	484,000	357,325.00
363210	Hôpital neuchâtelois	67,326,000	153,000,000	156,124,306.00

Remarques

Péréquation fédérale (RPT 2016)

	Numéros de rubriques concernées (service financier)	Budget 2016	Exercice 2015 (selon allocation définitive)	Variations	Comptes 2014	Budget 2016 Part des éléments au total
		- en francs -				- en % -
Péréquation des ressources <i>Indice des ressources</i>	440360 / 441360	-44'370'000 90,5	-62'490'000 88,1	-18'120'000	-47'232'000 90,2	24%
Compensation charges géo-topographiques	440365	-23'138'000	-23'147'000	-9'000	-22'741'001	13%
Compensation charges socio-démographiques	440370	-14'683'000	-15'575'000	-892'000	-15'373'735	8%
Compensation cas rigueur	341380 / 440380 / 441380	-100'765'000	-106'069'000	-5'304'000	-106'068'701	55%
TOTAL		-182'956'000	-207'281'000	-24'325'000	-191'415'437	100%

Service des contributions

301000	Personnel administratif et exploitation	L'effectif du personnel du service reste stable. Le service poursuit sa réorganisation. Le premier bilan de la centrale téléphonique démontre la grande utilité de la mise en place de ce système avec plus de 100'000 appels annuels. Afin de faire face à ce volume, nous avons dû faire évoluer le poste de réceptionniste et opter pour des temps partiels partageant leur place de travail. La mise en place d'une réflexion systématique lors d'un départ pour analyser le bien-fondé du maintien du poste libéré ou la création d'une nouvelle fonction permet de maîtriser la charge salariale du service et d'augmenter les compétences des collaborateurs.
318360	Frais de perception	La commission de perception de 2% versée aux employeurs pour l'impôt à la source est liée aux recettes de cet impôt et évolue de la même manière.
319800	Autres frais divers	Budget augmenté en vue de l'organisation de la Conférence Suisse des Impôts qui se déroulera dans le canton de Neuchâtel en 2016.
329800	Intérêts aux contribuables	Dans le cadre des mesures liées à l'amnistie fiscale, le taux en faveur des contribuables a été abaissé à 1% dès le 1 ^{er} janvier 2015 en lieu et place de 1,5% précédemment. Cette mesure est valable jusqu'au 31 décembre 2016.
330300	Non-valeurs fiscales	Le taux d'encaissement de l'impôt reste bon. Le suivi des arrangements est mieux respecté. Par conséquent, les non-valeurs sont en légère baisse.
330320	Remise fiscale	Le nombre de remises n'a pas évolué depuis plusieurs années.
395710	Attribution au fonds d'aides aux communes	Une attribution de 2,5% de l'impôt fédéral direct est prévue pour cette année.
400300	Impôt direct personnes physiques	L'impôt des personnes physiques tient compte de l'augmentation des déductions enfants. Toutefois, nous constatons toujours une évolution des revenus réalisés par les contribuables. De plus, l'amnistie fiscale engendre des revenus supplémentaires importants.
400310	Impôt à la source	Nous constatons une légère augmentation du produit de cet impôt.
40130	Impôt direct, des personnes morales	Depuis quelques temps, nous enregistrons un ralentissement du produit de cet impôt. La conjoncture ainsi que les effets du taux de change liés aux décisions prises au début de cette année par la BNS sont les principales raisons de ce ralentissement.
403300	Impôt sur les gains immobiliers	Le domaine immobilier reste stable, toutefois le nombre de transactions est en légère baisse.
404300	Lods	Evolution faible.
440300	Part à l'impôt fédéral direct	Reste stable.
421310	Intérêts par contribuables	Les mesures prises pour encourager les dénonciations spontanées non punissables (amnistie) ont un effet sur les intérêts facturés aux contribuables puisque les taux ont été abaissés à 3% du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. finances et santé				
363211	Institutions psychiatriques	21,371,000	39,000,000	39,934,233.00
363215	Maintien à domicile	34,600,000	29,849,000	26,440,103.08
363220	Centres de puériculture	218,400	218,400	223,400.00
364222	Hospitalisation hors canton	33,000	40,000,000	45,000,720.60
364223	Autres hôpitaux répertoriés	0	8,900,000	9,072,014.91
364230	Groupe d'information santé (GIS)	170,700	170,700	170,700.00
364235	Etablissement médico-social (EMS)	60,450,000	59,684,000	56,383,402.61
364270	Participation aux prestations hospitalières	152,000,000	0	0.00
364675	Formation de la santé	380,000	0	0.00
365200	Lutte contre la tuberculose	25,000	20,000	22,604.95
365205	Lutte contre le rhumatisme	25,000	25,000	25,000.00
365206	Centre information et prév. tabagisme	233,000	143,000	138,000.00
365207	Prévention santé	95,000	95,000	60,000.00
365208	Prévention à l'alcool, dîme à l'alcool	650,000	650,000	687,809.00
365210	Lutte contre le cancer	571,000	530,000	365,000.00
365220	Groupe SIDA, Neuchâtel	259,500	259,500	259,500.00
365265	Réseau Santé Migration	270,000	120,000	50,000.00
365270	Association neuch. services bénévoles	173,300	173,300	173,300.00
365285	Accompagnement fin de vie	30,000	30,000	30,000.00
365290	Subventions liées aux institutions psychiatriques	211,000	0	0.00
366260	Infirmières indépendantes et services privés	2,200,000	1,120,000	1,530,517.73
38	Attributions aux financements spéciaux	0	0	3,120,000.00
381230	Provision amort. REKOLE HNE + CNP	0	0	600,000.00
381240	Provision litiges en cours	0	0	2,520,000.00
39	Imputations internes	5,000	5,000	55,926.60
390115	Fournitures de bureau	0	0	192.80
390125	Imprimés	0	0	2,283.80
390839	PI mandats, experts, études	5,000	5,000	10,450.00
390850	PI subventions propres	0	0	43,000.00
43	Contributions	536,000 -	406,000 -	415,728.65 -
431000	Emoluments administratifs	160,000 -	150,000 -	125,510.00 -
434800	Prestations de services diverses	30,000 -	30,000 -	28,465.80 -
438000	Prestations pour investissements	225,000 -	125,000 -	0.00
439850	Recettes diverses	121,000 -	101,000 -	261,752.85 -
44	Parts à des recettes sans affectation	600,000 -	600,000 -	570,363.00 -
440330	Part bénéfice régie fédérale alcools	600,000 -	600,000 -	570,363.00 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	0	0	23,772.00 -
452000	Dédommagements des communes	0	0	23,772.00 -
46	Subventions acquises	199,000 -	80,000 -	68,499.10 -
469225	Subvention PSS mesures de prophylaxie	199,000 -	80,000 -	68,499.10 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	100,000 -	100,000 -	1,728,392.45 -
481305	Dissolution de provisions	100,000 -	100,000 -	1,728,392.45 -
49	Imputations internes	200,000 -	0	350.00 -
490831	PI Emoluments	0	0	350.00 -
490854	Santé des migrants	200,000 -	0	0.00
Service des bâtiments				
	Total des charges	0	0	2,438,317.66
	Total des revenus	0	0	10,910.01 -
	Charges/Revenus(-)	0	0	2,427,407.65
30	Charges de personnel	0	0	2,399,427.20
301000	Personnel administratif et exploitation	0	0	1,945,457.85
301010	Salaires occasionnels	0	0	5,679.60
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	0	0	186,697.15
304000	Caisse de pensions	0	0	248,012.40
309000	Frais, formation et perfectionnement	0	0	13,580.20
31	Biens, services et marchandises	0	0	38,890.46
310030	Livres et périodiques	0	0	5,176.21
317000	Déplacements	0	0	32,188.30
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	0	1,525.95
43	Contributions	0	0	10,910.01 -
431000	Emoluments administratifs	0	0	9,550.00 -

Remarques

Santé publique		
301000	Personnel administratif et exploitation	1 EPT d'adjoint au chef de service. Engagement prévu d'un chef de projet à 100% pour conduire les études sur la cybersanté/e-health (voir également rubrique budgétaire 438000), d'un responsable de la médecine scolaire à 40% (voir également rubrique budgétaire 318040) et d'un collaborateur spécialisé à 100% pour renforcer l'équipe en place.
301010	Salaires occasionnels	Le pharmacien cantonal est chargé de par la loi de santé de contrôler les spécialités de comptoir et, fait appel, pour cela, à une collaboratrice externe. Ces prestations permettent de facturer des émoluments (rubrique budgétaire 431000).
318000	Mandats, expertises, études	Augmentation liée notamment à la PMS.
318040	Mesures de prophylaxie	Développement de la politique de prévention et de la promotion de la santé prévue dans le cadre du programme de législature 2014-2017, notamment par l'organisation du congrès annuel de Promotion Santé Suisse et d'une campagne d'information sur le sujet. Réduction des mandats confiés pour la médecine scolaire en lien avec l'engagement prévu d'un responsable à 40% (voir rubrique budgétaire 301000).
319210	Frais divers, serv. Sanitaire coordonné	Budget spécifique pour le renouvellement du matériel du véhicule de soutien sanitaire.
351280	Centrale d'alarme 144	Augmentation du coût par habitant de l'exploitation de la centrale 144 et prise en compte de la régulation des transports secondaires non prévus au budget 2015.
361200	Formation de la santé, autres cantons	Redistribution des montants dans la nouvelle rubrique budgétaire 364675 plus en lien avec les subventions accordées.
362800	Subsides divers aux communes	Fin du subventionnement accordé au Service d'ambulances du Val-de-Travers suite aux réformes hospitalières de 2008.
363205	Equipe mobile en soins palliatifs	Fin du financement du projet d'élaboration de la stratégie BEJUNE en matière de soins palliatifs.
363210	Hôpital neuchâtelois	Rubrique budgétaire désormais consacrée aux prestations d'intérêt général. Les prestations de soins sont transférées dans une nouvelle rubrique (364270). Mesures d'économies imposées à l'HNE comme prévu dans le cadre du programme de législature 2014-2017.
363211	Institutions psychiatriques	Rubrique budgétaire désormais consacrée aux prestations d'intérêt général (PIG). Les prestations de soins sont transférées dans une nouvelle rubrique (364270). Mesures d'économies imposées au CNP comme prévu dans le cadre du programme de législature 2014-2017.
363215	Maintien à domicile	Développement des prestations de soins à domicile dans le cadre de la mise en œuvre de la planification médico-sociale (PMS), comme prévu dans le cadre du programme de législature 2014-2017.
364222	Hospitalisation hors canton	Rubrique budgétaire désormais consacrée aux prestations d'intérêt général. Les prestations de soins sont transférées dans une nouvelle rubrique (364270).
364223	Autres hôpitaux répertoriés	Les prestations de soins sont transférées dans une nouvelle rubrique (364270).
364235	Etablissements médico-sociaux (EMS)	Adaptation au financement des soins et au cadre de la PMS, gel des tarifs, prise en compte de la soumission volontaire d'EMS privés à la CCT Santé 21.
364270	Participation aux prest. hospitalières	Regroupement au sein d'une seule rubrique de la participation financière de l'Etat aux prestations hospitalières selon la LAMal, anciennement répartie par institution: HNE (363210), CNP (363211), Providence (364223) et hors canton (364222). En lien avec l'élaboration de la nouvelle planification hospitalière entrant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2016. Permet un système de vases communicants.
364275	Formation santé	Nouvelle rubrique budgétaire remplaçant la rubrique 361200. Subventions accordées à l'Organisation du monde du travail (OrTra) Santé-social et au Coursus neuchâtelois de médecine de famille.
365206	Centre d'info et prévention tabagisme	Développement de la prévention selon le plan tabac, en lien avec le développement de la politique de prévention et de la promotion de la santé (2016-2026) prévue dans le cadre du programme de législature 2014-2017.
365210	Lutte contre le cancer	Étude de faisabilité pour le développement d'un programme de dépistage du cancer du côlon par le Centre de dépistage du cancer du sein (CDCS) BEJUNE.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. finances et santé				
439850	Recettes diverses	0	0	1,360.01 -
Service des bâtiments				
	<i>Total des charges</i>	50,193,441	42,610,756	35,568,123.43
	<i>Total des revenus</i>	29,941,600 -	21,386,300 -	16,113,487.96 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	20,251,841	21,224,456	19,454,635.47
30	Charges de personnel	7,132,003	6,961,599	4,046,120.25
300000	Commissions	2,500	3,000	0.00
301000	Personnel administratif et exploitation	5,710,534	5,579,618	3,284,732.35
301010	Salaires occasionnels	132,400	113,961	71,959.30
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	562,542	541,808	320,163.85
304000	Caisse de pensions	708,527	709,213	367,810.80
307100	Prestations retraités à charge de l'Etat	1,500	2,000	1,453.95
309000	Frais, formation et perfectionnement	14,000	12,000	0.00
31	Biens, services et marchandises	30,727,820	22,621,400	18,879,906.88
310030	Livres et périodiques	6,000	10,000	0.00
311000	Machines, mobilier et équipement	415,000	231,000	225,960.20
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	5,267,685	2,547,700	2,088,209.05
313090	Fournitures de nettoyage et matériel	137,000	140,000	110,780.95
314000	Entretien des bâtiments	7,000,000	6,000,000	5,073,414.49
314020	Aménagements de locaux	1,173,000	880,000	307,745.25
314300	Conciergerie par des tiers	1,000,000	900,000	843,917.95
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	307,000	310,000	89,288.10
316000	Loyers	13,177,435	9,397,500	8,108,045.44
316300	Droit de superficie	160,000	145,000	133,536.00
317000	Déplacements	38,000	35,000	0.00
318000	Mandats, expertises, études	210,000	211,000	208,719.80
318014	Frais de vente immobilière / courtage	30,000	30,000	0.00
318066	Assurance immobilière, impôts et taxes	923,000	909,000	840,179.35
318082	Taxes d'enlèvement des déchets solides	95,000	95,000	78,008.70
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	1,500	0.00
318380	Frais de gestion par des tiers	763,500	753,500	754,079.05
319800	Autres frais divers	25,200	25,200	18,022.55
33	Amortissements	10,638,469	11,426,756	11,031,686.30
330000	Biens du patrimoine financier	53,232	53,232	53,232.00
331000	Biens du patrimoine administratif	10,585,237	10,461,605	10,978,454.30
331006	Amortissement patrimoine ADM manuellement	0	911,920	0.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	524,000	544,000	477,420.00
350800	Dédommagements divers à la Confédération	174,000	174,000	127,420.00
352800	Dédommagements divers aux communes	350,000	370,000	350,000.00
39	Imputations internes	1,171,150	1,057,000	1,132,990.00
390020	Véhicules de service	0	0	4,680.00
390030	Forfait conciergerie Police cantonale	202,000	150,000	150,000.00
390040	Recettes accordées à d'autres services	2,000	0	7,240.00
390145	Imprimante multifonction	5,000	6,500	3,630.60
390315	Charges intérêts et assurances	735,150	735,000	735,150.00
390600	Locations	71,000	71,000	71,000.00
390627	Prestations informatiques SIEN	0	0	2,238.05
390805	Frais de conciergerie	16,500	16,500	16,092.00
390821	Prestations internes Garage Arsenal Colombier	0	500	1,265.00
390829	PI Cafétériat, restau.	0	0	831.40
390832	PI Energie, chauffage, électricité	113,500	48,500	118,884.00
390835	PI Escortes, enquêtes	1,000	0	1,000.00
390839	PI mandats, experts, études	0	0	1,108.30
390840	PI manifestations, réceptions	0	0	181.15
390842	Redevances, patentes, taxes	0	0	1,646.40
390846	PI Achat bois	25,000	27,000	18,043.10
390847	PI matériel et outillage	0	2,000	0.00
42	Revenus des biens	20,603,100 -	17,900,200 -	12,557,938.91 -
423300	Revenus immeubles patrimoine financier	44,100 -	37,200 -	39,033.50 -
424000	Plus-values cessions d'immobilisations	2,657,500 -	1,075,000 -	719,997.00 -
427300	Revenus immeubles patrim. administratif	15,648,500 -	14,535,000 -	9,545,908.41 -
427315	Prestations en nature	2,253,000 -	2,253,000 -	2,253,000.00 -
43	Contributions	1,100,100 -	812,000 -	1,119,054.75 -
431000	Emoluments administratifs	6,000 -	6,000 -	0.00
436030	Remboursement de frais	422,000 -	280,000 -	94,597.35 -

Remarques

365265	Réseau santé migration	Reprise en 2015 de la subvention anciennement versée par le service des migrations à Médecins du Monde pour des actions de santé apportées aux migrants se trouvant dans des centres, dont les besoins sont en forte augmentation.
365290	Subv. Institutions psychiatriques	Nouvelle rubrique budgétaire destinée à la subvention à l'Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatrique (ANAAP), qui transitait anciennement par le CNP (363211).
366260	Infirmières indépendantes et services privés	Développement important des prestations impliquant un financement de l'Etat correspondant à une dépense d'intensité.
438000	Prestations pour investissement	Utilisation du crédit d'engagement prévu pour la réalisation d'études sur la cybersanté et sur l'organisation spatiale de l'HNE, en compensation de la rubrique 301000 et du salaire d'un chef de projet.
439850	Recettes diverses	Montant des recouvrements de l'activité récursoire en augmentation par rapport aux prévisions 2015.
469225	Subventions prophylaxie	Nouvelles subventions du Fonds de prévention du tabagisme (lien avec la rubrique budgétaire 365206) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour la santé des migrants (lien avec la rubrique budgétaire 301000).
481305	Dissolution de provisions	Dissolution partielle envisagée de la réserve de la dîme de l'alcool pour financer la mise sur pied et en œuvre de programmes dans le domaine de la prévention des addictions (alcool - voir rubrique budgétaire 301000).
	Service des bâtiments	
301000	Personnel administratif et exploitation	Suite à la centralisation des charges liées à l'entretien des bâtiments au SBAT, 1 EPT doit être rapatrié depuis le DEF.
311000	Machines, mobilier, équipements	Augmentation liée à la réorganisation et à l'optimisation du logement de l'administration qui permettra de réaliser des économies à moyen et à long terme.
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	Augmentation due à la centralisation des dépenses selon décision du Conseil d'Etat.
314000	Entretien des bâtiments	Idem. Il a par ailleurs été renoncé à l'augmentation prévue dans le plan financier et des tâches (PFT).
314020	Aménagements locaux	Augmentation liée à la réorganisation et à l'optimisation du logement de l'administration qui permettra de réaliser des économies à moyen et à long terme.
314300	Conciergerie par des tiers	Augmentation due à l'adaptation de nombreux contrats au renchérissement et à de nouveaux locaux liés à la réorganisation et à l'optimisation du logement de l'administration.
316000	Loyers	Augmentation due à la centralisation des dépenses selon décision du Conseil d'Etat, à la réorganisation et à l'optimisation du logement de l'administration qui permettra de réaliser des économies à moyen et à long terme, ainsi qu'au paiement d'un loyer pour le CPMB, dès 2016.
331006	Amortissement patrimoine ADM man.	Regroupement dans la rubrique 331000 amortissements des biens du patrimoine administratif. Cette rubrique est budgétée par le service financier.
390030	Forfait conciergerie Police cantonale	Adaptation de la facturation interne aux coûts réels.
390832	PI Énergie, chauffage, électricité	Prestations internes sous- évaluées pour le budget 2015.
424000	Plus-values cessions d'immobilisations	Application de la politique de valorisation des biens immobiliers.
427300	Revenus immeubles patrim. administratif	Augmentation due à la centralisation des dépenses selon décision du Conseil d'Etat et remplacement par la facturation d'un loyer de prestations précédemment fournies en nature au CNIP.
436030	Remboursement de frais	Adaptation de la refacturation de frais selon les coûts réels.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. finances et santé				
436350	Remb. frais chauffage, eau, électricité	100 -	0	0.00
436370	Remboursements de loyers	301,000 -	266,000 -	436,826.75 -
438000	Prestations pour investissements	301,000 -	210,000 -	310,000.00 -
439850	Recettes diverses	20,000 -	0	0.00
439860	Recettes diverses exploitation	50,000 -	50,000 -	277,630.65 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	369,000 -	355,000 -	604,685.80 -
451630	Contribution HEP-BEJUNE	360,000 -	355,000 -	594,965.45 -
451632	Contribution HEG-ARC	7,000 -	0	7,362.70 -
451635	Contribution HEM-Genève	2,000 -	0	2,357.65 -
46	Subventions acquises	3,500 -	3,500 -	7,014.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	3,500 -	3,500 -	7,014.00 -
49	Imputations internes	7,865,900 -	2,315,600 -	1,824,794.50 -
490340	Prestations internes SBAT mobilier	25,000 -	16,000 -	77,055.85 -
490536	Prestations internes frais entretien CNIP	0	620,000 -	631,220.25 -
490610	Locations	3,405,600 -	644,600 -	7,970.00 -
490611	Prestations internes loyers SEMP	592,300 -	570,000 -	573,917.65 -
490612	Loyer centres SMIG	375,000 -	375,000 -	446,225.40 -
490806	Prestations internes SEMP	95,200 -	90,000 -	88,405.35 -
490832	PI Energie, chauffage, électricité	2,419,800 -	0	0.00
490833	PI Entretien bâtiments	953,000 -	0	0.00
Office du logement				
	<i>Total des charges</i>	<i>1,928,683</i>	<i>1,949,014</i>	<i>2,138,381.00</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>292,800 -</i>	<i>278,800 -</i>	<i>4,876,947.18 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>1,635,883</i>	<i>1,670,214</i>	<i>2,738,566.18 -</i>
30	Charges de personnel	243,083	244,514	240,807.00
300000	Commissions	1,600	3,000	1,524.00
301000	Personnel administratif et exploitation	197,462	197,430	195,048.10
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	19,016	18,762	18,670.55
304000	Caisse de pensions	25,006	25,322	25,564.35
31	Biens, services et marchandises	15,600	149,000	125,416.50
310030	Livres et périodiques	500	500	413.80
317000	Déplacements	2,500	3,500	2,471.35
318000	Mandats, expertises, études	10,000	140,000	119,938.00
319800	Autres frais divers	2,600	5,000	2,593.35
36	Subventions accordées	1,670,000	1,470,500	1,772,157.50
362448	Prise en charge d'intérêts communes	40,000	70,000	21,628.35
365448	Prise charge d'intérêts sté coop. & fondation	220,000	300,000	169,068.25
365800	Divers organismes et instit. privées	110,000	0	0.00
366340	Prise en charge intérêts, construction	1,300,000	1,100,000	1,580,091.90
366341	Prise en charge intérêts, rénovation	0	500	1,369.00
39	Imputations internes	0	85,000	0.00
390315	Charges intérêts et assurances	0	85,000	0.00
42	Revenus des biens	42,500 -	28,500 -	23,913.03 -
421300	Intérêts sur créances	40,000 -	26,000 -	23,913.03 -
422310	Revenus sur titres	2,500 -	2,500 -	0.00
43	Contributions	300 -	300 -	726.00 -
439850	Recettes diverses	300 -	300 -	726.00 -
46	Subventions acquises	250,000 -	250,000 -	427,166.80 -
462000	Part communale	250,000 -	250,000 -	427,166.80 -
49	Imputations internes	0	0	4,425,141.35 -
495000	Bonification budgétaire	0	0	4,425,141.35 -
Serv. inform. entité neuchâteloise				
	<i>Total des charges</i>	<i>27,945,652</i>	<i>27,703,520</i>	<i>26,198,320.25</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>11,059,500 -</i>	<i>10,887,900 -</i>	<i>11,266,781.51 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>16,886,152</i>	<i>16,815,620</i>	<i>14,931,538.74</i>
30	Charges de personnel	13,303,214	13,114,264	12,301,330.01
300000	Commissions	1,000	1,000	0.00
301000	Personnel administratif et exploitation	10,719,240	10,560,311	9,995,355.10
301750	Service de piquet	128,360	56,160	48,180.80

Remarques

436370	Service des bâtiments (suite) Remboursement de loyers	Augmentation due à la centralisation des dépenses selon décision du Conseil d'Etat.
439850	Recettes diverses	Idem.
490536	PI frais d'entretien CNIP	Prestations internes et en nature au CNIP remplacées par un loyer.
490610	Locations	Augmentations dues à la refacturation en interne afin de permettre aux services concernés d'obtenir des subventions sur leurs coûts complets.
490832	PI Énergie, chauffage, électricité	Idem.
490833	PI Entretien bâtiments	Idem.
	Office du logement	
318000	Mandats, expertises, études	Cette rubrique budgétaire servait principalement à financer des études de faisabilité architecturale pour permettre de prendre une décision au niveau de l'aide à la pierre. Une nouvelle rubrique 365800 "Divers organismes et instit Privées" a été créée à cette fin.
362448	Prise en charge d'intérêts communes	Suite à la décision de passer progressivement de la politique de l'aide à la personne à l'aide à la pierre, le montant de cette rubrique budgétaire augmentera chaque année, selon décision du Grand Conseil de septembre 2014 et en fonction des projets.
365448	Prise en charge d'intérêts inst. privées	Idem.
365800	Divers organismes et instit privées	Nouvelle rubrique budgétaire, voir remarque rubrique 318000.
366340	Prise en charge d'intérêts, construction	Économie suite à l'extinction d'une partie des aides individuelles dans les immeubles subventionnés.
366341	Prise en charge d'intérêts, rénovation	Cette rubrique budgétaire est supprimée, le décret de 1994 étant arrivé à son terme légal.
390315	Charges intérêts et assurances	Les intérêts des emprunts permettant les prêts et acquisition de parts sociales seront imputés au centre financier "Office du logement" par comptabilité analytique. Cette rubrique budgétaire est donc supprimée.
421300	Intérêts sur créances	Suite à la décision de passer progressivement de la politique de l'aide à la personne à l'aide à la pierre, le montant de cette rubrique budgétaire augmentera chaque année, selon décision du Grand Conseil de septembre 2014.
462000	Part communale	Voir remarque rubrique 366340 et 366341.
	Serv. Inform. Entité neuchâteloise	
301000	Personnel administratif et exploitation	Postes supplémentaires pour l'engagement d'un(e) informaticien(ne) en bureautique et d'un administrateur système.
301750	Service de piquet	Amélioration des conditions cadres pour les interventions hors cadre.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. finances et santé				
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	948,086	923,754	869,618.15
304000	Caisse de pensions	1,346,528	1,413,038	1,294,544.60
309000	Frais, formation et perfectionnement	80,000	80,000	79,504.84
309900	Honoraires pour frais de formation	80,000	80,000	14,126.52
31	Biens, services et marchandises	10,752,800	10,817,000	9,139,141.70
311000	Machines, mobilier et équipement	60,000	45,000	0.00
311010	Equipements informatiques	2,700,000	2,934,000	603,340.39
311300	Licences et logiciels	1,130,000	1,150,000	1,060,380.14
313010	Carburants	0	10,000	0.00
313800	Marchandises diverses	50,000	50,000	0.00
314040	Entretien de la téléphonie	0	0	106,581.70
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	130,000	130,000	0.00
315020	Entretien des véhicules	0	15,000	2,927.46
315300	Entretien de l'équipement informatique	940,000	985,000	822,215.08
315310	Maintenance applications info. externes	3,064,800	2,700,000	2,486,795.30
316210	Location de lignes et appareils	885,000	910,000	0.00
316220	Redevances d'utilisation	12,000	12,000	5,919.80
316310	Renouvellement installation informatique	0	0	1,531,028.13
316600	Droits d'auteurs	5,000	4,000	3,379.69
317000	Déplacements	107,000	85,000	99,045.50
317300	HR/indemnité téléphonique	80,000	70,000	66,143.00
318000	Mandats, expertises, études	170,000	160,000	136,254.03
318084	Taxes téléinformatiques	0	0	880,789.84
318090	Taxes téléphone et natel	670,000	720,000	784,391.16
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	4,000	3,881.70
319000	Cotisations	18,000	33,000	17,276.00
319020	Rest. TVA non imputable (REDIP)	701,000	770,000	504,241.34
319800	Autres frais divers	30,000	30,000	24,551.44
33	Amortissements	2,623,538	2,679,956	2,890,018.09
330010	Pertes sur débiteurs	0	0	484.00
331000	Biens du patrimoine administratif	2,623,538	2,679,956	2,889,534.09
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	1,212,600	1,083,000	883,000.00
352000	Mandats effectués par les communes	1,212,600	1,083,000	883,000.00
36	Subventions accordées	0	0	130,000.00
365800	Divers organismes et instit. privées	0	0	130,000.00
38	Attributions aux financements spéciaux	0	0	800,000.00
381240	Provision litiges en cours	0	0	800,000.00
39	Imputations internes	53,500	9,300	54,830.45
390040	Recettes accordées à d'autres services	0	0	31.00
390115	Fournitures de bureau	0	1,000	0.00
390145	Imprimante multifonction	4,000	4,800	3,171.35
390600	Locations	0	0	5,170.00
390606	Prestations d'enseignement	10,000	0	5,215.00
390625	Remboursements de traitements	0	0	3,612.40
390821	Prestations internes Garage Arsenal Colombier	0	1,500	1,330.70
390835	PI Escortes, enquêtes	5,500	0	3,000.00
390842	Redevances, patentes, taxes	34,000	0	33,300.00
390847	PI matériel et outillage	0	2,000	0.00
43	Contributions	7,630,000 -	7,439,000 -	7,938,658.26 -
434800	Prestations de services diverses	7,090,000 -	6,679,000 -	0.00
435000	Ventes à des tiers	100,000 -	30,000 -	0.00
436020	Remboursement de frais divers	290,000 -	285,000 -	202,308.15 -
436310	Noeud cantonal	0	0	1,073,622.85 -
438000	Prestations pour investissements	110,000 -	385,000 -	345,395.25 -
439850	Recettes diverses	40,000 -	60,000 -	6,317,332.01 -
49	Imputations internes	3,429,500 -	3,448,900 -	3,328,123.25 -
490040	Revenus acquis d'autres services	0	0	940.00 -
490626	Prestations informatiques scolaires SIEN	0	2,394,400 -	2,184,700.00 -
490627	Prestations informatiques SIEN	3,429,500 -	1,054,500 -	1,136,622.85 -
490841	PI Noeud cantonal	0	0	5,860.40 -
SIEN - Entité neuchâteloise				
<i>Total des charges</i>		<i>2,504,000</i>	<i>2,146,000</i>	<i>2,964,957.22</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>2,504,000 -</i>	<i>2,146,000 -</i>	<i>2,964,957.22 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>

Remarques

Serv. Inform. Entité neuchâteloise (suite)		
315310	Maintenance application info. ext.	L'augmentation relève principalement des projets suivants : financement du projet SIGE, adaptation des applications dans le cadre de la réforme des institutions (suppression des districts), augmentation de la maintenance des bases de données Oracle suite à un audit.
352000	Mandats effectués par les communes	Augmentation pour le financement de la refonte de l'application CLOEE de gestion de l'école neuchâteloise.
434800	Prestations services	Recettes supplémentaires provenant de la valorisation de nouvelles prestations ainsi que de l'accroissement des recettes de maintenance et d'installations pour les clients externes.
438000	Prestations pour investissements	Diminution du nombre de collaborateurs travaillant pour le projet du Guichet Unique et financés par le crédit d'investissement correspondant.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. finances et santé				
30	Charges de personnel	10,000	10,000	1,793.75
309000	Frais, formation et perfectionnement	10,000	10,000	1,793.75
31	Biens, services et marchandises	1,963,000	1,505,000	1,981,352.85
311010	Equipements informatiques	850,000	600,000	827,272.37
311300	Licences et logiciels	500,000	400,000	489,466.97
315300	Entretien de l'équipement informatique	10,000	50,000	3,188.38
315310	Maintenance applications info. externes	400,000	300,000	303,509.31
316310	Renouvellement installation informatique	0	0	27,780.00
317000	Déplacements	3,000	5,000	853.80
318000	Mandats, expertises, études	130,000	100,000	271,872.77
318084	Taxes téléinformatiques	60,000	40,000	55,875.00
318090	Taxes téléphone et natel	10,000	10,000	1,534.25
38	Attributions aux financements spéciaux	0	0	453,151.72
381400	Opérations transitoires	0	0	453,151.72
39	Imputations internes	531,000	631,000	528,658.90
390125	Imprimés	25,000	25,000	22,658.90
390627	Prestations informatiques SIEN	506,000	606,000	506,000.00
43	Contributions	1,810,000 -	1,078,500 -	1,785,831.12 -
434800	Prestations de services diverses	710,000 -	798,000 -	1,267,624.80 -
435000	Ventes à des tiers	1,100,000 -	0	920.00 -
438000	Prestations pour investissements	0	0	70,000.00 -
439850	Recettes diverses	0	280,500 -	447,286.32 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	0	300,000 -	212,393.00 -
452000	Dédommagements des communes	0	300,000 -	212,393.00 -
46	Subventions acquises	0	0	21,875.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	0	0	21,875.00 -
49	Imputations internes	694,000 -	767,500 -	944,858.10 -
490626	Prestations informatiques scolaires SIEN	0	100,000 -	100,000.00 -
490627	Prestations informatiques SIEN	420,000 -	370,000 -	510,845.15 -
490628	Acquisition de matériel pr domaine des écoles SIEN	274,000 -	297,500 -	333,500.00 -
490800	Prestations internes spécif. diverses	0	0	512.95 -
Service des communes				
	<i>Total des charges</i>	<i>468,545</i>	<i>621,431</i>	<i>462,442.60</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>400.00 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>468,545</i>	<i>621,431</i>	<i>462,042.60</i>
30	Charges de personnel	463,545	466,431	457,976.95
301000	Personnel administratif et exploitation	378,945	384,195	375,640.75
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	33,213	32,464	32,566.65
304000	Caisse de pensions	51,386	49,772	49,769.55
31	Biens, services et marchandises	5,000	105,000	4,465.65
317000	Déplacements	3,000	3,000	2,611.40
318000	Mandats, expertises, études	0	100,000	0.00
319800	Autres frais divers	2,000	2,000	1,854.25
36	Subventions accordées	0	50,000	0.00
362800	Subsides divers aux communes	0	50,000	0.00
43	Contributions	0	0	400.00 -
439850	Recettes diverses	0	0	400.00 -
Fonds d'aide au logement				
	<i>Total des charges</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4,425,141.35</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4,425,141.35 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
39	Imputations internes	0	0	4,425,141.35
395751	Attrib. fonds d'aide au logement	0	0	4,425,141.35
48	Prélèvements sur financements spéciaux	0	0	4,425,141.35 -
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	0	0	4,425,141.35 -

Remarques

318000	Service des communes Mandats, expertises, études	Auparavant, ces montants étaient comptabilisés dans les comptes de charges du centre financier 9300 "fonds d'aide aux communes". Sur proposition de la comptabilité centrale, il a été décidé de créer un compte de charges dans le centre financier "service des communes" Idem.
362800	Subsides communaux divers	



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. finances et santé				
Fonds d'aide aux communes				
	<i>Total des charges</i>	1,925,000	3,090,000	2,772,436.62
	<i>Total des revenus</i>	1,925,000 -	3,090,000 -	2,772,436.62 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	0	0	0.00
36	Subventions accordées	700,000	800,000	1,073,141.00
362800	Subsides divers aux communes	500,000	500,000	50,000.00
362801	Péréquation verticale	200,000	300,000	1,023,141.00
38	Attributions aux financements spéciaux	1,175,000	2,240,000	1,699,295.62
380000	Virement à la fortune du fonds	1,175,000	2,240,000	1,699,295.62
39	Imputations internes	50,000	50,000	0.00
390839	PI mandats, experts, études	50,000	50,000	0.00
42	Revenus des biens	0	0	3,335.62 -
421300	Intérêts sur créances	0	0	3,335.62 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	0	50,000 -	0.00
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	0	50,000 -	0.00
49	Imputations internes	1,925,000 -	3,040,000 -	2,769,101.00 -
490715	Péréquation verticale	0	0	1,023,141.00 -
495000	Bonification budgétaire	1,925,000 -	3,040,000 -	1,745,960.00 -

Remarques

362800	Fonds d'aide aux communes Subsides communaux divers	Le montant inscrit au budget 2016 est de basse amplitude au regard de celui d'années passées, en raison de l'absence de fusions de grande ampleur prévues qui entreront en vigueur en 2016.
362801	Péréquation verticale	La diminution importante enregistrée dans cette rubrique en regard des montants inscrits au cours de 2014 et même de 2015 résulte pour l'essentiel de la réforme de la péréquation intercommunale des ressources entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015 et de la fixation d'un seuil de revenus fiscaux garantis aux communes financièrement les plus faibles. Quand ce seuil est atteint par les versements de la péréquation intercommunale des ressources et de la péréquation verticale, les communes bénéficiaires ne perçoivent pas de montants complémentaires résultant d'augmentations des montants perçus au titre de la part du canton au produit de l'impôt fédéral direct qui alimente le fonds d'aide aux communes.
495000	Bonification budgétaire	La diminution du montant inscrit dans cette rubrique au regard de celui du budget 2015 résulte du projet de loi tendant à réduire de 4% à 2,5% à titre temporaire au cours de l'année 2016 la part du canton au produit de l'Impôt fédéral direct (IFD) attribuée au fonds d'aide aux communes. Cette réduction temporaire de l'alimentation du fonds ne préteinte pas le soutien de l'Etat aux projets de fusions de communes.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. justice, sécurité et culture				
	<i>Total des charges</i>	265,900,473	267,176,624	260,617,280.83
	<i>Total des revenus</i>	90,913,984 -	90,584,802 -	87,126,895.92 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	174,986,489	176,591,822	173,490,384.91
Secrétariat général				
	<i>Total des charges</i>	902,887	815,482	804,076.70
	<i>Total des revenus</i>	0	0	0.00
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	902,887	815,482	804,076.70
30	Charges de personnel	683,887	672,482	673,319.70
301000	Personnel administratif et exploitation	526,755	512,904	518,075.10
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	44,680	44,299	44,619.35
304000	Caisse de pensions	66,453	67,279	65,792.25
309800	Autres charges de personnel	46,000	48,000	44,833.00
31	Biens, services et marchandises	37,000	31,000	23,464.30
317000	Déplacements	12,000	12,000	9,172.75
319800	Autres frais divers	25,000	19,000	14,291.55
33	Amortissements	75,000	0	0.00
331000	Biens du patrimoine administratif	75,000	0	0.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	105,000	110,000	97,339.80
351250	Conférences intercantionales	105,000	110,000	97,339.80
39	Imputations internes	2,000	2,000	9,952.90
390145	Imprimante multifonction	2,000	2,000	717.45
390800	Prestations internes spécif. diverses	0	0	200.00 -
390840	PI manifestations, réceptions	0	0	9,435.45
Service de la justice				
	<i>Total des charges</i>	25,425,401	25,611,256	24,164,607.89
	<i>Total des revenus</i>	28,274,650 -	27,848,980 -	27,157,801.12 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	2,849,249 -	2,237,724 -	2,993,193.23 -
30	Charges de personnel	3,089,601	3,204,936	2,636,348.70
300000	Commissions	90,000	90,000	76,373.60
301000	Personnel administratif et exploitation	2,481,083	2,568,770	2,118,268.55
301010	Salaires occasionnels	6,000	11,000	2,419.80
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	217,426	225,206	183,442.05
304000	Caisse de pensions	295,093	309,959	255,844.70
31	Biens, services et marchandises	3,577,800	3,564,800	3,512,000.82
310030	Livres et périodiques	800	800	318.95
317000	Déplacements	4,000	4,000	3,263.90
318210	Assistance judiciaire	3,400,000	3,400,000	3,395,741.53
318330	Frais divers de banque	8,000	6,000	7,240.76
319010	Indemnités de dépens	35,000	44,000	15,697.85
319800	Autres frais divers	130,000	110,000	89,737.83
32	Intérêts passifs	3,000	3,300	2,788.11
329910	Pertes sur différences de changes	3,000	3,300	2,788.11
33	Amortissements	3,745,000	3,980,000	3,404,845.43
330010	Pertes sur débiteurs	3,600,000	3,700,000	3,266,258.50
330050	Amort. travail intérêt général et prison	145,000	280,000	121,571.70
331000	Biens du patrimoine administratif	0	0	17,015.23
34	Parts et contributions sans affectation	2,900,000	2,900,000	6,482,021.34
340200	Part communale aux amendes	2,900,000	2,900,000	6,482,021.34
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	1,080,000	798,220	1,109,783.30
350010	Documents d'identité, part fédérale	1,080,000	798,220	1,109,783.30
39	Imputations internes	11,030,000	11,160,000	7,016,820.19
390220	Part aux amendes	10,820,000	10,950,000	6,812,291.14
390513	Formation continue	0	0	150.00
390627	Prestations informatiques SIEN	0	0	2,564.05
390831	PI Emoluments	210,000	210,000	201,815.00
42	Revenus des biens	3,000 -	6,000 -	4,722.60 -
429910	Gains sur différences de change	3,000 -	6,000 -	4,722.60 -

Remarques

JUSTICE, SÉCURITÉ ET CULTURE

Service de la justice		
301000	Personnel administratif et exploitation	Conséquence de la restructuration partielle du service (suppression de l'office de la population).
319800	Autres frais divers	Achat d'une imprimante pour l'édition de passeports provisoires et hausse des montants des contrats de maintenance des stations biométriques.
330050	Amort. travail intérêt général et prison	Estimation affinée. Cette rubrique a été créée en 2012 (1 jour = 100.-).
340200	Part communale aux amendes	Entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2015 de la nouvelle loi sur la police.
350010	Documents d'identité, part fédérale	La demande de renouvellement des passeports électroniques 2003 reste d'importance.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. justice, sécurité et culture				
43	Contributions	26,171,650 -	26,242,980 -	24,481,794.82 -
431000	Emoluments administratifs	136,650 -	157,630 -	96,643.15 -
431002	Emoluments de rappels SAP	55,000 -	50,000 -	49,810.00 -
431260	Emoluments, naturalisations	650,000 -	540,350 -	463,270.00 -
436015	Remboursement frais assist. judiciaire	540,000 -	525,000 -	488,899.45 -
436020	Remboursement de frais divers	2,170,000 -	2,150,000 -	1,983,322.19 -
436025	Frais ordonnances pénales adm.	1,150,000 -	1,350,000 -	1,085,880.00 -
437000	Amendes	2,650,000 -	2,600,000 -	2,652,669.68 -
437201	Amendes AO + AT	16,250,000 -	16,250,000 -	14,503,900.00 -
437205	Ordonnances pénales administratives	2,200,000 -	2,250,000 -	2,515,400.00 -
439850	Recettes diverses	370,000 -	370,000 -	642,000.35 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	2,100,000 -	1,600,000 -	2,171,283.70 -
452010	Documents identité, parts cant.+fédérale	2,100,000 -	1,600,000 -	2,171,283.70 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	0	0	500,000.00 -
481305	Dissolution de provisions	0	0	500,000.00 -
Service pénitentiaire				
	<i>Total des charges</i>	<i>34,085,751</i>	<i>31,382,922</i>	<i>23,838,164.96</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>4,274,000 -</i>	<i>4,714,500 -</i>	<i>4,957,248.02 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>29,811,751</i>	<i>26,668,422</i>	<i>18,880,916.94</i>
30	Charges de personnel	13,941,648	14,186,508	11,154,514.85
300000	Commissions	90,000	135,000	62,858.75
301000	Personnel administratif et exploitation	11,385,878	11,552,246	9,069,498.60
301010	Salaires occasionnels	57,500	24,000	27,825.65
301750	Service de piquet	70,800	90,000	57,295.50
301800	Salaires écarts statistique	180,000 -	150,000 -	0.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	1,009,845	1,013,806	792,025.80
304000	Caisse de pensions	1,410,625	1,446,456	1,114,295.70
309800	Autres charges de personnel	97,000	75,000	30,714.85
31	Biens, services et marchandises	5,023,000	5,010,000	3,450,972.82
310050	Matériel d'enseignement	120,000	190,000	110,998.46
313050	Habillement	79,000	79,000	28,536.85
313070	Produits alimentaires	767,000	783,000	569,429.39
313090	Fournitures de nettoyage et matériel	40,000	40,000	26,225.90
313200	Rémunération	423,000	523,000	384,067.30
313210	Frais de médecine et pharmacie	1,374,000	1,700,000	1,241,123.17
313220	Entretien pensionnaires, autres frais	77,000	73,000	55,010.15
314000	Entretien des bâtiments	435,000	395,000	296,334.95
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	268,000	300,000	277,034.54
317000	Déplacements	60,000	61,000	35,766.45
318000	Mandats, expertises, études	1,000,000	500,000	134,417.50
318051	Médecins et experts	45,000	0	0.00
318060	Assurance-accidents des détenus	55,000	45,000	32,918.00
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	3,000	2,729.30
318285	Frais de surveillance	250,000	280,000	237,136.00
319800	Autres frais divers	30,000	38,000	19,244.86
33	Amortissements	1,308,102	1,079,414	965,078.34
330010	Pertes sur débiteurs	0	0	75.79
331000	Biens du patrimoine administratif	1,308,102	1,079,414	965,002.55
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	13,798,000	11,104,000	8,244,461.15
351230	Part aux frais de formation CSFPP	248,000	204,000	130,929.45
351260	Placements hors canton	11,050,000	10,900,000	8,113,531.70
351261	Placements ds le canton (mesures pénales)	2,500,000	0	0.00
39	Imputations internes	15,000	3,000	23,137.80
390040	Recettes accordées à d'autres services	0	0	2,940.85
390115	Fournitures de bureau	0	1,000	0.00
390145	Imprimante multifonction	0	500	768.95
390513	Formation continue	0	0	2,375.00
390625	Remboursements de traitements	0	0	712.50
390821	Prestations internes Garage Arsenal Colombier	0	500	860.50
390826	PI journaux, revues, imprimés	0	0	280.00
390827	PI frais de maintenance	12,000	0	12,000.00
390831	PI Emoluments	0	0	200.00
390835	PI Escortes, enquêtes	3,000	0	3,000.00
390847	PI matériel et outillage	0	1,000	0.00

Remarques

	Service de la justice (suite)	
431000	Emoluments administratifs	Estimations du nombre d'inscriptions aux examens du barreau ainsi que des changements de nom revues à la baisse.
431260	Emoluments naturalisations	Hausse de 200 francs par dossier à partir du 1 ^{er} janvier 2016.
436025	Frais ordonnances pénales	Tassement des frais facturés pour les ordonnances pénales administratives car le rattrapage de facturation se termine (fin de l'installation d'un nouveau support informatique en juin 2014).
437205	Ordonnances pénales administratives	Diminution des recettes liée à la fin du rattrapage de facturation engendré par l'installation d'un nouveau support informatique en 2014. En lien avec 436025.
452010	Documents identité, parts cant.+ fédérale	Idem remarque rubrique 350010.
	Service pénitentiaire	
300000	Commissions	Suite à la demande du Contrôle Cantonal des Finances, les charges concernant les expertises médicales ont été transférées dans la rubrique spécifique 318051.
301000	Personnel administratif et d'exploitation	Augmentation de 4 EPT prévue pour 2016 conformément au plan stratégique du service pénitentiaire accepté par le Grand Conseil le 17 avril 2013. A noter que le transfert des 7.4 EPT au CNP prévu au budget 2015 sera effectif à partir d'octobre 2015, ce qui engendre une diminution de charges par rapport au budget précédent.
301010	Salaires occasionnels	Adaptation temporaire (1 année) visant à atténuer l'effet salarial pour les collaborateurs transférés au CNP dès le 1 ^{er} octobre 2015 dans le cadre de la création du Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire (SMPP).
309800	Autres charges du personnel	Renforcement et mise en place de nouvelles formations indispensables pour le personnel pénitentiaire (feu, BLS, X-ray).
310050	Matériel d'enseignement	Ralentissement des ateliers de l'EEPB pendant les travaux. Par ailleurs, le budget 2015 prenait également en compte l'achat de machines pour la buanderie de l'EEPB.
313200	Rémunération	Diminution liée à la réfection des ateliers.
313210	Frais de médecine et pharmacie	Réduction des dépenses en lien avec la création du service de médecine et psychiatrie pénitentiaire (SMPP).
314000	Entretien des bâtiments	Augmentation des contrats de maintenance liés à la sécurité suite à la fin des travaux de l'EDPR.
318000	Mandats, expertises, études	Création du nouveau service de médecine et psychiatrie pénitentiaire (SMPP) dès octobre 2015, conformément au plan stratégique du service pénitentiaire (plan d'action) accepté par le Grand Conseil le 17 avril 2013 et au rapport d'information n°15.014 du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de création d'un SMPP.
318051	Médecins et experts	Voir commentaire de la rubrique 300000.
318060	Assurance accidents des détenus	Augmentation du nombre de personnes détenues à l'EDPR.
318285	Frais de surveillance	La fin des travaux de construction et rénovation de l'EDPR et l'augmentation de 3 EPT d'agent de détention devraient permettre au service pénitentiaire de réduire les dépenses liées à la surveillance effectuée par les entreprises privées.
351261	Placements dans le canton (mesures)	Auparavant comptabilisées au service de l'action sociale, les charges liées aux mesures pénales ont été transférées globalement au service pénitentiaire dans la rubrique 351260 à partir de 2015. Par souci de transparence, dès 2016 les placements effectués dans les institutions cantonales, mais hors établissements pénitentiaires, figurent dans une rubrique spécifique. Globalement, le nombre de placements en mesures institutionnelles, dont le coût journalier avait par ailleurs été sous-estimé, augmente de 28 % en 2015.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. justice, sécurité et culture				
43	Contributions	974,000 -	1,278,000 -	1,569,917.02 -
434200	Pensions facturées	16,000 -	10,000 -	1,320.00 -
434800	Prestations de services diverses	200,000 -	200,000 -	148,952.75 -
436020	Remboursement de frais divers	55,000 -	53,000 -	55,819.77 -
436210	Remboursement des caisses-maladie	503,000 -	815,000 -	981,771.24 -
438000	Prestations pour investissements	0	0	22,100.00 -
439850	Recettes diverses	200,000 -	200,000 -	359,953.26 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	3,300,000 -	3,436,500 -	3,385,351.00 -
451200	Pensions facturées hors canton	3,300,000 -	3,436,500 -	3,385,351.00 -
49	Imputations internes	0	0	1,980.00 -
490020	Prestations de service internes	0	0	780.00 -
490800	Prestations internes spécif. diverses	0	0	1,200.00 -
Service de probation				
	<i>Total des charges</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1,368,154.85</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>544.00 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1,367,610.85</i>
30	Charges de personnel	0	0	1,327,340.15
301000	Personnel administratif et exploitation	0	0	1,086,127.85
301010	Salaires occasionnels	0	0	351.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	0	0	94,460.70
304000	Caisse de pensions	0	0	140,628.60
309800	Autres charges de personnel	0	0	5,772.00
31	Biens, services et marchandises	0	0	40,814.70
310050	Matériel d'enseignement	0	0	13,235.75
317000	Déplacements	0	0	18,255.80
318015	Analyses particulières	0	0	4,861.80
319800	Autres frais divers	0	0	4,461.35
43	Contributions	0	0	544.00 -
434530	Prestations de formation	0	0	544.00 -
Serv. institutions pr adultes et mineurs				
	<i>Total des charges</i>	<i>100,301,903</i>	<i>97,367,327</i>	<i>96,679,668.26</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>3,758,000 -</i>	<i>3,758,000 -</i>	<i>3,650,381.18 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>96,543,903</i>	<i>93,609,327</i>	<i>93,029,287.08</i>
30	Charges de personnel	855,703	926,227	735,109.10
300000	Commissions	5,000	5,000	3,077.80
301000	Personnel administratif et exploitation	694,430	758,377	601,912.20
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	59,544	65,409	52,204.60
304000	Caisse de pensions	96,729	97,441	77,914.50
31	Biens, services et marchandises	131,000	41,000	194,008.98
317000	Déplacements	12,000	12,000	9,439.15
318005	Honoraires, mandats	110,000	20,000	179,476.63
319800	Autres frais divers	9,000	9,000	5,093.20
33	Amortissements	65,000	90,000	265,000.00
331000	Biens du patrimoine administratif	65,000	90,000	265,000.00
36	Subventions accordées	95,700,200	92,760,100	92,033,648.93
364300	Lutte contre les addictions	5,904,300	6,007,200	6,153,892.92
364900	Lutte contre les addictions jeu	200,000	200,000	180,994.18
365325	Pro Infirmis	280,000	280,000	280,000.00
365360	Institutions dans le canton pour mineurs	25,800,900	25,645,000	24,191,022.80
365365	Institutions hors canton pour mineurs	5,000,000	3,700,000	5,172,882.13
365370	Institutions dans le canton pour adultes	48,967,000	47,679,900	46,853,742.16
365375	Institutions hors canton pour adultes	9,400,000	9,100,000	9,148,433.74
365800	Divers organismes et instit. privées	148,000	148,000	52,681.00
37	Subventions redistribuées	3,550,000	3,550,000	3,451,491.00
373610	Redistribution subventions OFJ	3,550,000	3,550,000	3,451,491.00
39	Imputations internes	0	0	410.25
390840	PI manifestations, réceptions	0	0	410.25
43	Contributions	208,000 -	208,000 -	198,890.18 -
436020	Remboursement de frais divers	8,000 -	8,000 -	17,896.00 -

Remarques

	Service pénitentiaire (suite)	
436210	Remboursement des caisses maladie	En lien avec la diminution des charges enregistrées sous la rubrique 313210, frais médicaux.
451200	Pensions facturées hors canton	En raison des travaux effectués à L'EEP Bellevue, fléchissement probable des placements effectués par les autres cantons.
	Service des institutions pour adultes et mineurs	
301000	Personnel administratif et d'exploitation	Suppression du poste vacant de responsable des procédures d'orientation dans la perspective d'un mandat à octroyer à Pro infirmis.
318005	Honoraires, mandats	Mandat de prestations à Pro infirmis pour l'orientation de personnes adultes avec handicap.
364300	Lutte contre les addictions	Diminution de la subvention fédérale, compensée par des recettes supplémentaires versées par la LAMal.
365365	Institutions hors canton pour mineurs	En 2015, un crédit supplémentaire de 1,3 million de francs a été nécessaire vu l'augmentation du nombre de placements hors canton et l'augmentation des prix de journée de ces institutions.
365370	Institutions dans le canton pour adultes	Recul des recettes lié à la diminution des placements faits par des cantons tiers, et ouverture de nouvelles places pour couvrir partiellement les besoins.
365375	Institutions hors canton pour adultes	Augmentation des placements hors canton liée au manque de places dans le canton.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. justice, sécurité et culture				
439365	Contribution LORO addiction jeu	200,000 -	200,000 -	180,994.18 -
47	Subventions à redistribuer	3,550,000 -	3,550,000 -	3,451,491.00 -
470640	Subventions OFJ	3,550,000 -	3,550,000 -	3,451,491.00 -
Serv. et offices poursuites et faillites				
<i>Total des charges</i>		<i>6,563,903</i>	<i>7,685,092</i>	<i>7,549,465.88</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>13,330,000 -</i>	<i>13,240,000 -</i>	<i>12,928,869.06 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>6,766,097 -</i>	<i>5,554,908 -</i>	<i>5,379,403.18 -</i>
30	Charges de personnel	6,328,903	6,253,848	6,082,207.05
301000	Personnel administratif et exploitation	5,230,096	5,166,776	5,023,621.05
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	457,796	448,557	435,676.95
304000	Caisse de pensions	634,010	632,515	618,509.05
309910	Frais divers de formation	7,000	6,000	4,400.00
31	Biens, services et marchandises	195,000	1,350,000	1,330,702.53
310020	Imprimés et reliures	400	400	0.00
310030	Livres et périodiques	5,000	5,000	3,807.60
317000	Déplacements	50,000	50,000	41,865.20
317600	Congrès et conférences	1,000	1,000	600.00
318007	Archivage OF / OP	20,000	20,000	8,183.35
318035	Ports spéciaux et divers	0	1,160,000	1,190,966.14
319205	Frais irrécupérables lors de faillites	110,000	105,000	81,730.31
319800	Autres frais divers	8,600	8,600	3,549.93
33	Amortissements	0	41,244	119,984.00
331000	Biens du patrimoine administratif	0	41,244	119,984.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	40,000	40,000	15,476.00
350800	Dédommagements divers à la Confédération	40,000	40,000	15,476.00
39	Imputations internes	0	0	1,096.30
390627	Prestations informatiques SIEN	0	0	161.10
390829	PI Cafétériat, restau.	0	0	935.20
43	Contributions	13,330,000 -	13,240,000 -	12,928,869.06 -
431000	Emoluments administratifs	13,300,000 -	13,200,000 -	12,899,559.06 -
431006	Emoluments archivage	30,000 -	40,000 -	29,250.00 -
439850	Recettes diverses	0	0	60.00 -
Police neuchâteloise				
<i>Total des charges</i>		<i>71,429,363</i>	<i>73,217,534</i>	<i>67,128,885.50</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>21,762,800 -</i>	<i>21,978,100 -</i>	<i>19,383,002.95 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>49,666,563</i>	<i>51,239,434</i>	<i>47,745,882.55</i>
30	Charges de personnel	64,106,267	63,819,263	59,079,580.34
301000	Personnel administratif et exploitation	49,932,498	49,233,818	45,449,363.85
301010	Salaires occasionnels	70,000	49,998	65,896.85
301060	Indemnités	829,914	790,000	778,295.00
301200	Traitements des aspirants	1,120,599	1,380,110	1,119,486.75
301750	Service de piquet	235,000	200,004	160,634.60
301800	Salaires écarts statistique	700,000 -	500,000 -	0.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	4,487,385	4,434,052	4,052,865.64
304000	Caisse de pensions	6,706,170	6,778,382	6,384,319.40
307100	Prestations retraités à charge de l'Etat	0	300,000	41,928.00
309200	Formation des aspirants	872,800	664,900	606,773.56
309210	Instruction	480,900	460,000	382,435.64
309300	Frais, recherche de personnel	71,000	28,000	37,581.05
31	Biens, services et marchandises	5,329,090	7,283,000	6,413,575.31
311000	Machines, mobilier et équipement	364,500	624,700	356,924.20
311020	Armes et moyens d'intervention	182,000	219,000	109,660.23
311030	Véhicules	0	540,000	520,915.00
313010	Carburants	0	500,000	382,615.11
313030	Matériel véhicules, radio, outillage	0	361,500	443,306.45
313050	Habillement	486,500	532,500	325,788.47
313800	Marchandises diverses	197,000	133,400	139,926.88
314000	Entretien des bâtiments	61,000	61,000	48,737.06
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	359,100	25,000	23,814.60
315010	Entretien des véhicules et appareils	0	502,300	366,622.99
315200	Entretien de l'habillement	3,000	3,000	2,200.45
315210	Entretien des installations du BAP	373,340	339,800	302,393.47

Remarques

Serv. et offices poursuites et faillites		
318035	Ports spéciaux divers	Centralisation de ces charges au SALI.
319205	Frais irréc. faillite	Une progression du nombre des faillites notamment impécunieuses devrait entraîner plus de frais irrécupérables.
431000	Emol. administratifs	Évolution liée à l'augmentation des procédures dans le domaine des poursuites ainsi que dans celui des faillites.
Police neuchâteloise		
301000	Personnel administratif et d'exploitation	Augmentation de 7.1 EPT principalement liée à l'achèvement du processus de création de la police unique.
301010	Salaires Occasionnels	Adaptation des frais d'interprètes à la réalité des comptes 2014-15.
301060	Indemnités	Evolution liée à l'augmentation d'effectif.
301200	Traitement des aspirants	Réduction du nombre d'aspirants.
301750	Service de piquet	Evolution liée à l'augmentation de l'effectif, ainsi qu'au fait que les gendarmes privilégient une compensation pécuniaire plutôt que sous forme de congés.
301800	Salaires écart statistique	L'augmentation du délai de carence constaté ces dernières années lors de recrutement du personnel formé nécessite une adaptation de l'écart statistique.
307100	Prestations retraités à charge de l'Etat	Tous les cas ont été rattrapés. Dossier terminé.
309200	Formation des aspirants	Augmentation des frais d'écolage liés au projet d'unification des écoles d'aspirants FR/NE/JU et aux charges réparties sur un nombre plus faible d'aspirants.
309300	Recherche de personnel	Evolution des coûts liée à la difficulté de recruter du personnel déjà formé.
311000	Machines, mobilier, équipement	Matériel informatique refacturé via prestations internes, et renouvellement de matériel technique reporté à futur.
311030	Véhicules	Budget transféré au SSCM dans le cadre de la centralisation des garages de l'Etat.
313010	Carburants	Idem.
313030	Matériel véhicules, radio et outillage	Idem.
313800	Marchandises Diverses	Sécurisation et intégration du système RIPOL sur les cartes de légitimation.
315000	Entretien mobilier, machines, équip	Auparavant sous rubrique 315010.
315010	Entretien des vhc et appareils	Budget transféré d'une part sous rubrique 315000, et d'autre part au SSCM dans le cadre de la centralisation des garages de l'Etat.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. justice, sécurité et culture				
316000	Loyers	48,200	97,600	80,788.05
316210	Location de lignes et appareils	378,000	478,300	257,421.96
317000	Déplacements	98,000	85,000	99,480.80
317610	Manifestations et réceptions	20,000	7,500	4,378.00
318000	Mandats, expertises, études	2,186,600	2,266,500	2,499,767.90
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	8,000	6,994.45
318330	Frais divers de banque	100	100	64.92
318467	Compensation tâches en matière de navigation	88,000	88,000	33,455.75
319000	Cotisations	31,000	25,000	18,103.17
319800	Autres frais divers	452,750	384,800	390,215.40
33	Amortissements	1,566,707	1,414,171	1,119,285.75
330010	Pertes sur débiteurs	8,000	8,000	4,726.07
331000	Biens du patrimoine administratif	1,558,707	1,406,171	1,114,559.68
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	297,900	232,700	173,249.85
350800	Dédommagements divers à la Confédération	25,000	22,000	24,377.80
351800	Dédommagements divers aux autres cantons	248,900	176,100	122,311.00
352000	Mandats effectués par les communes	24,000	34,600	26,561.05
36	Subventions accordées	7,000	7,000	6,984.00
365800	Divers organismes et instit. privées	7,000	7,000	6,984.00
39	Imputations internes	122,400	461,400	336,210.25
390040	Recettes accordées à d'autres services	0	0	435.05
390115	Fournitures de bureau	0	4,000	0.00
390125	Imprimés	7,000	10,000	4,527.05
390145	Imprimante multifonction	3,000	5,000	3,050.20
390513	Formation continue	0	0	150.00
390600	Locations	62,400	62,400	62,500.00
390627	Prestations informatiques SIEN	50,000	50,000	128,748.00
390821	Prestations internes Garage Arsenal Colombier	0	330,000	135,688.45
390829	PI Cafétériat, restau.	0	0	1,011.50
390847	PI matériel et outillage	0	0	100.00
43	Contributions	2,088,800 -	2,451,100 -	2,103,508.35 -
431000	Emoluments administratifs	305,000 -	435,000 -	246,792.80 -
434210	Escortes et enquêtes	489,000 -	646,800 -	475,757.66 -
434215	Retraits plaques	0	0	225,495.00 -
434621	Ret./sal. repas	20,000 -	0	21,614.40 -
434800	Prestations de services diverses	76,000 -	137,500 -	83,500.00 -
435000	Ventes à des tiers	48,000 -	133,000 -	76,436.38 -
436010	Remboursement de traitements	660,300 -	539,600 -	451,560.78 -
436020	Remboursement de frais divers	442,300 -	521,300 -	440,480.82 -
436220	Locations de stands de tirs	17,200 -	5,000 -	17,200.00 -
439100	Réactivation de stock	0	0	34,604.57 -
439850	Recettes diverses	31,000 -	32,900 -	30,065.94 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	8,615,900 -	8,427,000 -	7,796,672.31 -
450800	Dédommagements de la Confédération	815,900 -	687,000 -	547,095.50 -
452000	Dédommagements des communes	7,800,000 -	7,740,000 -	7,249,576.81 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	0	0	2,500,000.00 -
481237	Dissolution provision prest. police de proximité	0	0	2,500,000.00 -
49	Imputations internes	11,058,100 -	11,100,000 -	6,982,822.29 -
490030	Rbt frais de conciergerie par SBAT	202,000 -	150,000 -	150,000.00 -
490040	Revenus acquis d'autres services	0	0	3,031.85 -
490220	Part aux amendes	10,800,000 -	10,950,000 -	6,775,325.44 -
490826	PI journaux, revues, imprimés	0	0	365.00 -
490827	PI frais de maintenance	42,600 -	0	42,600.00 -
490835	PI escortes et enquêtes	13,500 -	0	11,500.00 -
Ecole régionale d'aspirant police (ERAP)				
<i>Total des charges</i>		<i>1,154,172</i>	<i>1,213,300</i>	<i>1,022,898.46</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>1,154,172 -</i>	<i>1,213,300 -</i>	<i>1,022,898.46 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>0</i>	<i>0 -</i>	<i>0.00</i>
30	Charges de personnel	136,372	159,711	150,744.10
301010	Salaires occasionnels	13,200	18,696	8,100.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	1,172	1,655	716.20
309210	Instruction	122,000	139,360	141,927.90

Remarques

Police neuchâteloise (suite)		
316000	Loyers Locaux	Budget transféré au SBAT dans le cadre de la centralisation des rubriques.
316210	Location de lignes et appareils	Réévaluation des taxes payées à l'OFROU, et des besoins en licences informatiques.
317610	Manifestations et réceptions	Adaptation des coûts liée aux nouveaux médias utilisés dans le cadre des campagnes de prévention.
319800	Autres frais divers	Diverses adaptations du Poste de Commandement des Opérations (PCO), et hausse des indemnités de repas en lien avec l'augmentation de l'effectif.
351800	Dédommagements divers aux autres cantons	Augmentation en lien avec le projet d'Harmonisation de l'Informatique Policière Suisse (HIP).
390821	Prestations Internes Garage Arsenal Colombier	Prestations internes supprimées suite au transfert de budget au SSCM dans le cadre de la centralisation des garages de l'Etat.
431000	Émoluments Administratifs	Exécution des notifications de commandement de payer (Office Poursuite) désormais par les agents de sécurité communaux.
434210	Escortes et enquêtes	Effet de dissuasion suite à l'entrée en vigueur des nouveaux émoluments liés à la gestion des alarmes.
434800	Prestations de services diverses	Une école d'assistant de sécurité publique en moins.
435000	Ventes à des tiers	Revenus des ventes de véhicules séquestrés transférés au Garage de l'Etat dans le cadre de la centralisation.
450800	Dédommagements de la Confédération	Augmentation de la contribution pour la protection de l'Etat ainsi que pour les gardes de sûreté dans le transport aérien.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. justice, sécurité et culture				
31	Biens, services et marchandises	1,003,300	1,053,589	872,154.36
311000	Machines, mobilier et équipement	5,000	5,000	3,718.20
311020	Armes et moyens d'intervention	25,000	28,000	16,827.85
313010	Carburants	0	5,000	4,159.75
313050	Habillement	37,500	42,000	20,294.26
314000	Entretien des bâtiments	15,000	15,000	5,699.55
316000	Loyers	160,000	169,500	140,657.50
318000	Mandats, expertises, études	85,500	88,600	85,921.30
318005	Honoraires, mandats	574,300	543,789	476,801.50
318630	Mandats de formation	76,000	137,500	83,500.00
319800	Autres frais divers	25,000	19,200	34,574.45
39	Imputations internes	14,500	0	0.00
390600	Locations	9,500	0	0.00
390821	Prestations internes Garage Arsenal Colombier	5,000	0	0.00
43	Contributions	898,700 -	834,700 -	678,440.81 -
433600	Ecolages et finances de cours	853,700 -	806,700 -	598,620.71 -
434800	Prestations de services diverses	21,000 -	28,000 -	37,581.05 -
436020	Remboursement de frais divers	24,000 -	0	42,239.05 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	255,472 -	378,600 -	344,457.65 -
451800	Dédommagements d'autres cantons	183,872 -	378,600 -	344,457.65 -
452000	Dédommagements des communes	71,600 -	0	0.00
Service sécurité civile et militaire				
	<i>Total des charges</i>	<i>10,843,140</i>	<i>7,488,685</i>	<i>7,111,305.10</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>6,940,810 -</i>	<i>6,006,910 -</i>	<i>5,709,656.64 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>3,902,330</i>	<i>1,481,775</i>	<i>1,401,648.46</i>
30	Charges de personnel	4,942,938	4,865,006	4,625,941.20
301000	Personnel administratif et exploitation	4,036,577	3,948,452	3,770,525.20
301010	Salaires occasionnels	10,000	21,609	19,550.00
301750	Service de piquet	15,000	25,200	4,616.25
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	389,000	381,610	361,380.75
304000	Caisse de pensions	492,362	488,135	469,869.00
31	Biens, services et marchandises	4,704,600	1,813,800	1,615,384.60
311000	Machines, mobilier et équipement	16,500	24,400	56,587.55
311030	Véhicules	1,110,000	0	0.00
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	0	50,000	41,668.45
313010	Carburants	938,400	0	0.00
313020	Lubrifiants	33,000	0	0.00
313035	Matériel véhicules	760,400	0	0.00
313040	Matériel et fournitures	200,000	211,700	203,379.15
313055	Matériel de garage	62,000	90,000	35,700.80
314000	Entretien des bâtiments	770,000	784,700	836,075.09
314470	Entretien des sites naturels	40,000	48,000	34,405.60
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	27,700	44,100	23,617.76
315020	Entretien des véhicules	55,000	0	0.00
316200	Loyers des places de tir	14,000	14,000	10,520.25
317000	Déplacements	17,000	20,000	12,168.70
318000	Mandats, expertises, études	100,000	117,000	71,250.00
318030	Ports et affranchissements	0	700	516.05
318083	Taxes poids lourds et vignettes	69,000	0	0.00
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	126,600	5,000	1,453.55
318200	Instruction et formation PCi	106,000	134,200	95,297.25
319200	Organis. catastrophe et défense générale	174,000	201,000	152,847.86
319800	Autres frais divers	85,000	69,000	39,896.54
33	Amortissements	232,702	318,879	422,859.90
330010	Pertes sur débiteurs	45,000	45,000	49,914.90
331000	Biens du patrimoine administratif	187,702	273,879	372,945.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	459,300	12,000	8,913.10
350200	Recrutement	10,000	12,000	8,913.10
352210	Redevance S.I.S.	449,300	0	0.00
36	Subventions accordées	292,000	292,000	251,939.80
362212	Part cantonale charges salariales OPC	292,000	292,000	251,939.80
37	Subventions redistribuées	180,000	180,000	158,045.15
372200	Ouvrages PCi	180,000	180,000	158,045.15

Remarques

Ecole régionale d'aspirants de police (ERAP)		
313010	Carburants	Budget transféré au SSCM dans le cadre de la centralisation des garages de l'Etat.
318630	Mandats de formation	Réduction d'une école d'Assistant de Sécurité Publique.
451800	Dédommagements d'autres cantons	Moins d'aspirants du Canton du Jura.
Sécurité civile et militaire		
311000	Machines, mobilier, équipements	Achats en faveur du garage transférés sous rubrique 313055, suite à la centralisation des garages de l'Etat.
311030	Véhicules	Nouvelle rubrique, centralisation des garages de l'Etat.
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	Montant transféré au SBAT.
313010	Carburants	Nouvelle rubrique, centralisation des garages de l'Etat.
313020	Lubrifiants	Idem.
313035	Matériel véhicules	Idem.
315000	Entretien mobilier, machines, équip.	Dépenses liées au garage transférées sous rubrique 313055.
315020	Entretien véhicules	Nouvelle rubrique, centralisation des garages de l'Etat.
318083	Taxes poids lourds et vignettes	Idem.
318100	Taxes véhicules à moteur	Reprise des taxes de l'ensemble des services de l'Etat suite à la centralisation des garages.
318200	Instruction et formation PCi	Économie réalisée suite à une rationalisation des cours d'instruction.
319800	Autres frais divers	Organisation de la Conférence suisse de la protection de la population à la charge du canton.
352210	Redevance SIS	Paiement de la redevance "sauvetage lac" selon convention entre la Ville de Neuchâtel et l'Etat. Transfert du DDTE.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. justice, sécurité et culture				
39	Imputations internes	31,600	7,000	28,221.35
390020	Véhicules de service	0	0	150.00
390040	Recettes accordées à d'autres services	10,000	0	7,125.00
390125	Imprimés	10,000	3,000	8,951.90
390145	Imprimante multifonction	4,000	4,000	3,069.60
390627	Prestations informatiques SIEN	0	0	8,200.00
390827	PI frais de maintenance	6,900	0	0.00
390831	PI Emoluments	0	0	78.00
390840	PI manifestations, réceptions	700	0	646.85
42	Revenus des biens	73,000 -	119,700 -	52,889.15 -
427300	Revenus immeubles patrim. administratif	73,000 -	119,700 -	52,889.15 -
43	Contributions	440,000 -	453,500 -	415,757.50 -
431000	Emoluments administratifs	18,000 -	18,000 -	18,440.00 -
434800	Prestations de services diverses	33,000 -	33,000 -	36,160.80 -
436220	Locations de stands de tirs	14,000 -	14,000 -	14,000.00 -
436370	Remboursements de loyers	140,000 -	137,500 -	137,500.00 -
437000	Amendes	130,000 -	130,000 -	133,145.45 -
439000	Contributions de tiers	30,000 -	0	0.00
439850	Recettes diverses	50,000 -	80,000 -	55,658.20 -
439855	Recettes de garage	25,000 -	41,000 -	20,853.05 -
44	Parts à des recettes sans affectation	730,000 -	720,000 -	743,734.49 -
440320	Taxe d'exemption obligation de servir	730,000 -	720,000 -	743,734.49 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	4,005,700 -	4,006,600 -	4,008,673.30 -
450220	Indemnité fédérale, loyers places d'armes	2,867,600 -	2,869,100 -	2,870,622.00 -
450800	Dédommagements de la Confédération	1,138,100 -	1,137,500 -	1,138,051.30 -
47	Subventions à redistribuer	180,000 -	180,000 -	158,045.15 -
470210	Subv. féd., protection civile	180,000 -	180,000 -	158,045.15 -
49	Imputations internes	1,512,110 -	527,110 -	330,557.05 -
490040	Revenus acquis d'autres services	0	0	7,314.50 -
490410	Imputation de véhicules	386,000 -	0	0.00
490610	Locations	143,610 -	143,610 -	143,620.00 -
490625	Remboursements de traitements	0	0	15,630.00 -
490821	Prestations internes Garage Arsenal Colombier	5,000 -	342,500 -	13,559.10 -
490823	Rbt traitements	0	0	130,650.00 -
490831	PI Emoluments	20,000 -	17,000 -	18,600.00 -
490847	PI matériel et outillage	0	24,000 -	0.00
490851	PI entret. véhicules	0	0	1,183.45 -
490856	Coûts forfaitaires véhicules	957,500 -	0	0.00
Service des affaires culturelles				
<i>Total des charges</i>		<i>4,613,140</i>	<i>5,400,941</i>	<i>5,375,642.98</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>4,613,140</i>	<i>5,400,941</i>	<i>5,375,642.98</i>
30	Charges de personnel	467,640	464,441	457,411.90
300000	Commissions	10,000	10,000	6,657.40
301000	Personnel administratif et exploitation	375,890	372,982	370,609.95
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	32,768	32,242	32,063.10
304000	Caisse de pensions	48,982	49,217	48,081.45
31	Biens, services et marchandises	76,000	75,000	73,398.55
317000	Déplacements	6,500	5,500	6,468.10
318000	Mandats, expertises, études	22,500	22,500	16,000.00
318610	Promotion	9,000	9,000	14,062.60
318640	Archives pour demain	34,000	34,000	34,480.00
319800	Autres frais divers	4,000	4,000	2,387.85
33	Amortissements	0	0	4.70
331000	Biens du patrimoine administratif	0	0	4.70
36	Subventions accordées	4,009,500	4,511,500	4,309,827.83
362712	Lecture et bibliothèques	1,972,000	2,057,000	2,057,811.05
364630	Université populaire	10,000	10,000	10,000.00
365625	Médiation culturelle	20,000	20,000	12,888.00
366650	Musique	419,000	419,000	419,900.00
366655	Théâtre et centres culturels	1,166,500	1,166,500	1,165,406.00

Remarques

Sécurité civile et militaire (suite)		
427300	Revenus immeubles patrimoine adm.	Diminution des nuitées (ERAP, militaires...).
439000	Contribution de tiers	Participation du fonds de protection civile pour la reprise de la gestion des contrôles.
439850	Recettes diverses	Diminution des recettes due en partie à l'absence d'entrées du musée et à la comptabilisation de recettes en prestations internes.
439855	Recettes de garage	La facturation des pièces et fournitures pour les services de l'Etat se fait désormais via imputations internes.
490856	Coûts forfaitaires véhicules	Refacturation interne aux services bénéficiaires des prestations du garage.
Service de la culture		
362712	Lecture et bibliothèques	Suppression du soutien à la lecture publique.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. justice, sécurité et culture				
366660	Bibliobus	0	480,000	480,000.00
366665	Cinéma	209,000	191,000	0.00
366670	Institut neuchâtelois	3,000	3,000	3,000.00
366680	Manifestations culturelles	0	0	131.55
366690	Arts et lettres	120,000	75,000	70,691.23
366695	Académie Maximilien de Meuron	90,000	90,000	90,000.00
39	Imputations internes	60,000	350,000	535,000.00
395743	Attrib. fonds encouragement culture et art	60,000	350,000	350,000.00
395744	Attrib. fonds cinématographique	0	0	185,000.00
Office du patrimoine et de l'archéologie				
<i>Total des charges</i>		<i>2,390,945</i>	<i>2,469,650</i>	<i>2,381,449.95</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>120,000 -</i>	<i>120,000 -</i>	<i>100,898.00 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>2,270,945</i>	<i>2,349,650</i>	<i>2,280,551.95</i>
30	Charges de personnel	2,388,445	2,467,150	2,376,764.30
300000	Commissions	3,800	3,800	1,097.40
301000	Personnel administratif et exploitation	1,941,146	2,009,147	1,942,226.60
301010	Salaires occasionnels	4,732	4,855	0.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	186,753	191,840	187,614.70
304000	Caisse de pensions	250,515	256,009	245,825.60
309000	Frais, formation et perfectionnement	1,500	1,500	0.00
31	Biens, services et marchandises	0	0	835.00
319800	Autres frais divers	0	0	835.00
39	Imputations internes	2,500	2,500	3,850.65
390145	Imprimante multifonction	2,500	2,500	3,850.65
46	Subventions acquises	120,000 -	120,000 -	100,898.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	120,000 -	120,000 -	100,898.00 -
Section conservation du patrimoine				
<i>Total des charges</i>		<i>1,349,043</i>	<i>1,401,780</i>	<i>1,912,572.46</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>500,000 -</i>	<i>500,000 -</i>	<i>1,022,499.00 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>849,043</i>	<i>901,780</i>	<i>890,073.46</i>
31	Biens, services et marchandises	104,000	104,000	99,946.46
310030	Livres et périodiques	10,000	10,000	5,999.60
310700	Documentation de sécurité BCCA	15,000	15,000	15,000.00
313000	Travaux photographiques et autres	6,000	6,000	1,989.80
317000	Déplacements	11,000	11,000	14,962.60
318000	Mandats, expertises, études	50,000	50,000	49,998.26
319800	Autres frais divers	12,000	12,000	11,996.20
33	Amortissements	193,043	195,280	193,000.00
331000	Biens du patrimoine administratif	193,043	195,280	193,000.00
36	Subventions accordées	550,000	600,000	599,996.00
362800	Subsides divers aux communes	275,000	300,000	299,998.00
365800	Divers organismes et instit. privées	275,000	300,000	299,998.00
37	Subventions redistribuées	500,000	500,000	1,019,499.00
376600	Monuments et sites	500,000	500,000	1,019,499.00
39	Imputations internes	2,000	2,500	131.00
390145	Imprimante multifonction	2,000	2,500	31.00
390842	Redevances, patentes, taxes	0	0	100.00
45	Dédommagements de collectiv. publiques	0	0	3,000.00 -
451800	Dédommagements d'autres cantons	0	0	3,000.00 -
47	Subventions à redistribuer	500,000 -	500,000 -	1,019,499.00 -
470630	Subv. féd., protection monuments, sites	500,000 -	500,000 -	1,019,499.00 -
Section archéologie				
<i>Total des charges</i>		<i>184,400</i>	<i>253,020</i>	<i>246,681.16</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>6,000 -</i>	<i>6,000 -</i>	<i>15,755.02 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>178,400</i>	<i>247,020</i>	<i>230,926.14</i>
31	Biens, services et marchandises	182,900	251,520	242,415.71
310040	Edition	30,000	45,000	30,908.93

Remarques

	Service de la culture (suite)	
366660	Bibliobus	Idem.
366665	Cinéma	Suppression de la Loi sur le cinéma impliquant la fin de la mutualisation des soutiens avec les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Le canton reprend à sa charge une partie du soutien à Cinéforum et au NIFFF.
366690	Arts et lettres	Transfert de montants qui figuraient auparavant au budget de l'office des bourses.
390743	Attribution Fonds encouragement culture et art	En vue de la suppression du fonds en 2017, la bonification budgétaire est réduite et servira à compléter les montants qui seront prélevés à la fortune.
	Office du patrimoine et de l'archéologie	
301000	Personnel administratif et d'exploitation	Effectif diminué de 0,10 EPT, réduction temporaire d'un poste, et rotation de l'effectif.
	Section conservation du patrimoine	
362800	Subsides divers aux communes	Effort budgétaire temporaire.
365800	Divers organismes et institutions privées	Idem.
	Section d'archéologie	
310040	Edition	Diminution du nombre des publications.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. justice, sécurité et culture				
311000	Machines, mobilier et équipement	10,000	10,000	4,867.85
315020	Entretien des véhicules	0	4,200	3,824.70
316000	Loyers	0	58,120	58,060.80
317000	Déplacements	6,000	6,000	5,302.55
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	1,300	1,328.00
319680	Fouilles, photos, génie civil, analyses	130,000	120,000	131,729.78
319800	Autres frais divers	6,900	6,900	6,393.10
33	Amortissements	0	0	96.00
330010	Pertes sur débiteurs	0	0	96.00
39	Imputations internes	1,500	1,500	4,169.45
390115	Fournitures de bureau	500	500	342.70
390145	Imprimante multifonction	1,000	1,000	104.05
390831	PI Emoluments	0	0	346.30
390841	PI Noeud cantonal	0	0	3,376.40
43	Contributions	6,000 -	6,000 -	15,755.02 -
435000	Ventes à des tiers	6,000 -	6,000 -	7,203.02 -
439850	Recettes diverses	0	0	8,552.00 -
Parc et musée d'archéologie				
<i>Total des charges</i>		<i>2,926,355</i>	<i>2,862,270</i>	<i>2,790,506.87</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>304,644 -</i>	<i>294,483 -</i>	<i>272,254.82 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>2,621,711</i>	<i>2,567,787</i>	<i>2,518,252.05</i>
30	Charges de personnel	1,591,667	1,582,383	1,529,237.50
301000	Personnel administratif et exploitation	1,201,933	1,187,932	1,143,521.25
301010	Salaires occasionnels	115,040	121,208	115,464.35
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	127,228	125,490	121,422.65
304000	Caisse de pensions	146,466	146,752	148,723.05
309000	Frais, formation et perfectionnement	1,000	1,000	106.20
31	Biens, services et marchandises	684,000	626,000	616,102.77
310010	Fournitures de bureau	10,000	10,000	8,073.70
310030	Livres et périodiques	11,000	11,000	11,167.88
310040	Edition	30,000	30,000	29,821.15
311000	Machines, mobilier et équipement	15,000	15,000	14,825.70
313040	Matériel et fournitures	35,000	35,000	35,167.19
314000	Entretien des bâtiments	75,000	80,000	72,870.92
317000	Déplacements	6,000	6,000	4,670.30
318000	Mandats, expertises, études	133,000	70,000	69,905.97
318064	Assurance-RC et choses	18,000	18,000	17,733.00
318600	Relations extérieures, muséologie	18,000	18,000	18,678.60
318610	Promotion	120,000	120,000	119,981.12
319410	Expositions temporaires	210,000	210,000	209,971.24
319800	Autres frais divers	3,000	3,000	3,236.00
33	Amortissements	641,688	641,687	641,687.00
331000	Biens du patrimoine administratif	641,688	641,687	641,687.00
39	Imputations internes	9,000	12,200	3,479.60
390040	Recettes accordées à d'autres services	0	0	50.00
390115	Fournitures de bureau	4,000	2,200	3,098.65
390145	Imprimante multifonction	5,000	10,000	330.95
43	Contributions	304,644 -	294,483 -	271,954.82 -
434630	Finances d'entrée	210,000 -	200,000 -	175,361.80 -
435000	Ventes à des tiers	62,000 -	62,000 -	62,790.27 -
436010	Remboursement de traitements	32,644 -	32,483 -	32,431.20 -
439850	Recettes diverses	0	0	1,371.55 -
49	Imputations internes	0	0	300.00 -
490610	Locations	0	0	300.00 -
Archéologie, fouilles A5				
<i>Total des charges</i>		<i>362,562</i>	<i>505,279</i>	<i>515,216.37</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>364,261 -</i>	<i>505,279 -</i>	<i>515,216.37 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>1,699 -</i>	<i>0 -</i>	<i>0.00</i>
30	Charges de personnel	341,062	352,779	423,756.30
301000	Personnel administratif et exploitation	280,682	288,657	340,056.05
301010	Salaires occasionnels	0	0	8,315.00

Remarques

	Section d'archéologie (suite)	
315020	Entretien véhicules	Centralisation auprès du SSCM.
316000	Loyers locaux	Centralisation auprès du SBAT.
318100	Taxes véhicules à moteur	Idem rubrique 315020.
319680	Fouilles, divers	Augmentation pour faire face aux sondages liés aux demandes de préavis de permis de construire.
	Parc et Musée d'archéologie	
318000	Mandats, expertises et études	Augmentation en lien avec la réorganisation des dépôts.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. justice, sécurité et culture				
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	26,430	27,692	33,349.75
304000	Caisse de pensions	33,950	36,429	42,035.50
31	Biens, services et marchandises	21,000	152,000	91,460.07
316000	Loyers	0	95,000	89,920.32
317000	Déplacements	1,000	2,000	0.00
319800	Autres frais divers	20,000	55,000	1,539.75
39	Imputations internes	500	500	0.00
390115	Fournitures de bureau	500	500	0.00
43	Contributions	144,000 -	505,279 -	543,137.55 -
438400	Prestations Etat, construction A5	144,000 -	505,279 -	543,137.55 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	220,261 -	0	27,921.18
481400	Opérations transitoires	220,261 -	0	27,921.18
Office des archives				
	<i>Total des charges</i>	<i>1,037,081</i>	<i>969,652</i>	<i>891,474.76</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>8,000 -</i>	<i>6,700 -</i>	<i>19,781.90 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>1,029,081</i>	<i>962,952</i>	<i>871,692.86</i>
30	Charges de personnel	816,873	819,005	761,095.65
301000	Personnel administratif et exploitation	674,340	673,422	624,744.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	59,080	59,074	54,725.35
304000	Caisse de pensions	82,753	84,509	79,111.30
309000	Frais, formation et perfectionnement	700	2,000	2,515.00
31	Biens, services et marchandises	134,800	58,500	60,232.11
310030	Livres et périodiques	4,700	8,000	7,986.01
310040	Edition	5,000	5,000	5,000.00
313040	Matériel et fournitures	8,500	8,500	8,537.85
315100	Restauration de documents anciens	8,500	8,500	8,500.00
317000	Déplacements	2,500	2,500	3,477.25
318000	Mandats, expertises, études	80,000	14,000	14,637.80
318670	Microfilmage	10,000	10,000	10,055.00
319000	Cotisations	13,600	0	0.00
319800	Autres frais divers	2,000	2,000	2,038.20
33	Amortissements	85,409	92,147	70,147.00
331000	Biens du patrimoine administratif	85,409	92,147	70,147.00
43	Contributions	6,000 -	5,000 -	16,451.90 -
431000	Emoluments administratifs	6,000 -	5,000 -	4,294.50 -
438000	Prestations pour investissements	0	0	12,150.75 -
439850	Recettes diverses	0	0	6.65 -
46	Subventions acquises	2,000 -	1,700 -	2,011.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	2,000 -	1,700 -	2,011.00 -
49	Imputations internes	0	0	1,319.00 -
490040	Revenus acquis d'autres services	0	0	1,319.00 -
Service des sports				
	<i>Total des charges</i>	<i>1,601,260</i>	<i>1,572,334</i>	<i>1,483,013.14</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>189,400 -</i>	<i>192,000 -</i>	<i>190,767.60 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>1,411,860</i>	<i>1,380,334</i>	<i>1,292,245.54</i>
30	Charges de personnel	812,477	808,281	804,138.50
300000	Commissions	5,000	5,000	2,026.80
301000	Personnel administratif et exploitation	665,478	660,705	659,409.55
301010	Salaires occasionnels	0	0	2,500.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	58,071	57,522	57,470.40
304000	Caisse de pensions	83,927	85,055	82,731.75
31	Biens, services et marchandises	98,000	111,400	76,741.79
315020	Entretien des véhicules	0	3,000	126.00
316620	Location d'équipements et de véhicules	0	6,000	0.00
317000	Déplacements	5,500	5,500	4,817.00
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	900	811.00
319650	Frais divers, manifestations sportives	70,000	70,000	59,667.05
319660	Frais divers, sport pour tous	16,500	20,000	5,986.15
319800	Autres frais divers	6,000	6,000	5,334.59

Remarques

	Archéologie, fouilles A5	
316000	Loyers	Fin de bail en 2015 des locaux situés à l'avenue du Mail 59.
319800	Autres frais divers	Montant augmenté en 2015 uniquement (frais de déménagement du personnel et du mobilier, liés à la fin d'un bail).
438400	Prestations Etat, construction A5	Les travaux d'élaboration et de valorisation des résultats sur le tracé de l'A5 seront en constante diminution jusqu'à leur terme en 2016.
	Office des archives	
318000	Mandats, expertises, études	Mandats confiés à des experts externes en vue d'élaborer un crédit d'étude pour la réalisation du futur centre cantonal d'archives.
319000	Cotisations	Afin de respecter le principe de spécialité, la rubrique budgétaire 319000 "Cotisations" regroupe l'ensemble des cotisations réparties jusqu'alors entre les rubriques 309000 "Frais, formation et perfectionnement", 310030 "Livres et périodiques" et 318000 "Mandats, expertises, études".
431000	Emoluments administratifs	Introduction d'un nouveau tarif des émoluments perçu en application de la loi sur l'archivage.
	Service des sports	
315020	Entretien des véhicules	Centralisation auprès du SSCM.
318100	Taxes véhicules à moteur	Idem.
319660	Sport pour tous	Pas de réunions pour les clubs et les associations sportives en 2016.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. justice, sécurité et culture				
33	Amortissements	532,583	491,453	450,883.00
330000	Biens du patrimoine financier	22,458	22,458	22,458.00
331000	Biens du patrimoine administratif	510,125	468,995	428,425.00
36	Subventions accordées	156,200	156,200	148,265.00
362713	Sport scolaire facultatif	10,000	10,000	2,090.00
362714	Salles de gymnastique	146,200	146,200	146,175.00
39	Imputations internes	2,000	5,000	2,984.85
390125	Imprimés	0	0	131.60
390145	Imprimante multifonction	2,000	3,000	934.35
390821	Prestations internes Garage Arsenal Colombier	0	500	295.20
390840	PI manifestations, réceptions	0	0	155.00
390847	PI matériel et outillage	0	1,500	0.00
390850	PI subventions propres	0	0	1,468.70
43	Contributions	36,000 -	38,600 -	37,367.60 -
436010	Remboursement de traitements	26,000 -	26,000 -	26,000.00 -
439850	Recettes diverses	10,000 -	12,600 -	11,367.60 -
49	Imputations internes	153,400 -	153,400 -	153,400.00 -
490670	Location salles de sports du CSM	153,400 -	153,400 -	153,400.00 -
Camps de sports				
	<i>Total des charges</i>	<i>2,368,723</i>	<i>2,396,407</i>	<i>2,157,034.42</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>2,305,947 -</i>	<i>2,432,250 -</i>	<i>2,186,653.47 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>62,776</i>	<i>35,843 -</i>	<i>29,619.05 -</i>
30	Charges de personnel	631,823	601,407	488,918.25
301000	Personnel administratif et exploitation	118,313	118,693	70,151.45
301010	Salaires occasionnels	420,000	420,000	370,658.45
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	47,802	47,674	38,057.35
304000	Caisse de pensions	15,408	15,040	8,632.65
304001	Caisse de pensions, autres	30,300	0	0.00
309800	Autres charges de personnel	0	0	1,418.35
31	Biens, services et marchandises	1,735,400	1,793,500	1,668,116.17
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	95,000	100,000	88,540.55
313070	Produits alimentaires	318,000	338,000	307,246.50
316000	Loyers	621,100	625,600	616,480.10
317620	Camps de jeunes	34,900	34,900	27,221.00
317630	Abonnements, remontées mécaniques	530,800	550,000	517,652.00
317672	Indemnités J + S	14,800	15,000	14,482.15
319800	Autres frais divers	120,800	130,000	96,493.87
33	Amortissements	1,500	1,500	0.00
330010	Pertes sur débiteurs	1,500	1,500	0.00
43	Contributions	2,090,600 -	2,196,100 -	1,981,640.67 -
434620	Recettes des camps	1,860,000 -	1,947,000 -	1,782,155.55 -
434621	Ret./sal. repas	20,600 -	24,000 -	19,760.90 -
434622	Ret./sal. hébergement	33,100 -	43,200 -	30,496.05 -
436041	Recettes CBS	76,900 -	76,900 -	57,811.50 -
439610	Recettes cantine et divers	100,000 -	105,000 -	91,190.67 -
439850	Recettes diverses	0	0	226.00 -
46	Subventions acquises	5,700 -	7,600 -	9,540.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	5,700 -	7,600 -	9,540.00 -
49	Imputations internes	209,647 -	228,550 -	195,472.80 -
490843	PI recettes camps de sport	209,647 -	228,550 -	195,472.80 -
Jeunesse et sport				
	<i>Total des charges</i>	<i>303,800</i>	<i>274,000</i>	<i>283,118.41</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>329,100 -</i>	<i>318,200 -</i>	<i>337,973.50 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>25,300 -</i>	<i>44,200 -</i>	<i>54,855.09 -</i>
30	Charges de personnel	0	0	144,518.15
300000	Commissions	0	0	238.55
309000	Frais, formation et perfectionnement	0	0	144,279.60
31	Biens, services et marchandises	276,400	246,600	135,388.80

Remarques

Camps de sports		
304001	Caisse pension, autres	Depuis l'exercice 2015, le personnel des chalets est affilié à la caisse de pension.
313070	Produits alimentaires	Diminution prévue de 3% des nuitées, en raison notamment d'une saison plus courte.
317630	Abonnements remontées mécaniques	Idem.
319800	Autres frais divers	Idem
434620	Recettes des camps	Idem rubrique 313070.
434621	Retenues/salaires repas	plus courte.
434622	Ret./sal. hébergement	Idem rubrique 313070.
490843	PI camps sport	Idem.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. justice, sécurité et culture				
310050	Matériel d'enseignement	19,500	17,100	15,611.00
313040	Matériel et fournitures	900	600	5,770.00
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	0	0	4,458.10
316000	Loyers	38,600	16,400	0.00
317000	Déplacements	500	500	0.00
317670	Déplacements perfectionn. enseignement	8,400	8,700	0.00
317672	Indemnités J + S	101,500	101,500	109,392.70
318061	Assurance-accidents des élèves	1,100	1,100	0.00
319800	Autres frais divers	105,900	100,700	157.00
33	Amortissements	0	0	2,724.76
330010	Pertes sur débiteurs	0	0	2,724.76
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	27,400	27,400	0.00
350800	Dédommagements divers à la Confédération	5,400	5,400	0.00
351800	Dédommagements divers aux autres cantons	22,000	22,000	0.00
39	Imputations internes	0	0	486.70
390843	PI camps de sport	0	0	486.70
43	Contributions	143,400 -	147,000 -	154,021.50 -
436040	Recettes de cours	143,200 -	146,800 -	151,736.25 -
439850	Recettes diverses	200 -	200 -	2,285.25 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	10,000 -	10,000 -	0.00
451800	Dédommagements d'autres cantons	10,000 -	10,000 -	0.00
46	Subventions acquises	175,700 -	161,200 -	183,952.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	175,700 -	161,200 -	183,952.00 -
Service des ressources humaines				
<i>Total des charges</i>		<i>8,336,381 -</i>	<i>2,100,200 -</i>	<i>6,520,110.53</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>3,563,000 -</i>	<i>3,610,600 -</i>	<i>3,610,327.38 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>11,899,381 -</i>	<i>5,710,800 -</i>	<i>2,909,783.15</i>
30	Charges de personnel	9,406,381 -	3,210,200 -	5,518,721.03
301000	Personnel administratif et exploitation	2,014,111	1,862,920	1,799,667.85
301010	Salaires occasionnels	10,000	10,000	4,590.00
301040	Salaires apprenants	1,480,000	1,400,004	1,485,058.05
301045	Salaires stagiaires	600,000	600,000	549,208.35
301055	Remplacements APG maternité	300,000	300,000	285,811.25
301056	Indemnisation maîtres d'apprentissages	120,000	125,000	89,401.30
301801	Ecart statistique et remplacements	15,500,000 -	9,000,000 -	0.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	399,924	377,958	376,816.25
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	350	100	350.40
304000	Caisse de pensions	262,735	247,319	266,975.05
309000	Frais, formation et perfectionnement	550,000	500,000	392,302.08
309010	Examens et frais médicaux	10,000	10,000	556.60
309090	Santé et sécurité	50,000	50,000	14,881.75
309300	Frais, recherche de personnel	190,000	200,000	188,517.10
309325	Plan mobilité	25,000	25,000	19,210.00
309800	Autres charges de personnel	81,500	81,500	45,375.00
31	Biens, services et marchandises	150,000	170,000	89,621.50
311000	Machines, mobilier et équipement	3,000	3,000	107.30
315300	Entretien de l'équipement informatique	20,000	22,000	0.00
317000	Déplacements	21,000	12,000	13,861.55
318000	Mandats, expertises, études	80,000	110,000	62,002.25
318005	Honoraires, mandats	8,000	8,000	0.00
319800	Autres frais divers	18,000	15,000	13,650.40
33	Amortissements	55,000	5,000	2,144.90
330010	Pertes sur débiteurs	55,000	5,000	2,144.90
36	Subventions accordées	480,000	480,000	475,620.20
365390	Mesures "famille et égalité"	480,000	480,000	475,620.20
39	Imputations internes	385,000	455,000	434,002.90
390070	Formation professionnelle	15,000	15,000	0.00
390125	Imprimés	0	0	2,035.05
390513	Formation continue	0	0	41,910.50
390517	Rbt LAA, APG	50,000	70,000	40,152.35
390627	Prestations informatiques SIEN	320,000	370,000	349,705.00

Remarques

Jeunesse et Sports		
310050	Matériel d'enseignement	Organisation du module de perfectionnement pour experts J+S Ski/Snowboard les années paires.
316000	Loyers	Idem.
319800	Autres frais divers	Idem.
460800	Subventions fédérales diverses	Idem.
Service des ressources humaines		
301000	Personnel administratif et d'exploitation	Augmentation de 1.2 EPT, dont 0.8 proviennent d'un transfert depuis le budget de la réforme de l'Etat.
301040	Salaire des apprenants	Davantage d'apprentis au bénéfice d'un salaire de 3 ^{ème} année.
301801	Ecart statistique	Adaptation à la réalité des comptes.
309000	Frais, formation et perfectionnement	Mise en place de cours spécifiques dans le cadre de la réforme de l'Etat.
317000	Déplacements	Refacturation dans le cadre d'un mandat. En lien avec rubrique 434800.
318000	Mandats, expertises, études	Réduction prévue du nombre de mandats en lien avec différents projets.
319800	Autres frais divers	Organisation périodique d'une rencontre intercantonale des chefs de service des ressources humaines romands.
330010	Pertes sur débiteurs	Plusieurs procédures en cours, estimation.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. justice, sécurité et culture				
390800	Prestations internes spécif. diverses	0	0	200.00
42	Revenus des biens	350,000 -	0	0.00
427301	Ret./sal. parking PA	350,000 -	0	0.00
43	Contributions	2,910,000 -	3,305,000 -	3,317,864.78 -
434623	Ret./sal. cartes Interflex	500 -	0	920.00 -
434800	Prestations de services diverses	83,000 -	60,000 -	122,537.66 -
436000	Remboursement d'assurances	2,050,000 -	2,100,000 -	2,017,852.40 -
436010	Remboursement de traitements	260,000 -	320,000 -	265,073.90 -
436040	Recettes de cours	100,000 -	100,000 -	108,887.00 -
436045	Recettes branche Administration publique	53,000 -	45,000 -	182,469.75 -
436440	Facturation places de parcs	0	330,000 -	272,044.51 -
439200	Rbt contrib. structures d'accueil	360,000 -	350,000 -	348,060.30 -
439850	Recettes diverses	3,500 -	0	19.26 -
46	Subventions acquises	215,000 -	200,000 -	192,708.55 -
469325	Part au produit de la taxe CO2	215,000 -	200,000 -	192,708.55 -
49	Imputations internes	88,000 -	105,600 -	99,754.05 -
490020	Prestations de service internes	0	0	16,800.00 -
490513	Formation continue	20,000 -	15,000 -	20,015.00 -
490515	Facturation salaires apprenants	68,000 -	75,000 -	62,939.05 -
490516	Prestations internes gestion dossiers SRH	0	15,600 -	0.00
Service juridique				
<i>Total des charges</i>		<i>2,766,823</i>	<i>2,730,392</i>	<i>2,540,657.40</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>103,000 -</i>	<i>180,000 -</i>	<i>191,792.65 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>2,663,823</i>	<i>2,550,392</i>	<i>2,348,864.75</i>
30	Charges de personnel	2,732,823	2,696,092	2,515,510.80
301000	Personnel administratif et exploitation	2,233,781	2,207,570	2,064,460.90
301010	Salaires occasionnels	5,496	5,500	5,598.75
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	195,683	190,804	178,113.65
304000	Caisse de pensions	290,363	285,217	267,337.50
309000	Frais, formation et perfectionnement	7,500	7,000	0.00
31	Biens, services et marchandises	30,000	30,300	20,831.20
310030	Livres et périodiques	16,500	16,800	12,026.35
310110	Recueil systématique, mise à jour	1,500	1,500	1,378.20
311000	Machines, mobilier et équipement	2,500	2,500	0.00
317000	Déplacements	3,500	3,500	1,242.00
317600	Congrès et conférences	0	0	4,332.00
318000	Mandats, expertises, études	4,000	4,000	0.00
319800	Autres frais divers	2,000	2,000	1,852.65
33	Amortissements	4,000	4,000	2,996.40
330010	Pertes sur débiteurs	4,000	4,000	2,996.40
39	Imputations internes	0	0	1,319.00
390040	Recettes accordées à d'autres services	0	0	1,319.00
43	Contributions	103,000 -	105,000 -	112,783.95 -
431000	Emoluments administratifs	90,000 -	90,000 -	89,065.00 -
435000	Ventes à des tiers	8,000 -	10,000 -	8,042.00 -
439850	Recettes diverses	5,000 -	5,000 -	15,676.95 -
49	Imputations internes	0	75,000 -	79,008.70 -
490625	Remboursements de traitements	0	75,000 -	76,148.70 -
490831	PI Emoluments	0	0	2,860.00 -
Fonds de la protection civile régionale				
<i>Total des charges</i>		<i>2,469,200</i>	<i>2,448,000</i>	<i>2,487,738.00</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>2,469,200 -</i>	<i>2,448,000 -</i>	<i>2,487,738.00 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
31	Biens, services et marchandises	100	100	45.00
318330	Frais divers de banque	100	100	45.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	2,469,100	2,447,900	2,342,496.35
352220	Charges salariales des OPC	2,359,100	2,347,900	2,255,472.55
352221	Matériel des OPC	110,000	100,000	87,023.80

Remarques

Service des ressources humaines (suite)		
427301	Ret./sal. Parking PA	Ancienne rubrique 436440 corrigée par rapport aux recettes de l'année précédente, augmentée de 70'000 francs suite à l'augmentation du tarif facturé aux bénéficiaires.
434800	Prestation services	Remboursement de frais de déplacement dans le cadre d'un mandat (voir également rubrique 317000).
436010	Remboursement de traitement	Correction basée sur années précédentes.
436440	Facturation places de parc	Transfert sur rubrique 427301.
Service juridique		
301000	Personnel administratif et d'exploitation	Nouveau poste de juriste à 50% dès le 1 ^{er} avril 2016.
490625	Remboursements de traitements	Renonciation au remboursement de prestations internes entre le SFFN et le SJEN (salaire partiel d'une juriste).



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. justice, sécurité et culture				
38	Attributions aux financements spéciaux	0	0	145,196.65
380000	Virement à la fortune du fonds	0	0	145,196.65
42	Revenus des biens	500 -	2,400 -	364.00 -
420300	Intérêts sur c/courants bancaires et CCP	500 -	400 -	364.00 -
422310	Revenus sur titres	0	2,000 -	0.00
43	Contributions	500 -	500 -	20,000.00 -
439850	Recettes diverses	500 -	500 -	20,000.00 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	2,468,200 -	2,445,100 -	2,467,374.00 -
452600	Contributions communes neuchâteloises	2,468,200 -	2,445,100 -	2,467,374.00 -
Fonds contrib. remplacement abris PC				
	<i>Total des charges</i>	<i>650,500</i>	<i>656,500</i>	<i>617,720.00</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>650,500 -</i>	<i>656,500 -</i>	<i>617,720.00 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
31	Biens, services et marchandises	100	100	0.00
318330	Frais divers de banque	100	100	0.00
33	Amortissements	30,000	30,000	22,513.30
330010	Pertes sur débiteurs	30,000	30,000	22,513.30
38	Attributions aux financements spéciaux	620,400	626,400	595,206.70
380000	Virement à la fortune du fonds	620,400	626,400	595,206.70
42	Revenus des biens	200 -	6,200 -	0.00
420300	Intérêts sur c/courants bancaires et CCP	200 -	200 -	0.00
422310	Revenus sur titres	0	6,000 -	0.00
43	Contributions	650,300 -	650,300 -	617,720.00 -
431000	Emoluments administratifs	650,000 -	650,000 -	617,600.00 -
439850	Recettes diverses	300 -	300 -	120.00 -
Fonds encouragement culture et art				
	<i>Total des charges</i>	<i>506,500</i>	<i>555,000</i>	<i>359,616.78</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>506,500 -</i>	<i>555,000 -</i>	<i>359,616.78 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
31	Biens, services et marchandises	70,000	95,000	51,908.20
311630	Achat d'œuvres d'art	50,000	55,000	47,600.00
318010	Frais de gérance et divers	20,000	40,000	4,308.20
36	Subventions accordées	436,500	460,000	266,045.65
366680	Manifestations culturelles	335,000	340,000	208,193.65
366685	Musées et pièces de collection	20,000	30,000	0.00
366690	Arts et lettres	81,500	90,000	57,852.00
38	Attributions aux financements spéciaux	0	0	41,662.93
380000	Virement à la fortune du fonds	0	0	41,662.93
43	Contributions	0	0	9,616.78 -
439850	Recettes diverses	0	0	9,616.78 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	446,500 -	205,000 -	0.00
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	446,500 -	205,000 -	0.00
49	Imputations internes	60,000 -	350,000 -	350,000.00 -
495000	Bonification budgétaire	60,000 -	350,000 -	350,000.00 -
Fonds encouragement cinématographique				
	<i>Total des charges</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>387,500.00</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>387,500.00 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
36	Subventions accordées	0	0	387,500.00
364604	Fondation romande du cinéma	0	0	150,000.00
366680	Manifestations culturelles	0	0	237,500.00
45	Dédommagements de collectiv. publiques	0	0	160,411.85 -
452600	Contributions communes neuchâteloises	0	0	160,411.85 -

Remarques



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. justice, sécurité et culture				
48	Prélèvements sur financements spéciaux	0	0	42,088.15 -
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	0	0	42,088.15 -
49	Imputations internes	0	0	185,000.00 -
495000	Bonification budgétaire	0	0	185,000.00 -

Remarques



	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille			
<i>Total des charges</i>	476,418,372	478,776,843	461,985,269.30
<i>Total des revenus</i>	87,371,141 -	88,748,256 -	90,926,904.07 -
<i>Charges/Revenus(-)</i>	389,047,231	390,028,587	371,058,365.23
Secrétariat général			
<i>Total des charges</i>	4,693,204	4,699,318	4,838,873.24
<i>Total des revenus</i>	232,300 -	238,500 -	5,317,991.70 -
<i>Charges/Revenus(-)</i>	4,460,904	4,460,818	479,118.46 -
30 Charges de personnel	1,062,504	1,109,118	1,003,146.30
301000 Personnel administratif et exploitation	860,870	898,370	817,300.40
303000 AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	75,041	77,779	70,336.05
304000 Caisse de pensions	109,593	115,968	103,509.85
309000 Frais, formation et perfectionnement	5,000	5,000	0.00
309800 Autres charges de personnel	12,000	12,000	12,000.00
31 Biens, services et marchandises	67,000	67,000	8,680.71 -
317000 Déplacements	12,000	12,000	11,508.55
318000 Mandats, expertises, études	30,000	30,000	7,830.40 -
318380 Frais de gestion par des tiers	0	0	35,136.95 -
319800 Autres frais divers	25,000	25,000	22,778.09
33 Amortissements	0	0	39,288.90
331000 Biens du patrimoine administratif	0	0	39,288.90
35 Dédommagements aux collectiv. publiques	1,267,700	1,226,100	1,229,579.75
350800 Dédommagements divers à la Confédération	0	0	8,217.25 -
351660 Conférence sse directeurs instr.publique	601,400	545,000	565,325.00
351661 CDIP, Enquête internationale PISA	14,000	13,900	13,846.00
351665 Conf. romande/TI dir.instruct. publique	488,300	483,600	483,608.00
351666 Contributions aux bibliothèques RERO	164,000	183,600	175,018.00
36 Subventions accordées	2,293,000	2,293,000	2,293,000.00
360600 Subv. en nature envers des établissements	2,253,000	2,253,000	2,253,000.00
361621 Part loyer de la coordination scolaire	40,000	40,000	40,000.00
38 Attributions aux financements spéciaux	0	0	280,000.00
381240 Provision litiges en cours	0	0	280,000.00
39 Imputations internes	3,000	4,100	2,539.00
390125 Imprimés	1,000	2,500	1,025.05
390145 Imprimante multifonction	2,000	1,600	1,513.95
42 Revenus des biens	0	0	1,068,309.10 -
424000 Plus-values cessions d'immobilisations	0	0	1,016,000.00 -
427300 Revenus immeubles patrim. administratif	0	0	52,309.10 -
43 Contributions	232,300 -	238,500 -	199,682.60 -
434800 Prestations de services diverses	232,300 -	238,500 -	199,682.60 -
48 Prélèvements sur financements spéciaux	0	0	4,050,000.00 -
481305 Dissolution de provisions	0	0	50,000.00 -
481333 Dissolution provision rbt. cotisation CRNE	0	0	4,000,000.00 -
Constructions scolaires			
<i>Total des charges</i>	1,016,814	1,346,615	1,861,317.60
<i>Total des revenus</i>	0	0	0.00
<i>Charges/Revenus(-)</i>	1,016,814	1,346,615	1,861,317.60
30 Charges de personnel	2,000	2,000	0.00
300000 Commissions	2,000	2,000	0.00
31 Biens, services et marchandises	5,000	5,000	2,423.50
318000 Mandats, expertises, études	5,000	5,000	2,423.50
33 Amortissements	1,009,814	1,238,615	1,768,213.00
331000 Biens du patrimoine administratif	1,009,814	1,238,615	1,768,213.00
36 Subventions accordées	0	101,000	90,681.10
362800 Subsidés divers aux communes	0	101,000	90,681.10

Remarques

ÉDUCATION ET FAMILLE

301000	Secrétariat général Personnel administratif et exploitation	Valorisation des postes à repourvoir qu'à partir du 1 ^{er} octobre 2016 afin de limiter les écarts entre budget et comptes. Disposition valable pour l'ensemble du département.
362800	Constructions scolaires Subsides com. Divers	Suppression du subventionnement des loyers aux communes dans le cadre de la scolarité obligatoire.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
Centre acc. & prév. pr prof. ets scol.				
	<i>Total des charges</i>	497,291	393,915	384,997.73
	<i>Total des revenus</i>	0	2,000 -	11,305.00 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	497,291	391,915	373,692.73
30	Charges de personnel	390,291	311,915	316,596.35
301000	Personnel administratif et exploitation	301,482	240,916	241,181.10
301010	Salaires occasionnels	18,000	15,000	19,180.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	28,371	22,073	22,480.90
304000	Caisse de pensions	38,438	30,926	30,626.70
309000	Frais, formation et perfectionnement	4,000	3,000	3,127.65
31	Biens, services et marchandises	67,000	82,000	67,690.63
310040	Edition	2,000	2,000	1,800.00
317000	Déplacements	15,000	10,000	8,112.85
318000	Mandats, expertises, études	40,000	30,000	11,640.60
319695	Mesures contre la violence	10,000	40,000	46,137.18
36	Subventions accordées	40,000	0	0.00
362536	Autres actions de prévention	40,000	0	0.00
39	Imputations internes	0	0	710.75
390125	Imprimés	0	0	110.75
390600	Locations	0	0	600.00
43	Contributions	0	2,000 -	11,305.00 -
439850	Recettes diverses	0	2,000 -	11,305.00 -
Politique familiale et égalité				
	<i>Total des charges</i>	378,933	362,748	362,025.15
	<i>Total des revenus</i>	15,000 -	4,000 -	11,475.00 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	363,933	358,748	350,550.15
30	Charges de personnel	301,333	300,148	296,285.10
300000	Commissions	1,500	1,500	496.20
301000	Personnel administratif et exploitation	247,441	246,172	243,921.55
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	21,311	21,003	20,939.75
304000	Caisse de pensions	31,081	31,473	30,927.60
31	Biens, services et marchandises	42,000	27,000	30,092.95
310060	Information	29,000	0	0.00
317000	Déplacements	3,000	3,000	3,628.10
319000	Cotisations	7,000	0	0.00
319800	Autres frais divers	3,000	24,000	26,464.85
36	Subventions accordées	35,600	35,600	35,562.00
363211	Institutions psychiatriques	30,000	30,000	30,000.00
364800	Subsides divers stés économie mixte	5,600	5,600	5,562.00
39	Imputations internes	0	0	85.10
390040	Recettes accordées à d'autres services	0	0	85.10
43	Contributions	15,000 -	4,000 -	10,890.00 -
439850	Recettes diverses	15,000 -	4,000 -	10,890.00 -
49	Imputations internes	0	0	585.00 -
490513	Formation continue	0	0	585.00 -
Service de l'enseignement obligatoire				
	<i>Total des charges</i>	93,571,281	95,159,188	93,392,751.82
	<i>Total des revenus</i>	205,000 -	182,000 -	281,062.90 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	93,366,281	94,977,188	93,111,688.92
30	Charges de personnel	4,294,280	4,714,359	3,862,024.60
300000	Commissions	60,000	100,000	29,638.80
301000	Personnel administratif et exploitation	2,167,598	2,132,674	2,052,978.75
301010	Salaires occasionnels	0	80,000	62,156.50
302000	Traitements du personnel enseignant	85,000	0	4,641.20
302010	Traitements à la charge de l'Etat	900,000	1,200,000	850,565.10
302460	Indemnités pour anciens directeurs	0	38,500	17,186.45
302480	Indemnités recyclage sur temps libre	20,000	40,000	6,060.00
302490	Indemnités remplacement mandats DECS	300,000	420,000	266,535.25

Remarques

Service de l'enseignement obligatoire		
301010	Sal. occasionnels	Suite à une réallocation comptable, cette rubrique sera dorénavant affectée à la rubrique 302000.
302000	Trait.pers.enseign.	Cf. rubrique 301010.
302010	Trait. Charge Etat	Les coûts des formateurs en établissement (FEE) pour les cycles 1 et 2, malgré l'accroissement du nombre d'étudiants, se sont stabilisés avec la mise en place d'un nouveau modèle de rémunération. En 2015, du fait du chevauchement des deux modèles, des coûts supplémentaires avaient été planifiés, en conséquence le budget 2016 montre une diminution de 300'000 francs.
302490	Ind.rempl.mand.DEF	Fin de mandats particuliers liés à HARMOS.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	189,516	191,932	258,876.20
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	109,000	106,468	1,929.25
304000	Caisse de pensions	277,966	284,785	280,392.40
304001	Caisse de pensions, autres	105,000	40,000	9,223.50
305610	Caisse de remplacement	200	0	68.70
309910	Frais divers de formation	80,000	80,000	21,772.50
31	Biens, services et marchandises	840,000	882,000	700,929.45
310050	Matériel d'enseignement	130,000	160,000	111,015.51
317000	Déplacements	25,000	35,000	21,228.14
317600	Congrès et conférences	15,000	15,000	9,106.40
317680	Dédommagements soutien pédagogique	35,000	40,000	27,277.30
318000	Mandats, expertises, études	90,000	57,000	5,200.00
319625	Epreuves cantonales d'orientation	275,000	295,000	273,496.00
319630	Frais divers, éducation routière	240,000	250,000	223,187.55
319800	Autres frais divers	30,000	30,000	30,418.55
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	1,390,000	1,120,000	1,265,262.65
352630	Ecolages versés aux communes	140,000	250,000	184,359.00
352663	Classe d'accueil cycle 1	220,000	95,000	163,331.85
352664	Classe d'accueil cycle 3	180,000	115,000	134,449.80
352666	Classe d'accueil cycle 2	230,000	110,000	198,675.10
352800	Dédommagements divers aux communes	620,000	550,000	584,446.90
36	Subventions accordées	83,309,001	84,686,429	83,849,721.93
362600	Transports des élèves	0	500,000	742,678.73
362601	Traitements cycle 1	18,348,907	18,394,373	18,634,268.35
362602	Traitements cycle 2	27,347,086	26,370,477	27,506,529.05
362603	Traitements cycle 3	29,847,301	30,771,573	29,404,580.25
362641	Prime fidélité cycle 1	75,000	70,000	65,974.50
362642	CP cycle 1	1,816,542	2,023,381	1,824,895.65
362643	CP cycle 2	2,707,362	2,900,752	2,669,354.00
362644	CP cycle 3	2,962,803	3,384,873	2,840,643.90
362655	Prime fidélité cycle 2	100,000	110,000	85,558.25
362656	Prime fidélité cycle 3	90,000	150,000	70,439.25
366635	Echanges d'élèves	14,000	11,000	4,800.00
39	Imputations internes	3,738,000	3,756,400	3,714,813.19
390125	Imprimés	11,000	8,000	10,383.05
390145	Imprimante multifonction	2,000	2,500	1,362.90
390625	Remboursements de traitements	0	20,900	12,994.95
390627	Prestations informatiques SIEN	0	0	2,440.00
390640	Edition et matériel scolaires	3,725,000	3,725,000	3,686,619.34
390829	PI Cafétériat, restau.	0	0	912.90
390840	PI manifestations, réceptions	0	0	100.05
43	Contributions	130,000 -	102,000 -	159,352.90 -
436020	Remboursement de frais divers	90,000 -	25,000 -	124,702.50 -
439850	Recettes diverses	40,000 -	77,000 -	34,650.40 -
46	Subventions acquises	75,000 -	80,000 -	63,260.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	75,000 -	80,000 -	63,260.00 -
49	Imputations internes	0	0	58,450.00 -
490850	PI subventions propres	0	0	58,450.00 -
Office de l'enseignement spécialisé				
<i>Total des charges</i>		39,313,338	39,103,812	36,430,566.98
<i>Total des revenus</i>		180,000 -	180,000 -	137,595.35 -
<i>Charges/Revenus(-)</i>		39,133,338	38,923,812	36,292,971.63
30	Charges de personnel	1,595,670	1,681,144	1,447,494.30
300000	Commissions	5,000	15,000	0.00
301000	Personnel administratif et exploitation	950,296	951,562	861,751.90
302000	Traitements du personnel enseignant	336,500	410,751	316,380.35
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	83,494	83,477	75,291.80
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	36,500	36,032	27,697.05
304000	Caisse de pensions	119,680	120,796	112,268.70
304001	Caisse de pensions, autres	50,200	49,526	42,062.70
305610	Caisse de remplacement	6,000	6,000	4,358.80
309000	Frais, formation et perfectionnement	8,000	8,000	7,683.00
31	Biens, services et marchandises	8,301,000	8,572,000	7,953,752.81

Remarques

Service de l'enseignement obligatoire (suite)

318000	Mandats, exp. études	Nouveaux mandats liés à l'étude des langues (PRIMA).
352663	Cl. acc. cycle 1	Augmentation du nombre d'enfants en classe d'accueil.
352664	Cl. acc. cycle 3	Idem.
352666	Cl. acc. cycle 2	Idem.
362601	Traitements cycle 1	Abandon du subventionnement des salaires de direction.
362602	Traitements cycle 2	Idem.
362603	Traitements cycle 3	Idem.
436020	Remb. de frais div.	Notamment refacturation à la HEP.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
313040	Matériel et fournitures	6,000	17,000	2,177.00
317000	Déplacements	20,000	30,000	16,476.35
318000	Mandats, expertises, études	20,000	50,000	8,407.20
318624	Honoraires psychomotricité	150,000	150,000	90,243.21
318626	Honoraires orthoph. ambulatoire	8,050,000	8,250,000	7,797,504.30
318628	Frais transp. remb. aux parents (RAI 9b)	50,000	70,000	37,268.20
319800	Autres frais divers	5,000	5,000	1,676.55
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	1,800,000	2,300,000	2,138,143.87
351622	Scolarisation hors canton	1,800,000	2,300,000	2,138,143.87
36	Subventions accordées	27,616,668	26,550,668	24,889,172.15
362635	Caisse de pensions, ens. primaire	50,000	60,000	44,582.75
364620	Personnel enseignant, institutions	560,000	560,000	561,604.40
365374	Institutions OES (ex AI) dans le canton	27,006,668	25,930,668	24,282,985.00
39	Imputations internes	0	0	2,003.85
390145	Imprimante multifonction	0	0	1,019.05
390640	Edition et matériel scolaires	0	0	984.80
43	Contributions	60,000 -	60,000 -	38,145.75 -
439850	Recettes diverses	60,000 -	60,000 -	38,145.75 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	120,000 -	120,000 -	99,449.60 -
452420	Part des communes élèves hors canton	120,000 -	120,000 -	99,449.60 -
Office informat.scolaire et organisation				
<i>Total des charges</i>		3,966,903	4,009,779	3,788,420.60
<i>Total des revenus</i>		285,000 -	310,000 -	236,328.25 -
<i>Charges/Revenus(-)</i>		3,681,903	3,699,779	3,552,092.35
30	Charges de personnel	847,803	880,979	811,930.25
301000	Personnel administratif et exploitation	626,361	647,887	622,287.10
301010	Salaires occasionnels	4,000	8,000	2,675.00
302010	Traitements à la charge de l'Etat	20,000	22,500	13,619.30
302030	Salaires occasionnels enseignants	42,500	43,500	28,680.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	55,460	57,071	58,546.35
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	6,200	6,200	0.00
304000	Caisse de pensions	79,255	82,705	81,122.50
304001	Caisse de pensions, autres	9,026	8,116	0.00
309000	Frais, formation et perfectionnement	5,000	5,000	5,000.00
31	Biens, services et marchandises	640,200	700,200	653,342.35
311000	Machines, mobilier et équipement	2,000	2,000	0.00
311010	Equipements informatiques	487,500	505,000	520,774.20
311300	Licences et logiciels	92,700	132,200	76,185.78
317000	Déplacements	10,000	10,000	8,818.20
318005	Honoraires, mandats	40,000	43,000	39,862.80
319800	Autres frais divers	8,000	8,000	7,701.37
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	312,000	312,000	291,109.80
352640	Rembours. traitements à charge de l'Etat	312,000	312,000	291,109.80
39	Imputations internes	2,166,900	2,116,600	2,032,038.20
390145	Imprimante multifonction	3,000	4,600	2,410.70
390626	Prestations informatiques scolaires SIEN	1,774,100	1,698,700	1,580,300.00
390628	Acquisition de matériel pr domaine des écoles SIEN	274,000	297,500	333,500.00
390650	Prestations de l'office de statistique	115,800	115,800	115,800.00
390826	PI journaux, revues, imprimés	0	0	27.50
43	Contributions	110,000 -	150,000 -	62,978.25 -
436610	Remboursements sur équipements	100,000 -	140,000 -	49,988.25 -
439850	Recettes diverses	10,000 -	10,000 -	12,990.00 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	141,000 -	160,000 -	140,050.00 -
452600	Contributions communes neuchâteloises	141,000 -	160,000 -	140,050.00 -
49	Imputations internes	34,000 -	0	33,300.00 -
490842	Redevances, patentes, taxes	34,000 -	0	33,300.00 -

Remarques

	Office de l'enseignement spécialisé	
318000	Mandats.,exp.,études	Le développement du concept de la pédagogie spécialisée est en cours. Certaines réflexions nécessitant des mandats externes ont été reportées.
318626	Hon.orthop. ambulat.	Effets de la mise en place de mandats de prestations fixant un tarif forfaitaire tant auprès des indépendantes que des centres d'orthophonie.
351622	Scolaris.hors canton	Conséquence du suivi ayant permis de placer des enfants dans des institutions du canton (cf. rubrique budgétaire 365374).
365374	Institutions OES (ex AI) dans le canton	Avec Harmos, l'âge de la scolarité obligatoire débute dès 4 ans révolus. D'autre part, des élèves placés hors canton sont maintenant suivis en école spécialisée (cf. 351622) et le nombre d'heures de soutien pédagogique spécialisé (SPS) est en augmentation. Financement d'une nouvelle prestation en matière d'unités d'accueil temporaire (UAT).
	Office de l'informatique scolaire et organisation	
311300	Licences & logiciels	Renégociation d'un contrat avec un éditeur de logiciel.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
Centre de psychomotricité				
	<i>Total des charges</i>	1,342,495	1,396,926	1,256,407.25
	<i>Total des revenus</i>	391,000 -	391,000 -	427,778.10 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	951,495	1,005,926	828,629.15
30	Charges de personnel	1,285,995	1,340,426	1,184,645.99
301000	Personnel administratif et exploitation	1,031,037	1,076,372	963,092.30
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	89,443	94,125	83,906.65
304000	Caisse de pensions	132,515	136,928	122,283.95
309000	Frais, formation et perfectionnement	33,000	33,000	15,363.09
31	Biens, services et marchandises	52,500	52,500	70,099.61
313040	Matériel et fournitures	10,000	10,000	9,003.56
316000	Loyers	18,000	18,000	42,761.45
317000	Déplacements	22,000	22,000	15,996.35
319800	Autres frais divers	2,500	2,500	2,338.25
33	Amortissements	4,000	4,000	1,615.05
330010	Pertes sur débiteurs	4,000	4,000	1,615.05
39	Imputations internes	0	0	46.60
390145	Imprimante multifonction	0	0	46.60
43	Contributions	391,000 -	391,000 -	427,328.10 -
434800	Prestations de services diverses	360,000 -	360,000 -	351,297.80 -
439000	Contributions de tiers	30,000 -	30,000 -	72,247.00 -
439850	Recettes diverses	1,000 -	1,000 -	3,783.30 -
49	Imputations internes	0	0	450.00 -
490020	Prestations de service internes	0	0	450.00 -
Conservatoire neuchâtelois, sct amateurs				
	<i>Total des charges</i>	10,261,133	10,548,994	10,337,720.03
	<i>Total des revenus</i>	3,375,400 -	3,567,500 -	2,834,166.70 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	6,885,733	6,981,494	7,503,553.33
30	Charges de personnel	8,824,709	9,254,023	9,068,636.57
301000	Personnel administratif et exploitation	685,709	663,668	643,111.40
301010	Salaires occasionnels	17,700	17,700	9,983.90
302000	Traitements du personnel enseignant	6,392,800	6,783,000	6,639,169.85
302030	Salaires occasionnels enseignants	23,000	20,000	21,023.50
302420	Indemnités pour concerts	45,000	30,000	41,325.85
302430	Indemnités pour auditions	44,000	75,000	44,586.60
302440	Indemnités pour examens	19,000	43,000	44,364.85
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	61,775	59,683	57,105.85
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	553,600	588,300	589,465.42
304000	Caisse de pensions	105,024	81,272	79,666.10
304001	Caisse de pensions, autres	740,700	720,100	789,947.65
305610	Caisse de remplacement	91,400	96,900	83,136.50
309000	Frais, formation et perfectionnement	30,000	60,400	13,439.70
309800	Autres charges de personnel	15,000	15,000	12,309.40
31	Biens, services et marchandises	371,000	453,600	441,397.41
310020	Imprimés et reliures	42,000	33,000	46,597.15
310050	Matériel d'enseignement	15,000	18,000	13,087.01
311000	Machines, mobilier et équipement	5,000	5,000	8,887.10
311640	Achat d'instruments	42,000	50,600	27,100.70
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	0	78,800	67,811.70
314000	Entretien des bâtiments	40,000	43,900	33,412.65
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	500	500	0.00
315600	Entretien des instruments	87,000	84,600	106,269.60
316000	Loyers	59,000	51,400	56,005.00
317000	Déplacements	23,000	23,000	22,547.15
318030	Ports et affranchissements	1,200	1,200	957.95
318090	Taxes téléphone et natel	600	600	488.30
319610	Frais divers, auditions	700	700	651.83
319620	Frais divers, concerts	41,000	46,000	37,216.77
319640	Frais divers, examens	3,000	6,000	11,143.90
319800	Autres frais divers	11,000	10,300	9,220.60
33	Amortissements	697,424	473,371	827,266.00
330010	Pertes sur débiteurs	0	0	5,423.00

Remarques

	Conservatoire neuchâtelois, sct amateurs	
302000	Traitement du personnel enseignant	Optimisation des effectifs dans les classes.
312000	Eau,gaz,chauf.,élec.	Centralisation des charges d'énergie auprès du SBAT.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
331000	Biens du patrimoine administratif	697,424	754,991	821,843.00
331007	Amortissement patrimoine ADM manuellement	0	281,620 -	0.00
39	Imputations internes	368,000	368,000	420.05
390040	Recettes accordées à d'autres services	0	0	150.00
390145	Imprimante multifonction	1,000	1,000	270.05
390600	Locations	367,000	367,000	0.00
43	Contributions	3,375,400 -	3,567,500 -	2,834,166.70 -
433600	Ecolages et finances de cours	3,005,400 -	3,197,500 -	2,400,008.63 -
439850	Recettes diverses	370,000 -	370,000 -	434,158.07 -
Serv.form.postobligatoire et orientation				
	<i>Total des charges</i>	<i>60,514,187</i>	<i>59,473,434</i>	<i>57,171,133.07</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>4,488,000 -</i>	<i>5,140,800 -</i>	<i>5,570,594.11 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>56,026,187</i>	<i>54,332,634</i>	<i>51,600,538.96</i>
30	Charges de personnel	12,048,674	11,957,865	11,466,287.59
300000	Commissions	26,900	27,700	7,952.20
301000	Personnel administratif et exploitation	8,176,020	8,141,718	7,976,439.45
301010	Salaires occasionnels	7,000	15,000	775.00
302030	Salaires occasionnels enseignants	24,000	25,500	20,706.20
302450	Indemnités aux experts	1,786,000	1,692,000	1,605,139.40
302500	Indemnités cours cantonaux pour experts	48,000	48,000	32,579.60
302510	Ind. cours cant. maîtres d'apprentissage	43,200	43,200	47,222.40
302520	Ind. délégués surveillance apprentissage	11,700	10,200	6,331.40
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	715,013	707,647	688,280.80
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	34,400	34,400	27,961.71
303060	Assurance-accidents des stagiaires	12,000	17,000	9,467.28
304000	Caisse de pensions	1,050,941	1,081,999	995,390.35
309000	Frais, formation et perfectionnement	102,000	92,000	39,158.40
309220	Compléments de formation pédagogique	5,000	5,000	0.00
309800	Autres charges de personnel	6,500	16,500	8,883.40
31	Biens, services et marchandises	1,162,100	1,159,100	897,858.45
310000	Fournitures de bureau et imprimés	3,500	1,500	0.00
310020	Imprimés et reliures	42,100	0	0.00
310030	Livres et périodiques	5,300	3,900	2,570.35
310040	Edition	2,000	10,200	10,074.05
310050	Matériel d'enseignement	1,000	32,000	32,816.75
310650	Matériel d'exams	340,000	369,000	195,492.67
310660	Prest. spéc. cours maîtres apprentissage	28,400	31,200	23,906.05
310800	Fournitures diverses	20,700	0	0.00
311000	Machines, mobilier et équipement	3,000	0	0.00
311010	Equipements informatiques	36,000	26,000	10,455.20
314020	Aménagements de locaux	10,000	31,000	13,624.45
317000	Déplacements	98,000	88,700	87,368.05
318005	Honoraires, mandats	228,700	162,800	170,947.45
318525	Information	15,000	67,000	42,476.65
318610	Promotion	239,600	251,600	252,265.01
318650	Contribution au CREME	24,000	21,000	22,928.00
319000	Cotisations	17,000	16,200	1,567.15
319800	Autres frais divers	47,800	47,000	31,366.62
33	Amortissements	2,003,590	2,089,934	1,693,593.33
330000	Biens du patrimoine financier	2,000	2,000	2,000.00
330010	Pertes sur débiteurs	11,000	25,400	5,106.35
331000	Biens du patrimoine administratif	1,990,590	2,062,534	1,686,486.98
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	40,517,867	39,582,025	39,575,628.70
350800	Dédommagements divers à la Confédération	97,000	165,625	0.00
351250	Conférences intercantionales	1,500	0	0.00
351600	Autres universités suisses	18,500,000	17,700,000	18,213,090.00
351670	Contribution à la HEP BEJUNE	11,624,825	11,965,000	12,142,870.31
351672	Contributions HES autres cantons	1,956,542	1,725,900	1,729,289.39
351676	Contributions HNE/ELM	153,000	153,000	153,000.00
351677	Contributions APS	1,600,000	1,552,500	1,504,687.00
351680	Dédommagements autres cantons secondaire II	5,035,000	4,920,000	4,630,835.00
351681	Dédommagements autres cantons AESS	1,550,000	1,400,000	1,201,857.00
36	Subventions accordées	2,381,500	3,063,100	2,800,974.45
364670	Ecoles professionnelles privées/mixtes	0	150,000	0.00
364800	Subsides divers stés économie mixte	1,000,000	82,000	0.00

Remarques

	Conservatoire neuchâtelois, sct amateurs (suite)	
433600	Ecolages & fin.cours	Nouveau système tarifaire.
	Services des formations postobligatoires	
318005	Honoraires, mandats	Poursuite du projet de dualisation des métiers techniques.
350800	Dédommagements divers à la confédération	Contribution à la conférence suisse des hautes écoles revue à la baisse.
351600	Autres universités suisses	Accroissement de la mobilité estudiantine.
351672	Contribution HES cantons	Accroissement de la mobilité estudiantine dans les hautes écoles des autres cantons (hors HES-SO).
351681	Dédommagements autres cantons AESS	Accroissement de la mobilité estudiantine hors canton dans le tertiaire.
364670	Écoles professionnelles privées	Reclassement de la charge résiduelle concernant l'École supérieure de droguerie.
364800	Subsides divers sociétés économie mixte	Contribution au fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP), Cf. rapport 15.030.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
365547	CSEM (Temps-Fréquence)	0	2,000,000	2,000,000.00
365630	Cours introduction ass. professionnelles	651,000	570,000	549,510.05
365635	Cours perfect. assoc. professionnelles	610,500	261,100	251,464.40
365800	Divers organismes et instit. privées	120,000	0	0.00
37	Subventions redistribuées	0	0	31,000.00
375600	Subventions féd. autres écoles	0	0	31,000.00
39	Imputations internes	2,400,456	1,621,410	705,790.55
390070	Formation professionnelle	28,000	0	43,125.85
390115	Fournitures de bureau	10,700	10,700	7,773.35
390125	Imprimés	8,000	7,000	2,809.15
390145	Imprimante multifonction	51,000	36,000	26,942.50
390350	Participation au frais de port	27,600	0	0.00
390606	Prestations d'enseignement	430,000	138,000	119,312.00
390625	Remboursements de traitements	0	0	494.00
390626	Prestations informatiques scolaires SIEN	0	0	2,000.00
390627	Prestations informatiques SIEN	0	0	6,440.00
390800	Prestations internes spécif. diverses	0	0	410.90
390829	PI Cafétériat, restau.	0	0	2,487.45
390839	PI mandats, experts, études	0	0	2,560.00
390845	PI subvention de résidence	150,000	0	150,000.00
390847	PI matériel et outillage	0	0	93,051.25
395735	Attrib. fds formation et intégr. jeunes	1,695,156	1,429,710	248,384.10
43	Contributions	1,016,700 -	784,200 -	972,318.96 -
433620	Ecolages, cours maître apprentissage	55,000 -	55,000 -	51,950.00 -
434800	Prestations de services diverses	378,000 -	220,500 -	411,713.31 -
436020	Remboursement de frais divers	221,100 -	221,100 -	197,617.00 -
439850	Recettes diverses	362,600 -	287,600 -	311,038.65 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	817,000 -	962,000 -	1,963,735.15 -
451600	Contributions des autres cantons	0	0	1,239,500.00 -
451630	Contribution HEP-BEJUENE	350,000 -	550,000 -	338,132.40 -
451800	Dédommagements d'autres cantons	467,000 -	412,000 -	386,102.75 -
46	Subventions acquises	2,370,000 -	2,960,000 -	2,172,644.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	2,370,000 -	2,960,000 -	2,172,644.00 -
47	Subventions à redistribuer	0	0	31,000.00 -
470800	Subventions fédérales à redistribuer	0	0	31,000.00 -
49	Imputations internes	284,300 -	434,600 -	430,896.00 -
490020	Prestations de service internes	0	434,600 -	2,370.00 -
490306	Convention SFPO / autres services Etat	76,100 -	0	73,400.00 -
490530	convention ORP/OCOSP	0	0	151,500.00 -
490551	Prestations projets + SFPO	208,200 -	0	201,900.00 -
490847	PI matériel et outillage	0	0	1,726.00 -
Lycée Denis-de-Rougemont				
<i>Total des charges</i>		14,606,872	15,064,945	14,539,670.40
<i>Total des revenus</i>		596,900 -	723,700 -	704,661.90 -
<i>Charges/Revenus(-)</i>		14,009,972	14,341,245	13,835,008.50
30	Charges de personnel	12,636,555	12,997,618	12,541,615.78
300000	Commissions	2,000	2,000	560.00
301000	Personnel administratif et exploitation	598,963	657,550	653,450.10
301010	Salaires occasionnels	15,000	6,000	14,210.65
302000	Traitements du personnel enseignant	9,461,000	9,749,900	9,443,681.60
302030	Salaires occasionnels enseignants	148,000	98,000	59,860.80
302450	Indemnités aux experts	54,500	67,000	39,709.80
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	52,464	57,877	58,011.15
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	837,300	857,000	824,475.05
304000	Caisse de pensions	70,128	80,991	79,393.15
304001	Caisse de pensions, autres	1,233,300	1,251,500	1,222,106.65
305610	Caisse de remplacement	138,900	141,800	120,756.70
309000	Frais, formation et perfectionnement	20,000	20,000	15,584.63
309800	Autres charges de personnel	5,000	8,000	9,815.50
31	Biens, services et marchandises	721,500	1,137,300	1,088,924.47
310000	Fournitures de bureau et imprimés	40,000	40,000	35,865.55
310030	Livres et périodiques	14,000	14,000	12,079.05
310050	Matériel d'enseignement	130,000	151,000	147,295.65

Remarques

Services des formations postobligatoires (suite)		
365547	CSEM (Temps Fréquence)	Transfert au DEAS de la subvention allouée au CSEM.
365635	Cours perfectionnement association professionnelle	Impact prévu de la loi sur le financement de la formation des adultes.
390350	Participation frais de port	Refacturation des frais de port dans le cadre de la centralisation de certaines charges auprès des services centraux.
390845	PI subvention de résidence	Cf. rubrique 364670.
395735	Fonds intégration jeunes	Cf. rapport 15.025.
439850	Recettes diverses	Refacturation de l'écolage au candidat dans le cadre de l'art. 32 LFP, pour les candidats suivants une formation hors canton (écolage initialement facturé au SFPO par le canton prestataire de la formation art. 32).
451630	Contribution HEP-BEJUNE	Le forfait pour la location des bâtiments neuchâtelois occupés par la HEP BEJUNE a été surévalué lors du processus budgétaire 2015.
460800	Subventions fédérales diverses	Baisse des subventions fédérales en matière de formation professionnelle.
Lycée Denis-de-Rougemont		
302000	Traitements du personnel enseignant	Une classe en moins dès la rentrée 2015-16.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
311000	Machines, mobilier et équipement	88,000	90,000	75,103.25
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	0	155,000	110,247.30
313090	Fournitures de nettoyage et matériel	25,000	0	0.00
314000	Entretien des bâtiments	0	56,000	48,158.50
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	12,000	0	0.00
316000	Loyers	22,000	117,000	124,862.50
317000	Déplacements	17,000	17,000	15,157.56
318082	Taxes d'enlèvement des déchets solides	5,000	0	0.00
318660	Informatique scolaire	40,200	83,800	34,313.60
319600	Activités culturelles et sportives	273,800	359,000	437,901.42
319800	Autres frais divers	54,500	54,500	47,940.09
33	Amortissements	53,893	53,893	59,742.60
330010	Pertes sur débiteurs	10,000	10,000	80.00
331000	Biens du patrimoine administratif	43,893	43,893	49,022.60
331030	Amortissement stock	0	0	10,640.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	175,000	186,600	175,174.30
352800	Dédommagements divers aux communes	175,000	186,600	175,174.30
39	Imputations internes	1,019,924	689,534	674,213.25
390115	Fournitures de bureau	10,000	12,000	12,077.45
390125	Imprimés	3,000	3,500	1,368.75
390350	Participation au frais de port	4,800	0	0.00
390600	Locations	124,000	0	0.00
390606	Prestations d'enseignement	0	0	1,650.00
390613	Prestations internes locations salles QRC	40,000	40,000	40,000.00
390620	Prestat. internes informatique scolaire	238,310	195,600	211,674.00
390625	Remboursements de traitements	374,600	336,900	342,515.55
390640	Edition et matériel scolaires	0	0	2,127.00
390832	PI Energie, chauffage, électricité	139,000	0	0.00
390833	PI Entretien bâtiments	10,000	0	0.00
390843	PI camps de sport	76,214	101,534	62,800.50
43	Contributions	493,700 -	673,000 -	645,302.75 -
433600	Ecolages et finances de cours	248,000 -	253,000 -	271,743.95 -
436010	Remboursement de traitements	0	0	28,400.80 -
439850	Recettes diverses	245,700 -	420,000 -	345,158.00 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	84,500 -	34,000 -	40,493.35 -
451600	Contributions des autres cantons	84,500 -	34,000 -	40,493.35 -
49	Imputations internes	18,700 -	16,700 -	18,865.80 -
490625	Remboursements de traitements	18,700 -	16,700 -	18,572.10 -
490800	Prestations internes spécif. diverses	0	0	293.70 -
Lycée Blaise-Cendrars				
<i>Total des charges</i>		11,057,196	11,106,494	11,063,940.18
<i>Total des revenus</i>		1,312,000 -	1,312,530 -	1,439,033.75 -
<i>Charges/Revenus(-)</i>		9,745,196	9,793,964	9,624,906.43
30	Charges de personnel	9,643,997	9,752,351	9,754,577.12
300000	Commissions	2,000	2,000	767.90
301000	Personnel administratif et exploitation	536,727	535,549	534,967.95
301010	Salaires occasionnels	13,500	4,400	4,000.00
302000	Traitements du personnel enseignant	7,217,700	7,322,000	7,342,308.90
302030	Salaires occasionnels enseignants	30,000	36,000	19,845.05
302450	Indemnités aux experts	40,000	40,000	40,329.90
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	48,271	47,261	46,993.30
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	630,700	639,900	638,449.24
304000	Caisse de pensions	64,899	65,841	65,131.35
304001	Caisse de pensions, autres	939,400	938,100	947,428.00
305610	Caisse de remplacement	105,800	106,300	94,487.30
309000	Frais, formation et perfectionnement	12,000	12,000	17,383.13
309800	Autres charges de personnel	3,000	3,000	2,485.10
31	Biens, services et marchandises	376,500	612,000	570,642.01
310000	Fournitures de bureau et imprimés	37,000	13,000	12,320.70
310030	Livres et périodiques	11,000	11,000	8,726.58
310050	Matériel d'enseignement	85,000	115,000	99,025.48
311000	Machines, mobilier et équipement	55,000	50,000	48,322.55
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	0	233,000	220,014.65
313090	Fournitures de nettoyage et matériel	20,000	0	0.00

Remarques

	Lycée Denis-de-Rougemont (suite)	
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	Centralisation des charges auprès du SBAT et refacturation sous forme de prestation interne.
314000	Entretien des bâtiments	Idem.
316000	Loyers	Idem.
319600	Activités culturelles et sportives	Application stricte du principe du produit brut.
439850	Recettes diverses	Idem.
451600	Contributions des autres cantons	Augmentation du nombre d'élèves en provenance des cantons de Berne et du Jura.
	Lycée Blaise-Cendrars	
302000	Traitements du personnel enseignant	Réduction du dédoublement de cours.
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	Centralisation des charges auprès du SBAT et refacturation sous forme de prestation interne.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
314000	Entretien des bâtiments	0	60,000	49,960.60
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	15,000	0	0.00
316000	Loyers	8,000	0	0.00
317000	Déplacements	9,000	2,500	2,045.10
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	0	599.65
318500	Elimination de déchets	6,500	6,500	6,658.05
318660	Informatique scolaire	30,000	30,000	19,732.15
319600	Activités culturelles et sportives	85,000	81,000	81,520.20
319800	Autres frais divers	15,000	10,000	21,716.30
33	Amortissements	479,699	459,843	440,985.00
330010	Pertes sur débiteurs	5,000	0	6,036.00
331000	Biens du patrimoine administratif	474,699	459,843	434,949.00
36	Subventions accordées	94,000	98,000	93,000.60
366620	Résultat du réfectoire	94,000	98,000	93,000.60
39	Imputations internes	463,000	184,300	204,735.45
390115	Fournitures de bureau	12,000	12,000	11,470.00
390125	Imprimés	7,000	6,000	6,446.30
390350	Participation au frais de port	2,500	0	0.00
390606	Prestations d'enseignement	0	0	1,500.00
390620	Prestat. internes informatique scolaire	139,500	126,400	138,797.40
390625	Remboursements de traitements	57,000	39,900	46,415.10
390826	PI journaux, revues, imprimés	0	0	27.50
390831	PI Emoluments	0	0	48.40
390832	PI Energie, chauffage, électricité	230,000	0	0.00
390833	PI Entretien bâtiments	15,000	0	0.00
390839	PI mandats, experts, études	0	0	30.75
42	Revenus des biens	10,000 -	10,000 -	10,626.00 -
427300	Revenus immeubles patrim. administratif	10,000 -	10,000 -	10,626.00 -
43	Contributions	189,000 -	189,250 -	184,488.75 -
433600	Ecolages et finances de cours	149,000 -	149,250 -	146,916.00 -
439850	Recettes diverses	40,000 -	40,000 -	37,572.75 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	1,113,000 -	1,113,280 -	1,243,919.00 -
451600	Contributions des autres cantons	1,113,000 -	1,113,280 -	1,243,919.00 -
Lycée Blaise-Cendrars - Projets				
	Total des charges	25,000	25,000	12,611.00
	Total des revenus	25,000 -	25,000 -	12,611.00 -
	Charges/Revenus(-)	0	0	0.00
31	Biens, services et marchandises	25,000	25,000	12,611.00
319800	Autres frais divers	25,000	25,000	12,611.00
48	Prélèvements sur financements spéciaux	25,000 -	25,000 -	12,611.00 -
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	25,000 -	25,000 -	12,611.00 -
Lycée Jean-Piaget				
	Total des charges	26,129,581	25,655,840	25,823,468.58
	Total des revenus	4,022,500 -	4,228,500 -	4,200,635.55 -
	Charges/Revenus(-)	22,107,081	21,427,340	21,622,833.03
30	Charges de personnel	22,317,492	21,794,857	22,140,148.27
300000	Commissions	2,000	2,000	550.00
301000	Personnel administratif et exploitation	1,504,743	1,475,857	1,463,064.65
301010	Salaires occasionnels	86,000	78,700	52,457.35
302000	Traitements du personnel enseignant	16,246,300	15,832,700	16,281,809.21
302030	Salaires occasionnels enseignants	172,000	200,000	115,656.25
302450	Indemnités aux experts	141,500	174,500	140,264.90
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	139,621	135,709	131,223.40
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	1,441,300	1,407,400	1,430,614.05
304000	Caisse de pensions	187,127	179,590	181,963.05
304001	Caisse de pensions, autres	2,126,700	2,042,800	2,120,085.70
305610	Caisse de remplacement	240,200	231,600	210,393.90
309000	Frais, formation et perfectionnement	25,000	34,000	12,065.81
309800	Autres charges de personnel	5,000	0	0.00
31	Biens, services et marchandises	1,417,000	2,061,100	1,827,649.71
310000	Fournitures de bureau et imprimés	86,000	90,000	73,218.00

Remarques

314000	Lycée Blaise-Cendrars (suite) Entretien des bâtiments	Idem.
302000	Lycée Jean-Piaget Traitements du personnel enseignant	Augmentation des effectifs et du nombre de classes.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
310030	Livres et périodiques	25,000	25,000	24,950.28
310050	Matériel d'enseignement	130,000	140,500	138,559.10
310060	Information	35,000	40,000	32,469.25
311000	Machines, mobilier et équipement	85,000	80,000	78,375.10
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	0	265,000	235,121.95
313090	Fournitures de nettoyage et matériel	20,000	0	0.00
314000	Entretien des bâtiments	0	210,000	206,432.91
314300	Conciergerie par des tiers	141,000	148,000	139,614.10
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	40,000	31,500	24,282.35
315020	Entretien des véhicules	0	7,000	0.00
316000	Loyers	36,000	196,500	187,431.90
317000	Déplacements	20,000	15,000	12,178.25
318005	Honoraires, mandats	10,000	16,000	6,811.10
318030	Ports et affranchissements	0	18,000	16,666.10
318082	Taxes d'enlèvement des déchets solides	16,000	0	0.00
318090	Taxes téléphone et natel	25,000	25,000	20,714.74
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	800	793.00
318660	Informatique scolaire	165,000	170,000	165,590.70
319600	Activités culturelles et sportives	223,000	223,000	164,461.28
319665	Activités hivernales	295,000	295,000	238,809.50
319800	Autres frais divers	65,000	64,800	61,170.10
33	Amortissements	492,153	527,631	576,344.45
330010	Pertes sur débiteurs	10,000	10,000	2,384.80
331000	Biens du patrimoine administratif	482,153	517,631	573,959.65
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	541,500	530,600	527,514.65
352800	Dédommagements divers aux communes	541,500	530,600	527,514.65
36	Subventions accordées	13,000	13,000	10,472.00
366010	Subsides à des tiers	13,000	13,000	10,472.00
39	Imputations internes	1,348,436	728,652	741,339.50
390115	Fournitures de bureau	40,000	45,000	35,507.85
390125	Imprimés	5,000	8,000	3,867.35
390350	Participation au frais de port	20,800	0	0.00
390600	Locations	163,500	0	150.00
390606	Prestations d'enseignement	53,600	53,600	56,450.00
390620	Prestat. internes informatique scolaire	583,400	554,400	555,628.80
390640	Edition et matériel scolaires	0	0	6,128.45
390826	PI journaux, revues, imprimés	0	0	55.00
390832	PI Energie, chauffage, électricité	260,000	0	0.00
390833	PI Entretien bâtiments	149,000	0	0.00
390843	PI camps de sport	73,136	67,652	79,632.05
390850	PI subventions propres	0	0	3,920.00
42	Revenus des biens	15,000 -	15,000 -	15,164.00 -
427300	Revenus immeubles patrim. administratif	15,000 -	15,000 -	15,164.00 -
43	Contributions	1,269,300 -	1,484,300 -	1,373,398.05 -
433600	Ecolages et finances de cours	704,800 -	760,100 -	762,191.90 -
436010	Remboursement de traitements	132,500 -	286,200 -	222,543.05 -
439665	Recettes activités hivernales	322,000 -	322,000 -	299,310.25 -
439850	Recettes diverses	110,000 -	116,000 -	89,352.85 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	213,200 -	273,000 -	366,133.00 -
451600	Contributions des autres cantons	213,200 -	273,000 -	366,133.00 -
46	Subventions acquises	1,872,100 -	1,905,200 -	1,832,492.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	1,872,100 -	1,905,200 -	1,832,492.00 -
49	Imputations internes	652,900 -	551,000 -	613,448.50 -
490613	Prestations internes locations salles QRC	40,000 -	70,000 -	125,000.00 -
490623	Forfait élèves	200,000 -	100,000 -	100,000.00 -
490625	Remboursements de traitements	412,900 -	381,000 -	384,528.50 -
490850	PI subventions propres	0	0	3,920.00 -
Lycée Jean-Piaget - Projets				
	Total des charges	101,000	60,000	47,157.30
	Total des revenus	101,000 -	60,000 -	47,157.30 -
	Charges/Revenus(-)	0	0	0.00
31	Biens, services et marchandises	101,000	60,000	47,157.30

Remarques

Lycée Jean-Piaget (suite)		
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	Centralisation des charges auprès du SBAT et refacturation sous forme de prestation interne.
314000	Entretien des bâtiments	Idem.
316000	Loyers	Idem.
318030	Ports et affranchissements	Transfert de la charge auprès de la chancellerie et refacturation sous forme de prestation interne.
436010	Remboursement de traitements	Variation dans les indemnités versées par la caisse cantonale de remplacement.
490613	Prestations internes locations salles QRC	Suppression de la location de salles au CEFNA.
490623	Forfait élèves	Augmentation du forfait facturé au service de la cohésion multiculturelle afin d'accueillir un plus grand nombre d'élèves pour des cours de français.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
313040	Matériel et fournitures	36,000	0	0.00
313625	Charges autom. boissons et nourriture	25,000	25,000	19,276.70
319600	Activités culturelles et sportives	25,000	25,000	16,351.85
319800	Autres frais divers	15,000	10,000	11,528.75
43	Contributions	81,000 -	40,000 -	39,453.10 -
435625	Revenus autom. boissons et nourriture	30,000 -	30,000 -	23,295.10 -
439850	Recettes diverses	51,000 -	10,000 -	16,158.00 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	20,000 -	20,000 -	7,704.20 -
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	20,000 -	20,000 -	7,704.20 -
CPMB, Centre form. prof. métiers bât.				
	<i>Total des charges</i>	<i>11,510,510</i>	<i>9,274,007</i>	<i>9,039,554.33</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>7,074,200 -</i>	<i>6,753,940 -</i>	<i>7,274,516.58 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>4,436,310</i>	<i>2,520,067</i>	<i>1,765,037.75</i>
30	Charges de personnel	7,555,170	7,644,329	7,431,194.87
301000	Personnel administratif et exploitation	849,548	843,713	829,386.15
301010	Salaires occasionnels	40,400	40,200	15,781.60
302000	Traitements du personnel enseignant	5,242,200	5,280,600	5,220,891.45
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	77,871	76,364	73,284.65
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	463,600	466,900	454,684.27
304000	Caisse de pensions	107,751	101,852	99,098.45
304001	Caisse de pensions, autres	573,300	634,700	565,510.70
305610	Caisse de remplacement	69,500	70,400	58,233.95
308000	Personnel temporaire facturés par tiers	90,000	88,400	89,720.65
309000	Frais, formation et perfectionnement	38,000	38,200	24,603.00
309300	Frais, recherche de personnel	3,000	3,000	0.00
31	Biens, services et marchandises	854,600	1,153,500	1,103,235.98
310000	Fournitures de bureau et imprimés	3,000	3,000	3,637.35
310020	Imprimés et reliures	7,000	8,000	6,804.45
310030	Livres et périodiques	7,000	7,500	7,507.68
310050	Matériel d'enseignement	104,000	104,500	99,938.70
311000	Machines, mobilier et équipement	9,000	10,000	5,686.50
311610	Machines et outillage cours introduction	139,000	140,000	136,783.45
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	0	239,000	229,808.30
313090	Fournitures de nettoyage et matériel	42,600	0	0.00
313300	Aménagements locaux	5,000	0	0.00
313600	Matières premières	363,000	364,000	362,399.25
314000	Entretien des bâtiments	0	127,000	124,579.15
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	33,500	36,000	29,862.60
315020	Entretien des véhicules	0	3,000	1,140.20
316610	Location de machines	6,500	10,000	5,388.00
317000	Déplacements	11,800	11,000	11,337.60
318005	Honoraires, mandats	5,200	13,000	3,240.00
318030	Ports et affranchissements	0	1,800	1,356.20
318082	Taxes d'enlèvement des déchets solides	45,000	0	0.00
318090	Taxes téléphone et natel	10,500	10,000	10,790.00
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	700	714.00
318610	Promotion	25,500	26,000	26,713.00
318660	Informatique scolaire	0	2,000	180.00
319800	Autres frais divers	37,000	37,000	35,369.55
33	Amortissements	125,178	121,178	125,454.03
330010	Pertes sur débiteurs	12,000	8,000	12,276.03
331000	Biens du patrimoine administratif	113,178	113,178	113,178.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	215,000	63,300	63,604.20
351800	Dédommagements divers aux autres cantons	215,000	63,300	63,604.20
36	Subventions accordées	25,000	25,200	24,124.60
366640	Transport des apprentis	25,000	25,200	24,124.60
39	Imputations internes	2,735,562	266,500	291,940.65
390020	Véhicules de service	0	0	407.50
390040	Recettes accordées à d'autres services	5,000	0	42.00
390115	Fournitures de bureau	12,500	12,500	10,382.75
390125	Imprimés	1,500	1,500	0.00
390350	Participation au frais de port	15,400	0	8.50
390600	Locations	2,152,000	0	0.00
390620	Prestat. internes informatique scolaire	275,162	252,500	270,712.00

Remarques

	CPMB, Centre form. prof. métiers bât.	
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	Centralisation des charges auprès du SBAT et refacturation sous forme de prestation interne.
314000	Entretien bâtiments	Idem.
318030	Ports & affranchissements	Transfert de la charge auprès de la chancellerie et refacturation sous forme de prestation interne.
351800	Dédom. divers cantons	Cours interentreprises spécifiques délégués à des écoles disposant de l'infrastructure nécessaire. En lien avec les rubriques budgétaires 436040 et 451600.
390600	Locations	Entrée en vigueur du contrat de bail au 1 ^{er} janvier 2016 (location auprès de la fondation du BNMB).



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
390625	Remboursements de traitements	0	0	412.50
390640	Edition et matériel scolaires	0	0	816.40
390821	Prestations internes Garage Arsenal Colombier	0	0	102.90
390829	PI Cafétéria, restau.	0	0	2,634.60
390832	PI Energie, chauffage, électricité	239,000	0	0.00
390833	PI Entretien bâtiments	35,000	0	0.00
390839	PI mandats, experts, études	0	0	4,471.50
390850	PI subventions propres	0	0	1,950.00
42	Revenus des biens	210,000 -	210,000 -	204,376.75 -
427300	Revenus immeubles patrim. administratif	210,000 -	210,000 -	204,376.75 -
43	Contributions	3,370,000 -	3,274,300 -	3,399,209.83 -
433600	Ecolages et finances de cours	255,600 -	162,800 -	303,589.22 -
434800	Prestations de services diverses	700,000 -	720,000 -	662,930.57 -
435000	Ventes à des tiers	40,000 -	75,000 -	32,575.86 -
435610	Ventes cafétéria	343,800 -	334,800 -	344,155.96 -
436010	Remboursement de traitements	20,000 -	25,000 -	38,481.65 -
436040	Recettes de cours	930,000 -	760,000 -	895,378.90 -
436350	Remb. frais chauffage, eau, électricité	42,200 -	42,200 -	42,213.35 -
436600	Part associations profess. sur achats CI	46,600 -	53,500 -	46,566.40 -
436625	Participation du FFPP	945,000 -	1,050,000 -	971,244.15 -
439850	Recettes diverses	46,800 -	51,000 -	62,073.77 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	2,030,000 -	1,800,000 -	2,085,580.00 -
451600	Contributions des autres cantons	2,030,000 -	1,800,000 -	2,085,580.00 -
46	Subventions acquises	1,464,200 -	1,469,640 -	1,443,794.15 -
460800	Subventions fédérales diverses	1,464,200 -	1,469,640 -	1,443,794.15 -
49	Imputations internes	0	0	141,555.85 -
490610	Locations	0	0	13,786.00 -
490836	PI formation professionnelle	0	0	35,500.00 -
490847	PI matériel et outillage	0	0	92,269.85 -
CPMB-Projets, Centre form. métiers bât.				
	<i>Total des charges</i>	<i>2,738,900</i>	<i>2,731,000</i>	<i>2,812,176.04</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>2,738,900 -</i>	<i>2,731,000 -</i>	<i>2,812,176.04 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
30	Charges de personnel	118,000	84,000	118,874.80
308000	Personnel temporaire facturés par tiers	112,000	74,000	113,263.80
309000	Frais, formation et perfectionnement	6,000	10,000	5,611.00
31	Biens, services et marchandises	2,606,900	2,636,500	2,673,027.59
310000	Fournitures de bureau et imprimés	1,000	1,000	39.55
310020	Imprimés et reliures	500	500	0.00
310030	Livres et périodiques	1,000	1,000	694.60
310050	Matériel d'enseignement	294,000	340,000	284,406.14
311000	Machines, mobilier et équipement	110,000	60,000	332,246.35
313600	Matières premières	3,000	3,000	294.20
313610	Achats réfectoire/caféteria	370,000	370,000	343,720.20
314000	Entretien des bâtiments	3,000	11,000	1,751.60
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	22,000	24,000	25,537.12
316610	Location de machines	0	2,000	0.00
317000	Déplacements	36,000	31,000	37,149.09
318005	Honoraires, mandats	700,000	720,000	675,977.97
318610	Promotion	20,000	15,000	18,463.45
318660	Informatique scolaire	4,000	4,000	1,715.05
319675	Coût net des projets	998,400	994,000	910,855.62
319800	Autres frais divers	44,000	60,000	40,176.65
39	Imputations internes	14,000	10,500	20,273.65
390115	Fournitures de bureau	14,000	10,500	12,685.25
390606	Prestations d'enseignement	0	0	5,300.00
390829	PI Cafétéria, restau.	0	0	2,288.40
43	Contributions	2,358,000 -	2,365,000 -	2,387,342.59 -
433600	Ecolages et finances de cours	830,000 -	810,000 -	842,110.00 -
435000	Ventes à des tiers	326,000 -	315,000 -	325,138.46 -
435610	Ventes cafétéria	700,000 -	700,000 -	657,523.05 -
436010	Remboursement de traitements	20,000 -	10,000 -	18,000.00 -
436040	Recettes de cours	35,000 -	35,000 -	38,492.30 -

Remarques

	CPMB, Centre form. prof. métiers bât. (suite)	
436040	Recettes de cours	Cf. rubrique budgétaire 351800 et adaptation du nombre de contrats d'apprentissage hors canton.
451600	Contribution des cantons	Idem.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
436600	Part associations profess. sur achats CI	0	0	56,697.25 -
439675	Revenu net des projets	400,000 -	450,000 -	391,243.37 -
439850	Recettes diverses	47,000 -	45,000 -	58,138.16 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	164,000 -	163,800 -	206,065.00 -
451600	Contributions des autres cantons	164,000 -	163,800 -	206,065.00 -
46	Subventions acquises	216,900 -	202,200 -	198,665.85 -
460800	Subventions fédérales diverses	216,900 -	202,200 -	198,665.85 -
49	Imputations internes	0	0	20,102.60 -
490829	PI Cafétériat, restaurant	0	0	19,321.20 -
490847	PI matériel et outillage	0	0	781.40 -
CPLN, Centre form. prof. Littoral				
<i>Total des charges</i>		<i>40,778,754</i>	<i>41,345,705</i>	<i>40,380,311.45</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>14,660,062 -</i>	<i>15,284,201 -</i>	<i>15,945,597.36 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>26,118,692</i>	<i>26,061,504</i>	<i>24,434,714.09</i>
30	Charges de personnel	33,314,239	34,329,159	33,454,665.16
301000	Personnel administratif et exploitation	2,955,013	3,047,278	2,981,949.10
301010	Salaires occasionnels	55,404	55,404	35,353.30
302000	Traitements du personnel enseignant	23,163,900	23,750,300	23,302,922.39
302030	Salaires occasionnels enseignants	0	0	6,628.25
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	265,179	271,230	261,256.85
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	2,020,200	2,081,500	2,022,491.19
303060	Assurance-accidents des stagiaires	0	0	9,928.47
304000	Caisse de pensions	366,194	380,247	366,033.70
304001	Caisse de pensions, autres	2,988,000	3,076,800	2,898,682.85
305610	Caisse de remplacement	258,150	259,400	287,798.96
308000	Personnel temporaire facturés par tiers	1,135,900	1,300,700	1,212,646.30
309000	Frais, formation et perfectionnement	88,300	88,300	50,621.00
309800	Autres charges de personnel	18,000	18,000	18,352.80
31	Biens, services et marchandises	3,928,000	4,336,100	4,355,142.24
310020	Imprimés et reliures	36,500	36,500	34,233.87
310050	Matériel d'enseignement	167,500	152,500	141,688.41
310060	Information	50,000	50,000	16,311.61
311000	Machines, mobilier et équipement	1,212,700	1,000,000	970,936.96
311015	Équipement informatique STS2	211,400	240,000	343,819.48
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	0	601,600	532,325.50
313600	Matières premières	209,800	200,800	204,019.39
313800	Marchandises diverses	28,200	28,200	27,465.15
314000	Entretien des bâtiments	0	287,000	371,993.40
314300	Conciergerie par des tiers	688,600	642,000	599,392.05
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	201,800	125,300	135,569.61
316000	Loyers	465,600	291,300	291,932.00
317000	Déplacements	36,700	37,000	36,641.20
317010	Indemnités de stage des élèves	82,000	90,000	131,684.85
317610	Manifestations et réceptions	55,400	37,600	61,897.69
318005	Honoraires, mandats	13,000	11,000	12,702.30
318030	Ports et affranchissements	37,000	44,500	36,149.25
318061	Assurance-accidents des élèves	62,000	82,500	53,629.00
318064	Assurance-RC et choses	4,800	4,800	2,432.10
318082	Taxes d'enlèvement des déchets solides	21,900	21,900	23,464.15
318090	Taxes téléphone et natel	49,300	56,800	46,987.51
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	3,000	3,000	2,292.50
318285	Frais de surveillance	26,000	26,000	23,490.00
318620	Médecine scolaire	3,000	3,000	655.70
319410	Expositions temporaires	19,000	17,000	17,340.40
319600	Activités culturelles et sportives	76,800	76,800	65,876.81
319640	Frais divers, examens	150,000	153,000	149,838.15
319800	Autres frais divers	16,000	16,000	20,373.20
33	Amortissements	1,461,287	1,253,572	1,011,701.22
330010	Pertes sur débiteurs	20,000	20,000	15,704.22
331000	Biens du patrimoine administratif	1,441,287	1,233,572	995,997.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	402,400	400,400	445,664.20
352800	Dédommagements divers aux communes	402,400	400,400	445,664.20
39	Imputations internes	1,672,828	1,026,474	1,113,138.63
390040	Recettes accordées à d'autres services	0	0	132.00

Remarques

CPLN – Centre professionnel du Littoral neuchâtelois		
302000	Traitement personnel Enseignant	Baisse due au transfert des filières «brevets et diplômes» au CIFOM-CEFNA et à la diminution du nombre de classes de Techniciens en Analyses Biomédicales suite à la fermeture de cette filière.
308000	Personnel temporaire tiers	Idem.
311000	Machines, mobilier et équipement	Rééquipement de salles de classes.
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	Centralisation des charges auprès du SBAT et refacturation sous forme de prestation interne.
314000	Entretien bâtiments	Idem.
316000	Loyers	Hausse de la location du bâtiment de l'École supérieure de droguerie.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
390070	Formation professionnelle	0	0	35,880.00
390115	Fournitures de bureau	0	0	1,534.90
390513	Formation continue	0	117,300	224,656.58
390600	Locations	0	0	60,960.00
390606	Prestations d'enseignement	0	0	5,550.00
390625	Remboursements de traitements	0	0	487.50
390626	Prestations informatiques scolaires SIEN	774,400	795,700	701,800.00
390627	Prestations informatiques SIEN	100,000	0	0.00
390805	Frais de conciergerie	45,000	45,000	44,040.00
390821	Prestations internes Garage Arsenal Colombier	0	0	502.65
390826	PI journaux, revues, imprimés	0	0	27.50
390828	PI Assurances	2,110	0	2,110.20
390829	PI Cafétériat, restau.	0	0	641.55
390831	PI Emoluments	0	0	608.45
390832	PI Energie, chauffage, électricité	498,000	30,000	26,477.40
390833	PI Entretien bâtiments	204,000	0	0.00
390840	PI manifestations, réceptions	7,300	0	5,385.30
390843	PI camps de sport	42,018	38,474	0.00
390844	PI rbt. frais km	0	0	267.00
390847	PI matériel et outillage	0	0	1,987.60
390848	PI Location véhicule, machines et équipement	0	0	90.00
42	Revenus des biens	61,640 -	154,000 -	151,078.63 -
427300	Revenus immeubles patrim. administratif	61,640 -	154,000 -	150,616.40 -
427301	Ret./sal. parking PA	0	0	462.23 -
43	Contributions	1,901,150 -	2,354,200 -	3,092,954.03 -
433600	Ecolages et finances de cours	1,212,950 -	1,734,800 -	2,132,215.87 -
434800	Prestations de services diverses	110,000 -	75,000 -	133,968.91 -
436000	Remboursement d'assurances	0	0	32,608.50 -
436010	Remboursement de traitements	30,000 -	40,000 -	68,589.60 -
436030	Remboursement de frais	31,000 -	100,000 -	86,715.92 -
436625	Participation du FFPP	453,500 -	337,300 -	556,742.50 -
436635	Part des élèves à l'assurance-accidents	62,700 -	66,100 -	79,822.10 -
439850	Recettes diverses	1,000 -	1,000 -	2,290.63 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	2,872,700 -	3,114,700 -	3,340,614.89 -
451610	Conventions intercantionales	2,872,700 -	3,114,700 -	3,340,614.89 -
46	Subventions acquises	7,940,700 -	7,887,501 -	7,441,507.00 -
460570	Subv. féd. formation profes. supérieure	7,290,700 -	1,087,670 -	0.00
460800	Subventions fédérales diverses	0	6,163,450 -	7,135,071.00 -
469800	Subventions diverses	650,000 -	636,381 -	306,436.00 -
49	Imputations internes	1,883,872 -	1,773,800 -	1,919,442.81 -
490040	Revenus acquis d'autres services	0	0	3,000.00 -
490070	Prestations internes secteur hôtelier	0	0	26,100.00 -
490513	Formation continue	90,000 -	136,000 -	44,643.61 -
490551	Prestations projets + SFPO	145,000 -	195,000 -	141,522.20 -
490610	Locations	0	0	102,795.00 -
490620	Informatique STS2	1,470,872 -	1,442,800 -	1,415,998.00 -
490625	Remboursements de traitements	0	0	28,694.00 -
490800	Prestations internes spécif. diverses	0	0	5,310.00 -
490836	PI formation professionnelle	28,000 -	0	1,380.00 -
490845	PI subvention de résidence	150,000 -	0	150,000.00 -
CPLN-Projets, Centre form. prof.Littoral				
<i>Total des charges</i>		<i>2,185,000</i>	<i>2,182,600</i>	<i>2,222,514.86</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>2,185,000 -</i>	<i>2,182,600 -</i>	<i>2,222,514.86 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
30	Charges de personnel	20,000	20,000	0.00
308000	Personnel temporaire facturés par tiers	20,000	20,000	0.00
31	Biens, services et marchandises	1,700,300	1,680,300	1,690,216.67
310020	Imprimés et reliures	50,000	65,000	49,250.00
310050	Matériel d'enseignement	669,300	620,000	675,269.38
311000	Machines, mobilier et équipement	0	0	1,434.20
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	0	14,300	0.00
313600	Matières premières	0	0	5,287.00
313800	Marchandises diverses	20,000	20,000	0.00
314000	Entretien des bâtiments	0	0	824.95
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	0	0	296.35

Remarques

CPLN – Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (suite)		
390513	Formation continue	Les transferts de charges et revenus entre le CPLN et le CIFOM-CEFNA n'ont plus lieu suite au transfert des dernières formations pour adultes (brevets et diplômes) au CIFOM-CEFNA. Lié à la rubrique 490513.
427300	Revenus sur immo. patrimoine admin.	Dû à la résiliation de deux baux.
433600	Écolages et finances de cours	Transfert des filières «brevets et diplômes» au CEFNA.
436030	Remboursements de frais	Plus de remboursements liés à un des baux résiliés (Cf. rubrique 427300).
436625	Participation FFPP	En ligne avec les cours interentreprises planifiés.
451610	Conventions intercantionales	L'impact de l'adhésion à l'AES et partiellement compensé par une hausse attendue d'élèves hors-cantons dans la formation initiale.
490513	Formation continue	Les transferts de charges et revenus entre le CPLN et le CIFOM-CEFNA n'ont plus lieu suite au transfert des dernières formations pour adultes (brevets et diplômes) au CIFOM-CEFNA. Lié à la rubrique 390513.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
318030	Ports et affranchissements	1,000	1,000	128.90
319800	Autres frais divers	960,000	960,000	957,725.89
39	Imputations internes	464,700	482,300	532,298.19
390115	Fournitures de bureau	28,000	32,000	22,148.60
390125	Imprimés	135,000	157,000	131,463.80
390145	Imprimante multifonction	0	30,000	30,000.00
390513	Formation continue	0	0	49,726.19
390600	Locations	0	0	41.95
390625	Remboursements de traitements	30,000	0	0.00
390670	Location salles de sports du CSM	257,400	263,300	267,894.00
390829	PI Cafétériat, restau.	0	0	1,003.35
390832	PI Energie, chauffage, électricité	14,300	0	0.00
390840	PI manifestations, réceptions	0	0	1,912.00
390843	PI camps de sport	0	0	28,108.30
42	Revenus des biens	0	0	2,763.30 -
427300	Revenus immeubles patrim. administratif	0	0	2,763.30 -
43	Contributions	2,185,000 -	2,182,600 -	2,149,639.61 -
434800	Prestations de services diverses	703,800 -	703,800 -	999,062.50 -
436030	Remboursement de frais	1,481,200 -	1,478,800 -	1,149,758.63 -
439850	Recettes diverses	0	0	818.48 -
49	Imputations internes	0	0	70,111.95 -
490350	Prestations internes port et affranchissement	0	0	39.10 -
490620	Informatique STS2	0	0	7,368.00 -
490640	Prestation édition et matériel scolaires	0	0	3,202.20 -
490800	Prestations internes spécif. diverses	0	0	30,879.95 -
490826	PI journaux, revues, imprimés	0	0	316.80 -
490829	PI Cafétériat, restaurant	0	0	1,730.00 -
490836	PI formation professionnelle	0	0	26,575.90 -
CIFOM, Centre form. prof. Montagnes				
<i>Total des charges</i>		<i>56,646,524</i>	<i>65,458,111</i>	<i>64,431,395.95</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>14,259,100 -</i>	<i>20,085,000 -</i>	<i>19,889,008.32 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>42,387,424</i>	<i>45,373,111</i>	<i>44,542,387.63</i>
30	Charges de personnel	47,820,150	55,183,412	54,352,575.17
301000	Personnel administratif et exploitation	4,460,301	4,881,153	4,603,964.90
301010	Salaires occasionnels	6,000	6,000	0.00
302000	Traitements du personnel enseignant	33,306,300	38,589,400	38,513,326.81
302450	Indemnités aux experts	25,000	25,000	25,200.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	390,837	427,261	444,128.80
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	3,324,400	3,807,400	3,694,156.65
303060	Assurance-accidents des stagiaires	3,000	3,000	14,070.70
304000	Caisse de pensions	575,112	623,398	539,790.40
304001	Caisse de pensions, autres	4,372,100	5,020,000	4,850,715.60
305610	Caisse de remplacement	493,300	571,600	478,291.15
308000	Personnel temporaire facturés par tiers	668,600	1,013,000	963,603.87
309000	Frais, formation et perfectionnement	127,000	160,500	157,896.84
309800	Autres charges de personnel	68,200	55,700	67,429.45
31	Biens, services et marchandises	4,236,900	6,749,100	6,446,851.57
310020	Imprimés et reliures	108,000	138,500	144,505.55
310050	Matériel d'enseignement	443,300	522,000	525,382.33
310060	Information	47,000	90,000	58,309.07
311000	Machines, mobilier et équipement	1,705,000	2,000,000	1,909,859.10
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	0	1,093,900	1,062,066.25
313040	Matériel et fournitures	395,200	417,600	424,711.87
313600	Matières premières	265,500	363,000	325,613.74
314000	Entretien des bâtiments	0	640,000	631,358.90
314300	Conciergerie par des tiers	0	27,000	26,569.20
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	261,500	175,100	166,428.58
316000	Loyers	8,000	203,500	182,130.30
317000	Déplacements	70,500	99,400	90,004.90
317610	Manifestations et réceptions	85,000	94,000	91,848.08
318005	Honoraires, mandats	161,000	139,500	129,989.80
318030	Ports et affranchissements	56,000	64,100	64,887.30
318061	Assurance-accidents des élèves	285,000	300,000	246,552.60
318064	Assurance-RC et choses	3,000	3,000	2,679.90
318082	Taxes d'enlèvement des déchets solides	32,000	36,500	33,040.95
318090	Taxes téléphone et natel	50,000	61,600	49,148.10

Remarques

	CIFOM, Centre form. prof. Montagnes	Remarque générale : dès 2016, le CEFNA (formation des adultes), tout en restant dépendant du CIFOM, présente ses comptes de manière distincte dans le centre financier 6313, en prévision d'un autofinancement dès 2018.
302000	Traitements du personnel enseignant	Le CIFOM (hors CEFNA) diminue ses charges de personnel enseignant de plus de 800'000 francs, notamment suite à la disparition progressive du plein temps dans le domaine commercial et la rationalisation des effectifs dans la maturité plein temps santé-social.
312000	Eau, gaz, chauffage électricité	Centralisation des charges auprès du SBAT et refacturation sous forme de prestation interne.
314000	Entretien des bâtiments	Idem.
316000	Loyers	Idem.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	1,200	1,200	1,144.20
318620	Médecine scolaire	13,000	13,000	13,215.30
319410	Expositions temporaires	21,500	26,500	26,084.70
319600	Activités culturelles et sportives	77,500	77,500	90,651.72
319640	Frais divers, examens	87,000	111,500	94,364.84
319800	Autres frais divers	60,700	50,700	56,304.29
33	Amortissements	2,080,274	2,034,299	2,548,932.10
330010	Pertes sur débiteurs	37,000	37,000	47,683.60
331000	Biens du patrimoine administratif	2,043,274	2,430,065	2,501,248.50
331007	Amortissement patrimoine ADM manuellement	0	432,766 -	0.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	360,000	413,000	301,859.00
352800	Dédommagements divers aux communes	360,000	413,000	301,859.00
39	Imputations internes	2,149,200	1,078,300	781,178.11
390070	Formation professionnelle	0	0	5,764.00
390115	Fournitures de bureau	33,000	37,000	46,130.85
390125	Imprimés	35,800	43,800	22,706.20
390513	Formation continue	0	136,000	177,798.61
390600	Locations	270,000	270,000	0.00
390605	Locations internes CIFOM	20,000	188,000	180,856.75
390613	Prestations internes locations salles QRC	0	30,000	25,000.00
390620	Prestat. internes informatique scolaire	283,800	373,500	322,485.00
390640	Edition et matériel scolaires	0	0	238.70
390829	PI Cafétéria, restau.	0	0	198.00
390832	PI Energie, chauffage, électricité	997,200	0	0.00
390833	PI Entretien bâtiments	509,400	0	0.00
42	Revenus des biens	78,000 -	85,500 -	113,885.00 -
427300	Revenus immeubles patrim. administratif	78,000 -	85,500 -	113,885.00 -
43	Contributions	1,742,400 -	7,256,000 -	6,778,125.69 -
433600	Ecolages et finances de cours	782,000 -	6,268,000 -	5,551,892.44 -
434800	Prestations de services diverses	53,000 -	53,000 -	63,899.31 -
435000	Ventes à des tiers	340,000 -	344,700 -	317,189.05 -
435610	Ventes cafétéria	25,000 -	35,000 -	22,151.45 -
436000	Remboursement d'assurances	0	0	18,997.45 -
436010	Remboursement de traitements	42,800 -	40,200 -	213,030.19 -
436030	Remboursement de frais	33,900 -	77,100 -	89,678.80 -
436625	Participation du FFPP	270,200 -	250,000 -	290,573.00 -
436635	Part des élèves à l'assurance-accidents	188,000 -	182,000 -	177,480.15 -
439850	Recettes diverses	7,500 -	6,000 -	33,233.85 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	2,831,000 -	3,056,000 -	2,806,212.00 -
451610	Conventions intercantionales	2,701,000 -	2,916,000 -	2,676,465.00 -
451660	HE-ARC, part. infrastruct. et équipement	130,000 -	140,000 -	129,747.00 -
46	Subventions acquises	8,758,800 -	8,612,000 -	8,974,776.00 -
460570	Subv. féd. formation profes. supérieure	1,206,600 -	1,043,000 -	1,050,000.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	7,552,200 -	7,569,000 -	7,924,776.00 -
49	Imputations internes	848,900 -	1,075,500 -	1,216,009.63 -
490513	Formation continue	50,000 -	117,300 -	224,656.58 -
490551	Prestations projets + SFPO	11,000 -	20,000 -	10,776.00 -
490605	Locations internes CIFOM	201,000 -	188,000 -	180,856.75 -
490606	Prestations d'enseignement	65,100 -	620,600 -	592,179.90 -
490610	Locations	5,000 -	5,000 -	5,000.00 -
490620	Informatique STS2	67,600 -	59,600 -	67,564.40 -
490800	Prestations internes spécif. diverses	319,200 -	0	0.00
490832	PI Energie, chauffage, électricité	113,500 -	0	0.00
490837	PI frais de conciergerie	16,500 -	65,000 -	134,976.00 -
CEFNA, centre formation cantonal adultes				
<i>Total des charges</i>		8,238,971	0	0.00
<i>Total des revenus</i>		6,900,200 -	0	0.00
<i>Charges/Revenus(-)</i>		1,338,771	0	0.00
30	Charges de personnel	6,520,971	0	0.00
301000	Personnel administratif et exploitation	433,871	0	0.00
302000	Traitements du personnel enseignant	4,604,800	0	0.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	38,435	0	0.00
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	453,300	0	0.00

Remarques

CIFOM, Centre form. prof. Montagnes (suite)

390620	Informatique scolaire	Variation des charges CLOEE refacturées par le STS2.
451610	Conventions intercantionales	L'impact de l'adhésion à l'AES et partiellement compensé par une hausse attendue d'élèves hors-cantons dans la formation initiale.
460570	Subventions fédérales form. sup.	Hausse prévue des subventions fédérales.
490837	Prestations internes conciergerie	Idem.

CEFNA, formation adultes

Remarque générale : dès 2016, le CEFNA (formation des adultes), tout en restant dépendant du CIFOM, présente ses comptes de manière distincte dans le centre financier 6313, en prévision d'un autofinancement dès 2018.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
304000	Caisse de pensions	51,265	0	0.00
304001	Caisse de pensions, autres	501,600	0	0.00
305610	Caisse de remplacement	68,200	0	0.00
308000	Personnel temporaire facturés par tiers	319,500	0	0.00
309000	Frais, formation et perfectionnement	48,500	0	0.00
309800	Autres charges de personnel	1,500	0	0.00
31	Biens, services et marchandises	647,100	0	0.00
310020	Imprimés et reliures	21,500	0	0.00
310050	Matériel d'enseignement	178,000	0	0.00
310060	Information	93,000	0	0.00
311000	Machines, mobilier et équipement	45,000	0	0.00
313040	Matériel et fournitures	39,000	0	0.00
313600	Matières premières	60,000	0	0.00
314300	Conciergerie par des tiers	95,000	0	0.00
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	5,100	0	0.00
316000	Loyers	6,000	0	0.00
317000	Déplacements	29,900	0	0.00
317610	Manifestations et réceptions	16,000	0	0.00
318005	Honoraires, mandats	1,500	0	0.00
318030	Ports et affranchissements	10,000	0	0.00
318082	Taxes d'enlèvement des déchets solides	6,000	0	0.00
318090	Taxes téléphone et natel	7,600	0	0.00
319640	Frais divers, examens	20,500	0	0.00
319800	Autres frais divers	13,000	0	0.00
39	Imputations internes	1,070,900	0	0.00
390115	Fournitures de bureau	13,000	0	0.00
390125	Imprimés	12,000	0	0.00
390513	Formation continue	140,000	0	0.00
390600	Locations	312,000	0	0.00
390605	Locations internes CIFOM	181,000	0	0.00
390606	Prestations d'enseignement	2,500	0	0.00
390620	Prestat. internes informatique scolaire	18,300	0	0.00
390800	Prestations internes spécif. diverses	319,200	0	0.00
390832	PI Energie, chauffage, électricité	42,300	0	0.00
390833	PI Entretien bâtiments	30,600	0	0.00
42	Revenus des biens	10,000 -	0	0.00
427300	Revenus immeubles patrim. administratif	10,000 -	0	0.00
43	Contributions	5,629,400 -	0	0.00
433600	Ecolages et finances de cours	5,590,900 -	0	0.00
435000	Ventes à des tiers	8,000 -	0	0.00
436030	Remboursement de frais	30,000 -	0	0.00
439850	Recettes diverses	500 -	0	0.00
46	Subventions acquises	380,000 -	0	0.00
460800	Subventions fédérales diverses	380,000 -	0	0.00
49	Imputations internes	880,800 -	0	0.00
490606	Prestations d'enseignement	880,800 -	0	0.00
CIFOM-Projets, Centre form. Montagnes				
<i>Total des charges</i>		<i>1,209,279</i>	<i>1,194,000</i>	<i>1,460,390.37</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>1,209,279 -</i>	<i>1,194,000 -</i>	<i>1,460,390.37 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
30	Charges de personnel	0	0	4,045.00
308000	Personnel temporaire facturés par tiers	0	0	4,045.00
31	Biens, services et marchandises	1,157,000	1,139,110	1,410,981.37
310020	Imprimés et reliures	5,000	5,000	0.00
310050	Matériel d'enseignement	1,000	1,000	619.10
310060	Information	5,000	5,000	0.00
311000	Machines, mobilier et équipement	6,000	6,000	181,448.55
313040	Matériel et fournitures	730,000	730,000	679,473.87
313600	Matières premières	125,000	125,000	169,786.11
314000	Entretien des bâtiments	0	0	1,295.55
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	0	0	5,005.10
317000	Déplacements	2,500	2,500	0.00
317610	Manifestations et réceptions	29,800	29,800	29,856.94
318005	Honoraires, mandats	15,800	15,800	6,700.00

Remarques



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
318030	Ports et affranchissements	43,000	43,000	41,873.25
319410	Expositions temporaires	2,000	2,000	1,217.65
319600	Activités culturelles et sportives	102,500	99,610	164,963.07
319640	Frais divers, examens	50,900	35,900	37,614.95
319800	Autres frais divers	38,500	38,500	91,127.23
39	Imputations internes	52,279	54,890	45,364.00
390115	Fournitures de bureau	12,000	12,000	9,435.65
390125	Imprimés	22,000	22,000	11,483.10
390843	PI camps de sport	18,279	20,890	24,445.25
43	Contributions	1,194,279 -	1,194,000 -	1,381,294.23 -
434800	Prestations de services diverses	368,000 -	368,000 -	302,971.25 -
435000	Ventes à des tiers	586,500 -	586,500 -	560,815.68 -
436000	Remboursement d'assurances	5,000 -	5,000 -	5,068.60 -
436030	Remboursement de frais	234,779 -	234,500 -	506,670.58 -
439850	Recettes diverses	0	0	5,768.12 -
49	Imputations internes	15,000 -	0	79,096.14 -
490513	Formation continue	0	0	49,726.19 -
490606	Prestations d'enseignement	15,000 -	0	60.00 -
490800	Prestations internes spécif. diverses	0	0	100.00 -
490834	PI équipement informatique	0	0	7,040.00 -
490836	PI formation professionnelle	0	0	15,169.95 -
490839	PI mandats, experts, études	0	0	7,000.00 -
Formations HES				
	<i>Total des charges</i>	36,685,930	36,552,278	37,875,332.51
	<i>Total des revenus</i>	0	0	341,100.00 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	36,685,930	36,552,278	37,534,232.51
33	Amortissements	197,534	246,378	881,947.59
331000	Biens du patrimoine administratif	197,534	443,912	881,947.59
331007	Amortissement patrimoine ADM manuellement	0	197,534 -	0.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	36,488,396	36,305,900	36,133,022.92
351640	Contribution à la HES-SO	29,845,401	29,742,600	29,447,384.19
351646	Contribution à la HE-ARC	5,689,305	5,661,000	5,677,677.20
351648	Contribution à la HEM / CSMG	483,690	434,600	459,953.63
351655	HE-ARC, indemnités étudiants santé	470,000	467,700	548,007.90
38	Attributions aux financements spéciaux	0	0	860,362.00
381348	Prov. HEM prévoyance.ne	0	0	860,362.00
45	Dédommagements de collectiv. publiques	0	0	341,100.00 -
451660	HE-ARC, part. infrastruct. et équipement	0	0	341,100.00 -
Cité des étudiants				
	<i>Total des charges</i>	217,923	1,039,762	970,571.90
	<i>Total des revenus</i>	256,900 -	232,400 -	219,294.85 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	38,977 -	807,362	751,277.05
30	Charges de personnel	700	700	700.00
300000	Commissions	700	700	700.00
31	Biens, services et marchandises	119,100	478,900	409,709.90
311000	Machines, mobilier et équipement	50,000	47,000	49,540.65
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	0	202,900	163,996.70
314000	Entretien des bâtiments	0	193,000	172,906.60
314008	Frais d'exploitation d'immeubles	35,000	0	0.00
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	32,000	18,000	20,314.35
319800	Autres frais divers	2,100	18,000	2,951.60
33	Amortissements	98,123	560,162	560,162.00
331000	Biens du patrimoine administratif	98,123	560,162	560,162.00
42	Revenus des biens	132,500 -	89,000 -	93,761.92 -
427300	Revenus immeubles patrim. administratif	132,500 -	89,000 -	93,761.92 -
43	Contributions	124,400 -	143,400 -	125,532.93 -
436020	Remboursement de frais divers	124,400 -	143,400 -	125,532.93 -

Remarques

312000	Cité des étudiants Eau, gaz, chauffage, électricité	Centralisation des charges auprès du SBAT et refacturation sous forme de prestation interne.
314000	Entretien des bâtiments	Idem.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
Serv. protection de l'adulte et jeunesse				
<i>Total des charges</i>		26,986,451	27,671,119	22,515,078.31
<i>Total des revenus</i>		1,113,500 -	998,330 -	563,026.43 -
<i>Charges/Revenus(-)</i>		25,872,951	26,672,789	21,952,051.88
30	Charges de personnel	10,705,953	10,326,838	8,587,570.66
300000	Commissions	2,000	5,000	2,000.00
301000	Personnel administratif et exploitation	7,783,343	7,653,238	7,033,287.20
301010	Salaires occasionnels	1,101,512	901,572	838.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	780,309	747,474	612,875.75
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	0	0	176.60
304000	Caisse de pensions	988,790	974,554	918,627.10
309000	Frais, formation et perfectionnement	50,000	45,000	19,766.01
31	Biens, services et marchandises	2,124,065	1,631,500	2,771,714.68
310040	Edition	2,000	1,500	3,979.80
317000	Déplacements	125,000	125,000	119,192.65
317230	Dédommagements pour frais	70,000	475,000	0.00
318216	Curatelles sans actifs	1,845,065	1,000,000	2,617,064.98
319800	Autres frais divers	82,000	30,000	31,477.25
33	Amortissements	48,000	48,000	48,000.00
331000	Biens du patrimoine administratif	48,000	48,000	48,000.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	348,300	348,280	357,444.80
352800	Dédommagements divers aux communes	348,300	348,280	357,444.80
36	Subventions accordées	4,300,389	3,965,200	3,438,082.05
365800	Divers organismes et instit. privées	4,300,389	3,965,200	3,438,082.05
39	Imputations internes	9,459,744	11,351,301	7,312,266.12
390360	Part cantonale fds extra-familial	9,459,744	11,351,301	7,311,996.12
390513	Formation continue	0	0	270.00
43	Contributions	1,106,900 -	991,730 -	556,471.43 -
434800	Prestations de services diverses	125,000 -	100,000 -	168,687.50 -
436650	Dédommagements de tiers	379,900 -	379,730 -	357,452.00 -
439850	Recettes diverses	602,000 -	512,000 -	30,331.93 -
49	Imputations internes	6,600 -	6,600 -	6,555.00 -
490839	PI mandats, experts, études	6,600 -	6,600 -	6,555.00 -
Fonds formation et intégration jeunes				
<i>Total des charges</i>		1,695,156	1,654,354	1,223,689.80
<i>Total des revenus</i>		1,695,156 -	1,654,354 -	1,223,689.80 -
<i>Charges/Revenus(-)</i>		0	0	0.00
30	Charges de personnel	1,065,556	949,254	688,729.65
301000	Personnel administratif et exploitation	836,264	744,220	542,946.35
302030	Salaires occasionnels enseignants	27,000	26,000	18,490.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	72,972	64,801	46,830.05
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	0	0	1,624.70
304000	Caisse de pensions	102,171	92,033	67,508.55
309800	Autres charges de personnel	27,150	22,200	11,330.00
31	Biens, services et marchandises	175,500	194,000	105,539.45
311010	Equipements informatiques	11,000	10,000	0.00
317000	Déplacements	20,000	17,500	13,833.45
318005	Honoraires, mandats	141,000	151,000	91,456.00
318610	Promotion	3,000	15,000	250.00
319800	Autres frais divers	500	500	0.00
39	Imputations internes	454,100	511,100	429,420.70
390550	Soutien et encadrement	89,900	88,100	75,222.50
390551	Prestations projets + SFPO	364,200	423,000	354,198.20
46	Subventions acquises	0	50,262 -	84,419.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	0	50,262 -	84,419.00 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	0	174,382 -	890,886.70 -
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	0	174,382 -	890,886.70 -

Remarques

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse		
301000	Personnel administratif et exploitation	Mise en œuvre des rapports 12.037, 12.042, 14.026 et projet de développement des familles d'accueil.
301010	Salaires occasionnels	Charges liées aux honoraires des curateurs privés salariés de l'État. Un montant de 700'000 francs est ainsi prévu pour payer les curateurs privés salariés de l'État gérant les dossiers de personne sans fortune. En outre 400'000 francs sont également prévus pour les honoraires des curateurs privés salariés de l'État gérant les dossiers des personnes fortunées. Ce dernier montant est entièrement compensé par la rubrique de recettes diverses "439850".
318216	Curatelles sans actif	Le montant prévu dans cette rubrique budgétaire concerne exclusivement les honoraires versés aux curateurs privés.
319800	Autres frais divers	Campagne cantonale droits de l'enfant de 50'000 francs.
365800	Divers organismes et institutions privées	Nouveaux projets pour 240'000 francs.
390360	Part cantonale fds extrafamilial	Développement de l'offre en places d'accueil extrafamilial moins rapide que prévu.
439850	Recettes diverses	Financement de projets par apports de fonds fédéraux.
Fonds formation et intégration jeunes		
460800	Subventions fédérales diverses	Le versement des subventions fédérales se termine à fin 2015.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. éducation et famille				
49	Imputations internes	1,695,156 -	1,429,710 -	248,384.10 -
495000	Bonification budgétaire	1,695,156 -	1,429,710 -	248,384.10 -
Fds structures d'accueil extra-familial				
	<i>Total des charges</i>	<i>20,049,744</i>	<i>21,266,901</i>	<i>17,743,192.85</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>20,049,744 -</i>	<i>21,266,901 -</i>	<i>17,743,192.85 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
30	Charges de personnel	2,821	2,821	6,475.85
300110	Jetons de présence	2,600	2,600	5,950.00
303001	AVS, ALFA, AC, accidents LAA, autres	221	221	525.85
31	Biens, services et marchandises	348,600	327,600	334,106.60
317000	Déplacements	600	600	386.40
318360	Frais de perception	348,000	327,000	333,720.20
36	Subventions accordées	19,698,323	20,936,480	17,402,610.40
365278	Garde d'enfants malades	115,000	30,000	33,182.55
365279	Institutions LAE	19,433,323	20,556,480	17,031,927.85
365280	Programme d'impulsion	150,000	350,000	337,500.00
43	Contributions	10,590,000 -	9,915,600 -	10,431,196.73 -
439515	Contributions des employeurs	10,590,000 -	9,915,600 -	10,431,196.73 -
49	Imputations internes	9,459,744 -	11,351,301 -	7,311,996.12 -
490360	Part cantonale	9,459,744 -	11,351,301 -	7,311,996.12 -

Remarques

Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial

365278	Garde d'enfants malades	Prise en compte de toutes les heures de garde du service.
365279	Institutions LAE	Cf. SPAJ, rubrique 390630.
439515	Contributions des employeurs	Les contributions des employeurs ont été budgétées en fonction des taux présentés dans le rapport 14.026.



	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Université			
<i>Total des charges</i>	99,229,477	95,131,600	90,650,110.56
<i>Total des revenus</i>	47,082,000 -	43,170,000 -	43,724,110.55 -
<i>Charges/Revenus(-)</i>	52,147,477	51,961,600	46,926,000.01
Université			
<i>Total des charges</i>	99,229,477	95,131,600	90,650,110.56
<i>Total des revenus</i>	47,082,000 -	43,170,000 -	43,724,110.55 -
<i>Charges/Revenus(-)</i>	52,147,477	51,961,600	46,926,000.01
36 Subventions accordées	52,147,477	51,961,600	46,926,000.01
363800 Subsidés aux établissements propres	52,147,477	51,961,600	46,926,000.01
37 Subventions redistribuées	47,082,000	43,170,000	43,724,110.55
373600 Subventions fédérale	23,988,000	22,270,000	23,797,195.00
373601 Dédommagements d'autres cantons	23,094,000	20,900,000	19,926,915.55
47 Subventions à redistribuer	47,082,000 -	43,170,000 -	43,724,110.55 -
470800 Subventions fédérales à redistribuer	23,988,000 -	22,270,000 -	23,797,195.00 -
471800 Dédommagements d'autres cantons	23,094,000 -	20,900,000 -	19,926,915.55 -

Remarques

UNIVERSITE

363800	Université Subsides aux établissements propres	Augmentation de l'enveloppe de 0.5% selon le mandat d'objectifs 2014-2017.
--------	--	--



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Dépt. dev. territorial et environnement				
	<i>Total des charges</i>	271,588,648	267,194,789	265,736,506.71
	<i>Total des revenus</i>	236,101,689 -	229,451,525 -	221,816,267.49 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	35,486,959	37,743,264	43,920,239.22
Secrétariat général				
	<i>Total des charges</i>	5,003,576	6,186,971	6,071,931.23
	<i>Total des revenus</i>	47,706,200 -	48,563,500 -	49,084,109.25 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	42,702,624 -	42,376,529 -	43,012,178.02 -
30	Charges de personnel	803,176	856,697	773,690.50
300000	Commissions	2,000	2,000	0.00
301000	Personnel administratif et exploitation	612,131	675,018	617,533.30
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	53,927	59,024	53,895.10
304000	Caisse de pensions	103,618	87,654	76,095.45
309000	Frais, formation et perfectionnement	3,500	5,000	0.00
309800	Autres charges de personnel	28,000	28,000	26,166.65
31	Biens, services et marchandises	1,506,800	1,661,000	1,590,584.24
317000	Déplacements	11,000	13,000	5,750.40
317610	Manifestations et réceptions	11,500	25,000	0.00
318000	Mandats, expertises, études	15,000	20,000	10,000.00
318445	Mandats RUN	200,000	200,000	189,207.30
318467	Compensation tâches en matière de navigation	0	70,000	70,000.00
318470	Honoraires pour encaissements taxes	1,197,900	1,260,000	1,251,774.75
318471	Frais gestion redevance poids lourds	35,000	35,000	31,720.00
319000	Cotisations	21,000	20,000	19,157.00
319010	Indemnités de dépens	5,000	5,000	4,000.00
319800	Autres frais divers	10,400	13,000	8,974.79
33	Amortissements	0	484,375	506,146.74
330010	Pertes sur débiteurs	0	100,000	38,681.74
331000	Biens du patrimoine administratif	0	384,375	467,465.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	0	453,600	448,000.00
352210	Redevance S.I.S.	0	453,600	448,000.00
39	Imputations internes	2,693,600	2,731,300	2,753,509.75
390125	Imprimés	0	0	20.45
390145	Imprimante multifonction	2,000	2,000	716.70
390471	Attribution service Energie Environnement	800,000	800,000	800,000.00
390840	PI manifestations, réceptions	0	0	723.60
395720	Attrib. fonds des routes communales	1,891,600	1,929,300	1,952,049.00
40	Impôts	47,389,200 -	48,232,500 -	48,801,220.85 -
406200	Taxe sur véhicules à moteur	45,600,000 -	46,500,000 -	46,955,449.55 -
406210	Taxe de navigation	1,750,000 -	1,700,000 -	1,805,563.30 -
406220	Taxe sur cyclomoteurs	39,200 -	32,500 -	40,208.00 -
42	Revenus des biens	46,000 -	60,000 -	107,524.50 -
429400	Part au bénéfice du SCAN	46,000 -	60,000 -	107,524.50 -
43	Contributions	1,000 -	1,000 -	7,273.90 -
439850	Recettes diverses	1,000 -	1,000 -	7,273.90 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	170,000 -	170,000 -	168,090.00 -
450471	Indemnité redevance poids lourds	170,000 -	170,000 -	168,090.00 -
49	Imputations internes	100,000 -	100,000 -	0.00
490839	PI mandats, experts, études	100,000 -	100,000 -	0.00
Service de l'aménagement du territoire				
	<i>Total des charges</i>	3,805,195	4,142,919	3,767,965.04
	<i>Total des revenus</i>	1,540,000 -	1,666,700 -	1,613,582.95 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	2,265,195	2,476,219	2,154,382.09
30	Charges de personnel	2,672,775	2,762,799	2,458,210.05
300000	Commissions	5,000	3,000	1,680.60
301000	Personnel administratif et exploitation	2,179,122	2,205,577	2,003,975.70
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	208,967	208,565	193,060.80
304000	Caisse de pensions	274,686	340,657	254,100.95
309000	Frais, formation et perfectionnement	5,000	5,000	5,392.00
31	Biens, services et marchandises	376,100	376,100	316,838.49

Remarques

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ENVIRONNEMENT

Secrétariat général		
317610	Manifestations et réceptions	En 2014, la rencontre annuelle du personnel du département n'a pas eu lieu. Quant au budget 2015, il tient compte de l'organisation de la 99 ^e Conférence romande des travaux publics sur sol neuchâtelois.
318467	Compensation tâches en matière de navigation	Participation du SCAN au redressement des finances cantonales par la suppression de la compensation pour les tâches techniques et administratives en matière de navigation dès le 1 ^{er} janvier 2016.
318470	Honoraires pour encaissement taxes	Participation du SCAN au redressement des finances cantonales par la diminution du forfait administratif annuel qui passe de 9,25 à 8,25 francs par véhicule dès le 1 ^{er} janvier 2016.
330010	Pertes sur débiteurs	Suite à l'introduction d'un nouveau système de gestion des débiteurs, le SCAN reprend à son compte tous les débiteurs taxes. En contrepartie, l'Etat verse au SCAN une indemnité pour la gestion de ces débiteurs (cf. rubrique budgétaire 318470 "Honoraires pour encaissement taxes"). Avec ce nouveau système de gestion, le secrétariat général ne comptabilisera plus de pertes sur débiteurs.
352210	Redevance SIS	Les tâches de police du lac mandatées au service d'incendie et de secours (SIS) de la Ville de Neuchâtel sont transférées au service de la sécurité civile et militaire dès le 1 ^{er} janvier 2016.
395720	Attrib. fonds des routes communales	Cette attribution correspond aux 4% du produit des taxes sur les véhicules et les bateaux (à mettre en corrélation avec les rubriques budgétaires 406200 "Taxe sur les véhicules à moteur", 406210 "Taxe de navigation" et 406220 "Taxe sur cyclomoteurs").
406200	Taxe sur véhicules à moteur	La modification de la LTVRB (Loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux) au 1 ^{er} janvier 2014, qui prévoit l'introduction de facteurs écologiques et énergétiques, induit une diminution du produit de la taxe avec la mise en circulation de véhicules plus respectueux de l'environnement.
429400	Part au bénéfice du SCAN	Adaptation budgétaire sur la base des estimations fournies par le SCAN.
490839	PI mandats, experts, études	Participation du fonds d'aide aux communes et du fonds de l'aménagement du territoire, à raison de 25% chacun, au financement des prestations du RUN pour les projets d'agglomération (à mettre en corrélation avec la rubrique budgétaire 318445 "Mandats RUN").



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Dépt. dev. territorial et environnement				
317000	Déplacements	6,000	6,000	4,963.30
318000	Mandats, expertises, études	306,000	306,000	256,338.55
319000	Cotisations	44,600	44,500	40,845.95
319010	Indemnités de dépens	5,000	5,000	3,391.00
319800	Autres frais divers	14,500	14,600	11,299.69
33	Amortissements	61,320	61,320	53,220.00
330010	Pertes sur débiteurs	0	0	20.00
331000	Biens du patrimoine administratif	61,320	61,320	53,200.00
36	Subventions accordées	259,000	259,000	267,597.10
362418	Entretien de la forêt	200,000	200,000	208,597.10
365410	Sentiers pédestres	59,000	59,000	59,000.00
37	Subventions redistribuées	360,000	596,700	603,922.00
372800	Subventions fédérales redistribuées	360,000	596,700	603,922.00
39	Imputations internes	76,000	87,000	68,177.40
390040	Recettes accordées à d'autres services	0	0	53.00
390125	Imprimés	2,000	5,000	0.00
390145	Imprimante multifonction	6,000	6,000	2,424.55
390826	PI journaux, revues, imprimés	18,000	18,000	17,520.00
390831	PI Emoluments	50,000	58,000	47,780.00
390840	PI manifestations, réceptions	0	0	399.85
43	Contributions	1,000,000 -	890,000 -	1,009,110.95 -
431000	Emoluments administratifs	1,000,000 -	890,000 -	1,008,636.20 -
439850	Recettes diverses	0	0	474.75 -
47	Subventions à redistribuer	360,000 -	596,700 -	603,922.00 -
470800	Subventions fédérales à redistribuer	360,000 -	596,700 -	603,922.00 -
49	Imputations internes	180,000 -	180,000 -	550.00 -
490625	Remboursements de traitements	180,000 -	180,000 -	0.00
490831	PI Emoluments	0	0	550.00 -
Service des transports				
<i>Total des charges</i>		<i>74,983,185</i>	<i>62,516,666</i>	<i>60,908,276.65</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>37,140,400 -</i>	<i>28,095,000 -</i>	<i>27,533,461.45 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>37,842,785</i>	<i>34,421,666</i>	<i>33,374,815.20</i>
30	Charges de personnel	845,626	923,899	731,508.50
300000	Commissions	2,500	1,300	1,578.80
301000	Personnel administratif et exploitation	691,702	756,993	595,482.15
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	60,715	66,088	51,652.60
304000	Caisse de pensions	88,209	97,018	82,794.95
309000	Frais, formation et perfectionnement	2,500	2,500	0.00
31	Biens, services et marchandises	802,600	1,222,300	972,072.41
317000	Déplacements	14,000	11,800	11,785.00
318000	Mandats, expertises, études	150,000	170,000	30,888.00
318001	Etude nouveau projet mobilité	600,000	1,000,000	894,963.16
319000	Cotisations	27,200	26,900	26,180.20
319800	Autres frais divers	11,400	13,600	8,256.05
33	Amortissements	3,375,159	2,686,967	2,349,915.20
331000	Biens du patrimoine administratif	3,375,159	2,686,967	2,349,915.20
36	Subventions accordées	69,957,000	57,678,700	56,853,943.49
364400	Entreprises de transports	68,816,500	56,930,400	55,994,890.04
364800	Subsides divers stés économie mixte	1,140,500	748,300	859,053.45
39	Imputations internes	2,800	4,800	837.05
390125	Imprimés	2,000	4,000	0.00
390145	Imprimante multifonction	800	800	837.05
43	Contributions	676,600 -	678,000 -	681,353.00 -
431000	Emoluments administratifs	700 -	700 -	1,200.00 -
439850	Recettes diverses	675,900 -	677,300 -	680,153.00 -
44	Parts à des recettes sans affectation	4,762,000 -	4,908,000 -	4,571,257.25 -
440410	Redevances sur trafic poids lourds	4,762,000 -	4,908,000 -	4,571,257.25 -

Remarques

372800	Service de l'aménagement du territoire Subventions fédérales redistribuées	La rubrique est destinée au versement de subventions fédérales pour le projet de protection de la voie ferrée au Val-de-Travers. Le budget évolue selon l'avancement des travaux.
431000	Emoluments administratifs	Les recettes ont été adaptées à la hausse en raison de la modification des taux pour le calcul des émoluments administratifs mais également suite à l'augmentation du plafond.
470800	Subventions fédérales à redistribuer	Cf. rubrique budgétaire 372800 "Subventions fédérales redistribuées".
	Service des transports	
301000	Personnel administratif et exploitation	Diminution expliquée par la réduction de 0.4 EPT liée au remplacement d'un poste d'ingénieur en transport à 100% par un poste d'aménagiste à 60%.
318000	Mandats, expertises, études	Le montant prévu au budget 2016 est légèrement inférieur à celui de 2015 puisque le service se concentrera principalement sur les études du nouveau projet de mobilité. Des moyens restent néanmoins nécessaires pour des études sur les lignes transfrontalières et sur la viabilité de futures lignes à l'essai.
318001	Etude nouveau projet mobilité	Les moyens inscrits au budget permettront de poursuivre les études pour le volet transports publics du projet "Neuchâtel Mobilité 2030". Des études portant sur l'infrastructure à futur ainsi que sur l'horaire à l'horizon 2025 et 2030 doivent être menées indépendamment des décisions ultérieures concernant le rapport susmentionné.
364400	Entreprises de transports	Les offres sont négociées sur une période biennale 2016-2017. Pour l'année horaire 2016, des changements significatifs de l'offre sont prévus sur les lignes neuchâteloises. Ces adaptations et améliorations sont nécessaires pour assurer les correspondances avec les trains grande ligne (Léman 2030). Ce budget tient également compte de la participation forfaitaire du canton au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).
364800	Subsides divers stés économie mixte	L'augmentation budgétaire s'explique par le maintien des lignes actuelles et l'ouverture de deux nouvelles liaisons à l'essai.
440410	Redevances sur trafic poids lourds	Adaptation budgétaire sur la base des estimations fournies par la Confédération.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Dépt. dev. territorial et environnement				
46	Subventions acquises	27,401,800 -	22,509,000 -	22,280,851.20 -
462300	Part communale, entrepr. de transports	27,401,800 -	22,509,000 -	22,280,851.20 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	4,300,000 -	0	0.00
481411	Dissolution réserve matériel roulant	4,300,000 -	0	0.00
Service des ponts et chaussées				
	<i>Total des charges</i>	<i>40,602,661</i>	<i>42,096,719</i>	<i>44,314,125.90</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>19,607,000 -</i>	<i>17,797,000 -</i>	<i>17,941,441.32 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>20,995,661</i>	<i>24,299,719</i>	<i>26,372,684.58</i>
30	Charges de personnel	16,724,915	17,430,723	16,082,231.10
301000	Personnel administratif et exploitation	13,640,246	13,883,388	12,983,128.30
301010	Salaires occasionnels	36,000	36,000	19,624.35
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	1,312,669	1,326,846	1,234,226.90
304000	Caisse de pensions	1,706,001	1,724,489	1,620,032.70
307100	Prestations retraités à charge de l'Etat	0	430,000	195,062.00
309000	Frais, formation et perfectionnement	30,000	30,000	30,156.85
31	Biens, services et marchandises	9,950,200	11,745,500	10,109,951.20
310030	Livres et périodiques	12,000	12,000	10,880.54
311000	Machines, mobilier et équipement	300,000	450,000	455,462.29
311030	Véhicules	0	400,000	394,642.60
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	43,000	42,000	36,728.20
312400	Electricité routes et tunnels	430,000	460,000	427,034.25
313010	Carburants	0	485,000	390,953.60
313020	Lubrifiants	0	25,000	23,713.65
313030	Matériel véhicules, radio, outillage	0	455,000	460,470.65
313035	Matériel véhicules	310,000	0	0.00
313040	Matériel et fournitures	120,000	0	0.00
313050	Habillement	50,000	50,000	48,538.50
313400	Signaux et peintures	460,000	460,000	460,604.90
313410	Marchandises entretien routes, ouvrages	320,000	270,000	600,389.85
313420	Réparation dégâts lors d'accidents	200,000	200,000	113,728.95
314000	Entretien des bâtiments	50,000	49,000	37,097.85
314405	Entretien des berges et travaux d'art	800,000	1,030,000	436,219.55
314410	Entretien des routes	1,990,000	1,940,000	1,846,680.80
314420	Entretien électromécanique des tunnels	580,000	605,000	526,498.34
314430	Enlèvement de la neige et sablage	1,700,000	1,700,000	1,000,623.51
314435	Entretien./Constr. Chem. pédestres - part	20,000	20,000	0.00
314440	Correction routes, entret.ouvrages d'art	850,000	1,300,000	1,270,651.95
314460	Entretien des plantations	25,000	36,000	5,941.45
314490	Traitement des déchets	210,000	180,000	215,339.00
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	100,000	130,000	84,599.23
317000	Déplacements	180,000	180,000	175,690.85
317600	Congrès et conférences	12,000	11,000	10,768.40
318000	Mandats, expertises, études	1,110,000	1,030,000	889,289.80
318066	Assurance immobilière, impôts et taxes	6,200	2,500	3,148.80
318083	Taxes poids lourds et vignettes	0	54,000	45,449.15
318084	Taxes téléinformatiques	4,000	4,000	3,592.60
318090	Taxes téléphone et natel	0	25,000	40.20
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	72,000	72,003.10
318450	Information corrections des routes	3,000	3,000	2,593.25
319800	Autres frais divers	65,000	65,000	60,575.39
33	Amortissements	11,931,946	12,249,496	17,747,900.60
331000	Biens du patrimoine administratif	11,931,946	12,249,496	17,747,900.60
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	575,000	575,000	294,322.05
350220	Taxes fédérales diverses	25,000	25,000	21,313.25
352000	Mandats effectués par les communes	550,000	550,000	273,008.80
39	Imputations internes	1,420,600	96,000	79,720.95
390020	Véhicules de service	386,000	0	0.00
390040	Recettes accordées à d'autres services	40,000	40,000	0.00
390125	Imprimés	0	0	1,500.00
390145	Imprimante multifonction	7,000	6,000	8,983.65
390627	Prestations informatiques SIEN	0	0	25,875.00
390651	Entretien des forêts cantonales	0	0	1,298.00
390827	PI frais de maintenance	21,600	0	21,600.00
390831	PI Emoluments	0	0	12,236.30
390839	PI mandats, experts, études	30,000	50,000	8,184.20
390840	PI manifestations, réceptions	0	0	43.80

Remarques

462300	Service des transports (suite) Part communale, entrepr. de transports	L'évolution de la part communale est corrélée à la rubrique budgétaire 364400 "Entreprises de transport". Comme expliqué précédemment, l'augmentation est principalement due à l'introduction de l'horaire 2016 ainsi qu'à la contribution du canton au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). A noter que l'estimation budgétaire de la part communale s'est basée sur une nouvelle clé de répartition (60% canton, 40% communes) qui sera prochainement soumise au Grand Conseil dans le cadre du rapport sur le financement des transports publics (LTP).
481411	Dissolution réserve matériel roulant	La réserve pour matériel roulant sera totalement dissoute afin d'atténuer l'effet de l'introduction de l'horaire 2016.
	Service des ponts et chaussées	
307100	Prestations retraités à charge de l'Etat	Suite aux nouvelles dispositions sur les retraites anticipées des professions pénibles, les coûts y relatifs sont dorénavant assumés par la caisse de pensions.
311000	Machines, mobilier et équipement	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, l'acquisition des véhicules légers figure désormais au budget du service de la sécurité civile et militaire.
311030	Véhicules	Idem.
313010	Carburants	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, l'achat de carburant figure désormais au budget du service de la sécurité civile et militaire.
313020	Lubrifiants	Idem.
313030	Matériel véhicules, radio, outillage	Le budget est dorénavant réparti sur les rubriques budgétaires 313035 "Matériel véhicules" et 313040 "Matériel, fournitures". Le montant global est en diminution suite à la centralisation de l'entretien des véhicules au garage de l'Etat.
313410	Marchandises entretien routes et ouvrages	Le transfert de dépenses (gravillonnages) sous la rubrique budgétaire 314410 "Entretien des routes" réalisé au budget 2015 s'est révélé trop important. Un montant de 50'000 francs a donc été rapatrié pour couvrir les besoins d'achats de matériaux utilisés pour les prestations internes.
314405	Entretien des berges et travaux d'art	Certains travaux de curage ou d'entretien des berges de cours d'eau seront reportés en 2017.
314420	Entretien électromécanique des tunnels	Le budget a été adapté pour tenir compte des prestations à réaliser avec le crédit d'assainissement de l'électromécanique sur la H20.
314440	Correction routes, entret. ouvrages d'art	Le budget a été adapté pour tenir compte des prestations à réaliser avec les crédits d'assainissement des ouvrages d'art sur la H20 ainsi que de la 12 ^{ème} étape de restauration et d'assainissement des routes cantonales.
314490	Traitement des déchets	Adaptation budgétaire sur la base des comptes 2014.
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, une partie de ces dépenses figure désormais au budget du service de la sécurité civile et militaire.
318083	Taxes poids lourds et vignettes	Idem.
318090	Taxes téléphone et natel	Ces dépenses sont dorénavant centralisées au service informatique.
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, ces dépenses figurent désormais au budget du service de la sécurité civile et militaire.
390020	Véhicules services	Budget lié à la refacturation interne suite au transfert de la gestion du parc véhicules au garage de l'Etat, respectivement au service de la sécurité civile et militaire.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Dépt. dév. territorial et environnement				
390856	Coûts forfaitaires véhicules	936,000	0	0.00
41	Patentes et concessions	2,300,000 -	2,280,000 -	2,493,453.82 -
410420	Extraction de gravier du lac	820,000 -	830,000 -	947,342.82 -
410430	Concessions hydrauliques	1,480,000 -	1,450,000 -	1,546,111.00 -
42	Revenus des biens	0	0	4,363.50 -
424000	Plus-values cessions d'immobilisations	0	0	4,363.50 -
43	Contributions	1,180,000 -	1,240,000 -	1,488,760.95 -
434450	Honoraires, location CNERN	50,000 -	50,000 -	63,123.05 -
435000	Ventes à des tiers	50,000 -	60,000 -	32,642.74 -
435700	Virement produits cession immobilisation	0	0	7,000.00 -
436400	Recettes dégâts lors d'accidents	330,000 -	330,000 -	151,671.40 -
438400	Prestations Etat, construction A5	350,000 -	350,000 -	910,772.84 -
439850	Recettes diverses	400,000 -	450,000 -	323,550.92 -
44	Parts à des recettes sans affectation	14,127,000 -	14,215,500 -	13,807,669.28 -
440400	Part aux droits sur les carburants	9,365,000 -	9,307,500 -	9,236,412.03 -
440410	Redevances sur trafic poids lourds	4,762,000 -	4,908,000 -	4,571,257.25 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	0	0	60,110.22 -
452500	Remboursements des communes	0	0	60,110.22 -
46	Subventions acquises	1,080,000 -	0	70,999.65 -
460800	Subventions fédérales diverses	1,080,000 -	0	70,999.65 -
49	Imputations internes	920,000 -	61,500 -	16,083.90 -
490020	Prestations de service internes	0	0	83.90 -
490415	Prélèvement fonds routes communales	900,000 -	0	0.00
490610	Locations	0	41,500 -	0.00
490831	PI Emoluments	20,000 -	20,000 -	15,900.00 -
490842	Redevances, patentes, taxes	0	0	100.00 -
Service énergie et de l'environnement				
	<i>Total des charges</i>	<i>12,894,858</i>	<i>16,677,171</i>	<i>22,515,983.70</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>7,841,000 -</i>	<i>10,534,000 -</i>	<i>8,959,366.81 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>5,053,858</i>	<i>6,143,171</i>	<i>13,556,616.89</i>
30	Charges de personnel	4,762,400	4,809,419	4,707,507.90
300000	Commissions	10,000	8,500	9,183.60
301000	Personnel administratif et exploitation	3,873,624	3,916,066	3,830,635.85
301750	Service de piquet	12,960	13,577	7,255.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	368,277	366,082	361,577.50
304000	Caisse de pensions	492,539	501,193	494,899.95
309000	Frais, formation et perfectionnement	5,000	4,000	3,956.00
31	Biens, services et marchandises	1,488,200	1,702,500	1,350,057.65
310030	Livres et périodiques	4,500	4,000	2,419.41
310060	Information	69,500	69,500	57,184.70
311000	Machines, mobilier et équipement	99,000	199,000	91,863.87
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	33,000	33,000	21,389.50
313010	Carburants	0	10,000	5,296.70
313080	Produits chimiques	93,000	92,000	87,600.70
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	136,900	0	0.00
315010	Entretien des véhicules et appareils	0	155,000	142,891.54
317000	Déplacements	50,000	50,000	41,822.10
318000	Mandats, expertises, études	160,000	231,000	116,798.51
318015	Analyses particulières	30,000	38,000	30,326.85
318065	Assurance des véhicules et du matériel	19,000	19,000	17,282.50
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	2,500	2,427.00
318430	Elimination de déchets spéciaux	180,000	180,000	169,338.40
318440	Elimination de véhicules usagés	460,000	455,000	449,791.27
318460	Contrôle vignettes install. de chauffage	120,000	132,000	97,566.00
319000	Cotisations	13,300	12,500	9,693.15
319010	Indemnités de dépens	5,000	5,000	0.00
319800	Autres frais divers	15,000	15,000	6,365.45
33	Amortissements	1,171,258	1,791,552	1,687,717.70
330010	Pertes sur débiteurs	0	0	17,799.75
331000	Biens du patrimoine administratif	1,171,458	1,791,552	1,669,917.95
331007	Amortissement patrimoine ADM manuellement	200 -	0	0.00

Remarques

Service des ponts et chaussées (suite)		
390856	Coûts forfaitaires véhicules	Idem.
440410	Redevances sur trafic poids lourds	Adaptation budgétaire sur la base des estimations fournies par la Confédération.
460800	Subventions fédérales diverses	Utilisation des contributions globales fédérales pour soutenir l'entretien des routes principales.
490415	Prélèvement fonds routes communales	Application de l'art. 35a al. 2 de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) qui prévoit que la part non utilisée de l'attribution annuelle est affectée à l'entretien des routes cantonales.
Service de l'énergie et de l'environnement		
311000	Machines, mobilier et équipement	Diminution par rapport au budget 2015 qui prévoyait l'acquisition exceptionnelle de trois appareils pour une valeur globale de quelque 100'000 francs à destination d'analyses de la qualité de l'air et du laboratoire.
313010	Carburants	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, l'achat de carburant figure désormais au budget du service de la sécurité civile et militaire.
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	Suite à la centralisation de l'entretien des véhicules au garage de l'Etat, respectivement au service de la sécurité civile et militaire, le budget d'entretien des équipements est présenté sous cette nouvelle rubrique (anciennement sous la rubrique budgétaire 315010 "Entretien des véhicules et appareils"). Le budget est légèrement inférieur par rapport à 2015 puisque l'entretien sur les appareils analytiques du laboratoire est réalisé depuis peu à l'interne du service.
315010	Entretien des véhicules et appareils	Idem.
318000	Mandats, expertises, études	En 2015, une augmentation des moyens avait été nécessaire pour la réalisation de plusieurs mandats, qui avaient été reportés les années précédentes (notamment la mise en place d'une solution informatique avec le SIEN pour contrôler l'exécution conforme à la loi cantonale sur l'énergie des articles sur la détermination des performances énergétiques des bâtiments). Le budget 2016 retrouve le niveau des années antérieures à 2015.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Dépt. dév. territorial et environnement				
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	66,000	66,000	64,973.00
351250	Conférences intercantionales	66,000	66,000	64,973.00
37	Subventions redistribuées	5,400,000	8,300,000	6,593,104.40
372801	Subventions redistribuées	0	100,000	0.00
375800	Subventions féd.redistribuées aux privés	3,400,000	4,200,000	5,397,760.35
376500	Assainissement bruit ferroviaire	2,000,000	4,000,000	1,195,344.05
38	Attributions aux financements spéciaux	0	0	8,100,000.00
381680	Provision sites pollués	0	0	8,100,000.00
39	Imputations internes	7,000	7,700	12,623.05
390115	Fournitures de bureau	0	300	0.00
390125	Imprimés	0	800	50.55
390145	Imprimante multifonction	7,000	6,600	3,972.50
390627	Prestations informatiques SIEN	0	0	490.00
390831	PI Emoluments	0	0	150.00
390839	PI mandats, experts, études	0	0	6,400.00
390840	PI manifestations, réceptions	0	0	179.65
390851	PI entret. véhicules	0	0	1,380.35
43	Contributions	639,000 -	613,000 -	653,361.21 -
431000	Emoluments administratifs	34,000 -	32,000 -	41,670.00 -
431460	Vignettes installations de chauffage	280,000 -	250,000 -	294,150.00 -
434800	Prestations de services diverses	91,000 -	85,000 -	102,692.80 -
435410	Valorisation mat. des véhicules usagés	15,000 -	20,000 -	5,351.80 -
436020	Remboursement de frais divers	0	0	145.80 -
436430	Remb. élimination déchets spéciaux	180,000 -	180,000 -	169,338.40 -
437000	Amendes	1,000 -	0	0.00
439850	Recettes diverses	38,000 -	46,000 -	40,012.41 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	207,000 -	220,000 -	220,000.00 -
450800	Dédommagements de la Confédération	182,000 -	195,000 -	195,000.00 -
451800	Dédommagements d'autres cantons	25,000 -	25,000 -	25,000.00 -
46	Subventions acquises	95,000 -	95,000 -	184,121.20 -
460800	Subventions fédérales diverses	95,000 -	95,000 -	177,721.20 -
469800	Subventions diverses	0	0	6,400.00 -
47	Subventions à redistribuer	5,400,000 -	8,300,000 -	6,593,104.40 -
470650	Subv. féd., assainissement bruit ferroviaire	2,000,000 -	4,000,000 -	1,195,344.05 -
470800	Subventions fédérales à redistribuer	3,400,000 -	4,200,000 -	5,397,760.35 -
474100	Subvention en provenance de l'étranger	0	100,000 -	0.00
49	Imputations internes	1,500,000 -	1,306,000 -	1,308,780.00 -
490020	Prestations de service internes	0	0	1,000.00 -
490040	Revenus acquis d'autres services	800,000 -	800,000 -	800,000.00 -
490471	Prélèv. fds eaux, charges fonctionnement	700,000 -	500,000 -	500,000.00 -
490831	PI Emoluments	0	6,000 -	3,280.00 -
490850	PI subventions propres	0	0	4,500.00 -
Service de la faune, forêts et nature				
<i>Total des charges</i>		12,653,561	12,904,949	11,985,255.77
<i>Total des revenus</i>		6,648,400 -	6,427,400 -	6,437,447.50 -
<i>Charges/Revenus(-)</i>		6,005,161	6,477,549	5,547,808.27
30	Charges de personnel	5,637,015	5,768,887	5,495,666.20
300000	Commissions	14,000	14,000	9,222.70
301000	Personnel administratif et exploitation	4,393,125	4,476,600	4,345,627.00
301010	Salaires occasionnels	75,000	60,000	40,224.10
301750	Service de piquet	30,000	42,000	33,342.50
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	501,643	491,748	482,070.70
304000	Caisse de pensions	568,247	624,539	551,171.25
309000	Frais, formation et perfectionnement	55,000	60,000	34,007.95
31	Biens, services et marchandises	1,754,200	1,914,800	1,821,173.12
311020	Armes et moyens d'intervention	0	0	1,545.50
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	0	32,000	25,026.10
313010	Carburants	28,000	90,000	87,197.95
313060	Matériel, fournitures et habillement	207,000	220,000	176,201.98
313430	Oeufs, alevins, nourriture	0	0	2,310.90
313600	Matières premières	50,000	50,000	40,860.60
314400	Entretien des berges et cours d'eau	55,000	50,000	68,790.30

Remarques

Service de l'énergie et de l'environnement (suite)		
372801	Subventions redistribuées	La rubrique est destinée au versement de subventions en faveur de mesures énergétiques concernant des bâtiments de l'Etat qui s'inscrivent dans le cadre du projet européen "Holistic". En principe, tous les paiements pour ce projet devraient être effectués en 2015. Dans l'éventualité d'un versement différé de la Commission européenne, un solde serait à payer en 2016, dont les montants alloués sont compensés par une recette équivalente sous la rubrique budgétaire 474100 "Subvention en provenance de l'étranger".
375800	Subventions féd. redistribuées aux privés	Une directive émise en octobre 2011 et émanant de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie demande aux cantons d'indiquer de manière uniforme et transparente dans les comptes et les budgets cantonaux les subsides versés dans le cadre du Programme Bâtiments pour l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment. Un montant équivalent est présenté sous la rubrique budgétaire 470800 "Subventions fédérales à redistribuer". Ce montant correspond à une estimation des subventions du Programme Bâtiments versées directement aux ayants droit neuchâtelois. Elles sont sujettes à des variations importantes en fonction des redéfinitions du Programme et des projets réalisés.
376500	Assainissement bruit ferroviaire	Dans le cadre des mesures prises pour la réduction du bruit émis par les chemins de fer, la Confédération alloue des contributions (conformément à l'ordonnance y relative). Selon les estimations actuelles, ce sont quelque 2,5 millions de francs qui devraient être payés sur les deux prochaines années. Ces contributions sont redistribuées par le canton aux ayants droit propriétaires pour la pose de fenêtres antibruit. Comme cette distribution se fait en fonction des travaux qui ont abouti, mais qui ne dépendent pas de l'autorité, la somme restante a été répartie sur deux ans. Vu l'état d'avancement en 2015, il est cependant très probable que cette action s'étendra encore sur le budget 2017, voire 2018. Les montants alloués sont exactement compensés par une recette équivalente encaissée sous la rubrique budgétaire 470650 "Subventions féd., assainissement bruit ferroviaire".
431460	Vignettes installations de chauffage	La vente des vignettes de contrôle rapporte 530'000 francs tous les deux ans. Les entreprises spécialisées ont commencé à l'époque le travail de contrôle sur les installations où il y avait un abonnement d'entretien, soit environ les deux tiers, le dernier tiers ayant été traité l'année suivante. Ainsi, le budget reflète cette fluctuation qui tendra à s'équilibrer au fil des ans.
470650	Subv. féd. assainissement bruit ferroviaire	Cf. rubrique budgétaire 376500 "Assainissement bruit ferroviaire".
470800	Subventions fédérales à redistribuer	Cf. rubrique budgétaire 375800 "Subventions féd. redistribuées aux privés".
474100	Subvention en provenance de l'étranger	Cf. rubrique budgétaire 372801 "Subventions redistribuées".
490471	Prélèv. fds eaux, charges fonctionnement	Une participation plus importante a été octroyée au service pour ses travaux dans le domaine de l'épuration et de l'adduction des eaux.
Service de la faune, des forêts et de la nature		
301010	Salaires occasionnels	Augmentation liée à une clarification des fonctions et du mode de rémunération des gardes-faune auxiliaires. Les dépenses relatives aux tâches récurrentes ou liées à des projets spécifiques que le service de la faune, des forêts et de la nature leur confie ont été intégrées dans cette rubrique budgétaire.
301750	Service de piquet	Baisse en lien avec des ajustements par rapport aux dispositions en vigueur et au fait que les heures de service de piquet des gardes-faune piscicoles sont compensées en temps plutôt que par des indemnités.
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, ces dépenses figurent désormais au budget du service des bâtiments.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Dépt. dév. territorial et environnement				
314450	Entretien des piscicultures	30,000	30,000	22,246.45
314470	Entretien des sites naturels	295,000	250,000	292,698.55
315020	Entretien des véhicules	0	45,000	44,277.15
316000	Loyers	8,000	33,000	29,655.00
317000	Déplacements	180,000	186,000	152,902.15
318000	Mandats, expertises, études	335,000	340,000	322,208.85
318063	Assurance-RC des chasseurs	9,000	9,000	9,000.00
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	12,600	12,602.00
318435	Travaux par entreprises	480,000	490,000	460,375.70
319000	Cotisations	17,200	17,200	16,380.00
319800	Autres frais divers	60,000	60,000	56,893.94
33	Amortissements	257,547	274,762	215,451.85
330000	Biens du patrimoine financier	15,545	13,090	13,866.00
330010	Pertes sur débiteurs	4,000	4,000	188.85
331000	Biens du patrimoine administratif	238,002	257,672	201,397.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	372,100	359,000	296,793.05
351430	Dédommagement à l'Ecole de Lyss	52,100	39,000	27,675.00
352000	Mandats effectués par les communes	320,000	320,000	269,118.05
36	Subventions accordées	2,151,000	2,193,000	1,886,138.55
362410	Travaux forestiers de cantonnement	300,000	300,000	300,372.00
362418	Entretien de la forêt	950,000	950,000	850,796.00
365435	Encourag.bois indigène et fonds du bois	50,000	48,000	53,116.05
365440	Dégâts aux cultures	160,000	160,000	156,575.75
365455	Restitution sociétés de chasse et de pêche	37,000	37,000	34,480.00
365485	Extensification	430,000	470,000	313,248.75
365800	Divers organismes et instit. privées	54,000	48,000	30,250.00
366000	Formation professionnelle	170,000	180,000	125,072.00
366430	Terrains maigres	0	0	22,228.00
37	Subventions redistribuées	2,308,000	2,122,400	2,056,712.75
372490	Entretien de la forêt	2,200,000	2,070,000	1,989,323.00
376400	Protection de la nature	108,000	52,400	67,389.75
39	Imputations internes	173,700	272,100	213,320.25
390040	Recettes accordées à d'autres services	2,100	0	3,658.10
390115	Fournitures de bureau	0	1,000	0.00
390125	Imprimés	1,000	1,000	119.85
390145	Imprimante multifonction	3,000	3,000	2,469.60
390600	Locations	7,600	7,600	7,970.00
390625	Remboursements de traitements	0	75,000	76,148.70
390651	Entretien des forêts cantonales	120,000	109,500	99,801.00
390722	Attrib. fonds forestier de réserve	40,000	40,000	0.00
390821	Prestations internes Garage Arsenal Colombier	0	5,000	10,643.00
390839	PI mandats, experts, études	0	20,000	10,026.00
390841	PI Noeud cantonal	0	0	2,484.00
390847	PI matériel et outillage	0	10,000	0.00
41	Patentes et concessions	540,000 -	540,000 -	547,086.20 -
410440	Permis de chasse	250,000 -	250,000 -	253,610.00 -
410450	Permis de pêche	290,000 -	290,000 -	293,476.20 -
42	Revenus des biens	488,900 -	496,000 -	519,033.70 -
423300	Revenus immeubles patrimoine financier	8,900 -	16,000 -	0.00
427300	Revenus immeubles patrim. administratif	480,000 -	480,000 -	519,033.70 -
43	Contributions	1,679,200 -	1,780,000 -	1,708,581.45 -
431000	Emoluments administratifs	9,000 -	9,000 -	14,814.00 -
431400	Martelages forêts privées	80,000 -	74,000 -	89,642.00 -
434430	Prestations de service	300,000 -	350,000 -	305,622.12 -
434440	Redevances	15,000 -	15,000 -	27,678.95 -
435050	Ventes de bois	1,250,000 -	1,300,000 -	1,242,118.32 -
435060	Ventes d'animaux	4,000 -	7,000 -	2,271.16 -
438000	Prestations pour investissements	3,200 -	0	4,810.30 -
439850	Recettes diverses	18,000 -	25,000 -	21,624.60 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	180,000 -	0	200,000.00 -
450800	Dédommagements de la Confédération	180,000 -	0	200,000.00 -
46	Subventions acquises	1,283,000 -	1,335,700 -	1,275,767.30 -
460430	Subv. féd. réserves naturelles	70,000 -	72,000 -	72,000.00 -

Remarques

Service de la faune, des forêts et de la nature (suite)		
313010	Carburants	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, une partie de ces dépenses figure désormais au budget du service de la sécurité civile et militaire.
314470	Entretien des sites naturels	Variation budgétaire expliquée par l'entretien de surface de compensation écologique (effectué par des agriculteurs) pour le compte de l'OFROU. Cette opération est totalement financée par la Confédération (cf. rubrique budgétaire 450800 "Dédommagements de la Confédération").
315020	Entretien des véhicules	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, une partie de ces dépenses figure désormais au budget du service de la sécurité civile et militaire. Les dépenses qui restent à charge du service de la faune, des forêts et de la nature (remorques, roulottes, pelle rétro, dumper) ont été intégrées à la rubrique budgétaire 313060 "Matériel, fournitures et habillement".
316000	Loyers	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, une partie de ces dépenses figure désormais au budget du service des bâtiments.
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, ces dépenses figurent désormais au budget du service de la sécurité civile et militaire.
351430	Dédommagement à l'Ecole de Lyss	L'augmentation est, d'une part, liée à une modification de la participation des cantons membres de la fondation dès 2016 (besoins financiers accrus de l'école) et, d'autre part, à l'intégration du soutien aux centres de compétences spécialisés "sylviculture" et "génie forestier" dans cette rubrique.
365485	Extensification	Le budget 2016 tient compte de la diminution de 10% de la part cantonale requise pour sa participation aux prestations écologiques et de la progression de la mise en œuvre des réseaux écologiques.
365800	Divers organismes et instit. privées	Variation budgétaire expliquée par l'ajout de la contribution aux activités de l'Association de la Grande Cariçaie sur territoire neuchâtelois.
372490	Entretien de la forêt	Augmentation des montants des subventions fédérales "forêts" pour la période RPT 2016-2019 demandée à la Confédération (à mettre en corrélation avec la rubrique budgétaire 470455 "Entretien de la forêt").
376400	Protection de la nature	Augmentation des montants des subventions fédérales "nature et paysage" pour la période RPT 2016-2019 demandée à la Confédération (à mettre en corrélation avec la rubrique budgétaire 470460 "Subventions fédérales protection de la nature").
390625	Remboursements de traitements	La facturation interne liée à l'appui d'une collaboratrice du service juridique a été abandonnée par souci de simplification administrative.
423300	Revenus immeubles patrimoine financier	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, une partie de ces recettes figure désormais au budget du service des bâtiments. Seuls les revenus provenant de la location de terrains restent au service de la faune, des forêts et de la nature.
434430	Prestations de service	Diminution consécutive à l'octroi d'un mandat par l'OFROU pour l'entretien des mesures de compensation de l'autoroute A5. Ce mandat entraîne une réduction des prestations fournies en faveur d'autres tiers.
450800	Dédommagements de la Confédération	Nouvelles recettes issues d'une convention passée avec l'OFROU concernant la gestion des surfaces de compensation A5.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Dépt. dév. territorial et environnement				
460455	Conventions programmes tâches du service	65,000 -	35,000 -	35,000.00 -
460460	Subvention formation professionnelle	110,000 -	140,000 -	94,537.60 -
460490	Conventions programmes forêts cantonales	320,000 -	310,000 -	299,217.00 -
460810	Subventions fédérales faune et nature	410,000 -	462,700 -	468,996.00 -
462320	Participations communales aux arrondissements	308,000 -	316,000 -	306,016.70 -
47	Subventions à redistribuer	2,308,000 -	2,122,400 -	2,056,712.75 -
470455	Entretien de la forêt	2,200,000 -	2,070,000 -	1,989,323.00 -
470460	Subv. féd., protection de la nature	108,000 -	52,400 -	67,389.75 -
49	Imputations internes	169,300 -	153,300 -	130,266.10 -
490020	Prestations de service internes	17,000 -	0	10,127.00 -
490610	Locations	2,300 -	2,300 -	2,314.00 -
490651	Entretien des forêts cantonales	110,000 -	105,000 -	95,367.00 -
490831	PI Emoluments	0	4,000 -	4,400.00 -
490836	PI formation professionnelle	15,000 -	15,000 -	0.00
490846	PI vente de bois	25,000 -	27,000 -	18,058.10 -
Service de l'agriculture				
	<i>Total des charges</i>	<i>88,055,976</i>	<i>90,073,491</i>	<i>85,917,377.26</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>80,416,900 -</i>	<i>82,547,100 -</i>	<i>79,580,817.33 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>7,639,076</i>	<i>7,526,391</i>	<i>6,336,559.93</i>
30	Charges de personnel	4,259,950	4,235,040	4,318,312.50
300000	Commissions	25,800	21,300	24,952.00
301000	Personnel administratif et exploitation	3,421,124	3,426,025	3,448,015.95
301010	Salaires occasionnels	59,000	51,000	103,113.10
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	304,718	299,176	306,725.90
304000	Caisse de pensions	439,308	426,939	428,564.55
309000	Frais, formation et perfectionnement	10,000	10,600	6,941.00
31	Biens, services et marchandises	1,628,400	1,906,700	2,173,017.17
310030	Livres et périodiques	4,000	6,100	3,664.07
311000	Machines, mobilier et équipement	89,000	84,000	94,168.95
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	0	186,500	179,441.55
313010	Carburants	0	16,000	14,967.75
313040	Matériel et fournitures	97,000	95,000	94,928.85
313070	Produits alimentaires	280,000	280,000	264,402.92
313090	Fournitures de nettoyage et matériel	0	27,000	23,853.25
313510	Lutte contre les ravageurs	4,000	4,000	2,652.41
313600	Matières premières	57,000	57,000	54,570.09
313800	Marchandises diverses	12,200	12,200	9,551.10
314000	Entretien des bâtiments	327,000	324,000	357,822.16
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	50,000	90,000	50,319.22
315020	Entretien des véhicules	0	23,500	16,011.45
316000	Loyers	42,300	0	55,337.35
316210	Location de lignes et appareils	4,800	4,800	3,871.00
317000	Déplacements	60,000	63,300	50,921.05
317610	Manifestations et réceptions	29,500	33,500	44,431.60
318000	Mandats, expertises, études	477,500	500,000	384,635.05
318066	Assurance immobilière, impôts et taxes	8,000	8,000	8,594.45
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	4,000	3,946.90
318330	Frais divers de banque	0	0	180.61
318585	Promotion OVPT	0	0	353,131.61
318590	Partenariat avec Tourisme neuchâtelois	0	0	19,500.00
319000	Cotisations	26,700	26,700	24,519.90
319320	Indemnités pour perte de culture	4,300	0	0.00
319570	Frais PSET	10,000	8,000	7,243.70
319800	Autres frais divers	45,100	53,100	50,350.18
33	Amortissements	3,284,116	3,072,441	2,786,976.59
330000	Biens du patrimoine financier	44,900	47,270	46,837.49
330010	Pertes sur débiteurs	1,000	1,000	1,062.05
331000	Biens du patrimoine administratif	3,238,216	3,024,171	2,739,077.05
36	Subventions accordées	1,754,500	1,568,000	1,069,464.95
363560	Subvention OVPT	245,000	220,000	0.00
365505	Consultation en économie laitière (CASEi)	25,000	25,000	21,714.00
365510	Placement du bétail	200,000	205,000	205,000.00
365511	Promotion de l'agriculture	90,000	90,000	89,940.00
365512	Service volontaire agricole	11,000	11,000	10,900.00
365513	Contrôles agricoles	250,000	300,000	197,771.35
365514	Elevage	22,000	22,000	12,800.00

Remarques

Service de la faune, des forêts et de la nature (suite)		
460455	Conventions progr. tâches du service	Augmentation planifiée des subventions fédérales "forêts" pour la période RPT 2016-2019 liées à des tâches directement réalisées par les collaborateurs du service.
460460	Subvention formation professionnelle	Variation expliquée par des subventions plus élevées en 2015 suite à des reports de cours.
460810	Subventions fédérales faune et nature	La diminution des subventions acquises est liée à la planification de la période RPT 2016-2019, notamment à une nouvelle répartition entre la Confédération et le canton.
470455	Entretien de la forêt	Cf. rubrique budgétaire 372490 "Entretien de la forêt".
470460	Subv. féd. protection de la nature	Cf. rubrique budgétaire 376400 "Protection de la nature".
Service de l'agriculture		
312000	Eau, gaz, chauffage, électricité	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, ces dépenses figurent désormais au budget du service des bâtiments.
313010	Carburants	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, ces dépenses figurent désormais au budget du service de la sécurité civile et militaire.
313090	Fournitures de nettoyage et matériel	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, ces dépenses figurent désormais au budget du service des bâtiments.
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	Adaptation budgétaire sur la base des comptes 2014.
315020	Entretien des véhicules	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, ces dépenses figurent désormais au budget du service de la sécurité civile et militaire.
316000	Loyers	Les fermages encaissés par le service de l'agriculture pour le compte de la RN5 et des routes cantonales sont dorénavant restitués par cette rubrique (auparavant sous la rubrique budgétaire 390600 "Locations").
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, ces dépenses figurent désormais au budget du service de la sécurité civile et militaire.
319320	Indemnités perte de culture	Indemnités annuelles versées aux divers exploitants des parcelles agricoles aux alentours de la place de parc des gens du voyage pour les dégâts occasionnés.
363560	Subvention OVPT	La subvention prévue initialement ne tenait pas compte de diverses prestations fournies gracieusement par l'Etat jusqu'à fin 2014 (assurances, frais de révision, gestion des salaires, etc.). Une participation partielle à ces surcoûts a été validée.
365513	Contrôles agricoles	La part des nouveaux contrôles agricoles liés à la mise en œuvre de PA 2014-17 a été réduite en raison de leur prise en charge partielle par les bénéficiaires.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Dépt. dév. territorial et environnement				
365515	Contribution qualité du paysage	500,000	300,000	104,852.10
366000	Formation professionnelle	16,500	0	16,487.50
366520	CNAV, vulgarisation agricole	380,000	380,000	395,000.00
366800	Subsides aux personnes physiques	15,000	15,000	15,000.00
37	Subventions redistribuées	77,090,000	79,200,000	75,521,005.25
375500	Paiements directs et écologiques	77,090,000	79,200,000	75,521,005.25
39	Imputations internes	39,010	91,310	48,600.80
390020	Véhicules de service	0	0	153.40
390040	Recettes accordées à d'autres services	0	0	67.50
390125	Imprimés	2,000	2,000	1,563.20
390145	Imprimante multifonction	3,000	8,500	5,744.85
390600	Locations	24,310	65,810	24,521.00
390606	Prestations d'enseignement	0	0	2,554.00
390829	PI Cafétériat, restau.	9,700	15,000	9,654.45
390831	PI Emoluments	0	0	100.00
390840	PI manifestations, réceptions	0	0	1,770.95
390842	Redevances, patentes, taxes	0	0	2,471.45
41	Patentes et concessions	0	0	7,149.46 -
410400	Redevances	0	0	7,149.46 -
42	Revenus des biens	821,000 -	988,300 -	1,421,456.79 -
423500	Fermages agricoles	270,000 -	270,000 -	377,033.70 -
423510	Fermages viticoles	51,000 -	51,000 -	50,016.10 -
424000	Plus-values cessions d'immobilisations	500,000 -	500,000 -	845,364.00 -
427300	Revenus immeubles patrim. administratif	0	167,300 -	149,042.99 -
43	Contributions	1,181,400 -	1,174,800 -	1,193,133.53 -
431000	Emoluments administratifs	54,500 -	54,500 -	49,610.00 -
434800	Prestations de services diverses	282,000 -	322,100 -	247,264.55 -
435000	Ventes à des tiers	820,000 -	735,000 -	760,486.15 -
436030	Remboursement de frais	5,000 -	5,000 -	8,249.05 -
436050	Remboursement de subventions fs	0	0	7,000.00 -
436350	Remb. frais chauffage, eau, électricité	0	31,300 -	219.75 -
436410	Participation de tiers sur entretien	7,000 -	7,000 -	1,817.52 -
439500	Contributions mesures d'intégration	10,000 -	12,000 -	12,069.00 -
439505	Recettes OVPT	0	0	80,533.25 -
439850	Recettes diverses	2,900 -	7,900 -	25,884.26 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	161,600 -	166,500 -	156,915.10 -
450800	Dédommagements de la Confédération	1,600 -	6,500 -	2,393.75 -
451800	Dédommagements d'autres cantons	160,000 -	160,000 -	154,521.35 -
46	Subventions acquises	1,065,000 -	870,000 -	845,193.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	865,000 -	750,000 -	843,696.00 -
462516	Particip. communales qualité du paysage	200,000 -	120,000 -	0.00
469210	Contribution de l'ECAP	0	0	1,497.00 -
47	Subventions à redistribuer	77,090,000 -	79,200,000 -	75,521,005.25 -
470520	Subv. féd., paits directs et écologiques	77,090,000 -	79,200,000 -	75,521,005.25 -
49	Imputations internes	97,900 -	147,500 -	435,964.20 -
490040	Revenus acquis d'autres services	0	0	682.00 -
490371	Entretien Mycorama	0	30,000 -	0.00
490510	Bonification du fonds viticole	0	0	235,000.00 -
490610	Locations	0	0	2,200.45 -
490827	PI frais de maintenance	0	0	9.00 -
490829	PI Cafétériat, restaurant	0	0	17,581.55 -
490831	PI Emoluments	10,000 -	7,500 -	15,853.10 -
490832	PI Energie, chauffage, électricité	0	30,000 -	26,477.40 -
490833	PI Entretien bâtiments	0	0	37,798.60 -
490837	PI frais de conciergerie	45,000 -	45,000 -	44,040.00 -
490840	PI manifestations, réceptions	42,900 -	35,000 -	51,784.50 -
490842	Redevances, patentes, taxes	0	0	201.50 -
490844	PI rbt. frais km	0	0	267.00 -
490847	PI matériel et outillage	0	0	3,779.10 -
490848	PI Location véhicule, machines et équipement	0	0	290.00 -

Remarques

Service de l'agriculture (suite)		
365515	Contribution qualité du paysage	Augmentation liée à l'introduction progressive des projets pour la qualité du paysage.
366000	Formation professionnelle	Contribution annuelle de formation agricole prise en charge par le service de l'agriculture (et non plus par le service de la formation post-obligatoire), par analogie aux autres cantons romands.
375500	Paiements directs et écologiques	Variation budgétaire due à l'introduction progressive de nouvelles mesures dans le cadre de PA 2014-17.
390600	Locations	Rubrique budgétaire destinée à la restitution des loyers encaissés par le service de l'agriculture pour le compte de divers services de l'Etat.
427300	Revenus immeubles patr. administratif	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, ces recettes figurent désormais au budget du service des bâtiments.
434800	Prestations de services diverses	Diverses prestations de services notamment d'intendance et de conciergerie sont facturées via des rubriques de prestations internes.
435000	Ventes à des tiers	Concernant la production de vin, une normalisation de la récolte est attendue par rapport aux deux dernières années.
436350	Remb. frais chauffage, eau, électricité	Cf. rubrique budgétaire 312000 "Eau, gaz, chauffage, électricité".
460800	Subventions fédérales diverses	Augmentation du quota de personnes placées par le service de l'emploi et des subventions fédérales qui en découlent.
462516	Participations communales qualité du paysage	Rubrique budgétaire destinée à la comptabilisation de la part communale aux contributions sur la qualité du paysage (40% sur la part cantonale). À mettre en corrélation avec la rubrique budgétaire 365515 "Contribution qualité du paysage".
470520	Subv. féd. paiements directs et ecol.	Cf. rubrique budgétaire 375500 "Paiements directs et écologiques".
490832	PI Energie, chauffage, électricité	Cf. rubrique budgétaire 312000 "Eau, gaz, chauffage, électricité".



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Dépt. dév. territorial et environnement				
Service consommation et aff vétérinaires				
Total des charges		9,115,974	8,006,308	8,252,279.90
Total des revenus		10,599,000 -	9,343,800 -	8,528,175.10 -
Charges/Revenus(-)		1,483,026 -	1,337,492 -	275,895.20 -
30	Charges de personnel	4,865,385	4,876,904	4,789,846.75
301000	Personnel administratif et exploitation	3,931,320	3,887,492	3,787,298.50
301010	Salaires occasionnels	45,000	96,000	139,561.40
301750	Service de piquet	15,000	15,000	14,545.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	351,383	349,568	340,279.75
304000	Caisse de pensions	490,681	496,844	476,137.70
309000	Frais, formation et perfectionnement	32,000	32,000	32,024.40
31	Biens, services et marchandises	2,411,000	1,275,000	1,278,943.34
311000	Machines, mobilier et équipement	140,000	160,000	248,480.37
313800	Marchandises diverses	376,000	360,000	311,169.58
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	55,000	50,000	50,272.73
317000	Déplacements	100,000	111,000	97,487.90
317610	Manifestations et réceptions	10,000	10,000	10,467.30
318000	Mandats, expertises, études	433,000	262,000	261,946.01
318040	Mesures de prophylaxie	100,000	100,000	96,330.99
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	3,500	2,841.40
318500	Elimination de déchets	115,000	135,000	133,951.26
319010	Indemnités de dépens	0	0	6,573.40
319507	Taxes de séjour	1,000,000	0	0.00
319800	Autres frais divers	82,000	83,500	59,422.40
33	Amortissements	433,489	442,704	338,442.36
330010	Pertes sur débiteurs	100,000	80,000	106,411.36
331000	Biens du patrimoine administratif	333,489	362,704	232,031.00
34	Parts et contributions sans affectation	0	0	552,483.00
340210	Part communale aux patentes, appareils	0	0	552,483.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	10,000	10,000	8,417.75
350220	Taxes fédérales diverses	10,000	10,000	8,417.75
36	Subventions accordées	1,388,100	1,388,100	1,214,932.85
365530	Diverses institutions économiques	986,300	986,300	1,014,720.80
365555	Subventions aux refuges	50,000	50,000	49,225.00
365580	Indemnités pour bétail abattu	23,000	23,000	18,176.50
366000	Formation professionnelle	328,800	328,800	132,810.55
39	Imputations internes	8,000	13,600	69,213.85
390070	Formation professionnelle	0	0	26,100.00
390115	Fournitures de bureau	0	0	6,518.60
390125	Imprimés	5,000	10,000	689.35
390145	Imprimante multifonction	3,000	3,600	2,817.90
390625	Remboursements de traitements	0	0	37.50
390800	Prestations internes spécif. diverses	0	0	30,782.00
390821	Prestations internes Garage Arsenal Colombier	0	0	237.60
390823	Rbt traitements	0	0	581.25
390829	PI Cafétériat, restau.	0	0	25.90
390831	PI Emoluments	0	0	205.00
390840	PI manifestations, réceptions	0	0	58.65
390847	PI matériel et outillage	0	0	106.00
390851	PI entret. véhicules	0	0	1,054.10
40	Impôts	3,600,000 -	3,600,000 -	3,194,625.31 -
407100	Impôt sur les maisons de jeux	3,600,000 -	3,600,000 -	3,194,625.31 -
41	Patentes et concessions	3,276,000 -	3,276,000 -	2,955,859.75 -
410200	Etablissements publics	1,315,000 -	1,315,000 -	2,159,195.90 -
410220	Commerce détail boissons alcoolisées	1,960,000 -	1,960,000 -	773,726.85 -
410500	Patentes et taxes	1,000 -	1,000 -	22,937.00 -
43	Contributions	3,361,500 -	2,103,800 -	2,006,768.24 -
431000	Emoluments administratifs	1,184,500 -	1,234,500 -	1,201,742.03 -
431240	Recettes taxes de séjour	1,000,000 -	0	0.00
434520	Analyses pour des tiers	570,000 -	345,000 -	287,696.60 -
434800	Prestations de services diverses	85,000 -	66,500 -	90,286.60 -
436010	Remboursement de traitements	77,000 -	76,800 -	85,295.00 -

Remarques

Service de la consommation et des affaires vétérinaires		
301010	Salaires occasionnels	Les charges du personnel PAM (Prévention des Accidents par Morsures) sont dorénavant prévues sous la rubrique 301000 "Personnel administratif et exploitation" (70'000 francs). Ce personnel est par conséquent pris en compte dans le calcul des effectifs (+0.94 EPT).
311000	Machines, mobilier et équipement	Les dépenses 2014 étaient supérieures en raison du renouvellement indispensable de plusieurs équipements de laboratoire.
317000	Déplacements	Réduction des dépenses liées à l'acquisition, respectivement l'utilisation de véhicules de service en lieu et place de véhicules privés.
318000	Mandats, expertises, études	Une nouvelle charge est budgétée suite à la récente mise en réseau des laboratoires vétérinaires romands. Cette charge est compensée par les analyses que le canton de Neuchâtel va effectuer pour les autres cantons romands.
318500	Élimination de déchets	Nouvelle organisation de la collecte des sous-produits animaux au Val-de-Travers qui engendre une réduction des coûts de 20'000 francs.
319507	Taxes de séjour	L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police du commerce implique un transfert du service de l'économie au service de la consommation et des affaires vétérinaires des tâches d'encaissement de la taxe de séjour et du versement de son produit à Tourisme Neuchâtelois (à mettre en corrélation avec la rubrique budgétaire 431240 "Recettes taxes de séjour").
330010	Pertes sur débiteurs	Forte augmentation attendue du nombre de débiteurs insolubles.
407100	Impôt sur les maisons de jeux	Les revenus y relatifs sont évalués sur la base des premiers exercices comptables du casino.
431240	Recettes taxes séjour	Cf. rubrique budgétaire 319507 "Taxes de séjour".
434520	Analyses pour des tiers	L'écart budgétaire s'explique par un mandat attendu du canton du Jura pour 130'000 francs et par les recettes d'analyses facturées dans le cadre de la mise en réseau des laboratoires vétérinaires romands pour 150'000 francs.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Dépt. dév. territorial et environnement				
437000	Amendes	160,000 -	170,000 -	143,690.00 -
439850	Recettes diverses	285,000 -	211,000 -	198,058.01 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	327,500 -	330,000 -	334,267.50 -
450800	Dédommagements de la Confédération	42,500 -	45,000 -	38,917.50 -
452000	Dédommagements des communes	285,000 -	285,000 -	295,350.00 -
46	Subventions acquises	34,000 -	34,000 -	33,967.00 -
460520	Subv. féd. contrôle des vendanges	34,000 -	34,000 -	33,967.00 -
49	Imputations internes	0	0	2,687.30 -
490020	Prestations de service internes	0	0	2,434.50 -
490831	PI Emoluments	0	0	252.80 -
Service géomatique et registre foncier				
<i>Total des charges</i>		<i>6,970,874</i>	<i>7,037,569</i>	<i>6,848,985.04</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>7,100,000 -</i>	<i>6,925,000 -</i>	<i>6,983,539.56 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>129,126 -</i>	<i>112,569</i>	<i>134,554.52 -</i>
30	Charges de personnel	6,404,874	6,451,069	6,305,466.20
300000	Commissions	24,000	24,000	17,299.60
301000	Personnel administratif et exploitation	5,189,778	5,220,114	5,132,732.00
301010	Salaires occasionnels	70,000	52,310	50,372.65
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	461,309	461,124	453,033.45
304000	Caisse de pensions	647,787	681,521	646,498.50
309000	Frais, formation et perfectionnement	12,000	12,000	5,530.00
31	Biens, services et marchandises	510,000	526,000	427,359.87
311000	Machines, mobilier et équipement	31,000	31,000	30,855.55
311010	Equipements informatiques	35,000	35,000	14,927.65
311300	Licences et logiciels	175,000	175,000	173,002.04
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	6,000	6,000	5,158.50
315020	Entretien des véhicules	0	14,000	10,797.20
317000	Déplacements	48,000	48,000	38,506.30
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	2,000	1,979.00
318330	Frais divers de banque	0	0	24.61
318405	Honoraires développement par des tiers	100,000	100,000	53,183.40
318415	Honor. plans, triangulation, conservat.	90,000	90,000	79,678.75
319800	Autres frais divers	25,000	25,000	19,246.87
33	Amortissements	5,000	5,000	6,825.82
330010	Pertes sur débiteurs	5,000	5,000	6,825.82
37	Subventions redistribuées	0	0	2,774.00
375800	Subventions féd.redistribuées aux privés	0	0	2,774.00
39	Imputations internes	51,000	55,500	106,559.15
390020	Véhicules de service	0	0	1,765.35
390145	Imprimante multifonction	5,000	5,500	3,735.65
390350	Participation au frais de port	19,000	18,000	19,698.00
390627	Prestations informatiques SIEN	0	0	52,965.15
390800	Prestations internes spécif. diverses	0	0	1,200.00
390821	Prestations internes Garage Arsenal Colombier	0	1,000	0.00
390826	PI journaux, revues, imprimés	27,000	30,000	27,195.00
390847	PI matériel et outillage	0	1,000	0.00
43	Contributions	6,479,000 -	6,254,000 -	6,223,477.56 -
431000	Emoluments administratifs	5,300,000 -	5,140,000 -	5,124,925.62 -
434800	Prestations de services diverses	1,160,000 -	1,110,000 -	1,070,163.00 -
438000	Prestations pour investissements	15,000 -	0	25,844.70 -
439850	Recettes diverses	4,000 -	4,000 -	2,544.24 -
46	Subventions acquises	111,000 -	111,000 -	112,000.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	111,000 -	111,000 -	112,000.00 -
47	Subventions à redistribuer	0	0	2,774.00 -
470800	Subventions fédérales à redistribuer	0	0	2,774.00 -
49	Imputations internes	510,000 -	560,000 -	645,288.00 -
490020	Prestations de service internes	40,000 -	40,000 -	27,829.20 -
490480	Prestations pr mensurations officielles	450,000 -	450,000 -	604,000.00 -
490831	PI Emoluments	20,000 -	70,000 -	13,458.80 -

Remarques

	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (suite)	
439850	Recettes diverses	Recette extraordinaire de 85'000 francs prévue en 2016 suite à la dissolution du concordat sur le commerce du bétail.
	Service de la géomatique et du registre foncier	
301010	Salaires occasionnels	Les moyens prévus au budget 2016 doivent permettre de poursuivre le travail de numérisation des archives du registre foncier.
315020	Entretien des véhicules	Conformément aux orientations prises concernant la centralisation partielle de rubriques transversales auprès des services centraux, ces dépenses figurent désormais au budget du service de la sécurité civile et militaire.
431000	Emoluments administratifs	Adaptation budgétaire sur la base des prévisions des comptes 2015.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Dépt. dev. territorial et environnement				
Fonds d'aménagement du territoire				
	<i>Total des charges</i>	1,172,000	1,807,000	1,664,462.02
	<i>Total des revenus</i>	1,172,000 -	1,807,000 -	1,664,462.02 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	0	0	0.00
31	Biens, services et marchandises	470,000	605,000	22,159.72
318000	Mandats, expertises, études	455,000	590,000	22,159.72
319010	Indemnités de dépens	15,000	15,000	0.00
36	Subventions accordées	400,000	900,000	142,302.30
362400	Plans d'aménagement	300,000	300,000	0.00
365540	Mesures de soutien	100,000	100,000	142,302.30
366400	Expropriation	0	500,000	0.00
38	Attributions aux financements spéciaux	0	0	1,500,000.00
381240	Provision litiges en cours	0	0	1,500,000.00
39	Imputations internes	302,000	302,000	0.00
390625	Remboursements de traitements	252,000	252,000	0.00
390839	PI mandats, experts, études	50,000	50,000	0.00
40	Impôts	946,400 -	82,100 -	823,095.10 -
403320	Contributions sur plus-values	946,400 -	82,100 -	823,095.10 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	225,600 -	1,724,900 -	841,366.92 -
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	225,600 -	1,724,900 -	841,366.92 -
Fonds des routes communales				
	<i>Total des charges</i>	2,791,600	1,929,300	1,952,049.00
	<i>Total des revenus</i>	2,791,600 -	1,929,300 -	1,952,049.00 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	0	0	0.00
36	Subventions accordées	1,891,600	1,929,300	311,579.90
362420	Travaux routiers	1,891,600	1,929,300	311,579.90
38	Attributions aux financements spéciaux	0	0	1,640,469.10
380000	Virement à la fortune du fonds	0	0	1,640,469.10
39	Imputations internes	900,000	0	0.00
390415	Prélèvement fonds routes communales	900,000	0	0.00
48	Prélèvements sur financements spéciaux	900,000 -	0	0.00
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	900,000 -	0	0.00
49	Imputations internes	1,891,600 -	1,929,300 -	1,952,049.00 -
495000	Bonification budgétaire	1,891,600 -	1,929,300 -	1,952,049.00 -
Fonds cantonal de l'énergie				
	<i>Total des charges</i>	2,244,197	2,037,655	699,345.60
	<i>Total des revenus</i>	2,244,197 -	2,037,655 -	699,345.60 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	0 -	0	0.00
30	Charges de personnel	39,197	32,655	24,510.10
301010	Salaires occasionnels	36,000	30,000	22,519.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	3,197	2,655	1,991.10
31	Biens, services et marchandises	305,000	305,000	152,983.50
310060	Information	50,000	50,000	21,547.00
317000	Déplacements	5,000	5,000	2,818.50
318000	Mandats, expertises, études	250,000	250,000	120,268.00
319800	Autres frais divers	0	0	8,350.00
36	Subventions accordées	1,900,000	1,700,000	521,852.00
362800	Subsides divers aux communes	350,000	250,000	190,200.00
365800	Divers organismes et instit. privées	250,000	250,000	105,300.00
366800	Subsides aux personnes physiques	1,300,000	1,200,000	226,352.00
46	Subventions acquises	300,000 -	300,000 -	199,800.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	300,000 -	300,000 -	199,800.00 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	1,944,197 -	1,137,655 -	73,008.10 -
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	1,944,197 -	1,137,655 -	73,008.10 -

Remarques

	Fonds de l'aménagement du territoire	
318000	Mandats, expertises, études	Les mandats à attribuer sont moins importants qu'en 2015, à l'instar du plan directeur des rives, espace et cours d'eau.
366400	Expropriation	Une provision a été constituée à cet effet.
403320	Contributions sur plus-values	Les encaissements seront plus élevés en 2016, suite au nombre de décisions et aux montants des contributions.
	Fonds des routes communales	
362420	Travaux routiers	Le nombre et l'ampleur des demandes étant imprévisibles, puisque dépendant des demandes communales, le budget est établi sur la base de l'attribution budgétaire annuelle au fonds (cf. rubrique budgétaire 395720 "Attrib. fonds des routes communales" sous "Secrétariat général").
390415	Prélèvement fonds routes communales	Application de l'art. 35a al. 2 de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) qui prévoit que la part non utilisée de l'attribution annuelle est affectée à l'entretien des routes cantonales.
	Fonds cantonal de l'énergie	
362800	Subsides divers aux communes	Sur la base des moyens actuellement à disposition et des promesses valables sur plusieurs années, le budget a été revu à la hausse.
366800	Subsides aux personnes physiques	Idem.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Dépt. dev. territorial et environnement				
49	Imputations internes	0	600,000 -	426,537.50 -
495000	Bonification budgétaire	0	600,000 -	426,537.50 -
Fonds des eaux				
	<i>Total des charges</i>	<i>8,660,000</i>	<i>8,767,600</i>	<i>8,772,319.00</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>8,660,000 -</i>	<i>8,767,600 -</i>	<i>8,772,319.00 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
31	Biens, services et marchandises	385,000	235,000	389,368.15
318000	Mandats, expertises, études	340,000	202,000	365,740.55
319800	Autres frais divers	45,000	33,000	23,627.60
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	144,500	143,500	138,987.50
352800	Dédommagements divers aux communes	144,500	143,500	138,987.50
36	Subventions accordées	7,430,500	7,889,100	3,552,267.00
362800	Subsides divers aux communes	7,430,500	7,889,100	3,552,267.00
38	Attributions aux financements spéciaux	0	0	4,191,696.35
380000	Virement à la fortune du fonds	0	0	4,191,696.35
39	Imputations internes	700,000	500,000	500,000.00
390471	Attribution service Energie Environnement	700,000	500,000	500,000.00
43	Contributions	8,650,000 -	8,751,600 -	8,673,040.60 -
434440	Redevances	8,650,000 -	8,751,600 -	8,673,040.60 -
46	Subventions acquises	10,000 -	16,000 -	97,632.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	10,000 -	10,000 -	91,632.00 -
461300	Subventions cantonales	0	6,000 -	6,000.00 -
49	Imputations internes	0	0	1,646.40 -
490842	Redevances, patentes, taxes	0	0	1,646.40 -
Fonds forestier de réserve				
	<i>Total des charges</i>	<i>384,292</i>	<i>371,770</i>	<i>331,479.35</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>384,292 -</i>	<i>371,770 -</i>	<i>331,479.35 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
31	Biens, services et marchandises	135,000	110,000	60,419.35
314000	Entretien des bâtiments	50,000	50,000	0.00
314010	Chemins infrastruct.& rés. forestières	85,000	60,000	60,419.35
33	Amortissements	219,292	221,770	235,235.00
331000	Biens du patrimoine administratif	219,292	221,770	235,235.00
36	Subventions accordées	30,000	40,000	35,825.00
365800	Divers organismes et instit. privées	30,000	40,000	35,825.00
42	Revenus des biens	12,000 -	44,000 -	40,883.00 -
423300	Revenus immeubles patrimoine financier	0	32,000 -	0.00
427300	Revenus immeubles patrim. administratif	12,000 -	12,000 -	40,883.00 -
43	Contributions	77,000 -	130,000 -	68,146.92 -
435400	Revenus des groisières et divers	70,000 -	120,000 -	62,617.14 -
439850	Recettes diverses	7,000 -	10,000 -	5,529.78 -
46	Subventions acquises	17,000 -	17,500 -	17,730.00 -
460410	Sub.chem. infrastruct.& rés. forestières	17,000 -	17,500 -	17,730.00 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	221,992 -	129,470 -	193,961.43 -
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	221,992 -	129,470 -	193,961.43 -
49	Imputations internes	56,300 -	50,800 -	10,758.00 -
490400	Revenu net des forêts du fonds forestier	35,000 -	35,000 -	0.00
490610	Locations	6,300 -	6,300 -	6,324.00 -
490651	Entretien des forêts cantonales	10,000 -	4,500 -	4,434.00 -
490710	Attribution suite sur-exploitation	5,000 -	5,000 -	0.00

Remarques

495000	Fonds cantonal de l'énergie (suite) Bonification budgétaire	Les dividendes des actions que possède l'Etat dans les entreprises productrices d'électricité ne sont plus alloués au fonds. Cette mesure d'amélioration s'explique par l'entrée en vigueur (dès 2017) de la loi révisée sur l'approvisionnement en électricité qui devrait alimenter le fonds à hauteur de 2 millions de francs par année via la perception d'une redevance cantonale.
	Fonds des eaux	
318000	Mandats, expertises, études	L'entrée en vigueur de la loi sur la gestion intégrée des eaux (LPGE) nécessitera l'octroi de plusieurs mandats relatifs aux planifications demandées dans ladite loi et son règlement d'application.
390471	Attribution service Energie Environnement	Une participation plus importante a été octroyée au service de l'énergie et de l'environnement pour ses travaux dans le domaine de l'épuration et de l'adduction des eaux.
	Fonds forestier de réserve	
314010	Chemins, infrastruct. & rés. forestières	Augmentation liée à des entretiens nécessaires de chemins forestiers.
423300	Revenus immeubles patrimoine financier	Revenus locatifs supprimés en raison de la vente prévue des deux immeubles concernés (L'Eter, Les Broyons).
435400	Revenus des groisières et divers	Adaptation du budget au résultat des comptes 2014, considérant une poursuite des mouvements de matériaux équivalente à cette année-là.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Dépt. dev. territorial et environnement				
Fonds de la conservation de la forêt				
	<i>Total des charges</i>	80,100	98,100	6,731.35
	<i>Total des revenus</i>	80,100 -	98,100 -	6,731.35 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	0	0	0.00
31	Biens, services et marchandises	70,100	88,100	4,200.40
314480	Reconstitutions forestières	50,000	68,000	4,149.40
318010	Frais de gérance et divers	100	100	51.00
319430	Affectation habitats entretenus	20,000	20,000	0.00
36	Subventions accordées	10,000	10,000	2,530.95
366410	Reboisements de compensation	10,000	10,000	2,530.95
42	Revenus des biens	1,000 -	1,000 -	719.30 -
422310	Revenus sur titres	1,000 -	1,000 -	719.30 -
43	Contributions	1,300 -	2,100 -	176.00 -
434400	Taxes de compensation	1,000 -	1,000 -	0.00
436800	Autres contributions	200 -	1,000 -	176.00 -
439850	Recettes diverses	100 -	100 -	0.00
48	Prélèvements sur financements spéciaux	77,800 -	95,000 -	5,836.05 -
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	77,800 -	95,000 -	5,836.05 -
Fonds viticole				
	<i>Total des charges</i>	360,600	390,600	322,534.30
	<i>Total des revenus</i>	360,600 -	390,600 -	322,534.30 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	0	0	0.00
30	Charges de personnel	5,500	5,500	4,759.10
300000	Commissions	5,500	5,500	4,759.10
31	Biens, services et marchandises	295,100	295,100	51.10
318010	Frais de gérance et divers	100	100	51.00
318585	Promotion OVPT	295,000	295,000	0.00
319800	Autres frais divers	0	0	0.10
36	Subventions accordées	60,000	90,000	82,724.10
365575	Défense professionnelle viti-vinicole	50,000	50,000	61,955.35
365800	Divers organismes et instit. privées	10,000	40,000	20,768.75
39	Imputations internes	0	0	235,000.00
390540	Office des vins et produits du terroir	0	0	235,000.00
43	Contributions	323,500 -	323,000 -	36,703.05 -
439510	Contributions des propriétaires	175,000 -	175,000 -	0.00
439520	Contributions des encaveurs	85,000 -	85,000 -	34,292.05 -
439530	Contributions des agriculteurs	60,000 -	60,000 -	0.00
439850	Recettes diverses	3,500 -	3,000 -	2,411.00 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	37,100 -	67,600 -	285,613.55 -
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	37,100 -	67,600 -	285,613.55 -
49	Imputations internes	0	0	217.70 -
490842	Redevances, patentes, taxes	0	0	217.70 -
Fonds des mensurations officielles				
	<i>Total des charges</i>	1,810,000	2,150,000	1,405,405.60
	<i>Total des revenus</i>	1,810,000 -	2,150,000 -	1,405,405.60 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	0	0	0.00
31	Biens, services et marchandises	900,000	1,500,000	428,608.50
318000	Mandats, expertises, études	900,000	1,500,000	428,608.50
39	Imputations internes	910,000	650,000	976,797.10
390400	Part cantonale sur travaux terminés	460,000	200,000	372,797.10
390480	Prestations du service mensurations cad.	450,000	450,000	604,000.00
43	Contributions	250,000 -	250,000 -	354,856.27 -
434420	Produits de la diffusion	250,000 -	250,000 -	354,659.96 -
439850	Recettes diverses	0	0	196.31 -

Remarques

314480	Fonds de la conservation de la forêt Reconstitutions forestières	Le montant reporté au budget 2016 concerne une contribution au projet de revitalisation des Prés Maréchaux au Val-de-Ruz qui n'a pas pu être réalisé les années précédentes.
365800	Fonds viticole Divers organismes et instit. privées	La première phase de la révision du plan d'affectation cantonal (PAC) viticole s'achève en 2015. Dès 2016, la deuxième phase n'est plus financée par ce biais mais par l'aménagement du territoire.
318000	Fonds des mensurations officielles Mandats, expertises, études	Diminution résultant de la baisse du volume et du nombre d'entreprises de renouvellement de la mensuration officielle adjudgés.
390400	Part cantonale sur travaux terminés	L'estimation budgétaire est établie selon la planification des entreprises qui seront reconnues par le département et approuvées par la Confédération.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Dépt. dev. territorial et environnement				
46	Subventions acquises	370,000 -	430,000 -	292,852.45 -
460800	Subventions fédérales diverses	200,000 -	100,000 -	272,573.75 -
462410	Part communale, mensurations officielles	10,000 -	10,000 -	34,891.30
469400	Participation des tiers	160,000 -	320,000 -	55,170.00 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	700,000 -	1,190,000 -	365,581.28 -
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	700,000 -	1,190,000 -	365,581.28 -
49	Imputations internes	490,000 -	280,000 -	392,115.60 -
490450	Part cantonale sur travaux terminés	460,000 -	200,000 -	372,797.10 -
490839	PI mandats, experts, études	30,000 -	80,000 -	19,318.50 -

Remarques

Fonds des mensurations officielles (suite)

460800	Subventions fédérales diverses	Idem.
469400	Participation des tiers	Idem.
490450	Part cantonale sur travaux terminés	Idem.
490839	PI mandats, experts, études	Idem.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. de l'économie et action sociale				
	<i>Total des charges</i>	517,613,482	488,463,300	477,873,739.49
	<i>Total des revenus</i>	273,198,103 -	251,744,101 -	245,520,334.73 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	244,415,379	236,719,199	232,353,404.76
Secrétariat général				
	<i>Total des charges</i>	2,091,678	1,934,172	1,845,649.35
	<i>Total des revenus</i>	11,200 -	9,800 -	10,164.20 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	2,080,478	1,924,372	1,835,485.15
30	Charges de personnel	920,783	956,278	865,993.85
300000	Commissions	1,000	1,000	0.00
301000	Personnel administratif et exploitation	718,901	752,860	683,132.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	62,061	64,357	59,303.70
304000	Caisse de pensions	93,822	100,061	87,042.15
309800	Autres charges de personnel	45,000	38,000	36,516.00
31	Biens, services et marchandises	88,800	103,000	88,574.00
310030	Livres et périodiques	1,800	2,000	1,851.60
317000	Déplacements	13,500	15,000	13,535.45
317600	Congrès et conférences	47,000	47,000	46,701.00
317610	Manifestations et réceptions	24,000	24,000	13,814.45
318000	Mandats, expertises, études	0	10,000	0.00
319800	Autres frais divers	2,500	5,000	12,671.50
33	Amortissements	20,395	20,394	8,445.95
330000	Biens du patrimoine financier	20,395	20,395	27,026.95
331000	Biens du patrimoine administratif	0	0	18,581.00 -
331007	Amortissement patrimoine ADM manuellement	0	1 -	0.00
36	Subventions accordées	1,057,800	0	0.00
364505	Subvention CNIP	1,057,800	0	0.00
39	Imputations internes	3,900	854,500	882,635.55
390115	Fournitures de bureau	0	4,000	4,492.45
390125	Imprimés	500	1,000	419.55
390145	Imprimante multifonction	2,500	1,500	2,594.85
390516	Prestations internes gestion dossiers SRH	0	15,600	16,800.00
390535	Prestations internes CNIP	0	147,400	147,500.00
390536	Prestations internes frais entretien CNIP	0	620,000	631,220.25
390627	Prestations informatiques SIEN	0	65,000	69,387.00
390840	PI manifestations, réceptions	900	0	10,221.45
43	Contributions	1,400 -	0	1,314.20 -
439850	Recettes diverses	1,400 -	0	1,314.20 -
49	Imputations internes	9,800 -	9,800 -	8,850.00 -
490537	Prestations internes Indemnités cadres	9,800 -	9,800 -	8,850.00 -
Service de l'économie				
	<i>Total des charges</i>	22,480,073	22,072,634	16,324,486.83
	<i>Total des revenus</i>	8,619,500 -	10,520,904 -	7,112,229.50 -
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	13,860,573	11,551,730	9,212,257.33
30	Charges de personnel	2,761,273	2,571,264	2,200,836.35
300000	Commissions	5,000	5,000	0.00
301000	Personnel administratif et exploitation	2,262,863	2,107,659	1,808,927.15
301010	Salaires occasionnels	0	0	250.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	198,841	183,216	156,762.45
304000	Caisse de pensions	294,569	275,390	234,896.75
31	Biens, services et marchandises	1,587,600	2,295,600	1,521,239.61
310030	Livres et périodiques	14,000	0	0.00
314030	Frais liés aux terrains industriels	100,000	120,000	94,628.90
317000	Déplacements	200,000	200,000	100,070.37
317600	Congrès et conférences	5,000	0	0.00
317610	Manifestations et réceptions	206,000	0	0.00
318000	Mandats, expertises, études	895,000	1,010,000	677,493.57
318014	Frais de vente immobilière / courtage	10,000	5,000	0.00
318066	Assurance immobilière, impôts et taxes	600	300	514.65
318610	Promotion	120,000	0	0.00
319320	Indemnités pour perte de culture	7,000	25,300	40,234.00
319507	Taxes de séjour	0	560,000	506,544.00
319800	Autres frais divers	30,000	375,000	101,754.12

Remarques

ECONOMIE ET ACTION SOCIALE

Secrétariat général		
301000	Personnel administratif et exploitation	Poste de chauffeur du Conseil d'Etat transféré dès le 1 ^{er} août 2016 à la chancellerie d'Etat.
309800	Autres charges de personnel	Augmentation du nombre des collaborateurs libérés du contrôle des heures.
317000	Déplacements	Diminution liée au transfert du poste de chauffeur à la chancellerie d'Etat.
317610	Manifestations et réceptions	Comptes 2014 inférieurs au budget en raison de charges comptabilisées, en imputations internes, sous la rubrique budgétaire 390840.
319800	Autres frais divers	Diminution liée au transfert du poste de chauffeur à la chancellerie d'Etat et à la centralisation des charges de ports et affranchissements également à la chancellerie d'Etat.
364505	Subvention CNIP	Les charges relatives aux subventions en nature octroyées au CNIP émergeaient auparavant, en imputations internes, sous les rubriques budgétaires 390115 à 390627.
390115	Fournitures de bureau	Charges transférées à la rubrique budgétaire 364505.
390516	Prestations internes gestion dossiers SRH	Idem.
390535	Prestations internes CNIP	Idem.
390536	Prestations internes entretien CNIP	Idem.
390627	Prestations informatiques SIEN	Idem.
390840	PI manifestations, réceptions	Voir remarque sous la rubrique budgétaire 317610.
Service de l'économie		
301000	Personnel administratif et exploitation	Augmentation liée à l'engagement progressif, en 2015, de trois chefs de projets. En 2016, la charge y relative sera complète.
310030	Livres & périodiques	Nouvelle rubrique budgétaire liée à des charges comptabilisées précédemment sous la rubrique budgétaire 319800.
314030	Frais liés aux terrains industriels	Réduction relative à la finalisation, en 2015, des derniers travaux liés au pôle de développement économique cantonal de Boudry.
317600	Congrès et conférences	Nouvelle rubrique budgétaire liée à des charges comptabilisées précédemment sous la rubrique budgétaire 319800.
317610	Manifestations et réceptions	Idem.
318000	Mandats, expertises, études	Outre les mandats liés aux actions d'appui au développement économique, cette rubrique budgétaire regroupe les mandats liés à la promotion de l'image du canton ainsi qu'à la mise sur pieds et à la valorisation de Microcity-Pôle d'innovation. La diminution est principalement liée à des efforts d'économie.
318014	Frais vente immobilière / courtage	Budget adapté en fonction des projets en cours.
318610	Promotion	Nouvelle rubrique budgétaire liée à des charges comptabilisées précédemment sous la rubrique budgétaire 319800.
319320	Indemnités pour perte de culture	Indemnités versées à des agriculteurs exploitant des terrains industriels dont le bail est résilié avant terme lors de ventes immobilières. La diminution est due au retard pris par le pôle de développement économique cantonal de la Tène.
319507	Taxes de séjour	Le règlement d'exécution de la loi sur l'appui au développement touristique (RELTour), adopté le 17 décembre 2014, est entré en vigueur au 1 ^{er} janvier 2015. Dès lors, les taxes de séjour figurent au budget du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). Cette rubrique budgétaire est liée à la rubrique budgétaire 431240.
319800	Autres frais divers	En application du principe de spécialité, une partie du budget a été répartie dans les rubriques budgétaires 310030, 317600, 317610 et 318610.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. de l'économie et action sociale				
33	Amortissements	0	0	200,000.00
331000	Biens du patrimoine administratif	0	0	200,000.00
36	Subventions accordées	15,234,900	12,163,370	8,521,292.75
361500	Collaboration intercantonale	141,800	141,800	141,750.00
361530	Promotion économique	308,000	260,000	258,425.00
365260	Subvention tourisme	727,000	705,000	705,000.00
365530	Diverses institutions économiques	654,400	509,300	496,754.55
365540	Mesures de soutien	8,458,700	8,562,270	5,010,672.20
365545	Parc scientifique et technologique	1,945,000	1,985,000	1,908,691.00
365547	CSEM (Temps-Fréquence)	3,000,000	0	0.00
37	Subventions redistribuées	2,893,000	4,996,900	3,049,232.47
371600	Subventions d'autres cantons redistribuées	0	64,500	16,322.20
372800	Subventions fédérales redistribuées	1,993,000	4,038,400	2,173,159.27
375570	Tourisme neuchâtelois, parts communales	900,000	894,000	859,751.00
39	Imputations internes	3,300	45,500	831,885.65
390145	Imprimante multifonction	2,000	4,500	976.65
390350	Participation au frais de port	0	1,000	0.00
390371	Entretien Mycorama	0	30,000	43,116.65
390831	PI Emoluments	0	0	450.00
390839	PI mandats, experts, études	0	10,000	15,689.00
390840	PI manifestations, réceptions	1,300	0	1,653.35
395736	Attrib. fonds politique régionale	0	0	770,000.00
42	Revenus des biens	1,000,000 -	1,000,000 -	1,876,265.03 -
424000	Plus-values cessions d'immobilisations	1,000,000 -	1,000,000 -	1,876,265.03 -
43	Contributions	41,000 -	568,500 -	515,819.00 -
431240	Recettes taxes de séjour	0	560,000 -	506,544.00 -
439850	Recettes diverses	41,000 -	8,500 -	9,275.00 -
47	Subventions à redistribuer	2,893,000 -	4,996,900 -	3,049,232.47 -
470800	Subventions fédérales à redistribuer	1,993,000 -	4,038,400 -	2,173,159.27 -
471600	Subventions d'autres cantons à redistribuer	0	64,500 -	16,322.20 -
472500	Parts communales à Tourisme neuchâtelois	900,000 -	894,000 -	859,751.00 -
49	Imputations internes	4,685,500 -	3,955,504 -	1,670,913.00 -
490610	Locations	5,500 -	5,500 -	5,913.00 -
495000	Bonification budgétaire	4,680,000 -	3,950,004 -	1,665,000.00 -
Office du registre du commerce				
	<i>Total des charges</i>	<i>718,386</i>	<i>744,885</i>	<i>746,565.61</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>1,052,500 -</i>	<i>1,002,500 -</i>	<i>1,084,510.14 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>334,114 -</i>	<i>257,615 -</i>	<i>337,944.53 -</i>
30	Charges de personnel	593,386	617,885	610,113.75
301000	Personnel administratif et exploitation	491,416	508,812	502,474.95
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	42,078	44,361	43,844.40
304000	Caisse de pensions	59,893	64,712	63,794.40
31	Biens, services et marchandises	5,000	17,000	11,824.50
317000	Déplacements	3,000	3,000	1,844.00
318035	Ports spéciaux et divers	0	12,000	7,442.90
319800	Autres frais divers	2,000	2,000	2,537.60
33	Amortissements	5,000	5,000	5,906.56
330010	Pertes sur débiteurs	5,000	5,000	5,906.56
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	115,000	105,000	118,720.80
350220	Taxes fédérales diverses	115,000	105,000	118,720.80
43	Contributions	1,052,500 -	1,002,500 -	1,084,510.14 -
431210	Emoluments, registre du commerce	1,050,000 -	1,000,000 -	1,082,486.94 -
439850	Recettes diverses	2,500 -	2,500 -	2,023.20 -
Service de l'emploi				
	<i>Total des charges</i>	<i>52,378,485</i>	<i>32,237,566</i>	<i>31,941,329.01</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>51,315,803 -</i>	<i>30,081,653 -</i>	<i>26,491,032.96 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>1,062,682</i>	<i>2,155,913</i>	<i>5,450,296.05</i>

Remarques

Service de l'économie (suite)																
361530	Promotion économique	Augmentation liée au mandat de prestations avec Greater Geneva Bern Area (GGBa).														
365260	Subvention tourisme	Augmentation liée au nouveau contrat de prestations avec J3L (Jura&Trois-Lacs) en discussion.														
365530	Diverses institutions économiques	Augmentation liée à la création du SIP (Parc national d'innovation) et de l'association du SIP West EPFL et de son fonctionnement.														
365540	Mesures de soutien	Cette rubrique budgétaire comprend les subventions aux projets de développement économique et de politique régionale. Les moyens à disposition sont les suivants:														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Politique régionale</td> <td>Période 2012-2015</td> <td>534'850</td> </tr> <tr> <td>Période 2016-2019</td> <td>1'932'500</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Développement économique</td> <td>5'991'350</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total</td> <td>8'458'700</td> </tr> </tbody> </table>		Montants		Politique régionale	Période 2012-2015	534'850	Période 2016-2019	1'932'500	Développement économique		5'991'350	Total		8'458'700
	Montants															
Politique régionale	Période 2012-2015	534'850														
	Période 2016-2019	1'932'500														
Développement économique		5'991'350														
Total		8'458'700														
365545	Parc scientifique et technologique	Economie liée à la signature du nouveau contrat de prestations avec Neode.														
365547	CSEM	Pour la période 2012-2015, le CSEM a été soutenu au travers des budgets du NECO et du SFPO. Une nouvelle convention a été conclue pour la période 2015-2018; la subvention y relative émerge dorénavant uniquement au budget du NECO.														
371600	Subventions d'autres cantons redistribuées	Tous les projets de politique régionale de la période 2008-2011 seront clôturés à fin 2015. Dès la période de programmation suivante, les subventions des autres cantons ne transiteront plus par le budget du NECO.														
372800	Subventions fédérales redistribuées	Réduction de la rubrique budgétaire liée au fait que les subventions fédérales pour le volet transfrontalier de la politique régionale (Interreg V) seront gérées, dès 2016, directement par arcjurassien.ch.														
431240	Recettes taxes séjour	Voir remarque sous la rubrique budgétaire 319507.														
470800	Subventions fédérales à redistribuer	Voir remarques sous rubrique budgétaire 372800.														
471600	Subventions d'autres cantons à redistribuer	Voir remarques sous rubrique budgétaire 371600.														
495000	Bonification budgétaire	Augmentation des bonifications provenant des fonds de promotion de l'économie et de politique régionale dans la perspective de suppression de ces fonds en 2017.														
Registre du commerce																
318035	Frais de ports et spéciaux	Centralisation des frais de ports et d'affranchissement à la chancellerie d'Etat.														
350220	Taxes fédérales diverses	Le budget de cette taxe est lié à celui des émoluments, rubrique budgétaire 431210.														
431210	Émoluments, registre du commerce	Budget adapté à l'évolution observée aux comptes 2014.														



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. de l'économie et action sociale				
30	Charges de personnel	15,552,291	15,538,469	14,703,118.35
300000	Commissions	17,000	19,000	16,243.60
300500	Conseils sociaux	5,000	3,500	5,000.00
301000	Personnel administratif et exploitation	12,733,410	12,632,093	11,987,979.20
301010	Salaires occasionnels	3,000	3,000	2,653.35
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	1,113,600	1,099,861	1,041,115.90
304000	Caisse de pensions	1,565,281	1,681,015	1,542,706.45
309000	Frais, formation et perfectionnement	115,000	100,000	107,419.85
31	Biens, services et marchandises	437,900	515,800	504,110.90
310000	Fournitures de bureau et imprimés	2,500	2,100	2,250.50
310030	Livres et périodiques	16,600	14,000	16,328.21
310060	Information	28,000	50,000	22,456.75
311000	Machines, mobilier et équipement	25,000	30,000	24,498.05
311010	Equipements informatiques	5,000	2,500	26,414.70
313080	Produits chimiques	6,000	6,000	2,627.55
313800	Marchandises diverses	8,000	9,000	5,193.94
314000	Entretien des bâtiments	0	5,000	103,476.62
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	24,000	20,000	26,576.00
316000	Loyers	0	25,000	23,859.30
317000	Déplacements	121,000	116,000	115,494.25
317610	Manifestations et réceptions	42,000	20,000	28,064.25
318000	Mandats, expertises, études	10,000	20,000	30,798.20
318005	Honoraires, mandats	101,000	101,000	39,424.00
318030	Ports et affranchissements	0	600	1,052.35
318045	Communication	0	50,000	0.00
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	600	577.00
318350	Nettoyage par des tiers	5,000	4,000	2,123.35
319800	Autres frais divers	43,800	40,000	32,895.88
33	Amortissements	59,995	45,997	60,260.75
330010	Pertes sur débiteurs	20,000	6,000	20,263.75
331000	Biens du patrimoine administratif	39,995	39,997	39,997.00
36	Subventions accordées	23,180,400	14,794,000	15,143,145.26
360530	Confédération, financement LACI	5,525,000	5,054,000	5,449,623.00
365565	Mesures entreprises	2,000,000	1,410,000	1,055,433.10
365800	Divers organismes et instit. privées	120,000	120,000	114,870.00
366538	Mesures chômeurs	15,535,400	8,210,000	8,523,219.16
37	Subventions redistribuées	11,937,600	0	0.00
375580	Mesures du marché du travail, chômeurs	11,937,600	0	0.00
39	Imputations internes	1,210,300	1,343,300	1,530,693.75
390040	Recettes accordées à d'autres services	0	0	40.00
390115	Fournitures de bureau	25,000	27,500	22,715.55
390125	Imprimés	10,000	20,000	9,142.60
390135	Machines et équipement	2,000	1,500	1,470.30
390145	Imprimante multifonction	22,000	24,000	23,686.10
390340	Prestations internes SBAT mobilier	25,000	16,000	77,055.85
390350	Participation au frais de port	69,000	65,000	67,786.65
390513	Formation continue	20,000	15,000	17,940.00
390515	Salaires apprenants	68,000	75,000	62,939.05
390530	Prestations OCOSP en faveur des chômeurs	0	151,500	151,500.00
390537	Prestations internes Indemnités cadres	9,800	9,800	8,850.00
390570	Prestations internes STATEM	20,000	20,000	20,000.00
390600	Locations	0	0	400.00
390611	Prestations internes loyers SEMP	592,300	570,000	573,917.65
390627	Prestations informatiques SIEN	252,000	258,000	403,921.95
390806	Frais de conciergerie	95,200	90,000	88,405.35
390840	PI manifestations, réceptions	0	0	922.70
43	Contributions	480,800 -	472,300 -	508,654.65 -
431000	Emoluments administratifs	156,200 -	130,000 -	54,270.00 -
434800	Prestations de services diverses	800 -	800 -	2,572.20 -
435000	Ventes à des tiers	300 -	0	300.00 -
436510	Remb. frais commission sécurité travail	320,000 -	320,000 -	443,012.75 -
437500	Amendes, contrôle marché du travail	2,000 -	20,000 -	1,700.00 -
439850	Recettes diverses	1,500 -	1,500 -	6,799.70 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	115,700 -	100,400 -	102,107.45 -
451800	Dédommagements d'autres cantons	115,700 -	100,400 -	102,107.45 -

Remarques

Service de l'emploi		
301000	Personnel administratif et exploitation	Augmentation lié au renforcement de la lutte contre les abus (+1 EPT).
309000	Frais, formation et perfectionnement	Augmentation des charges liée aux formations pour l'obtention du brevet fédéral de conseiller en personnel.
310060	Information	Adaptation du budget aux comptes 2014. En application du principe de la spécialité, les charges liées à la communication ont été réparties dans les rubriques budgétaires 310060, 317610 et 318045.
311000	Machines, mobilier et équipement	Adaptation du budget aux résultats des comptes 2014.
311010	Équipements informatiques	Augmentation liée au changement prévu des scanners spécifiques au SECO.
314000	Entretien bâtiments	Centralisation des frais d'entretien au service des bâtiments.
315000	Entretien mobilier, machines, équipement	Adaptation du budget aux résultats des comptes 2014.
316000	Loyers	Centralisation des loyers au service des bâtiments. Charges refacturées au SEMP, par prestations internes, au travers des rubriques budgétaires 390611 et 390806
317000	Déplacements	Augmentation en lien avec la rubrique budgétaire 309000.
317610	Manifestations et réceptions	Augmentation liée à l'organisation, dévolue au canton de Neuchâtel pour 2016, de l'assemblée annuelle de l'association des offices suisses du travail (AOST) et à la répartition des charges selon le principe de la spécialité (voir remarque sous la rubrique budgétaire 310060).
318000	Mandats, expertises, études	Le budget 2015 intègre les charges liées à la refonte de la politique cantonale d'intégration professionnelle.
318030	Port et affranchissement	Centralisation des frais de ports et d'affranchissement à la chancellerie d'Etat. Charges refacturées au SEMP, par prestations internes, au travers de la rubrique budgétaire 390350.
318045	Communication	Charges du budget 2015 liées à la campagne de prévention "lutte contre les abus". Pas de charges prévues en 2016.
318100	Taxes véhicules à moteur	Centralisation des charges liées aux véhicules au service de la sécurité civile et militaire. Charges pas refacturées au SEMP, par prestations internes, car non subventionnées par la Confédération.
330010	Pertes sur débiteurs	Dès 2016, les pertes sur débiteurs liées aux personnes placées en emplois temporaires dans le cadre des mesures d'intégration professionnelle (MIP) figurent également dans cette rubrique budgétaire. Auparavant, elles figuraient sous la rubrique budgétaire 366538.
360530	Confédération, financement LACI	Augmentation des coûts prévus par l'art. 92 al. 7 bis LACI. Cet article prévoit une participation financière des cantons aux coûts du service de l'emploi et des mesures du marché du travail (MMT). Le SECO fournit trimestriellement des estimations qui sont utilisées pour l'élaboration du budget. Cette refacturation progresse d'année en année car elle est liée à la masse salariale suisse soumise à cotisation. Utilisation plus accrue par le canton des formations entrant dans le cadre de l'art. 59 d LACI. Cet article permet aux demandeurs d'emploi n'ayant pas de droit aux indemnités fédérales de chômage de bénéficier néanmoins de formation et perfectionnement sous certaines conditions. Le coût de ces formations est réparti à raison de 50 % à la charge du canton et 50 % à la charge de la Confédération.
365565	Mesures entreprises	Augmentation liée au renforcement des mesures actuelles et au développement de nouvelles mesures dans le cadre de la refonte de la politique cantonale d'intégration professionnelle.
366538	Mesures chômeurs	En vue de l'introduction du MCH2, les flux financiers ont été revus notamment par la suppression des comptes de bilan. Cette rubrique budgétaire comprend désormais l'ensemble des coûts liés aux programmes d'emplois temporaires gérés par le service de l'emploi et pouvant accueillir également des participants d'autres services (service de l'action sociale, service de la cohésion multiculturelle, service des migrations). Les montants figurant au budget de ces services ont été transférés dans cette rubrique budgétaire; ils sont refacturés par prestations internes (rubrique budgétaire 490855). Les charges des programmes qui sont financés par la Confédération (SECO ou AI) figurent également dans cette rubrique budgétaire. En outre, dans le cadre de la refonte de la stratégie cantonale d'intégration professionnelle, les moyens prévus ont été augmentés afin de renforcer les mesures actuelles et le développement de nouvelles mesures.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. de l'économie et action sociale				
46	Subventions acquises	18,724,100 -	14,436,794 -	21,511,692.36 -
460800	Subventions fédérales diverses	18,724,100 -	14,436,794 -	13,930,826.88 -
462550	Part communale, mesures d'intégration	0	0	7,580,865.48 -
47	Subventions à redistribuer	11,937,600 -	0	0.00
470580	Mesures du marché du travail, chômeurs	11,937,600 -	0	0.00
49	Imputations internes	20,057,603 -	15,072,159 -	4,368,578.50 -
490220	Part aux amendes	20,000 -	0	36,965.70 -
490517	Rbt LAA, APG	50,000 -	70,000 -	40,152.35 -
490625	Remboursements de traitements	53,903 -	54,659 -	53,395.40 -
490831	PI Emoluments	0	3,500 -	0.00
490852	Autres composantes facture sociale fs	17,802,800 -	14,794,000 -	0.00
490855	Programmes d'insertion fs	1,835,400 -	0	0.00
495000	Bonification budgétaire	295,500 -	150,000 -	4,238,065.05 -
AVS/AI				
<i>Total des charges</i>		<i>122,747,100</i>	<i>119,866,100</i>	<i>122,692,914.95</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>43,782,700 -</i>	<i>42,742,800 -</i>	<i>40,247,534.25 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>78,964,400</i>	<i>77,123,300</i>	<i>82,445,380.70</i>
31	Biens, services et marchandises	2,771,400	2,693,200	2,619,870.80
318540	Administrat. prestations complém. AVS	1,584,600	1,396,800	1,287,786.35
318541	Administrat. prestations complém. AI	816,300	931,200	972,084.45
318542	Adm. all. fam. pers. sans activité lucrative	270,500	265,200	260,000.00
318545	Administration contrôle LAA	100,000	100,000	100,000.00
36	Subventions accordées	119,975,700	117,172,900	114,073,044.15
360500	Alloc. familiales travailleurs agricoles	499,000	571,200	546,351.90
363500	Prestations complémentaires AVS	68,280,800	66,493,700	64,307,338.70
363510	Prestations complémentaires AI	46,491,200	45,741,000	44,184,686.60
363540	Caisse compensation, remises de cotisations	1,446,700	1,235,000	1,520,872.70
363550	Alloc. familiales pers. sans activité lucrative	3,258,000	3,132,000	3,513,794.25
38	Attributions aux financements spéciaux	0	0	6,000,000.00
381021	Prov. prest. complémentaires AVS	0	0	3,200,000.00
381022	Prov. prest. complémentaires AI	0	0	2,800,000.00
46	Subventions acquises	40,254,200 -	39,345,600 -	40,247,534.25 -
460500	Subv. féd. prest. complémentaires AVS	19,912,000 -	19,755,400 -	18,973,120.35 -
460510	Subv. féd. prest. complémentaires AI	18,957,600 -	18,180,700 -	17,633,827.25 -
460517	Subv. féd. frais administratifs AVS	913,800 -	845,700 -	784,497.00 -
460518	Subv. féd. frais administratifs AI	470,800 -	563,800 -	591,813.00 -
462515	Part communale alloc. fam. SAL	0	0	2,264,276.65 -
49	Imputations internes	3,528,500 -	3,397,200 -	0.00
490852	Autres composantes facture sociale fs	3,528,500 -	3,397,200 -	0.00
Service des migrations				
<i>Total des charges</i>		<i>32,351,503</i>	<i>28,164,521</i>	<i>28,261,259.94</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>30,522,700 -</i>	<i>25,631,300 -</i>	<i>25,253,050.82 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>1,828,803</i>	<i>2,533,221</i>	<i>3,008,209.12</i>
30	Charges de personnel	10,722,371	9,742,021	10,014,787.62
300000	Commissions	3,000	3,000	1,537.00
301000	Personnel administratif et exploitation	7,940,402	7,798,858	7,739,281.60
301010	Salaires occasionnels	898,079	216,000	506,916.25
301750	Service de piquet	0	15,000	9,500.00
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	776,086	701,092	716,525.52
304000	Caisse de pensions	1,073,803	973,071	1,016,366.10
309090	Santé et sécurité	1,000	5,000	593.05
309800	Autres charges de personnel	30,000	30,000	24,068.10
31	Biens, services et marchandises	807,000	323,000	901,884.35
310000	Fournitures de bureau et imprimés	120,000	110,000	128,559.60
317000	Déplacements	32,000	32,000	29,979.45
317610	Manifestations et réceptions	0	20,000	0.00
318005	Honoraires, mandats	550,000	60,000	625,947.25
318020	Contrôles médicaux	2,000	2,000	250.00
318100	Taxes sur les véhicules à moteur	0	4,000	3,683.00
318260	Rapatriement d'étrangers	30,000	30,000	40,286.00
319010	Indemnités de dépens	35,000	35,000	14,847.55
319800	Autres frais divers	38,000	30,000	58,331.50

Remarques

375580	Service de l'emploi (suite) MMT Chômeurs	En vue de l'introduction du MCH2, les flux financiers ont été revus notamment par la suppression des comptes de bilan. Les charges des mesures du marché du travail totalement subventionnées par la Confédération figurent dans cette rubrique budgétaire. .
390530	Prestations OCOSP en faveur des chômeurs	Cette charge est dorénavant prise en charge par la Confédération.
390611	Prestations internes loyers SEMP	Voir remarque sous rubriques budgétaires 314000 et 316000.
390806	Frais de conciergerie	Voir remarque sous rubriques budgétaires 314000 et 316000.
431000	Émoluments administratifs	Augmentation liée, dans le cadre de la révision de la Loi sur la prostitution et la pornographie (Lprost), à l'introduction d'un émolument pour la surveillance des salons de massage.
437500	Amendes	Diminution des factures émises directement par l'office de contrôle dans le cadre de la Lprost et de la Loi sur les travailleurs détachés (Ldét), suite à la modification en 2015 de l'Arrêté concernant les infractions. Ces infractions font l'objet d'un rapport transmis au Ministère public (MP).
460800	Subvention fédérales diverses	Cette rubrique budgétaire enregistre également, dès 2016, les charges liées aux mesures mixtes d'intégration professionnelle financées par la Confédération. Voir remarque sous la rubrique budgétaire 366538.
470580	MMT Chômeurs	Voir remarque sous rubrique budgétaire 375580.
490220	Part aux amendes	Restitution, par les créances judiciaires, des amendes encaissées au nom de l'office de contrôle.
490517	Rbt LAA, APG	Adaptation aux résultats des comptes 2014.
490852	Autres composantes facture sociale fs	Transfert des montants à charge de la facture sociale.
490855	Programme insertion fs	Refacturation des programmes d'emploi temporaire aux services étatiques. Voir remarque sous la rubrique budgétaire 366538.
	AVS/AI	
318540	Administrat. prestations complém. AVS	La répartition des coûts administratifs entre les PC AVS et les PC AI est déterminée selon une nouvelle méthode, soit en fonction du nombre de dossiers ouvert par domaine. Le total de ces 2 rubriques augmente légèrement en raison de l'acquisition de nouveaux serveurs.
318541	Administrat. prestations complém. AI	Idem.
360500	Alloc. familiales travailleurs agricoles	Diminution des charges liées à l'évolution de la population agricole.
363500	Prestations complémentaires AVS	Le budget 2016 a été évalué sur la base des résultats probables de l'exercice 2015 selon l'état des charges à fin juillet 2015. Il intègre les conséquences de nouvelle planification médico-sociale (PMS).
363510	Prestations complémentaires AI	Le budget 2016 a été évalué sur la base des résultats probables de l'exercice 2015 selon l'état des charges à fin juillet 2015.
363540	Caisse compensation, remises de cotisations	L'évolution est étroitement liée au nombre de bénéficiaires de l'aide sociale du canton.
363550	Alloc. familiales personnes sans activité lucrative	Idem.
381021	Provision PC AVS	Provision créée lors du bouclage 2014. En l'absence de recul, il n'est pas possible de l'ajuster lors de l'élaboration du budget.
381022	Provision PC AI	Idem
460500	Subv. féd. prest. complémentaires AVS	La subvention partielle de la Confédération est estimée à 34.7% des dépenses PC AVS, soit une augmentation de 0.8 point. La subvention fédérale ne suit pas la même progression que les charges de la rubrique budgétaire 363500. Les frais médicaux augmentent davantage que les prestations complémentaires et ceux-ci ne sont pas subventionnés.
460510	Subv. féd. prest. complémentaires AI	La subvention partielle de la Confédération est estimée à 45.5% des dépenses PC AI, soit une augmentation de 1.5 point.
460517	Subv. féd. frais administratifs AVS	Les instruments de calcul déterminant le nombre de dossiers ont été perfectionnés, ce qui engendre un écart défavorable au canton. La répartition entre les PC AVS et PC AI est en corrélation étroite avec les rubriques 318540 et 318541 qui s'appuie sur le nombre de dossiers et non plus sur la répartition des dépenses.
460518	Subv. féd. frais administratifs AVS	Idem
490852	Autres composantes facture sociale fs	Somme des rubriques budgétaires 318542 et 363550 transférée à la facture sociale.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. de l'économie et action sociale				
33	Amortissements	51,932	20,000	21,484.55
330010	Pertes sur débiteurs	20,000	20,000	21,484.55
331000	Biens du patrimoine administratif	31,932	0	0.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	470,000	768,000	478,201.60
350220	Taxes fédérales diverses	230,000	230,000	241,560.00
351200	Concordat et détention LMC	240,000	538,000	236,641.60
36	Subventions accordées	19,499,300	16,886,000	16,351,750.67
366570	Dépenses d'assistance pour les RA	12,296,900	11,669,000	11,409,486.73
366575	Dépenses d'assistance pour les réfugiés	7,202,400	5,217,000	4,942,263.94
39	Imputations internes	800,900	425,500	493,151.15
390115	Fournitures de bureau	27,000	27,000	28,130.60
390125	Imprimés	3,000	3,000	1,138.25
390135	Machines et équipement	0	3,000	0.00
390145	Imprimante multifonction	16,000	12,000	16,345.50
390513	Formation continue	0	0	315.00
390600	Locations	0	0	200.00
390612	Loyer centres SMIG	375,000	375,000	446,225.40
390821	Prestations internes Garage Arsenal Colombier	0	1,500	796.40
390847	PI matériel et outillage	0	4,000	0.00
390854	Santé des migrants	200,000	0	0.00
390855	Programmes d'insertion fs	158,400	0	0.00
390856	Coûts forfaitaires véhicules	21,500	0	0.00
43	Contributions	1,805,000 -	1,805,000 -	1,306,882.93 -
431000	Emoluments administratifs	200,000 -	200,000 -	176,532.95 -
431220	Emoluments de contrôle des étrangers	1,570,000 -	1,570,000 -	1,101,928.93 -
431221	Emoluments de contrôle MJUR	30,000 -	30,000 -	25,714.65 -
436020	Remboursement de frais divers	2,000 -	2,000 -	1,352.30 -
439850	Recettes diverses	3,000 -	3,000 -	1,354.10 -
45	Dédommagements de collectiv. publiques	316,400 -	316,400 -	228,843.65 -
450800	Dédommagements de la Confédération	316,400 -	316,400 -	228,843.65 -
46	Subventions acquises	20,406,000 -	18,656,400 -	17,568,056.00 -
460205	Forfaits réfugiés (permis B + F)	7,162,400 -	4,966,700 -	4,815,194.00 -
460230	Forfaits asile (RA+AP)	13,243,600 -	13,689,700 -	12,752,862.00 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	0	0	105,289.24 -
481320	Prélèvement provision ODM	0	0	105,289.24 -
49	Imputations internes	7,995,300 -	4,853,500 -	6,043,979.00 -
490852	Autres composantes facture sociale fs	7,105,300 -	3,963,500 -	5,312,979.00 -
490853	Charges assurances maladie fs	890,000 -	890,000 -	731,000.00 -
Service de la cohésion multiculturelle				
	<i>Total des charges</i>	<i>4,275,379</i>	<i>3,226,625</i>	<i>2,950,763.67</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>3,229,100 -</i>	<i>2,162,100 -</i>	<i>2,092,657.82 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>1,046,279</i>	<i>1,064,525</i>	<i>858,105.85</i>
30	Charges de personnel	1,551,979	1,610,125	1,495,352.05
300000	Commissions	18,000	20,000	18,256.30
300500	Conseils sociaux	7,000	7,000	6,405.85
301000	Personnel administratif et exploitation	1,228,191	1,272,969	1,183,681.30
301010	Salaires occasionnels	34,800	34,800	26,143.85
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	111,025	114,090	103,994.90
304000	Caisse de pensions	152,963	161,266	156,869.85
31	Biens, services et marchandises	630,300	461,000	689,687.52
310020	Imprimés et reliures	24,000	24,000	21,447.67
317000	Déplacements	13,000	16,000	12,215.70
318000	Mandats, expertises, études	47,600	47,600	20,000.00
319505	Prix "Salut l'étranger"	7,000	7,000	7,000.00
319540	Mesures d'intégration	536,000	363,600	226,781.65
319541	Programmes intégration pluriannuels	0	0	399,802.10
319800	Autres frais divers	2,700	2,800	2,440.40
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	40,000	58,000	0.00
352800	Dédommagements divers aux communes	40,000	58,000	0.00

Remarques

Service des migrations		
301000	Personnel administratif et exploitation	Renforcement des effectifs d'un EPT dû à l'augmentation des dossiers réfugiés et requérants d'asile.
301010	Salaires occasionnels	Ouverture d'une structure d'accueil collective (abri PC), en raison de la forte augmentation des arrivées de requérants d'asile.
301750	Service de piquet	Prestation abandonnée dès 2015.
317610	Manifestations et réceptions	Frais liés, en 2015, à l'organisation par le canton de la Conférence des chefs des services cantonaux de migration de la Suisse latine.
318005	Honoraires, mandats	Frais de sécurité liés à l'exploitation de la structure d'accueil collective (abris PC).
318100	Taxes véhicules à moteur	Centralisation des charges liées aux véhicules au service de la sécurité civile et militaire. Charges refacturées au SMIG, par prestations internes, au travers de la rubrique budgétaire 390856.
319800	Autres frais divers	Légère augmentation de ce poste en raison de l'exploitation de la structure d'accueil supplémentaire.
331000	Biens du patrimoine administratif	Amortissement lié aux travaux d'assainissement effectués, en 2014, au centre d'accueil de Couvet.
351200	Concordat et détention LMC	Diminution prévue du nombre de dossiers transmis à la Confédération. En corrélation avec la rubrique budgétaire 450800.
366570	Dépenses d'assistance pour les RA	Augmentation des arrivées et de ce fait, de l'effectif des requérants d'asile et admis provisoires de moins de 7 ans de séjour en Suisse assistés ou partiellement assistés. Cette rubrique budgétaire comprend les dépenses d'assistance de ces personnes ainsi que, dès 2014, des personnes à charge du service de l'action sociale: personnes touchées par une décision de non-entrée en matière (NEM), requérants d'asile déboutés (RAD), personnes admises à titre provisoire avec plus de 7 ans de séjour en Suisse(AP+) et personnes ayant des demandes d'asile multiples (RDM).
366575	Dépenses d'assistance pour les réfugiés	Dès 2014, augmentation des octrois d'asile, et de ce fait, de l'effectif des réfugiés statutaires permis B et F. Toujours dès 2014, les frais liés aux réfugiés statutaires permis C dont la famille est composée de permis de différentes natures (dossiers mixtes) sont également comptabilisés dans cette rubrique budgétaire. Ces derniers coûts sont remboursés par le service de l'action sociale dans la rubrique budgétaire 490852 via la facture sociale.
390854	Santé des migrants	Prise en charge par le SMIG des prestations fournies par Médecin du Monde aux personnes rattachées au domaine de l'asile. Ces charges étaient précédemment supportées par le service de la santé publique.
390855	Programmes d'insertions fs	Prestations fournies par le service de l'emploi aux requérants d'asile et admis provisoires de plus de 7 ans. Ces frais émergeaient auparavant à la rubrique budgétaire 366570.
390856	Coûts forfait véhicules	Nouvelle rubrique budgétaire englobant tous les coûts liés aux véhicules du service. Voir remarque sous la rubrique budgétaire 318100.
460205	Forfait réfugiés (permis B + F)	Augmentation de l'effectif des réfugiés statutaires, et par conséquent, des forfaits octroyés.
460230	Forfait asile (RA + AP)	Augmentation de l'effectif des requérants d'asile et admis provisoires de moins de 7 ans de séjour en Suisse ainsi que, dès 2014, comptabilisation dans cette rubrique budgétaire du forfait d'aide d'urgence versé par la Confédération.
490852	Autres composantes facture sociale fs	Transfert des montants à charge de la facture sociale.
Service de la cohésion multiculturelle		
300000	Personnel administratif et exploitation	Adaptation des salaires du personnel administratif suite à la réorganisation du service.
317000	Déplacements	Réajustement du budget aux résultats des comptes 2014.
319540	Mesures d'intégration	Dépenses supplémentaires prévues en vue du financement de mesures d'insertion professionnelles en faveur des personnes admises à titre provisoire et réfugiées, intégralement compensées par le complément des forfaits d'intégration versé par la Confédération
319541	Programmes d'intégration pluriannuels	Suppression de la rubrique suite à la refonte de la structure comptable du service (voir remarques liminaires au budget 2015 du service).
352800	Dédommagement communes	Diminution de charges suite à l'abandon du programme Alterconnexion par la ville de La Chaux-de-Fonds.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. de l'économie et action sociale				
36	Subventions accordées	1,324,200	549,400	275,468.05
365800	Divers organismes et instit. privées	1,324,200	549,400	275,468.05
39	Imputations internes	728,900	548,100	490,256.05
390125	Imprimés	2,500	2,500	1,010.70
390145	Imprimante multifonction	5,000	10,000	7,916.55 -
390606	Prestations d'enseignement	464,800	429,000	389,566.90
390623	Forfait élèves	200,000	100,000	100,000.00
390831	PI Emoluments	0	0	20.00
390839	PI mandats, experts, études	6,600	6,600	7,575.00
390855	Programmes d'insertion fs	50,000	0	0.00
43	Contributions	104,100 -	7,500 -	928,114.77 -
439500	Contributions mesures d'intégration	0	0	928,114.77 -
439850	Recettes diverses	104,100 -	7,500 -	0.00
46	Subventions acquises	2,910,000 -	1,755,500 -	863,290.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	2,910,000 -	1,755,500 -	863,290.00 -
48	Prélèvements sur financements spéciaux	0	184,100 -	92,368.05 -
481517	Dissolution provision forfaits intégration ODM	0	184,100 -	92,368.05 -
49	Imputations internes	215,000 -	215,000 -	208,885.00 -
490831	PI Emoluments	210,000 -	210,000 -	198,885.00 -
490839	PI mandats, experts, études	5,000 -	5,000 -	10,000.00 -
Service de l'action sociale				
<i>Total des charges</i>		<i>274,510,519</i>	<i>275,006,422</i>	<i>131,671,584.97</i>
<i>Total des revenus</i>		<i>129,377,300 -</i>	<i>135,148,020 -</i>	<i>71,072,587.90 -</i>
<i>Charges/Revenus(-)</i>		<i>145,133,219</i>	<i>139,858,402</i>	<i>60,598,997.07</i>
30	Charges de personnel	5,538,716	5,492,263	2,959,426.05
300000	Commissions	4,000	4,000	4,461.60
301000	Personnel administratif et exploitation	4,573,164	4,518,461	2,432,762.05
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	396,721	391,599	210,892.90
304000	Caisse de pensions	564,831	578,202	311,309.50
31	Biens, services et marchandises	256,000	258,000	146,941.95
317000	Déplacements	12,000	12,000	6,770.00
318005	Honoraires, mandats	40,000	40,000	49,233.00
319000	Cotisations	11,000	11,000	0.00
319310	Indemnités LAVI	165,000	165,000	75,140.30
319800	Autres frais divers	28,000	30,000	15,798.65
33	Amortissements	15,000	15,000	0.00
330010	Pertes sur débiteurs	15,000	15,000	0.00
35	Dédommagements aux collectiv. publiques	0	0	10,325.00
351250	Conférences intercantionales	0	0	10,325.00
36	Subventions accordées	213,923,800	246,066,700	112,384,483.12
362310	Participation services sociaux communaux	4,260,000	4,100,000	4,005,014.70
365320	Fondation neuch. coordin. action sociale	0	0	377,000.00
365330	Pro Senectute	0	0	283,200.00
365336	Centres de consultations LAVI	0	0	770,000.00
365337	Programmes d'insertion	1,793,000	3,420,000	2,828,976.12
365338	Partenariat social privé fs	3,348,200	3,120,300	0.00
365800	Divers organismes et instit. privées	140,000	140,000	1,796,984.00
366010	Subsides à des tiers	0	45,000	0.00
366300	Charges d'aide matérielle fs	66,200,600	99,662,400	101,436,735.62
366310	Loi assurance-maladie obligatoire fs	118,184,100	116,169,000	0.00
366311	Intérêts et frais du contentieux	1,624,500	1,000,000	0.00
366312	Contentieux	9,796,500	9,100,000	0.00
366315	Participation aux coûts Lamal fs	1,601,400	1,400,000	0.00
366316	Intérêts et frais du contentieux fs	265,500	0	0.00
366320	Avances de contributions d'entretien	700,000	700,000	700,000.00
366330	Aide immédiate et juridique LAVI	210,000	210,000	186,572.68
366725	Bourses d'études fs	5,800,000	7,000,000	0.00
37	Subventions redistribuées	23,181,400	0	0.00
372601	subventions redistribuées services sociaux fs	181,400	0	0.00
372602	subventions redistribuées aide matérielle fs	23,000,000	0	0.00

Remarques

Service de la cohésion multiculturelle (suite)

365800	Divers organismes et institutions privées	Dépenses supplémentaires prévues en lien avec le financement en faveur d'institutions privées, organismes et entreprises pour la mise en place de formations, de cours de français et de coaching individuel personnalisé pour les personnes admises à titre provisoire et réfugiées, entièrement compensées par le complément des forfaits d'intégration versé par la Confédération.
390145	Imprimante multifonction	Réajustement du budget de cette rubrique aux comptes 2014 et au budget 2015.
390606	Prestations d'enseignement	Augmentation liée à la mise en place de cours de français en faveur de personnes admises à titre provisoire et réfugiées, entièrement compensées par le complément des forfaits d'intégration versé par la Confédération.
390623	Forfait pour élèves	Augmentation liée à la mise en place de cours intensifs de français, organisés par le Lycée Jean-Piaget, en faveur de personnes admises à titre provisoire et réfugiées, compensées intégralement par le complément des forfaits d'intégration versé par la Confédération.
390855	Programmes d'insertion fs	Nouvelle prestation interne utilisée pour la mise en place, en collaboration avec le service de l'emploi, de mesures et programmes d'insertion professionnelle en faveur de personnes admises à titre provisoire et réfugiées, auparavant comptabilisée dans la rubrique budgétaire 319540.
439850	Recettes diverses	Encaissement des contributions du service des migrations aux programmes du Centre social protestant et de Job Service et à la bourse d'emploi pour les femmes migrantes de RECIF. Dès 2017, cette rubrique budgétaire sera remplacée par une imputation interne.
460800	Subventions fédérales diverses	Augmentation des subventions fédérales liée à l'augmentation du nombre des personnes admises à titre provisoire et réfugiées dans le canton.
481517	Provision forfait d'intégration	Provision soldée en 2015. En lien avec le renforcement de l'intégration professionnelle et sociale des réfugiés reconnus et des admis provisoires dans le cadre du financement des forfaits fédéraux d'intégration.

Service de l'action sociale

Pour rappel, depuis 2015, les rubriques qui intègrent la facture sociale harmonisée (financement réparti entre l'Etat et les communes) sont assorties de l'abréviation fs. Comme le montre le tableau ci-dessous, la progression de la facture sociale, par rapport au budget 2015, est de 3.3%.

Composantes	Budget 2015	Budget 2016		
	Charges totales	Charges totales	Ecart	
			CHF	%
Subsides Lamal	67'340'000	66'908'100	-431'900	-0.6%
Bourses d'études	6'385'000	5'233'000	-1'152'000	-18.0%
Avances de contributions d'entretien	600'000	600'000	-	0.0%
Aide sociale sans MP	103'625'900	109'421'000	5'795'100	5.6%
Programmes d'insertion	3'420'000	3'660'000	240'000	7.0%
Social privé	3'120'300	3'348'200	227'900	7.3%
Alfa Sal	3'397'200	3'528'500	131'300	3.9%
FIP, financement LACI	5'054'000	5'525'000	471'000	9.3%
MIP	9'740'000	11'130'000	1'390'000	14.3%
Total charges nettes de transfert (60 % Etat)	202'682'400	209'353'800	6'671'400	3.3%
Total participation aux charges de personnel SSR et GSR (40 % Etat)	10'250'000	10'650'000	400'000	3.9%
Total	212'932'400	220'003'800	7'071'400	3.3%
Total Etat	125'709'400	129'872'300	4'162'900	3.3%
Total Communes	87'223'000	90'131'500	2'908'500	3.3%



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. de l'économie et action sociale				
38	Attributions aux financements spéciaux	272,000	0	2,517,820.00
381240	Provision litiges en cours	0	0	933,820.00
381250	Provision perte sur débiteurs	272,000	0	1,584,000.00
39	Imputations internes	31,323,603	23,174,459	13,652,588.85
390125	Imprimés	0	0	162.40
390306	Convention SFPO / autres services Etat	76,100	75,100	73,400.00
390355	Aide matérielle, différence de subside LAMal	0	0	8,211,473.85
390625	Remboursements de traitements	53,903	54,659	53,395.40
390627	Prestations informatiques SIEN	0	0	913.80
390829	PI Cafétériat, restau.	0	0	264.40
390852	Autres composantes facture sociale	28,436,600	22,154,700	5,312,979.00
390853	Charges assurances maladie fs	890,000	890,000	0.00
390855	Programmes d'insertion fs	1,867,000	0	0.00
42	Revenus des biens	3,000,000 -	2,500,000 -	0.00
424330	Recouvrement CX et autres créances	2,000,000 -	2,000,000 -	0.00
424340	Recouvrement subsides (fs)	1,000,000 -	500,000 -	0.00
43	Contributions	806,700 -	285,000 -	362,221.95 -
436050	Remboursement de subventions fs	30,000 -	80,000 -	0.00
436051	Remboursement aide matérielle fs	571,700 -	0	0.00
436325	Récup. avances contributions d'entretien	100,000 -	100,000 -	199,965.00 -
439850	Recettes diverses	105,000 -	105,000 -	162,256.95 -
46	Subventions acquises	102,059,300 -	132,242,000 -	70,633,243.45 -
460330	Subventions fédérales facture sociale (fs)	53,584,900 -	51,169,000 -	0.00
462340	Part communale facture sociale (fs)	48,474,400 -	81,073,000 -	0.00
462350	Part communale, aide matérielle	0	0	68,976,713.09 -
462355	Part communale, programmes d'insertion	0	0	1,656,530.36 -
47	Subventions à redistribuer	23,181,400 -	0	0.00
472601	Subventions à redistribuer services sociaux fs	181,400 -	0	0.00
472602	subventions redistribuées aide matérielle fs	23,000,000 -	0	0.00
48	Prélèvements sur financements spéciaux	0	0	1,900.00 -
481305	Dissolution de provisions	0	0	1,900.00 -
49	Imputations internes	329,900 -	121,020 -	75,222.50 -
490505	Particip. fds formation/intégr. jeunes	89,900 -	88,100 -	75,222.50 -
490855	Programmes d'insertion fs	240,000 -	0	0.00
495000	Bonification budgétaire	0	32,920 -	0.00
Office des bourses				
	<i>Total des charges</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5,704,501.75</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1,835,046.25 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3,869,455.50</i>
30	Charges de personnel	0	0	449,428.40
301000	Personnel administratif et exploitation	0	0	337,522.95
301010	Salaires occasionnels	0	0	33,080.50
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	0	0	32,735.80
304000	Caisse de pensions	0	0	46,089.15
31	Biens, services et marchandises	0	0	1,923.80
317000	Déplacements	0	0	291.80
319800	Autres frais divers	0	0	1,632.00
33	Amortissements	0	0	12,791.55
330010	Pertes sur débiteurs	0	0	12,791.55
36	Subventions accordées	0	0	5,240,358.00
366010	Subsides à des tiers	0	0	27,600.00
366715	Bourses formations post-obligat. et continue	0	0	1,490,794.00
366720	Bourses formations tertiaires (ES, HES, HEU)	0	0	3,721,964.00
43	Contributions	0	0	280,099.25 -
436050	Remboursement de subventions fs	0	0	279,236.00 -
439850	Recettes diverses	0	0	863.25 -
46	Subventions acquises	0	0	554,947.00 -
460800	Subventions fédérales diverses	0	0	554,947.00 -

Remarques

Service de l'action sociale (suite)		
301000	Personnel administratif et exploitation	Renforcement de 0.6 EPT pour la gestion du contentieux LAMal.
319310	Indemnités LAVI	La budgétisation de cette rubrique budgétaire est difficile car le SASO n'a aucune maîtrise sur les faits occasionnant le paiement d'indemnités.
362310	Participation services communaux	Augmentation prévisible des frais de personnel reconnus des services sociaux, en raison de la charge de travail élevée et de la priorité donnée à l'insertion.
365337	Programmes d'insertion fs	En vue de l'introduction du MCH2, les flux financiers ont été revus notamment par la suppression des comptes de bilan. Le budget des programmes d'insertion gérés par le service de l'emploi ont été transférés au SEMP. Ces charges sont refacturées au travers de la rubrique budgétaire 390855. Le budget de l'insertion socio-professionnelle est globalement stable et le renforcement des mesures est maintenu.
365338	Partenariat social privé fs	Progression liée à l'intégration dans la facture sociale des subventions des communes aux organismes du social privé reconnus par l'Etat.
366010	Subsides à des tiers	Prestations assurées jusqu'en 2015 par l'office des bourses et reprises, dès 2016, par le service de la culture (subsides pour des séjours artistiques et stages au MIH).
366300	Charges d'aide matérielle fs	En vue de l'introduction du MCH2, les flux financiers ont été revus, notamment par la suppression des comptes de bilan. L'aide matérielle avancée par les communes est comptabilisé à 60% (part de l'Etat à la facture sociale). Les charges d'aide matérielle avancées pour les résidents français selon la Convention Franco-Suisse et les autres confédérés sont imputées dans cette rubrique. Toutefois, ces deux charges sont, d'une part, refacturés (rubrique budgétaire 460340) à la France par la Confédération et, d'autre part, aux cantons. Progression des charges estimée à 4% par rapport à 2015.
366310	Loi assurance-maladie obligatoire fs	Évaluation basée sur l'hypothèse d'une augmentation des primes de 4.2 %, du maintien de l'intensité de l'aide en faveur des bénéficiaires ordinaires et de l'adaptation du montant des subsides pour les assurés au bénéfice de prestations complémentaires AVS-AI selon les dispositions fédérales. Tient compte également de la croissance de l'effectif des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI. Considère enfin l'adaptation du montant des subsides pour les assurés émargeant à l'aide sociale, compte tenu du train de mesures envisagé.
366311	Intérêts et frais du contentieux	Considère la croissance de la charge de la rubrique budgétaire 366312 et également l'entrée en vigueur de l'article 64a LAMal (au 1 ^{er} janvier 2012) avec la possibilité offerte aux assureurs (détenteurs des actes de défaut de biens) de déposer une réquisition de poursuite 3 ou 4 fois par année dans le cadre d'une procédure d'exécution forcée à l'encontre du même débiteur contre une seule précédemment.
366312	Contentieux	Considère l'entrée en vigueur de l'article 64a LAMal le 1 ^{er} janvier 2012 qui prévoit une répartition de la prise en charge du contentieux LAMal à hauteur de 85% par le canton et à hauteur de 15% par les assureurs. Tient compte uniquement des primes impayées. Considère également l'adaptation du montant des créances (primes) à rembourser aux assureurs consécutivement à l'augmentation des tarifs de primes et la croissance endémique du volume du contentieux.
366315	Participation aux coûts LAMal fs	Rubrique budgétaire dissociant les primes (rubrique budgétaire 366312) et les participations aux coûts impayées à rembourser aux assureurs. Considère la croissance endémique au titre des participations aux coûts.
366316	Intérêts et frais contentieux fs	Nouvelle rubrique budgétaire résultant de la dissociation de la rubrique budgétaire 366311 entre les intérêts et frais relatifs aux primes et ceux relatifs aux participations aux coûts impayées à rembourser aux assureurs. Considère la croissance de la charge de la rubrique budgétaire 366315.
366725	Bourses d'études fs	Considère davantage les effets de la nouvelle loi sur les aides à la formation (le meilleur "ciblage" des besoins induit moins de dépenses) mais comprend aussi le recalibrage afin de mieux prendre en compte l'entretien des familles, avec adaptation des montants déterminants pour l'octroi des aides à la formation.



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. de l'économie et action sociale				
49	Imputations internes	0	0	1,000,000.00 -
495000	Bonification budgétaire	0	0	1,000,000.00 -
Office cantonal de l'assurance-maladie				
	<i>Total des charges</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>127,062,997.90</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>62,401,500.54 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>64,661,497.36</i>
30	Charges de personnel	0	0	1,756,267.60
301000	Personnel administratif et exploitation	0	0	1,450,595.55
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	0	0	125,610.35
304000	Caisse de pensions	0	0	180,061.70
31	Biens, services et marchandises	0	0	3,402.00
317000	Déplacements	0	0	83.60
319800	Autres frais divers	0	0	3,318.40
36	Subventions accordées	0	0	124,572,328.30
366310	Loi assurance-maladie obligatoire fs	0	0	110,854,637.50
366311	Intérêts et frais du contentieux	0	0	2,037,852.10
366312	Contentieux	0	0	11,679,838.70
39	Imputations internes	0	0	731,000.00
390853	Charges assurances maladie fs	0	0	731,000.00
42	Revenus des biens	0	0	3,400,868.29 -
424320	Recouvrement subsides, contentieux et avances	0	0	3,400,868.29 -
43	Contributions	0	0	2,182,477.40 -
436240	Remb. participations aux coûts	0	0	2,176,877.40 -
439850	Recettes diverses	0	0	5,600.00 -
46	Subventions acquises	0	0	48,606,681.00 -
460310	Subv. féd. réduction des cotisations	0	0	48,606,681.00 -
49	Imputations internes	0	0	8,211,473.85 -
490355	Remb. SAS, différence subside LAMal	0	0	8,211,473.85 -
Service de statistique				
	<i>Total des charges</i>	<i>1,084,860</i>	<i>1,077,452</i>	<i>998,620.46</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>311,800 -</i>	<i>312,100 -</i>	<i>246,955.30 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>773,060</i>	<i>765,352</i>	<i>751,665.16</i>
30	Charges de personnel	824,060	819,352	769,200.50
301000	Personnel administratif et exploitation	679,582	675,711	628,902.55
303000	AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	58,866	58,067	53,948.65
304000	Caisse de pensions	85,612	85,574	86,349.30
31	Biens, services et marchandises	260,800	258,100	206,759.81
317000	Déplacements	8,000	7,500	4,065.40
318000	Mandats, expertises, études	223,000	220,800	181,625.96
319800	Autres frais divers	29,800	29,800	21,068.45
33	Amortissements	0	0	22,420.30
331000	Biens du patrimoine administratif	0	0	22,420.30
39	Imputations internes	0	0	239.85
390125	Imprimés	0	0	223.00
390840	PI manifestations, réceptions	0	0	16.85
43	Contributions	176,000 -	176,300 -	110,962.80 -
439850	Recettes diverses	176,000 -	176,300 -	110,962.80 -
49	Imputations internes	135,800 -	135,800 -	135,992.50 -
490520	Prestations pour la statistique scolaire	115,800 -	115,800 -	115,800.00 -
490570	Prestations internes STATEM	20,000 -	20,000 -	20,000.00 -
490826	PI journaux, revues, imprimés	0	0	192.50 -
Fonds de promotion de l'économie				
	<i>Total des charges</i>	<i>2,775,000</i>	<i>2,600,000</i>	<i>665,000.00</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>2,775,000 -</i>	<i>2,600,000 -</i>	<i>665,000.00 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>

Remarques

Service de l'action sociale (suite)		
372601	Subventions services sociaux fs	En vue de l'introduction du MCH2, les flux financiers ont été revus, notamment par la suppression des comptes de bilan. La régularisation des flux entre les communes pour les charges de personnel entre services sociaux émarginent à cette rubrique budgétaire.
372602	Subvention aide matérielle fs	En vue de l'introduction du MCH2, les flux financiers ont été revus, notamment par la suppression des comptes de bilan. La régularisation des flux entre les communes pour les charges d'aide matérielle émarginent à cette rubrique budgétaire.
381240	Provision litiges en cours	Cette provision a été créée pour la première fois lors du bouclage 2014. Le recul n'était pas suffisant, lors de l'élaboration du budget, pour ajuster cette provision.
381250	Provision perte s/débiteur	Provision nouvellement créée compte tenu de la possible perte liée au non-remboursement de l'Etat français au canton de Neuchâtel (via la Confédération) en vertu de la Convention franco-suisse concernant l'assistance aux indigents.
390852	Autres composantes de la facture sociale	Imputations internes relatives aux rubriques de la facture sociale dépendant du centre financier AVS-AI, du service des migrations et du service de l'emploi.
390855	Programmes insertions fs	Nouvelle rubrique relative aux imputations internes entre le service de l'emploi et le service de l'action sociale (voir rubrique budgétaire 365337).
424340	Recouvrement subsides fs	Adaptation du montant récupéré de subsides au regard des comptes 2014.
436051	Remboursement aide matérielle fs	En vue de l'introduction du MCH2, les flux financiers ont été revus, notamment par la suppression des comptes de bilan. Les recettes au titre de l'aide matérielle que le service de l'action sociale prévoit d'encaisser émarginent dans cette rubrique budgétaire.
460330	Subventions fédérales facture sociale fs	Progression prévisible des recettes perçues de la Confédération au titre de la réduction des primes (subsides LAMal) et des bourses d'études attribuées par le canton au degré tertiaire.
462340	Part communal facture sociale fs	En vue de l'introduction du MCH2, les flux financiers ont été revus, notamment par la suppression de comptes de bilan. La part communale de 40 % de l'aide matérielle avancée par les communes n'est plus facturée (voir remarque sous rubrique budgétaire 366300). En vertu de la facture sociale harmonisée, les communes prennent en charge 40% des dépenses mentionnées dans le budget de l'Etat avec la mention fs dans la rubrique budgétaire.
472601	Subvention services sociaux fs	Voir remarque sous rubrique budgétaire 372601.
472602	Subvention aide matérielle fs	Voir remarque sous rubrique budgétaire 372602.
490855	Programmes Insertion fs	Intégration dans la facture sociale de la charge générée par le programme d'insertion Ressources rattaché directement au service de l'action sociale (ODAS).



		Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Départ. de l'économie et action sociale				
39	Imputations internes	2,775,000	2,600,000	665,000.00
395731	Attrib. fonds de promotion de l'économie	2,775,000	2,600,000	665,000.00
48	Prélèvements sur financements spéciaux	2,775,000 -	2,600,000 -	665,000.00 -
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	2,775,000 -	2,600,000 -	665,000.00 -
Fonds d'aide aux régions de montagne				
	<i>Total des charges</i>	<i>0</i>	<i>150,004</i>	<i>1,000,000.00</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>0</i>	<i>150,004 -</i>	<i>1,000,000.00 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
39	Imputations internes	0	150,004	1,000,000.00
395732	Attrib. fonds aide régions de montagnes	0	150,004	1,000,000.00
48	Prélèvements sur financements spéciaux	0	150,004 -	1,000,000.00 -
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	0	150,004 -	1,000,000.00 -
Fonds politique régionale				
	<i>Total des charges</i>	<i>1,905,000</i>	<i>1,200,000</i>	<i>770,000.00</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>1,905,000 -</i>	<i>1,200,000 -</i>	<i>770,000.00 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
38	Attributions aux financements spéciaux	0	0	770,000.00
380000	Virement à la fortune du fonds	0	0	770,000.00
39	Imputations internes	1,905,000	1,200,000	0.00
395736	Attrib. fonds politique régionale	1,905,000	1,200,000	0.00
48	Prélèvements sur financements spéciaux	1,905,000 -	1,200,000 -	0.00
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	1,905,000 -	1,200,000 -	0.00
49	Imputations internes	0	0	770,000.00 -
495000	Bonification budgétaire	0	0	770,000.00 -
Fonds pour l'intégration professionnelle				
	<i>Total des charges</i>	<i>295,500</i>	<i>150,000</i>	<i>4,238,065.05</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>295,500 -</i>	<i>150,000 -</i>	<i>4,238,065.05 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
39	Imputations internes	295,500	150,000	4,238,065.05
395730	Attrib. fds intégration professionnelle	295,500	150,000	4,238,065.05
48	Prélèvements sur financements spéciaux	295,500 -	150,000 -	4,238,065.05 -
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	295,500 -	150,000 -	4,238,065.05 -
Fonds encouragement études & form. prof.				
	<i>Total des charges</i>	<i>0</i>	<i>32,920</i>	<i>1,000,000.00</i>
	<i>Total des revenus</i>	<i>0</i>	<i>32,920 -</i>	<i>1,000,000.00 -</i>
	<i>Charges/Revenus(-)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0.00</i>
39	Imputations internes	0	32,920	1,000,000.00
395540	Attrib. fds encouragement études	0	32,920	1,000,000.00
48	Prélèvements sur financements spéciaux	0	32,920 -	1,000,000.00 -
480000	Prélèvement à la fortune du fonds	0	32,920 -	1,000,000.00 -

Remarques

480000	Fonds de promotion de l'économie Prélèvement à la fortune du fonds	Augmentation du prélèvement à la fortune du fonds dans la perspective de sa suppression en 2017.
480000	Fonds de politique régionale Prélèvement à la fortune du fonds	Augmentation du prélèvement à la fortune du fonds dans la perspective de sa suppression en 2017.

Budget du compte des investissements

Compte des investissements

Résultats Les résultats des cinq derniers exercices et des budgets 2016 et 2015 se présentent comme suit:

Compte des investissements (en milliers de francs)	Budget 2016	Budget 2015	2014	2013	Comptes 2012	2011	2010
Dépenses	105'744	103'643	80'310	112'250	102'069	112'842	95'332
Recettes	-34'876	-31'592	-31'514	-58'056	-43'967	-36'264	-43'298
Ecart statistique (amendement GC) ¹⁾	--	-15'030	--	--	--	--	--
Dépenses nettes	70'868	57'021	48'796	54'194	58'102	76'578	52'034

¹⁾ L'écart statistique porté au budget 2015 est remplacé par l'overbooking dès 2016.

Le budget 2016 présente des investissements nets de 70,9 millions de francs. Cette situation est somme toute assez proche de celle du budget 2015 qui totalise des investissements nets de 72 millions de francs sans considérer l'écart statistique. Sur les quelques 106 millions de francs de dépenses brutes prévus au budget 2016, près de 70% concernent des investissements propres à l'Etat qui relèvent principalement du domaine du génie civil (routes) et des travaux d'assainissement du patrimoine bâti de l'Etat (EEP Bellevue, CPLN, etc.). Les recettes, d'un montant total de 35 millions de francs, sont constituées pour une large partie (64%) par des subventions provenant de la Confédération.

Depuis plusieurs années maintenant, il est régulièrement fait mention au travers des rapports sur le budget ou les comptes que l'Etat investit de manière insuffisante pour assurer un renouvellement adéquat de son patrimoine et que les dépenses réalisées en cours d'exercice sont systématiquement inférieures à celles qui étaient annoncées au budget. Pour pallier à ce problème, les deux dernières enveloppes budgétaires ont pu être augmentées par rapport aux années précédentes grâce aux dispositions de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Overbooking

Le système de l'overbooking, concrétisé par le biais de l'article 30, al. 2, let. b LFinEC, permet de ne considérer que 85% des investissements nets dans le calcul du degré d'autofinancement utilisé dans le cadre du frein à l'endettement. Ce système assure une plus grande marge de manœuvre en cours d'exercice en cas de retard dans la mise en œuvre des projets, ce qui a souvent été le cas ces dernières années. A noter que lors de la clôture des comptes, c'est néanmoins le 100% des investissements nets comptabilisés qui sera considéré dans la vérification de la conformité du degré minimal d'autofinancement. Au travers de cette règle, il est donc sous-entendu que 15% des dépenses annoncées au budget ne seront vraisemblablement pas réalisées en cours d'exercice.

Lors de la présentation du budget 2015 en décembre 2014, le Grand Conseil n'a pas souhaité appliquer cette règle de l'overbooking car la LFinEC n'était pas encore en vigueur. Il l'a néanmoins remplacée par l'introduction d'un écart statistique de 15 millions de francs, ce qui revenait finalement à la même chose en permettant de tenir compte d'un niveau de dépenses plus élevé.

Flux financiers nets positifs

Selon l'article 30 al. 6 de la LFinEC, les investissements qui doivent entraîner des flux financiers nets positifs sur une période de dix ans n'entrent pas dans la détermination des limites de l'endettement. Cet article est développé au travers du règlement de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC) à l'article 28. Au budget 2016, seul un projet entre dans cette catégorie à savoir la prise de participation de l'Etat dans une société active dans le domaine de l'énergie (crédit d'engagement de 10 millions dont la moitié sera dépensée en 2016 et l'autre moitié en 2017). A noter que ce crédit, initialement prévu en 2015, a finalement été reporté d'une année.

Degré d'autofinancement

En vertu des règles du frein à l'endettement, le degré d'autofinancement minimal à atteindre par le budget 2016 est de 70% (limite imposée par le régime transitoire qui prévaudra jusqu'en 2019). Compte tenu des dépenses globales d'investissements (70,9 millions), des projets générant des flux financiers nets positifs (5 millions) et du principe de l'overbooking (85% de 65,9 millions), les investissements nets déterminants pour le calcul atteignent finalement 56 millions de francs.

Sur la base des investissements nets déterminants de 56 millions de francs et d'un autofinancement de 39,4 millions de francs (amortissements du patrimoine administratif moins excédent de charges prévu au compte de fonctionnement), le degré d'autofinancement du budget 2016 s'élève au final à 70,4%.

$$DA = \frac{\text{Autofinancement}}{\text{Inv. nets déterminants}} \times 100 = \frac{39,40 \text{ mios}}{55,99 \text{ mios}} \times 100 = 70,4\%$$

Tableaux récapitulatifs

Les deux tableaux qui suivent présentent une récapitulation des dépenses et des recettes du compte des investissements par département et par nature comptable.

Les différents projets ayant des incidences sur les dépenses et les recettes du compte des investissements sont détaillés dans le chapitre suivant consacré aux crédits d'engagement.

Compte des investissements

Vue d'ensemble par département

Compte des investissements Vue d'ensemble par département	Budget 2016												Ecart	
	Crédits d'engagement en cours				Crédits d'engagement à solliciter				Total crédits d'engagement				Fr.	%
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes		
Autorités législatives (AULE)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+0	--
Autorités exécutives (AUJEX)	0	0	0	400'000	0	400'000	0	400'000	0	400'000	0	400'000	+400'000	--
Autorités judiciaires (AUJU)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+0	--
Dpt finances et santé (DFS)	7'319'000	0	7'319'000	6'560'000	0	6'560'000	0	13'879'000	0	13'879'000	0	13'879'000	+5'564'500	+66.9
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	6'183'200	0	6'183'200	1'700'000	0	1'700'000	0	7'883'200	0	7'883'200	0	7'883'200	-7'845'241	-49.9
Dpt éducation et famille (DEF)	10'000'000	0	10'000'000	1'340'700	0	1'340'700	0	11'340'700	0	11'340'700	0	11'340'700	-109'300	-1.0
Dpt dév. territorial et env. (DDTE)	40'257'800	-23'594'000	16'663'800	27'638'000	-11'081'500	16'556'500	0	67'895'800	-34'675'500	33'220'300	0	33'220'300	-308'600	-0.9
Dpt économie et action sociale (DEAS)	3'645'000	-199'800	3'445'200	700'000	0	700'000	0	4'345'000	-199'800	4'145'200	0	4'145'200	+1'115'800	+36.8
Total	67'405'000	-23'793'800	43'611'200	38'338'700	-11'081'500	27'257'200	105'743'700	-34'875'300	70'868'400	-1'182'841		70'868'400		-1.6

Compte des investissements Vue d'ensemble par département	Budget 2015												Fr.	%	
	Crédits d'engagement en cours				Crédits d'engagement à solliciter				Total crédits d'engagement						
	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Autorités législatives (AULE)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorités exécutives (AUJEX)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autorités judiciaires (AUJU)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dpt finances et santé (DFS)	7'434'500	0	7'434'500	880'000	0	880'000	0	8'314'500	0	8'314'500	0	8'314'500	8'314'500	0	8'314'500
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	12'328'441	0	12'328'441	3'400'000	0	3'400'000	0	15'728'441	0	15'728'441	0	15'728'441	15'728'441	0	15'728'441
Dpt éducation et famille (DEF)	10'960'000	0	10'960'000	490'000	0	490'000	0	11'450'000	0	11'450'000	0	11'450'000	11'450'000	0	11'450'000
Dpt dév. territorial et env. (DDTE)	47'075'135	-24'647'235	22'427'900	17'990'000	-6'889'000	11'101'000	0	65'065'135	-31'536'235	33'528'900	0	33'528'900	33'528'900	0	33'528'900
Dpt économie et action sociale (DEAS)	3'085'000	-55'600	3'029'400	0	0	0	0	3'085'000	-55'600	3'029'400	0	3'029'400	3'029'400	0	3'029'400
Total	80'883'076	-24'702'835	56'180'241	22'760'000	-6'889'000	15'871'000	103'643'076	-31'591'835	72'051'241	-15'030'000		72'051'241		-15'030'000	

Ecart statistique (amendement Grand Conseil)

-15'030'000

57'021'241

Compte des investissements

Vue d'ensemble par nature de dépenses et de recettes

Compte des investissements Vue d'ensemble par nature (dépenses)			Variations par rapport au budget 2015	Comptes 2014
	Budget 2016 Fr.	Budget 2015 Fr.	%	Fr.
5 Dépenses	105'743'700	103'643'076	+2.0	80'310'571
50 Investissements propres	73'856'500	72'500'976	+1.9	60'002'278
500 Terrains non bâtis	1'299'300	483'200	+168.9	39'943
501 Génie civil	34'968'000	30'056'835	+16.3	33'717'307
503 Terrains bâtis	22'256'200	26'934'000	-17.4	14'630'615
506 Mobilier, machines, véhicules	10'603'000	11'366'941	-6.7	7'012'389
509 Autres biens	4'730'000	3'660'000	+29.2	4'602'024
52 Prêts et participations permanentes	8'645'000	8'085'000	+6.9	2'072'000
520 Confédération	0	0	--	0
521 Cantons	0	0	--	0
522 Communes	0	0	--	0
523 Propres établissements	0	0	--	0
524 Société d'économie mixte	3'645'000	3'085'000	+18.2	2'072'000
525 Institutions privées	5'000'000	5'000'000	+0.0	0
526 Personnes physiques	0	0	--	0
527 Etranger	0	0	--	0
56 Subventions accordées	19'910'700	20'402'100	-2.4	14'932'549
560 Confédération	0	0	--	0
561 Cantons	700'000	0	--	0
562 Communes	8'174'200	10'239'100	-20.2	4'216'543
563 Propres établissements	0	0	--	0
564 Société d'économie mixte	3'756'000	4'630'000	-18.9	4'555'295
565 Institutions privées	2'780'500	5'033'000	-44.8	6'138'257
566 Personnes physiques	4'500'000	500'000	+800.0	22'454
567 Etranger	0	0	--	0
57 Subventions redistribuées	3'331'500	2'655'000	+25.5	3'303'743
570 Confédération	0	0	--	0
571 Cantons	0	0	--	0
572 Communes	20'000	0	--	107'000
573 Propres établissements	0	0	--	0
574 Société d'économie mixte	1'217'000	983'000	+23.8	0
575 Institutions privées	781'000	0	--	0
576 Personnes physiques	1'313'500	1'672'000	-21.4	3'196'743

Compte des investissements Vue d'ensemble par nature (recettes)			Variations par rapport au budget 2015		
	Budget 2016	Budget 2015	%	Comptes 2014	
	Fr.	Fr.		Fr.	
6 Recettes	-34'875'300	-31'591'835	+10.4	-31'514'487	
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	--	0	
600 Terrains non bâtis	0	0	--	0	
601 Ouvrages de génie civil	0	0	--	0	
603 Terrains bâtis	0	0	--	0	
606 Mobilier, machines, véhicules	0	0	--	0	
61 Contributions de tiers	-75'000	-1'713'000	-95.6	-1'680'481	
610 Contributions de tiers	-75'000	-1'713'000	-95.6	-1'514'331	
611 Ventes	0	0	--	-166'151	
62 Remb. de prêts et de partic. permanentes	-680'800	-536'600	+26.9	-516'512	
620 Confédération	0	0	--	0	
621 Cantons	0	0	--	0	
622 Communes	0	0	--	0	
623 Propres établissements	0	0	--	0	
624 Société d'économie mixte	-565'800	-421'600	+34.2	-401'512	
625 Institutions privées	-115'000	-115'000	+0.0	-115'000	
626 Personnes physiques	0	0	--	0	
627 Etranger	0	0	--	0	
63 Facturation à des tiers	0	0	--	-70'275	
631 Ouvrages de génie civil	0	0	--	0	
633 Terrains bâtis	0	0	--	-70'275	
64 Remboursement de subv. accordées	0	-410'000	-100.0	0	
640 Confédération	0	-165'000	-100.0	0	
641 Cantons	0	0	--	0	
642 Communes	0	-245'000	-100.0	0	
643 Propres établissements	0	0	--	0	
644 Société d'économie mixte	0	0	--	0	
645 Institutions privées	0	0	--	0	
646 Personnes physiques	0	0	--	0	
66 Subventions acquises	-23'357'500	-18'388'135	+27.0	-22'391'208	
660 Confédération	-22'375'000	-18'388'135	+21.7	-22'663'514	
661 Cantons	-982'500	0	--	0	
662 Communes	0	0	--	0	
663 Propres établissements	0	0	--	0	
669 Autres subventions	0	0	--	272'306	
67 Subventions à redistribuer	-3'331'500	-2'655'000	+25.5	-3'303'743	
670 Confédération	-3'331'500	-2'655'000	+25.5	-3'303'743	
671 Cantons	0	0	--	0	
672 Communes	0	0	--	0	
673 Propres établissements	0	0	--	0	
674 Sociétés mixtes	0	0	--	0	
675 Institutions privées	0	0	--	0	
68 Reprise des amortissements	-7'430'500	-7'889'100	-5.8	-3'552'267	
682 Prélèvement sur réserve	-7'430'500	-7'889'100	-5.8	-3'552'267	
Investissements nets	70'868'400	72'051'241	-1.6	48'796'084	
Ecart statistique (amendement Grand Conseil)		<u>-15'030'000</u>			
		57'021'241			

**Budget des projets gérés par crédits
d'engagement**

Projets gérés par crédits d'engagement

Nouvelle loi sur les finances et notion de crédit d'engagement

Depuis l'année dernière et le rapport du budget 2015, les thématiques "compte des investissements" et "crédits d'engagement" sont abordées séparément. Auparavant les crédits d'engagement accordés par l'autorité compétente, que ce soit le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat, étaient étroitement associés au compte des investissements (comptabilisation systématique et en intégralité des dépenses et recettes relatives au patrimoine administratif par le biais de celui-ci).

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) au 1^{er} janvier 2015, la notion même de crédit d'engagement a été redéfinie. L'article 40, al. 1 LFinEC précise que les moyens accordés au travers d'un crédit d'engagement peuvent être comptabilisés dans le compte de résultats (future dénomination du compte de fonctionnement) et dans le compte des investissements, en fonction de la nature des dépenses et des recettes. Dès l'exercice 2017, parallèlement à l'aboutissement du projet SIGE, les totaux du compte des investissements et des tableaux relatifs aux projets gérés par le biais de crédits d'engagement ne seront donc plus égaux, comme c'est encore le cas actuellement pour les budgets 2016 et 2015.

Crédits d'engagement (dépenses nettes, en milliers de francs)	Budget 2016	Budget 2015
Crédits en cours	43'611	56'180
Crédits à solliciter	27'257	15'871
Ecart statistique (amendement GC) ¹⁾	--	-15'030
Total	70'868	57'021

¹⁾ L'écart statistique porté au budget 2015 est remplacé par l'overbooking dès 2016.

Parmi les nouveautés découlant de la LFinEC rappelons encore les différentes catégories de crédits d'engagement qui sont détaillées à l'article 39 (crédit-cadre, crédit d'objet, crédit d'étude), la nécessité de solliciter les crédits d'engagement en fonction du montant brut (art. 40, al. 2) et la compétence du Conseil d'Etat, pour leur ouverture, qui passe de 400'000 francs à 700'000 francs (art. 42, al. 1).

Présentation des informations

Les deux tableaux détaillés que vous trouverez aux pages suivantes récapitulent les différents projets gérés par le biais d'un crédit d'engagement. Les crédits en cours concernent des projets ayant déjà fait l'objet d'une validation politique par l'autorité compétente (décret du Grand Conseil ou arrêté du Conseil d'Etat) et les crédits à solliciter les projets qui doivent encore faire l'objet d'une validation politique en cours d'exercice.

Comme expliqué ci-dessus, les crédits d'engagement ayant été ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 sont dorénavant indiqués au brut. Il en découle, dans le tableau des crédits en cours, un mélange avec les crédits antérieurs à 2015 qui ont été sollicités au net (dépenses totales moins recettes totales), conformément à l'ancienne législation. La colonne "Date ACE / Décret" permettra au lecteur de connaître sous quel régime le crédit a été ouvert (LFinEC ou loi sur les finances de 1980) et à quoi correspond le montant indiqué au titre du crédit d'engagement. Il va de soi que le tableau concernant les nouveaux crédits à solliciter mentionne tous les crédits d'engagement au brut.

Les données relatives aux budgets 2015 et 2016 précisent les dépenses brutes, les recettes ainsi que les dépenses nettes. Pour les trois années de la planification financière (2017-2019) seules les dépenses nettes sont indiquées. Celles-ci traduisent les dépenses qui seront vraisemblablement effectuées à moyen terme. Ces dépenses relatives au PFT sont bien évidemment encore sujettes à modification en fonction de l'avancement des projets.

Crédits en cours

Les dépenses nettes principales prévues au budget 2016 pour les crédits d'engagement en cours sont les suivantes:

- Assainissement énergétique du CPLN	10,0 millions
- Rénovation des prisons (EEPB et EDPR)	5,9 millions
- Entretien constructif des routes	4,2 millions
- Prêts de politique régionale	3,5 millions
- 12 ^{ème} étape correction routes cantonales	3,1 millions
- Modernisation et réforme de l'Etat	3,1 millions
- Améliorations foncières et constructions rurales	2,1 millions
- Assainissement d'ouvrages d'art	2,0 millions
- Développement informatique cantonale + GU	2,0 millions
- Construction du tunnel de Serrières	1,9 million
- Assainissement des sites pollués	1,0 million

Les dépenses mentionnées ci-dessus, d'un montant total de 38,8 millions de francs, représentent près de 90% des dépenses nettes totales prises en compte dans le budget 2016 au titre des crédits d'engagement en cours.

L'assainissement énergétique du CPLN, avec 10 millions de francs, représente la dépense la plus importante portée au budget 2016 des investissements. Les travaux suivent leurs cours conformément à la planification et devraient s'achever en 2018.

Le crédit d'engagement de 8,4 millions de francs pour l'entretien constructif des routes concerne uniquement les années 2014 et 2015, soit la moitié du crédit de 16,8 millions de francs initialement sollicité par le Conseil d'Etat. Les dépenses 2016 et 2017 ont également été indiquées en regard de ce crédit dans l'optique du complément de 8,4 millions de francs qui doit être accordé prochainement par le Grand Conseil, parallèlement à la présentation d'un concept stratégique sur la mobilité douce.

Les dépenses pour la rénovation des prisons concernent essentiellement l'EEP Bellevue à Gorgier. La fin des travaux financés par ce crédit d'engagement est prévue pour 2017. A noter qu'un nouveau crédit d'engagement de 1,5 million de francs est prévu (crédits à solliciter en 2016) pour la création d'une nouvelle infirmerie à l'établissement de détention de la Promenade à La Chaux-de-Fonds.

Les dépenses de 3,5 millions de francs pour des prêts de politique régionale concernent le soutien à plusieurs projets ayant pour objectif de dynamiser le développement économique régional. Il faut préciser que ces prêts sont remboursables et donnent lieu à un soutien identique de la part de la Confédération.

Le crédit d'engagement pour la modernisation et la réforme de l'Etat prévoit des dépenses à hauteur de 3,1 millions de francs en 2016. La mise en production du nouveau système de gestion informatique est prévue au 1^{er} janvier 2017, ce qui implique des travaux intenses et des appuis externes importants jusque-là.

Crédits à solliciter

Dans le tableau des crédits à solliciter figurent uniquement, sauf exception, les nouveaux crédits d'engagement qui présentent une dépense au budget 2015 ou au budget 2016. Les futurs crédits d'engagement qui débiteront lors des années du PFT (2017-2019) ne sont ainsi pas mentionnés. Certains crédits d'engagement à solliciter étaient déjà prévus par le biais du budget 2015. Au moment de la rédaction du présent rapport (début septembre 2015), ces derniers n'ont toujours pas fait l'objet d'une validation politique de la part de l'autorité compétente. L'ouverture de ces crédits peut bien évidemment encore intervenir d'ici la fin de l'année et les projets concernés être transférés dans la catégorie des crédits en cours (à l'issue du délai référendaire dans le cas d'un décret). Il est également envisageable qu'un projet initialement prévu en 2015 ait finalement été reporté à l'année suivante (par exemple en raison d'un retard au niveau du traitement politique) voire ait été abandonné s'il n'est plus d'actualité.

Les dépenses nettes principales prévues au budget 2016 pour les crédits d'engagement à solliciter sont les suivantes:

- Participation sociétés électriques	5,0 millions
- Achats immobiliers et terrains	2,6 millions
- Assainissements divers route H20	2,6 millions
- Améliorations lignes transfrontalières	2,3 millions
- Améliorations foncières et constructions rurales	2,3 millions
- Assainissement bruit routier (y c. RPT 06)	1,9 million
- Projets informatiques et téléphonie	1,5 million
- Etudes dans le domaine de la santé publique	1,0 million
- Remplacement revêtement façades Unimail	1,0 million
- Locaux sécurité tunnel sous la Vue-des-Alpes	0,8 million
- Constructions scolaires	0,7 million
- Réaménagements lieu d'accueil SMIG	0,7 million
- Nouvel hôtel judiciaire (NHOJ)	0,6 million

Le crédit d'engagement pour la prise de participation de l'Etat dans une société active dans le domaine de l'énergie a été reporté de 2015 à 2016. Comme déjà précisé dans le rapport de l'année dernière, cette opération constitue une dépense d'investissement qui entraîne des flux financiers nets positifs sur une période de dix ans (art. 30, al. 6 LFinEC). Ainsi, les 5 millions de francs prévus en 2016 n'entrent pas dans la détermination des limites de l'endettement (voir chapitre précédent sur le compte des investissements).

Un montant de l'ordre de 1,6 million de francs est prévu au budget pour l'achat du 4^{ème} étage du bâtiment Tivoli 22 à prévoyance.ne. Par ailleurs, l'Etat souhaite également acquérir des terrains, pour un montant estimé à environ 1 million de francs, notamment sur le site de l'école Pierre-Coullery en raison de la fin programmée d'un droit de superficie avec la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Les assainissements relatifs au tronçon routier H20 en 2016 regroupent à la fois les chaussées (1,3 million), les ouvrages d'art (0,8 million) et l'électromécanique (0,5 million). Etant donné le manque de visibilité quant à une éventuelle reprise par la Confédération de cet axe stratégique, il est probable que les trois crédits d'engagement figurant actuellement dans le tableau récapitulatif (pour la période 2016-2019) soient regroupés sous la forme d'un seul crédit-cadre, et que les moyens soient sollicités annuellement (un crédit d'engagement par année). Des travaux pour l'adaptation des locaux de sécurité du tunnel sous la Vue-des-Alpes (TVDA) sont également envisagés à hauteur de 0,8 million en 2016.

Les améliorations au titre des lignes transfrontalières de transport public concernent essentiellement la rénovation complète de la halte Fiaz sur la ligne La Chaux-de-Fonds - Morteau ainsi que diverses interventions sur des passages à niveaux et des blocs de ligne afin d'augmenter la capacité. La Ville et la Confédération sont appelées à participer aux dépenses brutes. La sollicitation de ce crédit a été reportée de 2015 à 2016.

Des études en matière de santé publique sont prévues pour mener la deuxième phase d'analyses sur l'organisation spatiale d'HNe et le développement d'un système de cybersanté (e-health) pour l'orientation des patients dans le système sanitaire. Ce dernier projet a été reporté de 2015 à 2016.

Les 3 millions de francs prévus au budget 2015 pour le nouvel hôtel judiciaire (NHOJ) ne seront pas dépensés. Des études complémentaires ont été nécessaires et un montant de l'ordre de 600'000 francs a été prévu pour réaliser les premiers travaux suite à l'acceptation du projet par le Grand Conseil en 2016.

Crédits d'engagement en cours

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours	Date ACE / Décret	Crédit d'enga- gement ¹⁾	Situation au 31.12.2014		Budget 2015				Budget 2016				PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019
			Dép. nettes	Recettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses nettes				
											Dép. nettes	Recettes			
Total		924'780'470	801'650'357	-24'702'835	80'883'076	-24'702'835	56'180'241	67'405'000	-23'793'800	43'611'200	34'005'250	15'608'750	4'185'450		
Autorités judiciaires (AUJU)		2'980'000	2'374'956	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétariat général (SGAJ)		2'980'000	2'374'956	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rest. pouvoir. judiciaire-c. cadre étude	20.05.2015	2'980'000	2'374'956	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Département des finances et de la santé (DFS)		80'145'000	55'724'324	0	7'434'500	0	7'434'500	7'319'000	7'319'000	7'319'000	3'848'000	1'532'000	517'000		
Redressement finances et adapt. structures		16'000'000	4'286'612	0	2'872'000	0	2'872'000	3'134'000	0	3'134'000	2'088'000	1'532'000	517'000		
Modernisation et réforme Etat	23.02.2010	16'000'000	4'286'612	0	2'872'000	0	2'872'000	3'134'000	0	3'134'000	2'088'000	1'532'000	517'000		
Service financier (SFIN)		0	272'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Participation Selfin Invest	---	0	272'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Service des contributions (SCCO)		1'500'000	1'106'744	0	178'000	0	178'000	100'000	0	100'000	100'000	0	0		
Réorganisation SCCO	06.11.2012	1'500'000	1'106'744	0	178'000	0	178'000	100'000	0	100'000	100'000	0	0		
Service de la santé publique (SCSP)		1'100'000	0	0	350'000	0	350'000	420'000	0	420'000	0	0	0		
Organisation spatiale HNE	27.03.2013	500'000	0	0	350'000	0	350'000	80'000	0	80'000	0	0	0		
Orientation PMS	06.07.2015	600'000	0	0	0	0	0	340'000	0	340'000	0	0	0		
Service des bâtiments (SBAT)		42'030'000	38'582'280	0	600'000	0	600'000	1'200'000	0	1'200'000	500'000	0	0		
CNIP, rénovation locaux Dubied	01.04.2009	1'600'000	1'188'734	0	0	0	0	800'000	0	800'000	200'000	0	0		
Campus Arc 1	02.09.2004	38'400'000	36'667'013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Implantation de NOMAD à Perreux	14.05.2014	330'000	322'960	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Sécurité feu / détection incendie	11.06.2014	17'000'000	403'572	0	600'000	0	600'000	400'000	0	400'000	300'000	0	0		
Service informatique entité neuchâteloise (SIEN)		19'515'000	11'476'688	0	3'434'500	0	3'434'500	2'465'000	0	2'465'000	1'160'000	0	0		
SIEN - Dévelop. info.cantonale 2004-2009	02.06.2004	9'700'000	6'055'579	0	700'000	0	700'000	1'160'000	0	1'160'000	1'010'000	0	0		
SIEN, dévelop. Guichet Unique	02.09.2009	4'500'000	3'158'296	0	600'000	0	600'000	810'000	0	810'000	0	0	0		
Refonte site Internet de l'Etat	20.04.2011	300'000	290'530	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement ⁽¹⁾	Situation au 31.12.2014	Budget 2015			Budget 2016			PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes			
Sécurité informatique matériel logiciels	22.05.2013	350'000	346'076	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Renouvel. router-switches de périph. NCN	22.05.2013	350'000	295'371	54'500	0	0	0	0	0	0	0	0
Passage à 10GB sur infrastr. NCN	22.05.2013	300'000	297'910	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Renouvellement matériel WIFI	24.10.2012	260'000	200'917	60'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouveaux projets de développement	22.05.2013	370'000	94'673	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Remplacement des firewalls	14.05.2014	400'000	139'155	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Sécurité des infrastructures réseau	14.05.2014	350'000	87'423	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôle d'accès au réseau	14.05.2014	250'000	149'566	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gestion des amendes d'ordre	18.06.2014	150'000	36'850	70'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Remplacement des POPs1	14.05.2014	390'000	148'405	140'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouveaux projets de développement (2)	11.06.2014	270'000	34'203	120'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Renouv. applications du secteur social	26.05.2014	395'000	141'735	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau NCN	06.05.2015	350'000		350'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau RPN	06.05.2015	350'000		350'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Sécurité informatique - Surveillance	06.05.2015	190'000		300'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Renouvellement téléphonie	06.05.2015	190'000		190'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Raccourcissements externes (FO)	06.05.2015	100'000		100'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Département de la justice, sécurité et culture (DJSC)		51'112'670	32'701'960	12'328'441	0	12'328'441	0	6'183'200	6'183'200	1'088'900	350'000	350'000
Service pénitentiaire (SPNE)		37'318'670	21'798'568	11'000'000	0	11'000'000	0	5'901'200	5'901'200	888'900	0	0
Mise en place logiciel JURIS	11.08.2010	150'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rénovation des prisons (EEPB et EDPB)	18.03.2008	37'168'670	21'648'568	11'000'000	0	11'000'000	0	5'901'200	5'901'200	888'900	0	0
Service poursuites et faillites (SEPF)		963'000	599'920	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Logiciel informatique pour l'OP	04.09.2007	963'000	599'920	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Police neuchâteloise (PONE)		11'381'000	10'149'553	1'128'441	0	1'128'441	0	172'000	172'000	0	0	0
Réseau radio pr serv.de sécurité	03.07.2001	9'100'000	8'843'784	256'215	0	256'215	0	0	0	0	0	0
Assain. installations techniques PONE	21.09.2011	339'000	203'773	135'226	0	135'226	0	0	0	0	0	0
Appareils divers PONE	21.09.2011	527'000	287'747	142'000	0	142'000	0	97'000	97'000	0	0	0
Transformation bâtiment A4	24.09.2014	400'000	399'990	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projet AVENIR	17.09.2014	378'200	339'687	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bornes SOS postes PX	11.09.2013	235'000	74'571	85'000	0	85'000	0	75'000	75'000	0	0	0
Poste de police Le Landeron	23.03.2015	291'800	0	400'000	0	400'000	0	0	0	0	0	0
Camion logistique	01.07.2015	110'000	0	110'000	0	110'000	0	0	0	0	0	0
Office des archives (OAEN)		1'450'000	153'919	200'000	0	200'000	0	110'000	110'000	200'000	350'000	350'000
Création moyens nécessaires LArch	22.02.2011	1'450'000	153'919	200'000	0	200'000	0	110'000	110'000	200'000	350'000	350'000
Département de l'éducation et de la famille (DEF)		111'930'000	74'031'068	10'960'000	0	10'960'000	0	10'000'000	10'000'000	10'374'400	5762'900	0
Secrétariat général (SDEF)		71'400'000	67'881'578	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Microcity	26.05.2010	71'400'000	67'881'578	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR)		400'000	25'617	0	0	0	0	0	0	374'400	0	0
Lycée DDR assain. façades étude	25.08.2010	400'000	25'617	0	0	0	0	0	0	374'400	0	0
Lycée Blaise-Cendrars (LBCC)		200'000	175'848	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réfection des auditoriums de sciences	14.05.2014	200'000	175'848	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement ⁽¹⁾	Situation au 31.12.2014	Budget 2015			Budget 2016			PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019		
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes				Dép. nettes	Dépenses nettes
Centre formation prof. du Littoral (CPLN)		34'500'000	2'030'759	10'050'000	10'000'000	0	10'000'000	0	10'000'000	10'000'000	5762'900	0		
CPLN NE/ assaini. énergétique	29.04.2014	34'100'000	1'737'093	10'000'000	10'000'000	0	10'000'000	0	10'000'000	10'000'000	5762'900	0		
CPLN-EPC Neuchâtel / démenagement	23.04.2014	400'000	293'666	50'000	0	0	50'000	0	0	0	0	0		
Centre formation prof. Montagnes (CIFOM)		44'10'000	2'912'540	910'000	910'000	0	910'000	0	0	0	0	0		
CIFOM, toiture Est Jardinière 68 LCF	22.05.2013	150'000	100'178	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
CIFOM - Domotique Klaus 1	24.03.2014	140'000	39'565	100'000	0	0	100'000	0	0	0	0	0		
CEFNA - Secteur mécanique	01.05.2015	340'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
CIFOM-ESTER-Toiture- 4e étape	06.07.2015	280'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Mise en conformité bâtiments CIFOM	25.01.2011	3'500'000	2'772'797	810'000	0	0	810'000	0	0	0	0	0		
Université		1'020'000	1'004'728	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Faculté sciences, ass. 2 façades	27.03.2007	1'020'000	1'004'728	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Département du dév. territorial et de l'environnement (DDTE)				650'442'800	47'075'135	-24'647'235	22'427'900	40'257'800	-23'594'000	16'663'800	14'879'000	5'445'500	3'945'100	
Service de l'aménagement du territoire (SCAT)		650'000	568'832	81'200	81'200	0	81'200	79'300	0	79'300	0	0		
Aménagement "Sentier du Lac"	18.11.1996	650'000	568'832	81'200	81'200	0	81'200	79'300	0	79'300	0	0		
Service des transports (SCTR)		19'256'000	14'149'150	2'720'000	1'994'000	-726'000	1'994'000	156'000	-366'000	2'638'000	501'500	-345'900		
Augment. capital pour fusion TRN et TN	26.06.2012	3'000'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	1'500'000	0	0		
Rénovation flotte LNM subv. 10.11.99	10.11.1999	1'110'000	708'784	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Etude création halte Morgarten	24.11.2010	115'000	94'400	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Crédit cadre cant. infra. ferroviaires	29.01.2013	14'700'000	8'145'869	2'000'000	0	0	2'000'000	156'000	0	1'504'000	851'000	0		
Part routière assainissement PN	26.11.2014	331'000	209'426	720'000	-360'000	0	360'000	0	0	0	0	0		
Prêts entreprises transport 1988	26.01.1988	---	525'810	0	-92'300	0	-92'300	-92'300	-92'300	-92'300	-92'300	-92'300		
Prêts entreprises transport 1993	29.06.1993	---	2'731'502	0	-262'700	0	-262'700	-262'700	-262'700	-262'700	-246'200	-242'600		
Prêts rénovation flotte LNM	10.11.1999	---	233'359	0	-11'000	0	-11'000	-11'000	-11'000	-11'000	-11'000	-11'000		
Service des ponts et chaussées (SPCH)		588'147'400	477'478'099	24'591'835	13'546'200	-11'045'635	13'546'200	25'395'000	-12'276'000	10'733'000	4'204'000	3'991'000		
11ème étape corr./aménagement. routes cant.	04.10.2000	769'450'000	30'488'987	140'000	0	0	140'000	0	0	0	0	0		
Elaboration dossier route H20	04.12.2007	12'870'000	10'110'605	980'000	0	0	980'000	780'000	0	1'000'000	0	0		
Construction du tunnel de Serrières	---	29'200'000	24'781'660	11'800'000	2'000'000	-9'800'000	2'000'000	12'450'000	-10'516'000	1'934'000	2'441'000	231'000		
Remp.équip.déneig.transp.privés	28.09.2009	300'000	189'465	55'000	0	0	55'000	55'000	0	55'000	0	0		
Assainis. et renf. 5 ouvrages d'art	24.05.2011	6'900'000	3'670'513	1'800'000	0	0	1'800'000	2'000'000	0	2'000'000	0	0		
Renf. et réaménagement de la RC 1320	29.06.2011	4'270'000	4'168'015	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Etudes assainissement tunnel Clusette	30.03.2010	1'150'000	26'458	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
H18-Evit. est Chx-Fds, étude av.-projets	22.08.2012	240'000	121'430	80'000	0	0	80'000	0	0	0	0	0		
Introduction de MISTRA	06.06.2012	300'000	235'908	60'000	0	0	60'000	50'000	0	50'000	0	0		
Revitalisation Prés-Maréchaux travaux	06.03.2013	125'000	59'218	360'000	-285'000	0	75'000	470'000	-435'000	35'000	0	0		
Mobilité douce - giratoire de la Brenna	11.09.2013	165'000	79'355	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Entretien constructif 2014 - 2015	30.04.2014	840'000	3'994'932	4'200'000	0	0	4'200'000	4'200'000	0	4'200'000	0	0		
12ème étape corr./aménagement. routes cant.	17.06.2015	39'550'000	2'000'000	2'000'000	0	0	2'000'000	3'500'000	-420'000	3'080'000	3'580'000	3'760'000		
RPT 06 - 2ème conv. programme	03.09.2013	281'240	678'611	1'526'835	-320'635	0	1'206'200	100'000	-15'000	85'000	0	0		
Concept assainiss. H20 (génie civil, EM)	14.05.2014	360'000	294'905	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Aménagement voies bus Le Locle	14.05.2014	300'000	83'670	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Assainissement H20 - Electromécanique	16.02.2015	620'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Assainissement H20 - ouvrages d'art	16.02.2015	620'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement ¹⁾	Situation au 31.12.2014		Budget 2015			Budget 2016			PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019			
			Dép. nettes		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes						
			Dép.	nettes												
Assainissement H2O - Galerie de sécurité Subv part cant. autoroute A5 (LF 8.3.60)	16.02.2015 ---	150 000 400 300 000	0 398 073 708	0 420 660	0 730 000	0 -640 000	0 90 000	0 860 000	0 800 000	0 60 000	0 750 000	0 500 000	0 540 000	0 5 000	0 5 000	0 5 000
Renouvellement parc vhcs et machines	24.06.2014	2 570 000			8 000	-10 000	-2 000	15 000	5 000	5 000	1 005 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Service énergie et environnement (SENE)		7 427 000	121 307 060		9 497 100	-7 899 100	1 598 000	8 445 500	7 440 500	1 005 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
3e prog. assainis. inst. chauff.	26.03.1996	1 300 000	1 233 812		8 000	-10 000	-2 000	15 000	5 000	5 000	1 005 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Analysateur micropolluants pharmaceutiques	15.04.2015	270 000			480 000			0	0	0	0	0	0	0	0	0
Equipement pour l'analyse de COV	15.04.2015	107 000			120 000			0	0	0	0	0	0	0	0	0
Epurateur des eaux et adduction	---	0	117 102 931		7 889 100	-7 889 100	0	7 430 500	0	0	0	0	0	0	0	0
Assainissement des sites pollués	01.10.2008	575 000	297 0317		1 000 000	0	100 000	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0	0	0	0
Service faune, forêts et nature (SFFN)		1 625 000	98 005		787 000	-196 500	590 500	100 000	-65 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Amén. plan d'affectation Vieille-Thielle	27.06.2011	385 000	98 005		402 000	-164 000	238 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement des marais - Bois des Lattes	14.08.2015	650 000			50 000	-32 500	17 500	100 000	-65 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Centre forestier Entre-Deux-Lacs	15.04.2015	590 000			335 000	0	335 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service de l'agriculture (SAGR)		32 403 000	20 136 114		9 198 000	-4 780 000	4 418 000	6 082 000	-3 446 500	2 635 500	1 468 000	700 000	1 468 000	260 000	260 000	260 000
Assainissement bâtiment Aurore 6	28.04.2014	355 000	61 842		200 000	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Evologia, réfection toiture et entretien	28.04.2014	188 000	28 333		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assainissement Grange aux concerts	14.08.2015	700 000			1 360 000	-1 060 000	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soutien sect. laitier Cremo	11.12.2002	1 150 000	345 000		0	-115 000	-115 000	0	-115 000	0	0	0	-115 000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2001	06.02.2001	590 000	4 441 709		276 000	-138 000	138 000	400 000	-200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	40 000	40 000	40 000
Travaux améliorations foncières 2004	29.06.2004	1 280 000	1 259 616		980 000	-415 000	565 000	1 014 000	-507 000	507 000	283 000	60 000	283 000	20 000	20 000	20 000
Travaux améliorations foncières 2007	27.03.2007	4 100 000	2 664 622		5 041 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subv. aux constructions rurales 2007	27.03.2007	5 100 000	5 041 300		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subv. aux constructions rurales 2010	31.03.2010	2 800 000	2 734 200		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2010	31.03.2010	2 300 000	4 189 777		860 000	-430 000	430 000	1 100 000	-550 000	550 000	400 000	300 000	400 000	200 000	200 000	200 000
Subv. aux constructions rurales 2013	29.01.2013	5 100 000	2 556 500		3 094 000	-1 394 000	1 700 000	1 687 000	-843 500	843 500	0	0	0	0	0	0
Construction fromagerie Les Bayards	29.01.2013	750 000	500 000		528 000	-278 000	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subv. pour plans de gestion intégrée	29.08.2011	100 000	84 015		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assainissement de fromageries	04.11.2014	2 600 000			1 900 000	-950 000	950 000	1 881 000	-1 231 000	650 000	700 000	300 000	300 000	0	0	0
Serv. consommation et aff. vétérinaires (SCAV)		934 400	727 728		200 000	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Acquisition logiciel Limsophy	25.08.2010	354 400	348 188		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre collecteur Montmollin	23.04.2014	380 000	379 540		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Renouvellement système HPLC ionique	11.03.2015	200 000			200 000	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)		28 170 000	2 333 062		3 085 000	-55 600	3 029 400	3 645 000	-199 800	3 445 200	3 814 950	2 518 350	3 814 950	-626 650	-626 650	-626 650
Service de l'économie (NECO)		28 000 000	2 193 400		3 085 000	-55 600	3 029 400	3 645 000	-199 800	3 445 200	3 814 950	2 518 350	3 814 950	-626 650	-626 650	-626 650
Prêt politique régionale 08-11	23.06.2009	14 000 000	463 000		1 025 000	-26 000	999 000	0	-26 000	-26 000	-26 000	-26 000	-26 000	-26 000	-26 000	-26 000
Prêt politique régionale 12-15	02.10.2012	14 000 000	1 730 400		2 060 000	-29 600	2 030 400	3 645 000	-173 800	3 471 200	3 840 950	2 544 350	3 840 950	-600 650	-600 650	-600 650
Service des migrations (SMIG)		170 000	159 662		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rénovation du centre de Couvet	14.05.2014	170 000	159 662		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

¹⁾ Les crédits d'engagement accordés avant l'année 2015 sont indiqués au net (ancienne loi sur les finances) et les crédits d'engagement accordés dès l'année 2015 sont indiqués au brut (art. 40 al. 2 LFinEC).
Les montants incluent également d'éventuelles demandes de crédits complémentaires.

Crédits d'engagement à solliciter

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits à solliciter	Crédit d'engagement brut	Budget 2015			Budget 2016			PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019			
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes				PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019
Total	244'055'100	22'760'000	-6'889'000	15'871'000	38'338'700	-1'1081'500	27'257'200	32'118'500	38'690'500	34'242'500			
Autorités exécutives (AUEx)	400'000	0	0	0	400'000	0	400'000	0	0	0			
Service d'achat, logistique et imprimés (SALI)	400'000	0	0	0	400'000	0	400'000	0	0	0			
Remplacement machine à mettre sous pli	400'000	0	0	0	400'000	0	400'000	0	0	0			
Département des finances et de la santé (DFS)	24'310'000	880'000	0	880'000	6'560'000	0	6'560'000	5'370'000	4'880'000	3'480'000			
Service de la santé publique (SCSP)	4'000'000	500'000	0	500'000	1'000'000	0	1'000'000	2'500'000	500'000	0			
Etudes exploratoires e-health	1'500'000	500'000	0	500'000	500'000	0	500'000	500'000	500'000	0			
Organisation spatiale HNE : phase 2	2'500'000	0	0	0	500'000	0	500'000	2'000'000	0	0			
Service des bâtiments (SBAT)	9'430'000	0	0	0	4'110'000	0	4'110'000	1'220'000	1'230'000	1'280'000			
SBAT - Chaudières	2'800'000	0	0	0	480'000	0	480'000	220'000	230'000	280'000			
Remplacement revêtement façades-Unimail	4'000'000	0	0	0	1'000'000	0	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000			
Achat du 4ème étage Tivoli 22	1'600'000	0	0	0	1'600'000	0	1'600'000	0	0	0			
Achat terrains de l'Ecole P-Coullery-sud	1'030'000	0	0	0	1'030'000	0	1'030'000	0	0	0			
Service informatique entité neuchâteloise (SIEN)	10'880'000	380'000	0	380'000	1'450'000	0	1'450'000	1'650'000	3'150'000	2'200'000			
Sécurité informatique - Portail	280'000	280'000	0	280'000	0	0	0	0	0	0			
Renouvellement access points WIFI	300'000	100'000	0	100'000	0	0	0	0	0	0			
Projets NEMO	1'000'000	0	0	0	150'000	0	150'000	150'000	150'000	200'000			
Plan informatique 2016-2020	8'500'000	0	0	0	500'000	0	500'000	1'500'000	3'000'000	2'000'000			
Sécurité informatique	150'000	0	0	0	150'000	0	150'000	0	0	0			
Renouvellement téléphonie	250'000	0	0	0	250'000	0	250'000	0	0	0			
Infrastructure réseau	400'000	0	0	0	400'000	0	400'000	0	0	0			

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits à solliciter	Crédit d'engagement brut	Budget 2015				Budget 2016				PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019		
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes					Dép. nettes	Dépenses nettes
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Recettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes						
Département de la justice, sécurité et culture (DJSC)	52'900'000	3'400'000	0	3'400'000	0	1'700'000	0	1'700'000	0	6'580'000	15'870'000	157'10'000		
Secrétariat général (SJSC)	47'220'000	3'000'000	0	3'000'000	0	600'000	0	600'000	0	5'000'000	14'500'000	14'500'000		
NHOJ - Nouvel hôtel judiciaire	47'220'000	3'000'000	0	3'000'000	0	600'000	0	600'000	0	5'000'000	14'500'000	14'500'000		
Service pénitentiaire (SPNE)	1'500'000	0	0	0	0	400'000	0	400'000	0	1'100'000	0	0		
Infirmierie EDPR	1'500'000	0	0	0	0	400'000	0	400'000	0	1'100'000	0	0		
Police neuchâteloise (PONE)	3'880'000	400'000	0	400'000	0	700'000	0	700'000	0	330'000	1'220'000	12'10'000		
Rachat radars comm. & rempl. radars mob.	400'000	400'000	0	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
Renouvellement parc appareils radars	830'000	0	0	0	0	330'000	0	330'000	0	170'000	160'000	170'000		
Matériel domotique	230'000	0	0	0	0	70'000	0	70'000	0	40'000	60'000	40'000		
Modernisation de l'infrastructure CET	340'000	0	0	0	0	250'000	0	250'000	0	90'000	0	0		
Evolution système Polycom	2'080'000	0	0	0	0	50'000	0	50'000	0	30'000	1'000'000	1'000'000		
Office des archives (OAEN)	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	150'000	150'000	0		
Centre cantonal archives, crédit d'étude	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	150'000	150'000	0		
Département de l'éducation et de la famille (DEF)	4'667'200	490'000	0	490'000	0	1'340'700	0	1'340'700	0	901'500	307'000	137'000		
Constructions scolaires	1'952'200	490'000	0	490'000	0	743'700	0	743'700	0	564'500	170'000	0		
Transform. collège primaire Chézard	121'200	0	0	0	0	60'000	0	60'000	0	0	0	0		
Cortailod: création de 2 salles de cl.	231'000	115'000	0	115'000	0	115'000	0	115'000	0	0	0	0		
Fresens, nouveau collège	150'000	0	0	0	0	97'000	0	97'000	0	96'000	0	0		
Extension Safrières 1 (Corcelles)	600'000	200'000	0	200'000	0	200'000	0	200'000	0	210'000	0	0		
Transformation collège (Serières)	50'000	50'000	0	50'000	0	13'200	0	13'200	0	0	0	0		
Extension collège (Saint-Aubin)	300'000	125'000	0	125'000	0	93'500	0	93'500	0	93'500	0	0		
Transf. collège Gentiane (Fantaisie 2)	500'000	0	0	0	0	165'000	0	165'000	0	165'000	170'000	0		
Conservatoire NE - section amateurs	2'055'000	0	0	0	0	137'000	0	137'000	0	137'000	137'000	137'000		
Conservatoire, parc instrumental	2'055'000	0	0	0	0	137'000	0	137'000	0	137'000	137'000	137'000		
Centre formation professionnel Montagnes (CIFOM)	660'000	0	0	0	0	460'000	0	460'000	0	200'000	0	0		
CIFOM-ESTER-Toiture-étapes 3-5	560'000	0	0	0	0	360'000	0	360'000	0	200'000	0	0		
CIFOM-CEFNA-aménagement Pesoux	100'000	0	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0	0		
Département du dév. territorial et de l'environnement (DDTE)	161'077'900	17'990'000	-6'889'000	11'101'000	-1'081'500	27'638'000	-1'081'500	16'556'500	19'267'000	17'633'500	149'15'500			
Sercretariat général (SDTE)	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300'000	0		
Passerelle La Chaux-de-Fonds	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300'000	0		
Service des transports (SCTR)	9'150'000	1'910'000	-410'000	1'500'000	-1'267'500	3'600'000	-1'267'500	2'332'500	2'332'500	2'332'500	250'000	850'000		
Améliorations lignes transfrontalières	9'150'000	1'910'000	-410'000	1'500'000	-1'267'500	3'600'000	-1'267'500	2'332'500	2'332'500	2'332'500	250'000	850'000		
Service des ponts et chaussées (SPCH)	116'032'900	10'110'000	-6'259'000	3'851'000	-7'572'000	14'368'000	-7'572'000	6'796'000	9'016'500	14'080'500	12'387'500	3'500'000		
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	15'000'000	0	0	0	0	500'000	0	500'000	4'000'000	3'500'000	3'500'000	3'500'000		
Assainissement 3 ouvrages d'art	20'000'000	2'600'000	-1'900'000	700'000	0	0	0	0	0	0	0	0		

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits à solliciter	Budget 2015			Budget 2016			PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019		
	Crédit d'engagement brut	Dépenses		Recettes		Dép. nettes				Dépenses nettes	
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses					Recettes	Dép. nettes
Etudes détail assainissement Cluette	450'000	300'000	-180'000	120'000	150'000	-90'000	60'000	0	0		
Etudes détail liaison H18-H20	1'100'000	250'000	-150'000	100'000	300'000	-180'000	120'000	160'000	0		
Etudes évitement de Peseux H10	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
Assainissement bruit routes principales	6'000'000	1'000'000	-600'000	400'000	2'000'000	-1'200'000	800'000	800'000	0		
Accès à l'EEP de Bellevue à Gorgier	200'000	400'000	0	400'000	0	0	0	200'000	0		
Assainissement et renforcement du Grand Pont Chx-Fds	13'000'000	0	0	0	500'000	-300'000	200'000	2'400'000	2'400'000		
Etudes assainiss. ouvrages d'art et électromécanique H20	700'000	700'000	-420'000	280'000	0	0	0	0	0		
Assainissement routier H20 (2016-2019)	24'000'000	3'000'000	-1'800'000	1'200'000	3'300'000	-1'980'000	1'320'000	1'240'000	1'840'000		
Assain. ouvrages d'art H20 (2016-2019)	5'000'000	0	0	0	2'000'000	-1'200'000	800'000	600'000	0		
Assain. électromécanique H20 (2016-2019)	18'400'000	0	0	0	1'200'000	-720'000	480'000	140'000	2'600'000		
Adaptation locaux de sécurité du tunnel sous la Vue-des-Alpes	2'000'000	0	0	0	2'000'000	-1'200'000	800'000	0	0		
RPT06 (bruit) - 3ème convention programme	4'500'000	0	0	0	1'448'000	-342'000	1'106'000	1'164'000	0		
RPT 07b (prot. crues) - 2ème convention programme	739'900	1'860'000	-1'209'000	651'000	0	0	0	0	0		
RPT 07b (prot. crues) - 3ème convention programme	3'943'000	0	0	0	970'000	-360'000	610'000	512'500	1'016'500		
Service énergie et environnement (SENE)	10'000'000	5'000'000	0	5'000'000	5'000'000	0	5'000'000	5'000'000	0		
Participation sociétés électriques	10'000'000	5'000'000	0	5'000'000	5'000'000	0	5'000'000	5'000'000	0		
Service faune, forêts et nature (SFFN)	580'000	120'000	0	120'000	140'000	-42'000	98'000	88'000	73'000		
Tracteur polyvalent équipe Mont-Racine	120'000	120'000	0	120'000	0	0	0	0	0		
Revitalisation rives et berges	460'000	0	0	0	140'000	-42'000	98'000	88'000	73'000		
Service de l'agriculture (SAGR)	24'715'000	550'000	-220'000	330'000	4'550'000	-2'200'000	2'330'000	2'830'000	2'930'000		
Assainissement bâtiment EMTN	1'495'000	0	0	0	0	0	0	400'000	300'000		
Subvention plans de gestion intégrée	120'000	50'000	-20'000	30'000	30'000	0	30'000	30'000	0		
Travaux améliorations foncières 2015	12'300'000	500'000	-200'000	300'000	900'000	-400'000	500'000	600'000	800'000		
Subv. aux constructions rurales 2015	10'800'000	0	0	0	3'600'000	-1'800'000	1'800'000	1'800'000	0		
Service consommation et affaires vétérinaires (SCAV)	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0	0	0		
Electrophorèse multi-capillaires	300'000	300'000	0	300'000	0	0	0	0	0		
Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)	700'000	0	0	0	700'000	0	700'000	0	0		
Service des migrations (SMIG)	700'000	0	0	0	700'000	0	700'000	0	0		
Réaménagements lieu d'accueil	700'000	0	0	0	700'000	0	700'000	0	0		

Projets gérés par crédits d'engagement Ecart statistique ¹⁾	Budget 2015			Budget 2016			PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019		
	Crédit d'engagement brut	Dépenses		Recettes		Dép. nettes				Dépenses nettes	
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses					Recettes	Dép. nettes
OI correction budgétaire globale (amendement GC)	---	0	-15'030'000	-15'030'000	0	0	0	0	0		

¹⁾ Dès le budget 2016, l'écart statistique est remplacé par l'application de l'overbooking (art. 30 al. 2 LFinEC).

Budget Annexes

Budget 2016: synthèse des nouvelles mesures d'amélioration et répartition des effets par catégories

Mesures d'amélioration du Budget 2016	Budget 2016 amélioration (-) / péjoration (+)	Répartition des mesures selon les catégories concernées			
		Fonction publique	Communes	Contribuables, bénéficiaires	Autres
Mesures relevant de la compétence du Grand Conseil	-13'121'000	-2'430'000	-8'166'000	-1'230'000	-1'295'000
Mesures relevant de la compétence du Conseil d'Etat ou du département	-2'812'500	-337'000	0	-193'000	-2'282'500
Total des mesures	-15'933'500	-2'767'000	-8'166'000	-1'423'000	-3'577'500

Détail des mesures relevant de la compétence du Grand Conseil	Modification légale proposée au GC par le biais du B 2016 ?	Fiche mesure détaillée ? (annexe 2)	Budget 2016 amélioration (-) / péjoration (+)	Répartition des mesures selon les catégories concernées			
				Fonction publique	Communes	Contribuables, bénéficiaires	Autres
DFS			-3'725'000		-2'450'000		-1'275'000
1 Partage du coût des rabais d'impôt avec les communes dès 2016.	Oui	Oui	-2'450'000		-2'450'000		
2 Réduction temporaire de la dotation du Fonds d'aide aux communes (FAC).	Oui	Oui	-1'275'000				-1'275'000
DJSC			-2'990'000	-2'430'000	-530'000	-30'000	
3 Abandon du subventionnement à la lecture publique.	Oui	Oui	-530'000		-530'000		
4 Adaptation du plan d'assainissement de prévoyance.ne.	Oui	Oui	-2'430'000	-2'430'000			
5 Assistance judiciaire: frais de déplacements.	Oui	Oui	-30'000			-30'000	
DEF			-6'386'000	0	-5'186'000	-1'200'000	0
6 Abandon du subventionnement des constructions scolaires et des infrastructures sportives pour les besoins scolaires.	Oui	Oui	-2'306'000		-2'306'000		
7 Curatelles sans actif: édicter un tarif maximum et reprise de dossiers par l'Etat.	Non	Oui	-800'000			-800'000	
8 Mise en œuvre du rapport LAE-2.	Non ¹	Oui	-400'000			-400'000	
9 Suppression du subventionnement des postes de direction de l'école obligatoire.	Oui	Oui	-2'200'000		-2'200'000		
10 Suppression du subventionnement des frais de transport d'élèves des sept premières années de la scolarité obligatoire.	Oui	Oui	-680'000		-680'000		
AUEX			-20'000	0	0	0	-20'000
11 Réduction des indemnités des partis politiques	Oui	Oui	-20'000				-20'000
Total mesures relevant de la compétence du Grand Conseil			-13'121'000	-2'430'000	-8'166'000	-1'230'000	-1'295'000

¹ Décret adopté le 20 janvier 2015

Détail des mesures relevant de la compétence du Conseil d'Etat ou du département	Modification légale proposée au GC par le biais du B 2016 ?	Fiche mesure détaillée ? (annexe 2)	Budget 2016 amélioration (-) / péjoration (+)	Répartition des mesures selon les catégories concernées			
				Fonction publique	Communes	Contribuables, bénéficiaires	Autres
DJSC			-232'000	-132'000		-100'000	
12 Garage de l'Etat.	Non	Oui	-132'000	-132'000			
13 Révision du tarif des émoluments de naturalisation	Non	Non	-100'000			-100'000	
DEF			-93'000			-93'000	
14 Modification des règles de promotion dans les lycées.	Non	Oui	-93'000			-93'000	
DDTE			-2'391'500	-109'000			-2'282'500
15 Diverses mesures SCAN.	Non	Oui	-300'000				-300'000
16 Vente immeubles du centre forestier de l'Eter et création d'un centre forestier de l'Entre-deux-Lacs.	Non	Oui	-600'000				-600'000
17 Vente des fermes de l'Etat.	Non	Oui	-500'000				-500'000
18 Suppression de l'alimentation du fonds de l'énergie par les dividendes des sociétés électriques.	Non	Oui	-850'000				-850'000
19 Réorganisation de l'inspection vétérinaire.	Non	Non	-29'000	-29'000			
20 Mise en œuvre de la convention avec le Jura sur la ligne Chaux-de-Fonds - Glovelier.	Non	Non	-32'500				-32'500
21 Prestations d'analyses laboratoires pour le Jura.	Non	Non	-80'000	-80'000			
AUEX			-96'000	-96'000			
22 Optimisation des économats spécifiques aux écoles professionnelles.	Non	Non	-96'000	-96'000			
Total mesures relevant de la compétence du Conseil d'Etat ou du département			-2'812'500	-337'000	0	-193'000	-2'282'500

Fiches

Mesures d'accompagnement au budget 2016

Annexe 2

No 01

Partage du coût des rabais d'impôt avec les communes dès 2016

Situation actuelle:	<p><i>Brève description de la situation actuelle</i></p> <p>Jusqu'au 31 décembre 2015, le rabais d'impôt de 200 francs par enfant est uniquement à la charge du canton. Pour l'impôt communal, il n'a aucune incidence.</p>
Proposition:	<p><i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i></p> <p>Dès le 1^{er} janvier 2016, il est proposé de partager ce rabais entre l'impôt cantonal et l'impôt communal en fonction des coefficients cantonal et communal. Pour ce faire, une adaptation de la LCdir est nécessaire. Conformément à la réforme de la fiscalité des personnes physiques adoptée par le Grand Conseil le 30 mai 2012, l'entrée en vigueur des étapes II et III doit encore être fixée par une loi spéciale. Dès lors, la présente modification de la LCdir concerne également une modification des articles 40d et 40e adoptés mais dont l'entrée en vigueur n'a pas encore été fixée.</p> <p>Pour la période fiscale 2016, le rabais d'impôt de base est de 100 francs, 200 francs pour la période fiscale 2017¹ et 250 francs² dès la période fiscale 2018.</p> <p>Cela signifie que le rabais au niveau cantonal est de 100 francs multiplié par le coefficient cantonal en vigueur et de 100 francs au niveau communal multiplié par le coefficient communal.</p> <p>Exemple: Rabais d'impôt cantonal 100.- x 123% (coefficient cantonal) = 123.- francs Rabais d'impôt communal 100.- x 77% (coefficient communal) = 77.- francs</p> <p>Le rabais d'impôt communal varie ainsi d'une commune à l'autre, en fonction du coefficient en vigueur. Dès lors, le rabais d'impôt total pourra varier entre 188 francs³ et 204 francs⁴ selon la commune de domicile des contribuables.</p> <p>Cette mesure permet d'augmenter les recettes de l'impôt cantonal des personnes physiques de 2'450'000 francs, puisque cette charge sera partagée avec les communes.</p>

¹ Le rabais d'impôt cantonal prévu par la loi portant modification de la LCdir du 30 mai 2012 s'élève à 400 francs pour 2017.

² Le rabais d'impôt cantonal prévu par la loi portant modification de la LCdir du 30 mai 2012 s'élève à 500 francs dès 2018.

³ Sur la base du coefficient communal 2015, commune de Milvignes: 65%

⁴ Sur la base du coefficient communal 2015, commune des Verrières: 81%

<p>Modifications légales nécessaires:</p>	<p><i>Description et commentaire des modifications légales</i></p> <p>Adaptation de la LCdir.</p> <p>Les modifications légales sont proposées au Grand Conseil par le biais du rapport sur le budget 2016.</p>								
<p>Calendrier:</p>	<p><i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i></p>								
<p>Incidences financières (en francs):</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="507 593 657 656">Dès le 01.01.2016</th> <th data-bbox="836 593 906 622">2018</th> <th data-bbox="1056 593 1126 622">2020</th> <th data-bbox="1203 593 1353 622">Ultérieures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="507 656 657 685">+ 2'450'000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Dès le 01.01.2016	2018	2020	Ultérieures	+ 2'450'000			
Dès le 01.01.2016	2018	2020	Ultérieures						
+ 2'450'000									
	<p><i>Explications au sujet des incidences financières</i></p> <p>Cette mesure permet d'augmenter les recettes de l'impôt cantonal des personnes physiques de 2'450'000 francs, puisque cette charge sera partagée avec les communes.</p>								

No 02

Réduction temporaire de la dotation du fonds d'aide aux communes (FAC)

Situation actuelle:	<i>Brève description de la situation actuelle</i>
	<p>Le fonds d'aide aux communes (FAC) est alimenté par une dotation annuelle équivalente à 4% de la part du canton au produit de l'IFD depuis le 1^{er} janvier 2014 (auparavant: 6%). Ce fonds sert principalement à financer les projets de fusions de communes. L'aide versée à ces projets peut atteindre jusqu'à 400 francs par habitant, aide qui a même été doublée pour les projets qui seraient adoptés par référendum d'ici au 31 décembre 2016. Dans une moindre mesure, le FAC permet aussi à l'Etat de financer des aides à l'investissement ou au fonctionnement de communes en situation financière précaire, de même que des projets de réformes de structures initiées par l'Etat ou plusieurs communes. Ces aides ont perdu de leur importance depuis l'instauration de la péréquation verticale. Cette dernière est une aide de l'Etat lui permettant de venir en aide aux communes les plus pauvres et qui est complémentaire aux montants que ces communes perçoivent au titre de la péréquation horizontale des ressources des autres communes.</p> <p>Le FAC, dans le cadre de sa dotation ordinaire de 4% de la part du canton au produit de l'IFD sert aussi à financer la péréquation verticale des ressources en faveur des communes dans les limites de revenus garantis par la loi sur la péréquation financière intercommunale. Sans diminuer cette garantie, les montants nécessaires à la péréquation verticale devraient s'inscrire à la baisse dans le sillage du projet de réforme de la péréquation des ressources que le Grand Conseil a adopté le 3 décembre 2014. Ce dernier prévoit en effet un mécanisme aux termes duquel les communes financièrement fortes aident les communes financièrement les plus pauvres de manière à permettre à ces dernières de disposer d'un revenu fiscal après péréquation proche du seuil de 79% du revenu fiscal moyen.</p> <p>La fortune du FAC s'élevait quant à elle à 12,0 millions de francs au 31 décembre 2014. Elle pourrait s'élever à près de 14,5 millions de francs à la fin de 2015. Selon le budget 2016 établi avec le taux d'alimentation légal ci-dessus, la fortune pourrait s'élever à près de 17 millions de francs à fin 2016.</p> <p>Selon le plan financier et des tâches (PFT) actuel, la fortune du fonds, avec le taux d'alimentation légal ci-dessus, avant tout versement, pourrait s'élever à CHF 26,2 millions à fin 2019, si l'on admet que la part du produit du canton à l'IFD évolue de la même manière en 2017, 2018 et 2019.</p> <p>Si tous les projets de fusions de communes actuellement en discussion aboutissent à un vote populaire positif d'ici à fin 2016 et entrent en vigueur entre 2016 et 2018 – Neuchâtel - Ouest, Entre-deux-Lacs, Béroche élargie et Rochefort-Brot-Dessous – l'Etat, avec les dispositifs actuels, devrait honorer un montant d'aide de l'ordre de CHF 24,1 millions d'ici à 2019. Il y aurait encore un montant disponible pour les autres aides de l'ordre de 2 millions de francs entre 2017 et 2019.</p>

Proposition:	<p><i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i></p> <p>Vu l'incertitude qui pèse sur l'aboutissement des projets de fusions de communes en cours d'élaboration et l'état de la fortune du fonds, il apparaît envisageable de prévoir l'an prochain une réduction de l'alimentation du FAC de 4,0% à 2,5% de la part du canton au produit de l'IFD et d'attribuer la part correspondant à cette réduction au budget de l'Etat. Cette réduction ne préterite en rien le mouvement accéléré en direction des fusions de communes observé dans le canton et le soutien que l'Etat apporte à cette réforme de structures et n'affecte donc pas les communes.</p>										
Public(s) touché(s):	<p><i>Qui est/sont le(s) public(s) touché(s)?</i></p> <p>En théorie les bénéficiaires du FAC. Les montants à disposition ne devraient toutefois pas préteriter l'aboutissement des projets de fusions de communes en cours de discussion.</p>										
Modifications légales nécessaires:	<p><i>Description et commentaire des modifications légales</i></p> <p>Modification temporaire limitée à l'exercice 2016 de la loi concernant la répartition de la part du canton au produit de l'impôt fédéral direct (LRIFD), du 26 juin 1995 (RSN 637.20). Cette modification prend la forme d'une modification temporaire de la loi.</p> <p>Les modifications légales sont proposées au Grand Conseil par le biais du rapport sur le budget 2016.</p>										
Calendrier:	<p><i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i></p> <table border="1" data-bbox="475 1176 1342 1288"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2018</th> <th>2020</th> <th>Ultérieures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>(FAC)</td> <td>-1'275'000</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>		2016	2018	2020	Ultérieures	(FAC)	-1'275'000	0	0	0
	2016	2018	2020	Ultérieures							
(FAC)	-1'275'000	0	0	0							
Incidences financières (en francs, par public touché):	<p><i>Explications au sujet des incidences financières</i></p> <p>La réduction de la dotation du FAC en 2016 permet d'allouer un montant supplémentaire de 1'275'000 francs au budget de l'Etat.</p>										

No 03

Abandon du subventionnement à la lecture publique

Situation actuelle:	<i>Brève description de la situation actuelle</i> Outre le rôle spécifique de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de la BPU reconnu par l'Etat via une subvention, le canton subventionne également le Bibliobus et les activités de quelques autres bibliothèques communales.										
Proposition:	<i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i> Suppression des subventions au Bibliobus et aux bibliothèques communales pour la lecture publique.										
Modifications légales nécessaires:	<i>Description et commentaire des modifications légales</i> Modification de la Loi concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques.										
Calendrier:	<i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i> Les modifications légales sont proposées par le biais du rapport sur le budget 2016.										
Incidences financières (en francs):	<table border="1"><thead><tr><th></th><th>2016</th><th>2018</th><th>2020</th><th>Ultérieures</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>530'000</td><td>530'000</td><td>530'000</td><td>530'000</td></tr></tbody></table> <i>Explications au sujet des incidences financières</i>		2016	2018	2020	Ultérieures		530'000	530'000	530'000	530'000
	2016	2018	2020	Ultérieures							
	530'000	530'000	530'000	530'000							

No 04

Adaptation du plan d'assainissement de Prévoyance.ne

Situation actuelle:	<p><i>Brève description de la situation actuelle</i></p> <p>La Loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) stipule que prévoyance.ne:</p> <ul style="list-style-type: none">- Doit atteindre un taux de couverture proche de 80% au 31 décembre 2038;- Doit changer de primauté dès que le taux de couverture atteint 80%, mais au plus tard le 1^{er} janvier 2039;- Que les employeurs affiliés doivent procéder à la recapitalisation complète (de 80 à 100%) lors du passage à la primauté des cotisations, soit au plus tard au 1^{er} janvier 2039. <p>Le rythme d'assainissement allié à la nécessité d'inscrire un engagement conditionnel ou de provisionner année après année la somme permettant le passage de 2039 demande à de nombreux employeurs un effort dépassant leurs moyens financiers. Cette exigence est aujourd'hui largement considérée comme intenable. Pour rappel, l'Etat est tenu à une participation unique d'assainissement de la Caisse de pension d'un montant de 100 millions de francs, établi à la date-valeur du 1^{er} janvier 2014 portant intérêts au taux moyen des emprunts de l'Etat. Cette participation est exigée par la Caisse dès qu'elle institue un plan en primauté des cotisations au sens de l'article 4, alinéa 2, LCPFPub, soit au plus tard le 1^{er} janvier 2039.</p>
Proposition:	<p><i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i></p> <p>Sans remise en question des exigences fédérales d'assainissement ni du changement de primauté, réouverture de la discussion sur le rythme d'assainissement de prévoyance.ne (effets connexes positifs: réduction des exigences des organes de révision, réduction de l'engagement conditionnel ou de la provision, réduction de la pression financière sur les institutions et les communes).</p> <p>Dans un premier temps, dans le cadre du budget 2016, il est prévu de supprimer la rémunération des 100 millions liés au passage à la primauté des cotisations.</p>
Modifications légales nécessaires:	<p><i>Description et commentaire des modifications légales</i></p> <p>Il est proposé au Grand Conseil de supprimer la mention "<i>portant intérêts au taux moyen des emprunts de l'Etat</i>" de l'article 4, al. 4, de la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), du 24 juin 2008 (RSN 152.550).</p> <p>Les modifications légales au Grand Conseil sont proposées par le biais du rapport sur le budget 2016 (entrée en vigueur au 01.01.2016).</p> <p>D'autres modifications de la LCPFPub seront encore proposées ultérieurement (p. ex. alignement sur les seules exigences fédérales).</p>

Calendrier:	<i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i>			
Incidences financières (en francs):	2016	2018	2020	Ultérieures
	2'430'000	2'111'000	1'983'000	1'983'000
	<i>Explications au sujet des incidences financières</i>			
	<p>Les incidences financières estimées ci-dessus concernent uniquement la suppression de la rémunération des 100 millions liés au passage à la primauté des cotisations. Elles prennent en compte une diminution du taux moyen de la dette sur ces prochaines années, étant donné que le renouvellement (ou la conclusion de nouveaux) emprunts devrait s'effectuer à des taux nettement plus favorables qu'auparavant.</p>			

No 05

Assistance judiciaire; frais de déplacements

Situation actuelle:	<p><i>Brève description de la situation actuelle</i></p> <p>Actuellement, le TFrais ne fait pas de distinction entre le temps consacré à la défense d'office proprement dite (réflexion intellectuelle, conseil au client, rédaction juridique, plaidoiries, etc.) et aux déplacements qui y sont liés.</p>								
Proposition:	<p><i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i></p> <p>Le temps de travail effectif du défenseur d'office et le temps passé en déplacement sont deux activités différentes, auxquelles il y a lieu d'appliquer une rémunération horaire différente.</p>								
Modifications légales nécessaires:	<p><i>Description et commentaire des modifications légales</i></p> <p>Révision du décret fixant le tarif des frais, des émoluments de chancellerie et des dépens en matière civile, pénale et administrative (TFrais), du 6 novembre 2012.</p>								
Calendrier:	<p><i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i></p> <p>Les modifications légales sont proposées au Grand Conseil par le biais du rapport sur le budget 2016.</p>								
Incidences financières (en francs):	<table border="1"><thead><tr><th>2016</th><th>2018</th><th>2020</th><th>Ultérieures</th></tr></thead><tbody><tr><td>30'000</td><td>30'000</td><td>30'000</td><td>30'000</td></tr></tbody></table> <p><i>Explications au sujet des incidences financières</i></p> <p>Afin de distinguer le travail effectif du temps passé en déplacement, ce projet prévoit, une réduction du tarif horaire du défenseur d'office. Ainsi, pour les trajets, le défenseur d'office ne sera rémunéré qu'à 50% du tarif horaire mentionné aux alinéas 1 et 2 de l'article 55 TFrais.</p> <p>Dans la mesure où l'on réduit le tarif horaire lors des déplacements, il en découlera une incidence financière positive pour l'Etat. A ce jour, si l'on considère 2% (70'000 francs) des 3.5 millions de francs de dépenses annuelles en assistance judiciaire de notre canton au titre de frais de déplacement, l'application de la modification proposée permettra à l'Etat d'économiser environ 30'000 francs par an.</p>	2016	2018	2020	Ultérieures	30'000	30'000	30'000	30'000
2016	2018	2020	Ultérieures						
30'000	30'000	30'000	30'000						

No 06

Abandon du subventionnement des constructions scolaires et des infrastructures sportives pour les besoins scolaires

Situation actuelle:	<p><i>Brève description de la situation actuelle</i></p> <p>L'Etat verse aux communes pour la construction des bâtiments scolaires, des salles de gymnastique, pour les améliorations ou transformations importantes apportées à ces bâtiments, pour l'aménagement de terrains de sport et de jeux à l'usage des écoles une subvention de 20% des dépenses reconnues nécessaires et subventionnables par l'Etat. Une subvention de même importance est accordée pour la location de locaux à des tiers par les communes à des fins scolaires.</p> <p>Mise en place au milieu du 19^e siècle, l'intervention financière de l'Etat répondait initialement à une réelle nécessité: inciter les communes, et en particulier les moins aisées d'entre elles, à construire des écoles. La République estimait que tous les élèves du canton avaient droit à de bonnes conditions d'enseignement indépendamment de la situation financière de la commune de scolarisation. L'aide de l'Etat était donc conçue comme devant déclencher les décisions d'investissements en matière d'infrastructures scolaires dans les communes les moins aisées. C'est la raison pour laquelle, jusqu'en 2000, le taux de subvention variait selon la capacité financière des communes. Il oscillait entre 25% et 40%, et le Conseil d'Etat prenait, régulièrement, un arrêté adoptant la liste des taux des subventions cantonales en matière de constructions scolaires.</p> <p>Le changement, en 2000, s'est fait dans le cadre de la "CODETA I" (suppression de la péréquation financière indirecte). Désormais allouée selon le principe de l'"arrosoir" (taux unique pour toutes les communes), cette subvention ne joue plus son rôle de déclencheur de décisions. L'expérience de ces dix dernières années a en effet montré que les communes n'attendent plus une aide financière de l'Etat pour lancer un projet. Nombre de dossiers ne parviennent à connaissance de l'Etat qu'une fois les crédits déjà accordés par les conseils généraux, voire même lorsque les travaux ont commencé. Par ailleurs, il arrive que des communes omettent purement et simplement de solliciter l'Etat ou, après les travaux, ne présentent pas le décompte final et ne demandent pas le paiement de la subvention.</p>
Proposition:	<p><i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i></p> <p>Suppression progressive des subventions dès le 1er janvier 2016 La procédure pour l'obtention d'une subvention, détaillée dans un règlement <i>ad hoc</i> du Conseil d'Etat (RSN 419.11), comprend trois étapes, marquées chacune par un arrêté du Conseil d'Etat: reconnaissance des besoins, subvention provisoire et subvention définitive.</p> <p>Il convient que les dossiers qui ont été traités selon l'ancien droit puissent être menés à terme. Le dispositif suivant est proposé:</p> <ul style="list-style-type: none">- Dès le 1^{er} janvier 2016, le Conseil d'Etat ne reconnaît plus les besoins des communes.- 30 juin 2016: date limite pour le dépôt des dossiers de

projet complets (base pour l'accord de subventions provisoires).

- 30 novembre 2017: date limite pour le dépôt des décomptes finaux (base pour l'accord de subventions définitives).
- Les délais susmentionnés valent sous réserve de dispositions plus restrictives contenues dans les arrêtés de reconnaissance des besoins ou de subvention provisoire. Dans le cas inverse (dispositions moins restrictives dans les arrêtés), le délai fixé dans la loi prévaut.
- Le paiement des subventions définitives accordées avant l'adoption de la base légale reste assuré.
- Le subventionnement des loyers est abandonné avec effet immédiat, soit dès y compris le budget 2016.

Si elles perdent une aide financière dont certaines d'entre elles se passent d'ores et déjà, les communes gagneront, en revanche, une latitude accrue dans la conduite des projets de constructions scolaires et d'infrastructures sportives majoritairement dédiées aux écoles. Actuellement, en effet, l'Etat peut bloquer ou retarder un projet s'il estime qu'il ne répond pas, ou pas de manière adéquate, à des besoins avérés. Par ailleurs, l'Etat édicte des normes et directives en matière de constructions scolaires: à futur, ces normes n'auront plus de valeur qu'indicative pour les communes et leurs mandataires.

Public(s) touché(s):

Qui est/sont le(s) public(s) touché(s)?

Les communes.

Modifications légales nécessaires:

Description et commentaire des modifications légales

Le subventionnement des constructions scolaires et des infrastructures sportives scolaires est ancré aux articles 52-53 de la Loi sur l'organisation scolaire (LOS), du 28 mars 1984 (RSN 410.10), entièrement consacrés à cet objet et qu'il convient donc d'abroger, de même que la Loi donnant compétence au Conseil d'Etat de fixer les modalités de paiement des subventions cantonales accordées au titre des constructions scolaires et des installations sportives, du 17 décembre 1985 (RSN 419.10). Des dispositions transitoires sont prévues de manière à ce que l'abandon soit progressif, entre le début de l'année 2016 et la fin de l'année 2017.

Par ailleurs, il est renoncé à une abrogation de l'article 25 de la loi sur le sport, du 1^{er} octobre 2013 (RSN 417.10) en tant qu'il prescrit que "le canton subventionne la construction et l'aménagement des installations des communes en matière scolaire selon les règles de la législation scolaire". Sous l'angle légistique, ce renvoi reste pertinent: si les subventions aux constructions scolaires, y compris sportives, sont abandonnées, la loi sur le sport peut en garder trace, marquant ainsi le fait que les subventions qu'elle-même institue sont distinctes de celles qui sont abandonnées.

Les modifications légales sont proposées au Grand Conseil par le biais du rapport sur le budget 2016.

Calendrier:	<i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i>			
	Adoption avec le budget 2016 et entrée en vigueur échelonnée en 2016-2017.			
Incidences financières (en francs, par public touché):	2016	2018	2020	Ultérieures
	2'306'000	2'310'000	2'312'000	2'312'000
Amortissements*	<i>Explications au sujet des incidences financières</i>			
Subv. loyers	2'203'000	2'203'000	2'203'000	2'203'000
	103'000	107'000	109'000	109'000

*valeurs moyennes

Incidences financières

Les subventions dont il s'agit ici sont considérées comme des aides à l'investissement qui apparaissent dans les budgets et comptes des investissements de l'Etat. Jusqu'à l'exercice 2011, elles faisaient l'objet d'une enveloppe globale; dès 2012, chaque décision d'allocation est comptabilisée de manière distincte. Depuis la même date, par ailleurs, le subventionnement des loyers a passé des investissements au fonctionnement.

Amorties au taux de 10%, ces subventions apparaissent également à ce titre dans les comptes et budgets de fonctionnement, essentiellement aux centres financiers "constructions scolaires" et "service des sports".

S'agissant de chiffrer les incidences financières du projet, soit les conséquences *durables* de l'abandon de ce subventionnement, il convient de retenir une valeur moyenne faisant abstraction des variations liées à tel ou tel projet et de prendre en compte, pour les années 2016 et ultérieures, les projets connus. Le tableau ci-après donne plusieurs indications; la plus judicieuse est la valeur moyenne des amortissements effectifs ou probables 2012-2019, qui tient compte à la fois de l'historique du dossier et des projets connus à ce jour. Le montant de 2.2 mio est l'économie structurelle en termes d'amortissements engendrée par la mesure; celle-ci déploiera néanmoins ses effets de manière échelonnée, puisque des paiements sont susceptibles d'être effectués jusqu'au début de l'année 2018, les charges d'amortissement intervenant dès 2019 sur une durée de 10 ans.

Constructions scolaires: charges d'amortissement: valeurs annuelles

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
5'144'035	4'132'687	3'611'123	3'274'549	2'082'412	1'555'867	1'455'196	1'522'437	2'176'608	1'947'446

Moyenne 2012-2019: 2'203'205

No 07

Curatelles sans actif: édicter un tarif maximum et reprise de dossiers par l'Etat

Situation actuelle:	<p><i>Brève description de la situation actuelle</i></p> <p>Suite à la modification du Code civil du 19 décembre 2008, le nouveau droit de protection de la personne est entré en vigueur le 1er janvier 2013. La conception de l'aide contrainte s'est vue modifiée, dans un contexte favorisant l'auto-détermination et l'application de mesures sur mesure.</p> <p>En matière d'exécution des mesures, le Code civil distingue clairement les prestations fournies par les proches de la personne concernée, de celles fournies par les professionnels, qu'ils dépendent d'une structure indépendante ou publique. En la matière, le législateur rappelle certains principes sur lesquels doivent être basés l'attribution d'honoraires en matière de curatelles respectivement de tutelles. Si, de manière générale, la fixation des honoraires incombe à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), la loi prévoit que lorsque la rémunération des curateurs/tuteurs incombe aux cantons, ceux-ci en fixent les tarifs. Il s'agit, notamment, des cas de curatelles/tutelles sans actif, à savoir que le montant des honoraires ne peut pas être prélevé sur la fortune ou les revenus de la personne concernée et sont à la charge de la collectivité publique.</p> <p>Par décret du 16 novembre 2012, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté le tarif des frais, des émoluments de Chancellerie et des dépens en matière civile, pénale et administrative (TFrais). Ce décret fixe forfaitairement la rémunération des curateurs, lorsqu'ils sont collaborateurs du service en charge de la protection des enfants et des adultes, en l'occurrence le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ). Il fixe également forfaitairement la manière de rétribuer le travail d'enquête mandatée par l'APEA, lorsqu'une enquête est confiée au SPAJ. Le TFrais ne détaille pas la manière de rémunérer les curateurs/tuteurs privés lorsque les honoraires ne peuvent être prélevés sur les biens de la personne concernée.</p>
Proposition:	<p><i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i></p> <ol style="list-style-type: none">1) Fixer les principes réglant la rémunération de l'ensemble des curateurs, en fonction des différentes spécificités, en proposant un tarif différencié, que les honoraires soient ou non à charge de l'Etat.2) Définir les principes directeurs pour l'établissement des notes d'honoraires.3) Fixer les limites de revenus et de fortune à partir desquelles la rémunération échoit à la personne concernée.4) Définir les mandats gérés par le SPAJ et ceux gérés par les curateurs/tuteurs privés.5) Clarifier les compétences décisionnelles et financières de l'AJ et du SPAJ.

Public(s) touché(s):	<p><i>Qui est/sont le(s) public(s) touché(s)?</i></p> <p>Curateurs et Etat NE.</p>										
Modifications légales nécessaires:	<p><i>Description et commentaire des modifications légales</i></p> <p>LAPEA, TFrais et autres bases juridiques (à clarifier).</p> <p>Les modifications juridiques de la compétence du Grand Conseil feront l'objet d'un rapport spécifique présenté ultérieurement.</p>										
Calendrier:	<p><i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i></p> <p>Mesure adoptée avec le budget 2016.</p>										
Incidences financières (en francs, par public touché):	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2018</th> <th>2020</th> <th>Ultérieures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>800'000</td> <td>1'050'000</td> <td>1'050'000</td> <td>1'050'000</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Explications au sujet des incidences financières</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rémunération des curateurs/tuteurs privés et professionnels du SPAJ; 2. Rémunération des auditions d'enfant et des enquêtes sociales réalisées par le SPAJ. 		2016	2018	2020	Ultérieures		800'000	1'050'000	1'050'000	1'050'000
	2016	2018	2020	Ultérieures							
	800'000	1'050'000	1'050'000	1'050'000							

No 08

Mise en œuvre du rapport LAE-2

Situation actuelle:	<i>Brève description de la situation actuelle</i> Cf Rapport 14.026.										
Proposition:	<i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i> Cf rapport 14.026.										
Public(s) touché(s):	<i>Qui est/sont le(s) public(s) touché(s)?</i> Personnes physiques et morales, communes.										
Modifications légales nécessaires:	<i>Description et commentaire des modifications légales</i> Loi sur l'accueil des enfants (LAE), cf rapport 14.026.										
Calendrier:	<i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i> Décrêt adopté le 20 janvier 2015.										
Incidences financières (en francs, par public touché):	<table><thead><tr><th></th><th>2016</th><th>2018</th><th>2020</th><th>Ultérieures</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>400'000</td><td>370'000</td><td>370'000</td><td>370'000</td></tr></tbody></table> <i>Explications au sujet des incidences financières</i> Cf rapport 14.026.		2016	2018	2020	Ultérieures		400'000	370'000	370'000	370'000
	2016	2018	2020	Ultérieures							
	400'000	370'000	370'000	370'000							

No 09

Suppression du subventionnement des postes de direction de l'école obligatoire

Situation actuelle:	<p><i>Brève description de la situation actuelle</i></p> <p>L'Etat cantonal subventionne les salaires des membres de direction de l'école obligatoire à hauteur de 25%, respectivement de 37% pour la part due par les communes, en leur qualité d'employeurs, à <i>Prévoyance.ne</i>.</p> <p>Simultanément, l'Etat édicte des règles contraignantes en matière de statut des membres de direction: les communes ne peuvent s'écarter, à la hausse ou à la baisse, des normes figurant dans la Loi sur le statut de la fonction publique (LSt) et de la réglementation d'application. En matière salariale, notamment, les grilles sont édictées par le Conseil d'Etat. L'Etat fixe également les titres requis pour la nomination à un poste de directeur. Enfin, suite à une recommandation du Grand Conseil relative au nombre d'élèves par équivalent plein temps (EPT) de direction, le ratio a été fixé à 1/475 (recommandation 11.106).</p>
Proposition:	<p><i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i></p> <p>Suppression de cette subvention dès le 01.01.2016.</p> <p>Si elles perdent le subventionnement cantonal pour les salaires des membres de direction de l'école obligatoire, les communes, en échange, devraient voir leur liberté d'action être augmentée.</p> <p>Les communes ont en effet l'intention, lorsque le subventionnement cantonal disparaîtra, de réfléchir, dans le cadre de la conférence des directeurs communaux de l'instruction publique (cdc-ip), à l'élaboration de directives de référence concernant les salaires des membres de direction, afin notamment d'éviter une concurrence entre les cercles scolaires. Une fois ce nouveau cadre communal en place, le Conseil d'Etat proposera une révision légale qui aura pour effet de libérer les communes des contraintes existantes en matière de statut, de salaires et de titres requis pour les membres de direction.</p>
Public(s) touché(s):	<p><i>Qui est/sont le(s) public(s) touché(s)?</i></p> <p>Les communes et, selon les choix qui seront faits par ces dernières, les membres de direction de l'école obligatoire.</p>
Modifications légales nécessaires:	<p><i>Description et commentaire des modifications légales</i></p> <p>Modification de la Loi sur l'organisation scolaire (LOS), du 28 mars 1984 (RSN 410.10)</p> <p>La subvention est ancrée à l'article 48, al. 1, let. b-c de la Loi sur l'organisation scolaire (LOS), qui fixe les taux de subvention (25%, resp. 37%) et dont il convient d'abroger les clauses relatives aux membres de direction.</p> <p>S'agissant des directeurs qui conservent des heures d'enseignement, cas de figure prévu sous let. b dans la loi</p>

actuelle, leur situation sera à futur assimilée, pour ces heures, à celle du corps enseignant en ce qui concerne le subventionnement de l'Etat, savoir 45% de l'ensemble des traitements légaux, augmentés des cotisations sociales à charge de l'employeur, et 37% des prestations dues par les communes à la Caisse de pensions de l'Etat (let. a et c de la nouvelle rédaction).

Calendrier:

Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre

Les modifications légales sont proposées au Grand Conseil par le biais du rapport sur le budget 2016 (entrée en vigueur au 01.01.2016).

Incidences financières (en francs, par public touché):

2016	2018	2020	Ultérieures
2'200'000	2'200'000	2'200'000	2'200'000

Explications au sujet des incidences financières

Réduction des subventions générales de l'Etat et report sur les communes.

Une somme de 2'200'000.- devrait être portée au budget 2016 si la subvention était maintenue. Si elle est supprimée, l'Etat réalisera une économie du même montant.

No 10

Suppression du subventionnement des frais de transport d'élèves des sept premières années de la scolarité obligatoire

Situation actuelle:	<p><i>Brève description de la situation actuelle</i></p> <p>Les frais de transport des élèves des années 1 à 7 pris en charge par les communes sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 50% lorsqu'ils découlent des mesures d'organisation suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">- fermeture d'un collège d'environs;- regroupement intercommunal faisant l'objet d'une convention ou fréquentation d'une classe intercommunale du degré primaire (classe spéciale);- déplacements réguliers justifiés par l'accès aux installations sportives d'une autre commune. <p>La subvention est accordée sur la base des décomptes présentés par les communes. Lorsqu'il s'agit d'une demande nouvelle, elle fait l'objet d'un examen destiné à déterminer si elle peut être assimilée à l'un des trois cas de figure donnant lieu à l'accord d'une subvention. Cet accord de principe donné, la subvention est renouvelée d'année en année, les communes devant prendre l'initiative de soumettre les pièces justificatives nécessaires.</p> <p>La répartition entre les communes est aléatoire et est le produit de l'histoire: les communes qui en ont fait la demande bénéficient de subventions. Par ailleurs, le calcul du montant de la subvention n'est pas décrit avec précision dans une directive. Il est, donc, établi de manière hétérogène, sur la base des demandes des communes: il peut s'agir d'un montant effectif ou forfaitaire, les frais couverts peuvent être les salaires des chauffeurs, les amortissements, les frais du véhicule (essence, assurances, entretien, etc.) ou les abonnements Onde verte, ...</p>
Proposition:	<p><i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i></p> <p>La subvention est supprimée dès y compris l'année 2016 (budget et comptes 2016 de l'Etat).</p> <p>Le transport d'élèves est une tâche de proximité, de la compétence des communes: le pouvoir de décision de l'Etat est nul, et la responsabilité de l'organisation des transports incombe aujourd'hui déjà aux communes. L'Etat cantonal n'édicte aucune norme ni n'ordonne jamais à une commune de mettre une prestation en place.</p> <p>Par ailleurs, il faut relever que la charge administrative de cette subvention (environ 200 heures/an) est, pour l'Etat et les communes, disproportionnée par rapport aux montants en jeu.</p>
Public(s) touché(s):	<p><i>Qui est/sont le(s) public(s) touché(s)?</i></p> <p>Les communes</p>

<p>Modifications légales nécessaires:</p>	<p><i>Description et commentaire des modifications légales</i></p> <p>Révision de la Loi sur l'organisation scolaire (LOS), du 28 mars 1984 (RSN 410.10)</p> <p>La subvention est ancrée à l'article 55 de la LOS, qui fixe le taux de subvention (50%) et stipule que ne sont subventionnés que les transports "résultant de mesures d'organisation".</p>										
<p>Calendrier:</p>	<p><i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i></p> <p>Les modifications légales sont proposées au Grand Conseil par le biais du rapport sur le budget 2016 (entrée en vigueur au 01.01.2016).</p>										
<p>Incidences financières (en francs, par public touché):</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2018</th> <th>2020</th> <th>Ultérieures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>680'000</td> <td>750'000</td> <td>750'000</td> <td>750'000</td> </tr> </tbody> </table>		2016	2018	2020	Ultérieures		680'000	750'000	750'000	750'000
	2016	2018	2020	Ultérieures							
	680'000	750'000	750'000	750'000							
	<p><i>Explications au sujet des incidences financières</i></p> <p>Une somme de 680'000 francs puis de 750'000 francs devraient être portées aux budgets 2016 et ultérieurs si la subvention était maintenue. Si elle est supprimée, l'Etat réalisera dès 2016 une économie du même montant.</p>										

No 11

Réduction des indemnités des partis politiques

Situation actuelle:	<p><i>Brève description de la situation actuelle</i></p> <p>Dans le cadre de la loi sur les droits politiques, chaque parti politique représenté au Grand Conseil reçoit une indemnité de 3'000 francs par siège. L'indemnité est due pour chaque année de législature.</p>										
Proposition:	<p><i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i></p> <p>Il est proposé une diminution de 10%, soit 300 francs, ce qui amène l'indemnité à 2'700 francs, par siège.</p>										
Public(s) touché(s):	<p><i>Qui est/sont le(s) public(s) touché(s)?</i></p> <p>Partis politiques.</p>										
Modifications légales nécessaires:	<p><i>Description et commentaire des modifications légales</i></p> <p>Modification de l'article 133b de la loi sur les droits politiques (LDP).</p>										
Calendrier:	<p><i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i></p> <p>Les modifications légales sont proposées au Grand Conseil par le biais du rapport sur le budget 2016 (entrée en vigueur au 01.01.2016).</p>										
Incidences financières (en francs, par public touché):	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2018</th> <th>2020</th> <th>Ultérieures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>20'000</td> <td>34'500</td> <td>34'500</td> <td>34'500</td> </tr> </tbody> </table>		2016	2018	2020	Ultérieures		20'000	34'500	34'500	34'500
	2016	2018	2020	Ultérieures							
	20'000	34'500	34'500	34'500							
	<p><i>Explications au sujet des incidences financières</i></p> <p>Les montants indiqués ne tiennent pas compte d'une éventuelle diminution du nombre de sièges.</p>										

No 12
Garage de l'Etat

Situation actuelle:	<p><i>Brève description de la situation actuelle</i></p> <p>Divers garages répartis dans l'administration. Chacun évolue d'une manière relativement indépendante. À cela s'ajoutent nombre de véhicules dont l'entretien est souvent confié à des garages privés. Pas ou peu de concertation entre les entités.</p>										
Proposition:	<p><i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i></p> <p>Mise sur pied d'un garage centralisé de l'Etat, avec vision transversale et optimisation des achats et de l'entretien des véhicules de l'Etat. Conséquences: économies d'échelle et gestion cohérente.</p> <p>Cette mesure est pilotée par le DJSC, comme décidé par le Conseil d'Etat en date du 23.08.2013. Des économies sont possibles au travers de la mise en place d'une gestion de l'entretien systématique et centralisée et d'une supervision commune.</p>										
Modifications légales nécessaires:	<p><i>Description et commentaire des modifications légales</i></p> <p>Arrêté du Conseil d'Etat concernant la gestion des véhicules de l'Etat du 16.02.2015.</p>										
Calendrier:	<p><i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i></p> <p>1^{ère} phase de la centralisation mise en place dans le cadre du budget 2016.</p>										
Incidences financières (en francs):	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2018</th> <th>2020</th> <th>Ultérieures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>132'000</td> <td>300'000</td> <td>400'000</td> <td>400'000</td> </tr> </tbody> </table>		2016	2018	2020	Ultérieures		132'000	300'000	400'000	400'000
	2016	2018	2020	Ultérieures							
	132'000	300'000	400'000	400'000							
	<p><i>Explications au sujet des incidences financières</i></p> <p>L'économie estimée pour 2016 se fonde sur les premiers effets de la centralisation, grâce notamment à la concentration et à la renégociation de contrats, ainsi qu'aux premières économies d'échelle. S'agissant des exercices suivants, des économies supplémentaires sont attendues.</p>										

No 14

Modification des règles de promotion dans les lycées

Situation actuelle:	<p><i>Brève description de la situation actuelle</i></p> <p>La réforme partielle de la maturité académique en 2007 a impliqué le passage du nombre de disciplines comptant pour l'obtention du titre de 9 à 14, sans modifier les conditions d'obtention du certificat. Ceci permet aux étudiants de compenser plus facilement des notes insuffisantes en français et mathématiques, bien qu'il soit nécessaire d'avoir une double compensation d'une note en-dessous de 4.</p>										
Proposition:	<p><i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i></p> <p>Améliorer les chances de réussite des étudiants à la maturité gymnasiale et dans les études subséquentes en renforçant le poids des disciplines de base (français, math, allemand et option spécifique qui doivent obtenir un score de 16 points en sus de la double compensation sur les 14 disciplines). La mesure aura un premier effet sur la promotion en juin 2016 pour la volée de première année des lycées.</p>										
Public(s) touché(s):	<p><i>Qui est/sont le(s) public(s) touché(s)?</i></p> <p>Les étudiants des lycées.</p>										
Modifications légales nécessaires:	<p><i>Description et commentaire des modifications légales</i></p> <p>Le règlement général des études des lycées cantonaux du 13 mai 1997 a été modifié en mai 2015 afin de renforcer les conditions de promotion dans les études gymnasiales.</p>										
Calendrier:	<p><i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i></p> <p>Adoption avec le budget 2016 et entrée en vigueur dès la rentrée scolaire 2016-2017.</p>										
Incidences financières (en francs, par public touché):	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2018</th> <th>2020</th> <th>Ultérieures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>93'000</td> <td>560'000</td> <td>560'000</td> <td>560'000</td> </tr> </tbody> </table>		2016	2018	2020	Ultérieures		93'000	560'000	560'000	560'000
	2016	2018	2020	Ultérieures							
	93'000	560'000	560'000	560'000							
	<p><i>Explications au sujet des incidences financières</i></p> <p>Attention, on ne peut présager du comportement des étudiants avec les nouvelles règles de promotion. En effet, en principe, il y a un effet d'adaptation au système lorsque les "règles du jeu" changent. En outre, le départ d'un étudiant dans une classe ne présuppose pas la possibilité de regrouper les élèves le semestre suivant dans un nombre de classes plus restreints. Il s'agit donc d'une mesure pédagogique dont on peut espérer un éventuel effet financier. Il ne s'agit pas d'une mesure financière.</p>										

No 15
Diverses mesures SCAN

Situation actuelle:	<p><i>Brève description de la situation actuelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Compensation de la sous-couverture des tâches en matière de navigation par l'Etat (coût = 70'000 francs). - Forfait de CHF 9.25 par véhicule, bateau et cyclomoteur immatriculé pour la perception des taxes cantonales. - La base légale relative au rabais flotte n'est actuellement pas appliquée. 										
Proposition:	<p><i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression du financement de la sous-couverture des tâches en matière de navigation (économie de 70'000 francs). - Baisse du forfait de CHF 9.25 à 8.25 (économie de 130'000 francs). - Application de la base légale qui permet d'octroyer des rabais flotte (impact favorable de 100'000 francs). 										
Modifications légales nécessaires:	<p><i>Description et commentaire des modifications légales</i></p> <p>Modification limitée à l'amendement du contrat de prestations entre le SCAN et l'Etat.</p>										
Calendrier:	<p><i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i></p> <p>Mise en œuvre des mesures à partir de 2016.</p>										
Incidences financières (en francs):	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2018</th> <th>2020</th> <th>Ultérieures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>-300'000</td> <td>-300'000</td> <td>-300'000</td> <td>-300'000</td> </tr> </tbody> </table>		2016	2018	2020	Ultérieures		-300'000	-300'000	-300'000	-300'000
	2016	2018	2020	Ultérieures							
	-300'000	-300'000	-300'000	-300'000							

No 16

Vente immeubles du centre forestier de l'Eter et création d'un centre forestier de l'Entre-deux-Lacs

Situation actuelle:	<p><i>Brève description de la situation actuelle</i></p> <p>L'Etat exploite sur le site de l'Eter deux bâtiments, dont une partie sert d'atelier forestier à l'équipe cantonale.</p>										
Proposition:	<p><i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i></p> <p>Cette mesure vise à remplacer un atelier vétuste et créer un centre forestier commun pour les communes de l'Entre-deux-Lacs et le canton. Ce regroupement permettra de générer des synergies sur le plan de l'organisation forestière en réunissant les trois cantonnements suivants: l'Eter (pilote par l'Etat), Le Landeron et Enges.</p> <p>La réalisation du nouveau centre permettra de vendre les bâtiments de l'Eter car ceux-ci auront perdu leur vocation "métier". Même si cette vente impliquera de perdre les loyers, elle évitera surtout des frais d'entretien de bâtiment importants.</p>										
Modifications légales nécessaires:	<p><i>Description et commentaire des modifications légales</i></p> <p>Pas de modification légale nécessaire.</p>										
Calendrier:	<p><i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i></p> <p>Fin des travaux prévue en 2016.</p>										
Incidences financières (en francs):	<table border="1"><thead><tr><th></th><th>2016</th><th>2018</th><th>2020</th><th>Ultérieures</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>-600'000</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr></tbody></table> <p><i>Explications au sujet des incidences financières</i></p> <p>L'incidence financière reportée en 2016 représente la plus-value générée par la vente du domaine de l'Eter.</p>		2016	2018	2020	Ultérieures		-600'000	0	0	0
	2016	2018	2020	Ultérieures							
	-600'000	0	0	0							

No 17

Vente de fermes de l'Etat

Situation actuelle:	<p><i>Brève description de la situation actuelle</i></p> <p>D'importants efforts d'entretien sont à prévoir pour les fermes de l'Etat. Au vu des contraintes financières de notre canton et de l'intérêt des agriculteurs pour ces objets, l'Etat est entré dans un processus de vente de ses fermes pour les objets qui ne sont pas considérés comme stratégiques.</p>								
Proposition:	<p><i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i></p> <p>Proposition de vendre le domaine agricole du Jorat (Noiraigue).</p>								
Modifications légales nécessaires:	<p><i>Description et commentaire des modifications légales</i></p> <p>Pas de modification légale nécessaire.</p>								
Calendrier:	<p><i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i></p> <p>Vente prévue en 2016.</p>								
Incidences financières (en francs):	<table><thead><tr><th>2016</th><th>2018</th><th>2020</th><th>Ultérieures</th></tr></thead><tbody><tr><td>-500'000</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr></tbody></table> <p><i>Explications au sujet des incidences financières</i></p> <p>L'incidence financière reportée en 2016 représente la plus-value générée par la vente (estimation).</p>	2016	2018	2020	Ultérieures	-500'000	0	0	0
2016	2018	2020	Ultérieures						
-500'000	0	0	0						

No 18

Energie - Suppression de l'alimentation du fonds de l'énergie par les dividendes des sociétés électriques

Situation actuelle:	<p><i>Brève description de la situation actuelle</i></p> <p>En 2014 et 2015, les dividendes des actions que possède l'Etat dans les entreprises productrices d'électricité étaient exceptionnellement alloués au fonds de l'énergie.</p>										
Proposition:	<p><i>Explication de la proposition et argumentaire politique</i></p> <p>Vu les réserves suffisantes du fonds de l'énergie, il est renoncé d'y allouer ces dividendes dans la mesure où, dès 2017, l'entrée en vigueur de la loi sur l'approvisionnement en électricité permettra une alimentation pérenne du fonds par la perception d'une redevance cantonale estimée à 2 millions de francs.</p>										
Modifications légales nécessaires:	<p><i>Description et commentaire des modifications légales</i></p> <p>Cette mesure ne nécessite pas de modifications légales.</p>										
Calendrier:	<p><i>Planification des modifications légales et calendrier de mise en œuvre</i></p> <p>Mesure applicable dès 2016.</p>										
Incidences financières (en francs):	<table border="1"><thead><tr><th></th><th>2016</th><th>2018</th><th>2020</th><th>Ultérieures</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>-850'000</td><td>-1'100'000</td><td>-1'100'000</td><td>-1'100'000</td></tr></tbody></table> <p>Les incidences financières reportées ci-dessus représentent les dividendes (estimés) qui ne seront pas affectés au fonds de l'énergie.</p>		2016	2018	2020	Ultérieures		-850'000	-1'100'000	-1'100'000	-1'100'000
	2016	2018	2020	Ultérieures							
	-850'000	-1'100'000	-1'100'000	-1'100'000							